

Les circulations internationales en Europe (1680-1780)

PDF complet – 979-10-231-2222-0





Consacrés aux circulations internationales en Europe de 1680 à 1780, le volume met en évidence l'importance des communications transfrontalières dans l'Europe des Lumières.

Une attention particulière est portée aux pratiques, contenus et modalités des circulations commerciales dans l'espace méditerranéen et dans l'Europe du Nord, en temps de paix comme en temps de guerre. En tenant compte du rôle des institutions, des règlements, des infrastructures et des objets mobilisés, les renouvellements de l'historiographie permettent d'éclairer les stratégies des maîtres des forges suédois pour maintenir leur suprématie sur les marchés occidentaux, grâce à un fer de haute qualité. Le rôle joué par les contraintes logistiques dans la circulation des armées, aussi bien que les limites du recours au transfert sous pavillon neutre, illustrent l'imbrication des diverses circulations internationales dans l'Europe au XVIII^e siècle.

Aux circulations commerciales et manufacturières, à la mobilité des négociants, des gens de mer et des migrants s'ajoutent des circulations savantes, techniques et artistiques, qui mobilisent l'espace à des échelles variables. Un climat de rivalité alimente souvent soupçons et espionnage préindustriel : l'exemple du « pillage » des inventions hollandaises par l'Angleterre en fournit un bel exemple. Les différences dans la construction de la « science des mines » dans les mondes germanique et français, où l'ingénieur est considéré soit en fonction de la légitimité du savoir d'État, soit en raison de sa maîtrise des savoirs savants, suscitent une réflexion sur la formation des acteurs (exploitants et techniciens). Au sein de la République des lettres, les échanges et confrontations des idées, cultivées dans la sphère aristocratique et princière, sont favorisés par *La Correspondance littéraire* de Friedrich Melchior Grimm, qui sert à la fois d'observatoire et de vecteur des valeurs du monde et de l'homme de goût, tandis que les réseaux alpins des libraires briançonnais et des colporteurs et libraires tessinois, centrés sur la France et la Suisse, avec Genève comme entrepôt de redistribution et atelier de fabrication, fournissent les axes de la circulation de l'imprimé en Europe.

Couverture :

Léonard DeFrance (1735-1806), *À l'église de Minerve*, huile sur toile, Musée des beaux-arts de Dijon
© Photo Josse/Leemage. [Cette librairie de Liège vendait les livres interdit par le pouvoir ou par l'Église, grâce à la politique de tolérance de Joseph II.]

ISBN 978-2-64050-779-6



9 782840 507796

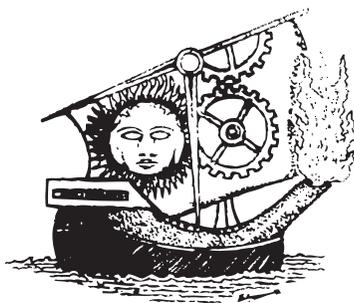
SODIS
F139-852

12 €



LES CIRCULATIONS INTERNATIONALES EN EUROPE

1680-1780



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des Universités françaises

Dirigé par François Bély

DANS LA MÊME COLLECTION

L'Information à l'époque moderne

La Renaissance

*Révoltes et révolutions
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVIII^e siècle

Les Paysages à l'époque moderne

*Les Affrontements religieux en Europe
1500-1650*

*Turcs et Turqueries
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe
1600-1800*

Les circulations internationales en Europe

(1680-1780)



Les auteurs ont présenté ces textes, les 22 et 23 octobre 2010, à Nantes, à l'occasion de la réunion annuelle de l'Association des Historiens modernistes des Universités françaises, que Nicolas Le Roux a préparée avec le concours des collègues nantais. Françoise Dartois-Lapeyre a préparé la publication de ces communications. Je les remercie tous au nom de notre association.

Lucien Bély

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2011
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-779-6

PDF complet – 979-10-231-2222-0

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2223-7

I Gilbert Buti – 979-10-231-2224-4

I Pierrick Pourchasse – 979-10-231-2225-1

I Hervé Drévuillon – 979-10-231-2226-8

I Éric Schnakenbourg – 979-10-231-2227-5

II Pierre-Yves Beaurepaire – 979-10-231-2228-2

II Laurence Fontaine – 979-10-231-2229-9

II Isabelle Laboulais – 979-10-231-2230-5

II Marie-Laure Legay – 979-10-231-2231-2

Composition : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)

Maquette Emmanuel Marc DUBOIS

d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN

Adaptation numérique : Emmanuel Mard Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche

Sorbonne Université

28, rue Serpente

75006 Paris

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PRÉFACE

Longtemps, les historiens modernistes ont pensé leur recherche surtout dans un cadre national, régional ou local. De plus, l'étude des structures sociales a conforté l'image d'un monde presque immobile où l'on ne quittait guère son village natal. Notre vision du passé change peu à peu. Bien sûr, depuis longtemps, Fernand Braudel et Pierre Chaunu, avec d'autres, ont entrepris de parcourir les mers et les océans. Nous sommes ici invités à voyager sur le continent européen, pendant un siècle qui voit sans doute l'émergence de nouvelles mobilités.

Gilbert Buti analyse la circulation en Méditerranée, en particulier le cabotage le long des côtes, discret et essentiel à la fois : à travers quelques cas exemplaires, nous retrouvons ces échanges commerciaux continus et les hommes qui les permettent malgré les innombrables risques. Pierrick Pourchasse s'intéresse au fer suédois, un produit exceptionnel, dont l'État contrôle l'exploitation et qui, destiné à l'exportation, répond à une large demande occidentale : c'est ici un produit essentiel dont nous suivons les périples. Hervé Drévilion se penche sur la circulation des soldats et des armées en Europe. La guerre, si présente encore dans la période considérée, suppose de vastes mouvements à travers l'Europe, eux-mêmes rendant nécessaires des préparatifs complexes. La réflexion stratégique intègre ces réalités dans l'élaboration des campagnes militaires. Éric Schnakenbourg aborde aussi le temps de guerre et la circulation des marchandises sur des navires de pays neutres. Ces pavillons de complaisance permettent de dissimuler des circuits que les affrontements pourraient rompre. De telles opérations exigent des connections multiples. Pierre-Yves Beaurepaire étudie la *Correspondance littéraire* de Friedrich Melchior Grimm comme observatoire et vecteur des circulations culturelles et mondaines. Nous retrouvons ces nouvelles à la main qui permettent d'informer les princes européens,

avides d'informations politiques, littéraires et artistiques, mais aussi d'entretenir entre eux une concurrence naturelle. Laurence Fontaine suit les livres sur les chemins européens et révèle la place des libraires du Briançonnais dans le commerce du livre à travers l'Europe méridionale. Isabelle Laboulais nous fait entrer dans le monde des mines : les voyages permettent de connaître les techniques qui s'imposent à l'étranger et les écrits circulent, qui diffusent les savoirs les plus nouveaux. Enfin, Marie-Laure Legay examine la science comptable qui s'exporte aussi et elle dessine ainsi une véritable république des administrateurs.

8 Ce recueil d'études a l'immense mérite de rassembler de magnifiques analyses très variées : elles nous permettent de mieux comprendre ce qui pousse les hommes à voyager et ce qui permet d'acheminer des produits importants. Avec le temps, des hommes inventent des circuits qui facilitent la circulation des marchandises ou bien trouvent des solutions pour échapper aux misères de la guerre. La route, la rivière et la mer ne suffisent pas. Il faut aussi une mobilisation financière, intellectuelle et sociale pour permettre une mobilité régulière. Les mouvements de soldats viennent perturber cette activité multiforme, mais sans l'interrompre totalement. Les chercheurs réussissent également à capturer des échanges d'idées et de savoirs, voire de pratiques administratives. Dans cette approche, les frontières des différents états comptent moins que les obstacles naturels, les médiocres conditions de voyage, les innombrables taxes à payer en chemin, les méfiances locales. En lisant ce livre, nous avons le sentiment que toute l'intelligence et toute l'énergie des hommes des Lumières se mobilisent pour triompher de ces difficultés.

Lucien Bély

PREMIÈRE PARTIE

Circulations
des hommes et marchandises,
en temps de paix et de guerre

PRATIQUES ET CONTRÔLES DE LA CIRCULATION MARITIME EN MÉDITERRANÉE (1680-1780)

Gilbert Buti

Université de Provence (Aix-Marseille) / MMSH-TELEMME

L'expansion du commerce international au XVIII^e siècle – « un XVIII^e siècle qui commence au XVII^e siècle » (Pierre Chaunu) – a conduit à privilégier l'étude des expéditions lointaines, des produits prestigieux et des grands négociants mais à négliger les trafics intra-européens à l'exception de ceux qui se trouvaient directement connectés aux flux océaniques¹.

« Nous sommes trop enclins, observait Fernand Braudel, à ne regarder que les liaisons essentielles [...] alors que les barques processionnaires cousent inlassablement ou recousent ensemble les morceaux divers de la mer sans que la grande histoire les aperçoive toujours »². Prenant en compte ce constat, de récentes études ont comblé une partie de ce vide historiographique afin d'atteindre dans toutes ses composantes « l'économie de la circulation »³ dans laquelle les chemins de la mer offrent de multiples avantages en termes de capacité de transport, de flexibilité et de coûts⁴.

- 1 Paul Butel, *Les Négociants bordelais, l'Europe et les Îles au XVIII^e siècle*, Paris, Aubier, 1974.
- 2 Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, Armand Colin, 1979 (4^e éd.), p. 98.
- 3 Dominique Margairaz, « L'économie d'Ancien Régime comme économie de la circulation », dans Denis Woronoff (dir.), *La Circulation des marchandises dans la France de l'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1998, p. 1-5.
- 4 « La recherche internationale en histoire maritime : essai d'évaluation », *Revue d'histoire maritime*, n° 10-11, 2010.

La circulation maritime, définie jadis par André Vigarié comme l'ensemble des phénomènes qui résultent de la mise en mouvement des hommes et des choses à la surface des mers et océans, ne peut procéder à une analyse de la navigation sans y intégrer les ports, voire les franges maritimes qui portent la marque des arrière-pays, et sans opérer des changements d'échelle d'observation qui permettent de décrypter la complexité des échanges, de pointer des transformations spatiales et de saisir des interconnexions⁵. Suivre cette circulation en Europe méridionale conduit également à fréquenter les deux rives et les deux bassins de la Méditerranée⁶. Cette réalité rappelle qu'il est délicat de réduire les circulations internationales en Europe en occultant totalement la Méditerranée afro-asiatique. Aussi, les circulations qui privilégient dans cette présentation l'Europe méditerranéenne n'évacuent pas totalement les mondes ottoman et barbaresque. Par ailleurs, le matériel nautique qu'exige la traversée des mers conduit inévitablement à évoquer l'armateur qui pense la circulation et la rend possible. Les enjeux de ces mouvements rendent compte de la volonté de les contrôler et de les sécuriser selon des modalités qui présentent de réelles limites et rencontrent quelques résistances.

LES PRATIQUES DE LA CIRCULATION MARITIME

Pratique du cabotage

Les contraintes naturelles – vents traversiers, courants, côtes propices à l'installation de ports ou à de simples points de rencontre – conditionnent souvent la route à suivre mais interviennent peu dans le choix de la voie maritime⁷. La conjoncture internationale incite parfois à préférer les « routes humides » au voiturage, mais ce sont surtout des raisons économiques – conditions du marché, état du réseau routier, risques –

5 André Vigarié, *Géographie de la circulation*, t. II, *La Circulation maritime*, Paris, Génin, 1968, p. 7-8.

6 « Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles », *Revue d'histoire maritime*, n° 8, 2008.

7 Pascal Arnaud, *Les Routes de la navigation antique. Itinéraires en Méditerranée*, Paris, Errance, 2005, p. 126.

qui imposent l'usage de la voie d'eau et notamment du cabotage, cette circulation qualifiée d'« insaisissable⁸ ».

Au vrai, le premier obstacle qui la rend insaisissable surgit dès qu'on cherche à la définir. Certes, évoquer le cabotage conduit à imaginer de petits bâtiments de mer qui ne s'éloignent guère des côtes et qui vont « comme les crabes, de rocher en rocher » (Fernand Braudel) et « de cap en cap ». Sous la plume de commis des amirautés comme sous celles d'encyclopédistes, le terme de « capotage » est d'ailleurs quelquefois employé pour le désigner. La législation française, qui a fortement marqué le droit maritime international, fournit quelques clés pour définir cette circulation qui oblige à considérer les espaces, les distances et les techniques. Dans la dizaine d'ordonnances et de règlements publiés entre 1664 et 1740 on désigne par long cours toute navigation qui comprend une « traversée océane » et par cabotage toute circulation qui n'est pas transocéanique. Dans ces conditions, toute circulation maritime méditerranéenne comme intra-européenne est du cabotage⁹. Quelques nuances ont été apportées au cours du XVIII^e siècle pour préciser le contenu de celui-ci. Ainsi, jusqu'en 1740, on distingue un petit cabotage entre ports et côtes du royaume d'un grand cabotage pour les relations entre ports du royaume et ceux de l'étranger ; les liaisons entre Marseille et Dunkerque étaient ainsi du petit cabotage ou cabotage « national », tandis que les voyages entre Marseille et Gênes appartenaient au grand cabotage ou cabotage « international ». L'ordonnance de 1740, liée à la création d'une maîtrise moins exigeante pour naviguer au petit cabotage, révisé cette définition « politique » par une approche géographique ; elle établit une distinction, non plus en fonction des frontières, mais selon les espaces fréquentés : dans le cas de la Méditerranée, le petit cabotage se pratique entre « les ports de Nice, Villefranche et de la principauté de Monaco, et les ports situés sur les

8 Michel Morineau, « Flottes de commerce et trafics français en Méditerranée au XVII^e s. », *XVII^e siècle*, n° 86-87, 1970, p. 150 ; Gilbert Buti, « Le cabotage dans tous ses états dans la France d'Ancien Régime : définitions, sources, approches », *Rives nord-méditerranéennes*, n° 13, 2003, p. 7-22.

9 « Histoire du cabotage européen aux XVI^e-XIX^e siècles », *Revue d'histoire maritime*, n° 8, 2008.

côtes du Roussillon jusqu'au cap de Creuz » ; de part et d'autre de ces limites ainsi que « les voyages en Angleterre, Écosse, Irlande, Hollande, Danemark, Hambourg et autres îles et terre au-deçà du Sund, en Espagne, Portugal ou autres îles et terre au-deçà du détroit de Gibraltar, sont censés être du grand cabotage ».

Ces définitions administratives qui n'accordent guère de place aux pratiques marchandes sont reprises au XIX^e siècle par les services des douanes en repoussant légèrement – vers Valence et Naples – les bornes du petit cabotage. Au vrai, en tenant compte de l'activité maritime vécue au XVIII^e siècle, il est préférable d'adopter une division entre un commerce à court rayon – entre Ligurie et Catalogne dans le cas de la France – et un commerce à grand rayon pour le reste de la Méditerranée et des espaces européens. Selon les distances parcourues, les espaces fréquentés et les objectifs recherchés les pratiques caboteuses offrent différents visages qui soulignent la complexité d'un usage difficile à contenir dans une définition.

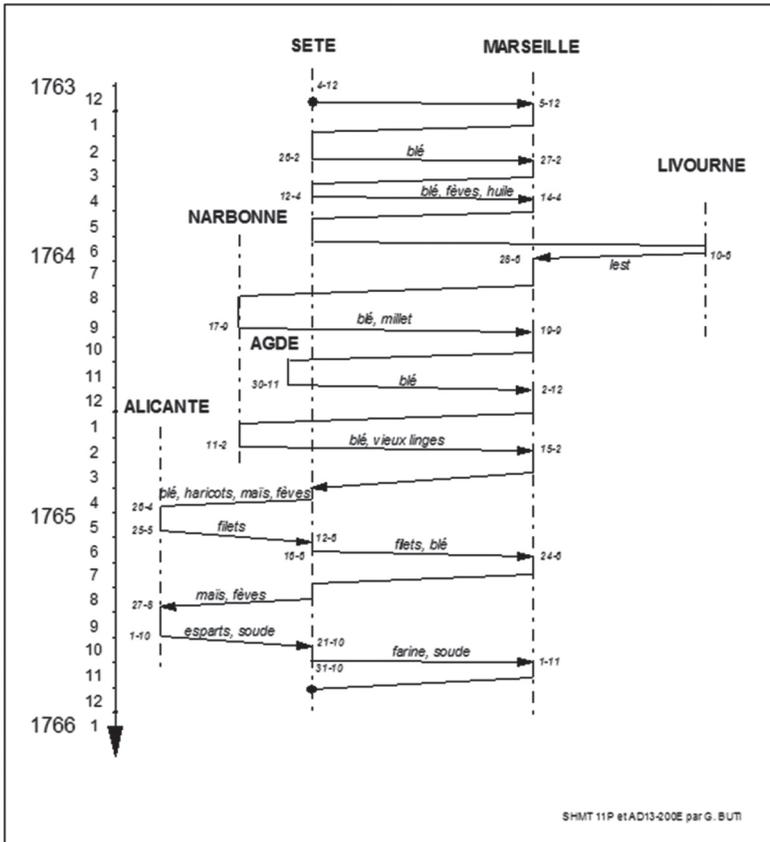
14

Les formes de petit cabotage

À court ou grand rayon, le cabotage se décline dans la pratique selon plusieurs modèles sans que nous trouvions une stricte spécialisation chez les caboteurs, tout au plus quelques tendances. La reconstitution d'opérations permet de suivre des itinéraires, de tracer des routes et de dégager une typologie.

Le petit cabotage est d'abord cette circulation dont la forme correspond à sa représentation collective, à savoir celle de mouvements pendulaires entre deux ports réalisés par de petites embarcations collées au trait de côte. Quelques patrons effectuent ainsi plusieurs navettes au cours d'une seule année avec le même bâtiment et le même type de cargaison à l'instar d'André Laugier, tout au long de son activité professionnelle, entre Saint-Tropez et Marseille, pour acheminer dans le grand port des produits forestiers (bois à brûler, châtaignes, liège) et en ramener des « marchandises diverses », ou le patron Pau Llobet entre Sant Feliu de Guixols et Barcelone. Des écarts à ces lignes régulières sont parfois provoqués par la possibilité d'un chargement exceptionnel qui laisse entrevoir une affaire fructueuse ; ainsi, le patron provençal Pierre Martin

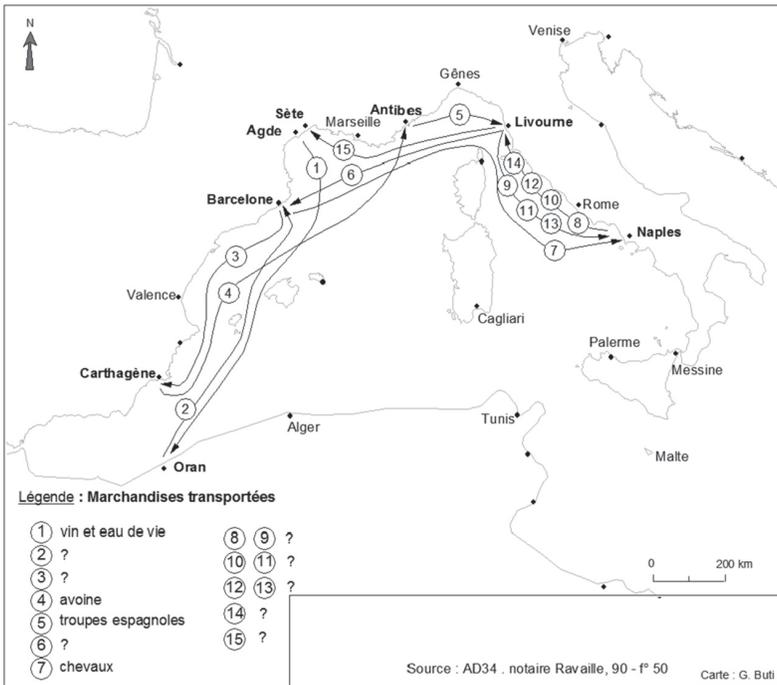
qui fait d'incessantes navettes entre le Languedoc et la Ligurie pour livrer du vin à Gênes trouve dans ce port un chargement de tabac qui le conduit à Naples d'où il regagne son port d'attache via Livourne, Savone et Toulon pour assurer de nouveau les navettes habituelles. De semblables écarts se greffent sur un corps constitué de régulières liaisons, comme le montrent les voyages vers Alicante et Livourne du patron Pierre Tourron, habitué aux allers-retours entre Sète et Marseille.



1. Voyages du patron Pierre Tourron, de Sète (1764-1765)

Dans ce bassin occidental de la Méditerranée, des embarcations combinent petit et grand cabotage dans des circuits ou boucles de navigation de grande ampleur qui associent une chaîne de ports à l'image des barques catalanes qui relient Majorque-Mahon-Marseille-Nice-Villefranche-Savone-Gênes-Livourne-Naples-Oran-Ceuta. D'autres sillonnent aussi cet espace en allant à la « quête » ou en « vagabondant » d'un affrètement à l'autre. Antoine Tempier, de Sète, relie au gré des nolis les rives espagnoles de Carthagène et d'Alicante à celles d'Italie méridionale de Palerme et d'Agrigente au cours d'une campagne de mer qui peut être assimilée à une caravane maritime de près de dix-huit mois¹⁰ ; le patron Étienne Aubin, d'Agde, procède de même en fonction des occasions offertes par le marché ou la conjoncture – transport de troupes, de chevaux ou de fourrage.

16



2. Caravane de la tartane *Saint-Étienne*, capitaine Étienne Aubin, d'Agde (1733-1734)

¹⁰ Voir ci-dessous.

Un cabotage « au long cours » ?

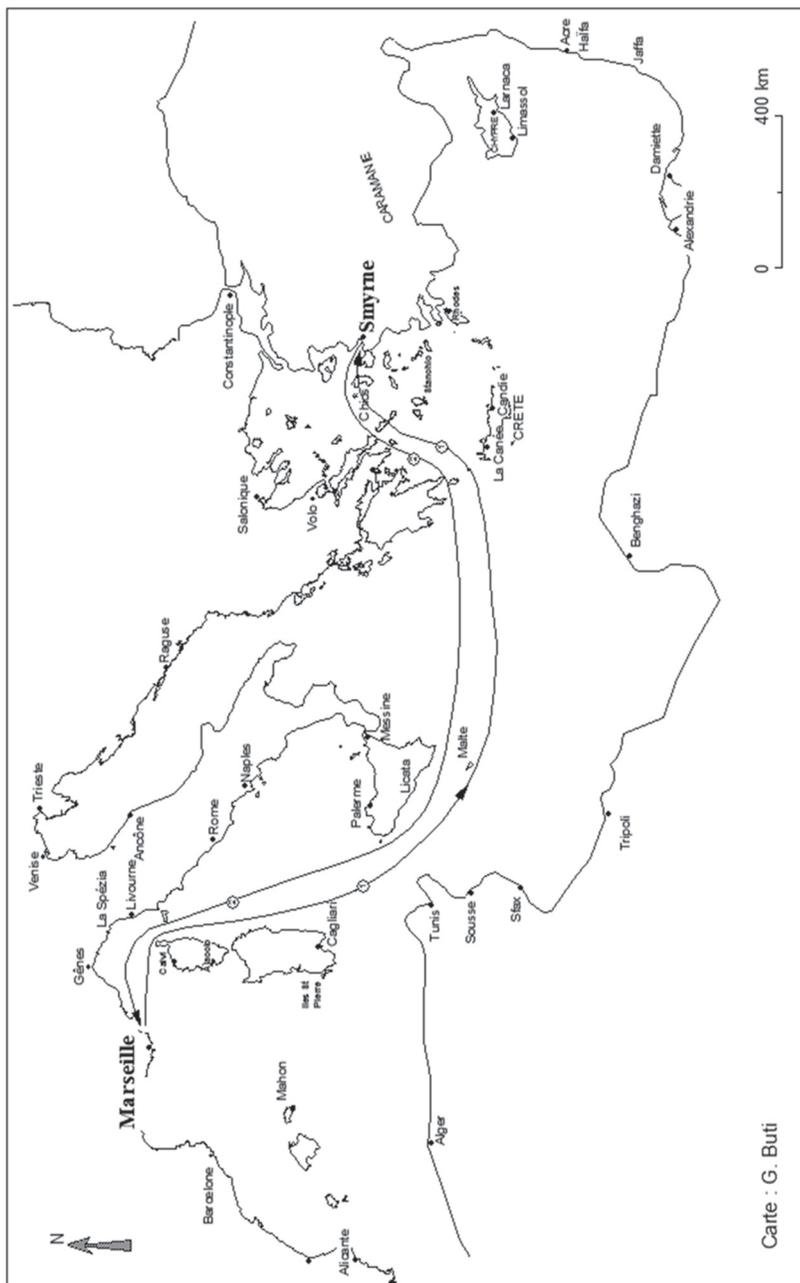
Le grand cabotage méditerranéen peut prendre la forme de voyages « en droiture » ou « réglés » c'est-à-dire avec une destination clairement définie et un nombre limité d'escales.

Toutefois, ces expéditions « en droit fil » dont nous ne connaissons que les ports de départ, de destination et de retour – c'est-à-dire le mouvement administrativement enregistré en France par les bureaux des classes et des amirautés – masquent parfois des itinéraires plus capricieux que seul un croisement de sources peut révéler.

Mouvements administratif et réel du capitaine Jean-Charles Cauvin, 1765-1768

Mouvement administratif (selon le registre matricule)	
Armement à Saint-Tropez	14 août 1765 au Levant, sous le commandement du capitaine J.-Ch. Cauvin
Désarmement à Saint-Tropez	12 juillet 1768, de retour du Levant, n°45, commandant J.-Ch. Cauvin

Mouvement réel (selon l'amirauté, la sénéchaussée et les actes notariés)		
Départ	Saint-Tropez	20 août 1765
Escales	Malte	4 septembre 1765
	Licata (Sicile)	24 octobre 1765
	Marseille	25 novembre 1765 (avec diverses marchandises)
	Saint-Tropez	17 décembre 1765
	Toulon	3 janvier 1766 (fourrage)
	Calvi	25 janvier 1766
	Ajaccio	9 février 1766
	Cagliari	2 avril 1766
	Alicante	1 mai 1766
	Îles St-Pierre	4 juin 1766
	Malte	8 juin 1766 (« pour racommodage »)
	La Canée	20 septembre 1766
	Candie	30 septembre 1766
	Alexandrie	23 octobre 1766
	Stanchio	17 décembre 1766



Carte : G. Buti

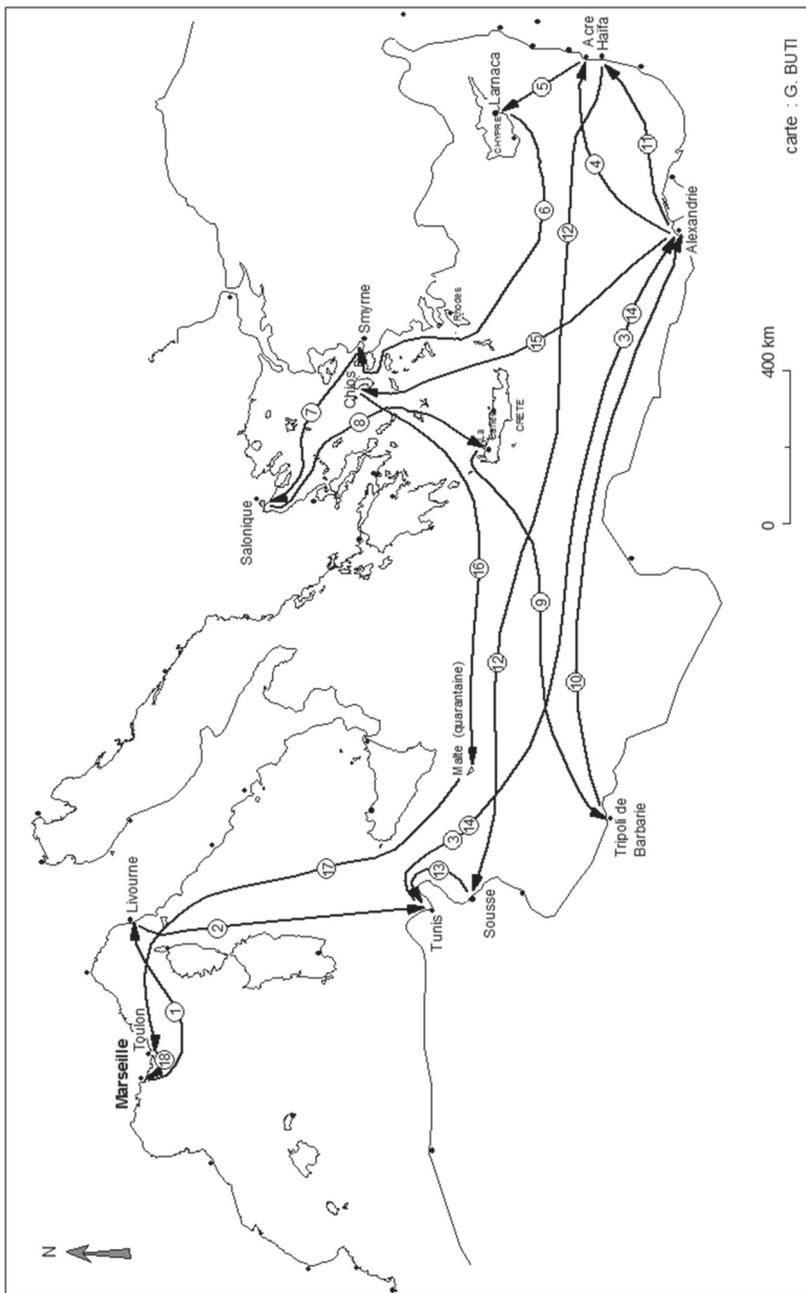
3. Voyage réglé ou en droiture au Levant (xviii^e siècle)

Mouvement réel (selon l'amirauté, la sénéchaussée et les actes notariés)		
	Candie	16 février 1767
	Constantinople	8 mai 1767
	Rhodes	20 mai 1767
	Constantinople	2 juillet 1767
	Acre	12 août 1767
	Rhodes	17 septembre 1767
	Alexandrie	6 novembre 1767 (bois)
	Caramanie	20 décembre 1767
	Smyrne	9 janvier 1768
	La Spezia	11 mai 1768 (pour quarantaine)
Retour	Saint-Tropez	11 juillet 1768

Plus originale, mais également très délicate à reconstituer dans toute sa complexité, est la caravane maritime. Observé dans les deux bassins de la Méditerranée – comme le montrent la campagne d'Étienne Aubin et celles de divers patrons génois tel Augustin Prevo – cet armement connaît au XVIII^e siècle un vif essor en direction des Échelles du Levant. Contrairement à ce que le terme de caravane laisse imaginer il ne s'agit pas d'une circulation groupée mais d'un « commerce de port à port », d'un tramping pratiqué par des bâtiments qui agissent seuls, vont au gré des nolis et se placent au service d'affréteurs extérieurs au port d'attache. De manière plus imagée cette navigation est également dite « à la cueillette », « à la quête », « à l'aventure » ou encore « à la fortune ». Cette pratique, qui n'est pas sans rappeler le « commerce d'Inde en Inde », paraît avoir été initiée en Méditerranée par les marchands-mariniers génois comme en témoigne l'organisation d'entreprises maritimes qui se livrent à cette circulation¹¹.

Les premières mentions officielles de location à des fins commerciales de navires européens par des Ottomans apparaissent dans le renouvellement des capitulations signées entre l'Angleterre et Constantinople en 1675,

11 Gilbert Buti, « Aller en caravane : le cabotage lointain en Méditerranée, XVII^e et XVIII^e siècles », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. LII, n° 1, 2005, p. 7-38.



4. Caravane de la barque *La Favorite*, 100 tx, commandée par le capitaine François-Blaise Granet, de Sanary (avril 1755-mai 1757)

démarche imitée cinq ans plus tard par les Pays-Bas¹². L'État ottoman, dont la marine de guerre est incapable de protéger les bâtiments de commerce, fait appel à des navires européens neutres pour assurer les liaisons maritimes entre les provinces de l'Empire et en particulier aux marines européennes considérées comme plus sûres car à l'abri des corsaires chrétiens et notamment du corso maltais. Toutefois, alors que les Anglais et les Hollandais pratiquent essentiellement un commerce en droiture, les Français, qui n'ignorent pas ces voyages « réglés », se livrent aussi à un intense tramping dans le bassin oriental de la Méditerranée. Avec les Vénitiens et plus encore les Ragusains – à la présence redoutée dans la seconde moitié du siècle –, ils contrôlent 90 à 95 % de la caravane maritime dans les eaux ottomanes. Pour les armateurs français, la pratique caravanière a été officialisée et codifiée à la suite d'une permission accordée par La Porte en 1686 et entérinée par Versailles deux ans plus tard¹³. Les bâtiments qui partent en caravane doivent être munis d'un congé pour une durée de deux ans, délivré par l'amirauté, « à peine de cent livres d'amende par mois au cours de la première année d'expiration du délai, puis de confiscation des bâtiments et de leur chargement » pour ceux qui reviennent après l'expiration du délai accordé. Qu'elle respecte ou non la durée du congé, une campagne caravanière se compose de plusieurs voyages et chacun d'eux donne lieu à une comptabilité particulière avec répartition des bénéfices ou des pertes entre les différents acteurs engagés dans l'entreprise.

Toutefois, ces voyages « à l'aventure » ne se limitent pas au seul bassin levantin et associent parfois, en fonction des occasions de chargement et autres opérations marchandes, les deux bassins de la Méditerranée.

Une caravane peut également prolonger une opération en droiture et associer Ponant et Levant. Ainsi, les Roux, négociants-armateurs marseillais confient, en 1763, leur corvette le *Benjamin* au capitaine

12 Daniel Panzac, « Les contrats d'affrètement maritimes en Méditerranée : droit maritime et pratique commerciale entre Islam et Chrétienté (xvii^e-xviii^e siècles) », *Journal of the Economic and Social History of the Orient*, vol. 45, n° 3, 2002, p. 344-345.

13 Paul Masson, *Histoire du commerce français dans le Levant au xvii^e siècle*, Paris, Hachette, 1897, p. 409.

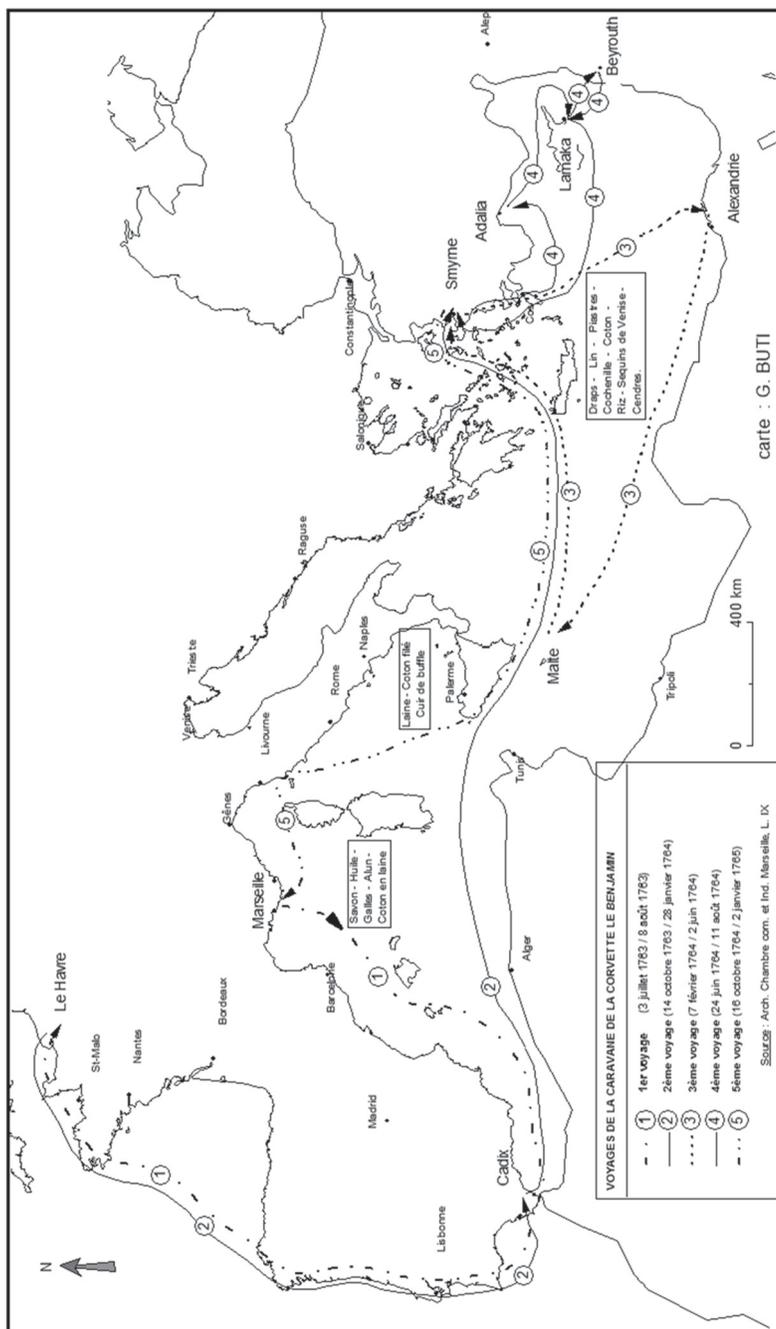
Antoine Brunet avec de précises instructions contenues dans un « raccord » ; selon celles-ci, après un voyage en direction du Havre-de-Grâce, si le capitaine ne trouve pas à s'y fréter utilement ou à réaliser au retour une bonne opération à Cadix auprès des correspondants des Marseillais, il pourra partir pour Alexandrie et y commencer la caravane « libre d'agir pour notre plus grand avantage comme vous le trouverez bon » notent les armateurs à leur capitaine de toute confiance.

Le capitaine constitue souvent la cheville ouvrière de ces campagnes. Sa pratique de la mer, sa connaissance des marchés levantins acquise au cours d'une formation « sur le pont », et son niveau d'instruction le placent en mesure de faire fructifier les fonds engagés et de trouver des nolis avantageux. Le capitaine, ou le subrécargue qui représente les « chargeurs », est une figure majeure de l'intermédiation marchande, l'homme à la confiance accordée mais quelquefois mise en doute par les intéressés aux opérations. Des litiges et autres désaccords au terme de campagnes caravanières conduisent alors à de longues procédures judiciaires avec la constitution de dossiers qui rassemblent des témoignages de participants, des dépenses de bouche, des certificats consulaires et autres dépositions administratives. Ce sont ces pièces et les mentions portées sur les rôles d'équipage au désarmement comme sur les registres matricules des hommes et des navires qui permettent de recomposer et de cartographier au plus près ces campagnes dont les journaux de bord ont été rarement conservés.

Au reste, tout comme les Nordiques font le voyage de la Méditerranée au cours du XVIII^e siècle, les armateurs méditerranéens, avec certes une moindre intensité, n'ignorent pas l'Europe de l'Ouest et du Nord¹⁴. Après avoir longtemps fréquenté le bassin occidental de la Méditerranée le patron de la barque *San Jazinto* franchit le détroit de Gibraltar pour se rendre à Lisbonne, La Corogne, Santander et Bilbao¹⁵. Ainsi

14 Pierrick Pourchasse, *Le Commerce du Nord. Les échanges commerciaux entre la France et l'Europe septentrionale au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2006.

15 Pierre Vilar, *La Catalogne dans l'Espagne moderne. Recherches sur les fondements économiques des structures nationales*, Paris, Le Sycomore-Éditions de l'EHESS, 1982 (2^e éd.), 3 vol., t. III, p. 190.

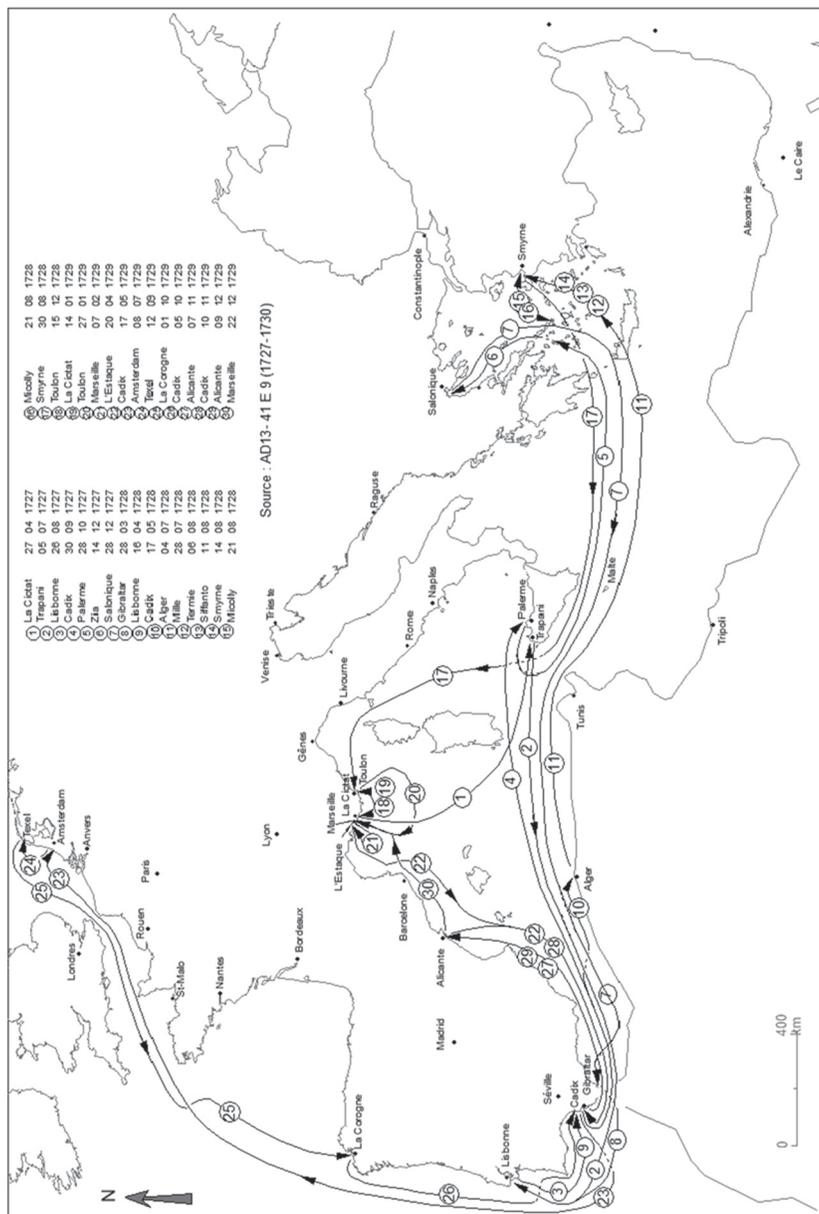
6. Caravane de la corvette *Benjamin*, de Marseille, capitaine Antoine Brunet, de La Ciotat (1763-1765)

en est-il également des gens de Sète dont près de 20 % des bâtiments de commerce – plus encore si l'on considère le tonnage – sont armés dans la seconde moitié du siècle pour un lointain cabotage européen : vers la Bretagne (Nantes, Paimbœuf, Quimper, Lorient, Morlaix), la Normandie (Honfleur, Dieppe, Le Havre, Rouen), la mer du Nord (de Dunkerque à Hambourg en passant par Ostende) et la Baltique (Saint-Pétersbourg)¹⁶. Le grand cabotage dans les eaux de l'Europe du Nord-Ouest ne se réduit pas à un simple « commerce passif » et l'activité de Sète, d'Agde ou de Marseille n'est pas entièrement sous la dépendance de pavillons étrangers. Certes, la « descente » des « Nordiques » (Danois, Suédois) vers la Méditerranée a contribué indirectement à faire rayonner le commerce « d'une Méditerranée à l'autre » (Louis Dermigny) mais les flottes méditerranéennes, entraînées sur les routes septentrionales par les Ponantais et les Nordiques, y ont également participé.

Si nous prenons comme critères de définition la durée de l'expédition et la totalité de la distance parcourue, ces voyages au grand cabotage – en Méditerranée ou vers l'Europe septentrionale – peuvent assurément être qualifiés de « cabotage au long cours ».

Cependant, ces pratiques maritimes ne doivent pas faire perdre de vue que les chemins de la mer sont parfois directement connectés aux voies terrestres et fluviales : au vrai, « ce sont des routes de mer et de terre, liées ensemble [...] c'est-à-dire tout un système de circulation » (F. Braudel). Aussi, le cabotage constitue parfois un simple segment d'un transport plurimodal, une boucle d'un ensemble multiforme. La circulation des bois de marine est à ce titre exemplaire : extraits des forêts de Champagne, de Franche-Comté, d'Alsace, de Bourgogne ou du Dauphiné, les bois sont d'abord acheminés par charrois vers une voie d'eau (Saône et Rhône) ; assemblés après flottage dans le port d'Arles, ils sont transportés par bâtiments fluvio-maritimes (allèges ou gabarres)

¹⁶ Gilbert Buti, « La « marine de Sète » au xviii^e siècle. Trafic de proximité et grand cabotage européen », dans Lionel Dumond, Stéphane Durand et Jérôme Thomas (dir.), *Les Ports dans l'Europe méditerranéenne. Trafics et circulation. Images et représentations (xvi^e-xxi^e siècles)*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007, p. 187-214.



7. D'après « Le compte des dépenses » du navire la *Vierge de Grâce* et *Étoile du Nord* capitaines Joseph Servier et Simon Allignan (1727-1729)

vers les chantiers navals de Martigues, Marseille, La Ciotat ou Toulon¹⁷. Cette configuration en rien originale se retrouve sur la façade ponantaise comme dans l'espace balte.

CONTENUS ET MODALITÉS DE LA CIRCULATION

Les instruments nautiques

La connaissance du cabotage passe d'abord par une bonne connaissance de l'outillage nautique et de sa gestion. Les bâtiments de mer – caboteurs ou cabotiers – qui demeurent les plus puissants moyens de transport sont inégalement connus ; la diversité des noms rencontrés dans l'espace méditerranéen ne renvoie pas toutefois à une aussi grande variété des types.

Si la tartane – barquet ou laud – apparaît comme le bâtiment polyvalent, utilisé aussi bien au petit qu'au grand cabotage méditerranéen, les plus modestes embarcations, d'une portée moyenne inférieure à vingt tonneaux – bateaux, bisques, frégatons – qui ne s'éloignent guère des rivages, apparaissent plus rarement dans les albums ou carnets de croquis. Nous devons nous contenter d'appellations mystérieuses et être attentifs aux discrètes et indirectes représentations : ainsi en est-il des embarcations qui figurent à l'arrière plan des œuvres de Joseph Vernet, des graffiti, des dessins maladroits ou plus assurés rencontrés dans des pièces comptables, prix faits enregistrés par le notaire ou rares livres de bord¹⁸.

Certes, on sait construire et utiliser plus grand, mais il s'agit avant tout de mettre en adéquation la portée du bâtiment avec son usage. Pour la navigation réglée, contrôlée par les négociants-armateurs des grandes places marchandes, sont utilisés des bâtiments de grande portée, semblables à ceux des Anglais, Hollandais ou Nordiques. Les senaus, bombardes, navires ou vaisseaux qui jaugent plus de 500 tonneaux

17 Patricia Payn-Echalier, *Les Marins d'Arles à l'époque moderne*, Aix-en-Provence, Presses de l'université de Provence, 2007.

18 Philippe Rigaud, « Graffiti navals en Provence », dans Christiane Villain-Gandossi et Éric Rieth (dir.), *Pour une histoire du « fait maritime »*. Sources et champs de recherches, Paris, Éditions du CTHS, 2001, p. 105-122.

conviennent aux volumineux chargements disponibles dans les grandes Échelles du Levant¹⁹. En revanche pour le trafic caravanier l'emploi d'un grand bâtiment est trop onéreux – mise-hors et frais de fonctionnement – et conduit à de préjudiciables immobilisations pour composer une importante cargaison en l'absence de correspondants dans les ports fréquentés. Comme le recommande, en 1741, ce régisseur établi à Smyrne à son majeur marseillais :

N'envoyez pas un bateau de 3 500 à 4 000 charges pour le blé [...] je serai bien embarrassé car ne pouvant charger du grain, il serait obligé de s'en retourner à vide, n'étant pas un bateau propre pour la caravane [...]. Pour avis, il ne faut jamais de bâtiment d'un si gros port en temps de paix ; il faut des petits bâtiments de 1 000 à 1 500 charges, que, si on ne les peut pas charger de blé, on peut leur faire prendre tout autre voyage, soit pour la balle que pour la caravane²⁰.

28

Pour aller « à la cueillette lointaine », ou greffer une caravane sur un voyage réglé, ce sont des bâtiments de portée moyenne – barques, canaris, trabaccoli, pinques, polacres, saetías, corvettes ou brigantins (80 à 250 tonneaux environ) – qui ont la préférence des armateurs.

Adaptation au marché, mais aussi à l'espace fréquenté. Dans la chaîne logistique des transports fluvio-maritimes ce sont des bâtiments à faible tirant d'eau – allèges d'Arles entre Rhône et Méditerranée ou lahuts de Ligurie entre Tibre et Tyrrhénienne – qui sont utilisés. L'usage du bâtiment détermine souvent le type employé sans qu'il y ait pour autant une véritable spécialisation pour le transport d'une marchandise. Nous pouvons cependant relever une originalité chez des marchands génois qui tendent à utiliser, dans la seconde moitié

19 La question métrologique du tonnage reste épineuse. Pour le XVIII^e siècle méditerranéen à Marseille, comme à Gênes, Naples ou Barcelone non seulement un même type de bâtiment peut présenter une portée très différente – une tartane entre 40 et 120 tonneaux – mais un même bâtiment peut être affecté de tonnage variable. Ces errements résultent parfois d'une négligence administrative mais aussi du jeu du patron ou capitaine qui tend à sous-évaluer le tonnage devant les taxes qui en dépendent et à le surévaluer en cas de rémunération au tonnage.

20 Une charge équivalait à un setier, soit environ 120 kg. Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence, L IX, 725, Smyrne, J.-A. Boulle, lettre du 6 septembre 1741.

du XVIII^e siècle, des caboteurs adaptés au trafic des huiles d'olives. Ce sont des pinques ou pincous, bâtiments de dimension moyenne et de médiocre qualité nautique, avec un seul pont mais qui offrent une forte capacité de transport avec une grande cale entièrement vouée à la tonnellerie ou futaille. Cette spécialisation, qui reste exceptionnelle – peut-être la trouvons-nous à Saint-Tropez avec les « vinaitiers » – permet de réduire les prix de transport mais la futaille qui les accompagne en permanence oblige à des retours sur lest ou presque – avec des espèces métalliques, parfois des morues ou quelques étoffes ; une fréquente rotation des bâtiments rapidement chargés et déchargés compense cet inconvénient.

Suivant une tradition largement répandue en Méditerranée comme en Ponant, le navire est en général une copropriété fractionnée en parts : en six quarts au XVII^e siècle et vingt-quatre parts ou quirats ou carats au XVIII^e siècle en France comme en Italie tandis qu'en Espagne, particulièrement en Catalogne, ces parts sont des *setzens* (seizièmes)²¹. Définie au moment de l'achat, enregistrée à l'amirauté et souvent chez le notaire, la valeur de la part, qui est fonction de la taille et de l'état du bâtiment, varie au fil de l'existence de celui-ci. Les quirats circulent lors de transactions, à l'occasion de partages, constitutions de dot, legs mais aussi de confiscations à la suite de décision de justice. Ces opérations reconfigurent ainsi la propriété du bâtiment tout au long de son activité. Les grosses fortunes qui contrôlent les navires de grande portée ne se désintéressent pas pour autant des petites unités ; les parts d'un brigantin de 260 tonneaux, tout comme celles d'une tartane de 60, peuvent être entre les mains d'un ou deux propriétaires – celles de négociants-armateurs de grandes places portuaires – ou entre celles de douze ou vingt personnes avec quelquefois un discret « sous-quiratement » difficile à atteindre. Cet émiettement qui élargit la base de l'entreprise vise à limiter les risques des intéressés ; il résulte parfois d'une forte demande de participation mais aussi de la difficulté à trouver de solides associés. La composition de ce capital laisse

21 Cette subdivision, et non en douzièmes ou vingtièmes (comme les fractions monétaires), reste sans explication.

entrevoir des associations aux dominantes diverses : forte présence familiale ici, proximité géographique là – sans coloration familiale pour autant – ou « curieuse synthèse sociale » notée en Catalogne avec cette réunion de nobles, d'officiers, de négociants, de maîtres artisans et de capitaines dans une liste d'intéressés composée de dix personnes pour une barque de 145 à 178 tonneaux²². La dispersion géographique traduit souvent les fondements de l'entreprise ; ainsi, en 1745, la barque *Notre-Dame du Ruban*, de 114 tonneaux, appartient à quatorze associés : un groupe de marchands de Barcelone, un groupe de constructeurs et fournisseurs de bois d'Arenys de Mar et un groupe d'exploitants de soude du delta de l'Ebre (Tortosa), soude qui compose la cargaison essentielle de la barque à destination des savonneries marseillaises.

30

Pour acheter ces bâtiments, qui ne connaissent pas dans leur conception de bouleversements techniques majeurs au cours du XVIII^e siècle, les armateurs s'adressent aux constructeurs des nombreux chantiers locaux mais n'ignorent pas le marché de l'occasion qui peut être alimenté par des prises. Les prix de ces instruments de production que sont les navires sont très sensibles à la conjoncture et l'irrégularité des prix observée au cours du siècle ne saurait dissimuler une légère augmentation. Cette diversité des coûts de production est également perceptible dans l'espace : les chantiers de Gênes, de Marseille ou de Barcelone doivent compter avec les modestes établissements périphériques qui ne disposent souvent d'aucune infrastructure : de l'espace pour le stockage des matériaux et un plan incliné pour le lancement suffisent à de modestes entrepreneurs. Les chantiers de Barcelone sont concurrencés par les constructeurs catalans des petites plages de Canet de Mar, d'Arenys ou Badalona qui construisent moins cher, mêlent pièces neuves et d'occasion (mâts et voilure) dans leurs productions qui ne sont pas celles qui connaissent forcément le plus d'avaries. Il en est de même pour les productions de Varazze, en rivière de Gênes.

22 P. Vilar, *La Catalogne, op. cit.*, t. III, p. 189.

Des produits et des espaces

Les productions du proche arrière-pays – céréales, vin, huile, « terrailles » ou terres cuites, bois à brûler, liège, fruits frais et secs – composent les flux du quotidien dont le rythme annuel obéit souvent à celui du calendrier agricole de marchands-mariniers pluriactifs. Ainsi, des propriétaires de vignobles du Cap corse vont, sur leur tartane ou felouque personnelle, vendre à Livourne ou à Civitavecchia du vin, de l'huile, du bois, des écorces de chêne, des cédrats et ramènent en échange des ustensiles, des denrées alimentaires et des matériaux de construction. Une fois les échanges effectués, l'équipage – patron en tête – reprend les travaux des champs et prépare le prochain chargement.

Un cabotage de concentration et de redistribution anime le mouvement portuaire des grandes places marchandes pour constituer tout ou partie des cargaisons des flottes de commerce – vin pour les Iles d'Amérique, draps du Languedoc pour les Échelles du Levant... – et pour diffuser en retour des produits manufacturés, denrées coloniales – café des plantations américaines, sucre, indigo – ou non – morue de Terre-Neuve apportée par les Malouins puis les Anglais à Marseille et à Livourne et redistribuée vers Sète, Agde, Gênes, Civitavecchia ou Naples. Les grands arsenaux – Naples, Toulon, Carthagène, Venise – sont également des foyers d'attraction à l'occasion de l'armement des grandes escadres. Des échanges peuvent soudainement être étroitement liés à la conjoncture : aller « à la quête » ou « cueillette » de troupes, chevaux, fourrages comme à la « quête » de grains pour répondre à une pénurie qui peut laisser entrevoir de beaux profits.

À bien des égards ce trafic à court rayon apparaît comme le « père nourricier des provinces méridionales » pour reprendre la formule de Fabri, directeur de l'arsenal de Toulon, évoquant les arrivées dans le port de guerre des bâtiments languedociens vers 1776. Ces caboteurs, véritables « colporteurs des mers », participent à la diffusion des céréales, commerce intermittent par excellence, et plus encore à la distribution des vins et des eaux-de-vie en direction des espaces voisins – Provence, Corse, Rivière de Gênes – ou non. Ces opérations occupent parfois une place centrale dans l'articulation des échanges et dans la mise en relation d'espaces lointains. Songeons à ces entrepreneurs de Saint-Valéry-sur-

Somme – les Vasseur, Macquet, Ravin, Lambert, Verhage – qui vont au XVIII^e siècle à Agde et à Sète chercher des vins et eaux-de-vie en réponse aux ordres de marchands et cabaretiers d’Abbeville, de Compiègne et plus encore d’Amiens desservis par les gribanniers et autres bateliers de la Somme et de l’Oise²³. Ces micro-entreprises, où les marchands picards transitaires possèdent comme les capitaines des parts de navires, ne sont en rien exceptionnelles²⁴. Elles occupent un segment dans une boucle de distribution reliant les producteurs languedociens aux consommateurs de Picardie, de Champagne et des confins nord-est du royaume où tel officier languedocien en service a mis à la mode la clairette et le muscat. Assurément, « quelque chose d’humain palpite dans ce commerce », dans ces trafics discrets en marge des grandes entreprises²⁵.

32

Des échanges à large rayon animent également des trafics où se mêlent flottes caboteuses méditerranéennes et lourds bâtiments nordiques : pour le transport des munitions navales ou *navals stores* (bois, chanvre, goudron, brai), la distribution de produits manufacturés (draps), la redistribution de produits levantins (cotonnades), la diffusion de sel, de céréales, de vin et d’eau-de-vie.

La circulation des caboteurs n’est pas totalement étrangère à l’orientation économique de certains rivages. Comme le constatait au début du XIX^e siècle, le préfet du Var, Joseph Fauchet : « La situation la plus convenable à la vente [du vin] est le voisinage de la mer [...] car à mesure que la distance à la mer augmente, le prix du transport réduit celui du vin »²⁶. La voie maritime, qui est souvent moins coûteuse que la route terrestre, rend compte du développement de certains vignobles à proximité des chemins de la mer et de l’augmentation des prix des terres à vigne dans ces espaces. La situation se vérifie en Languedoc où « il y eut

23 J.-C. Gaussent et R. Richard, « Un aspect du commerce maritime sétois au XVIII^e siècle : l’exportation des vins et eaux-de-vie par des bâtiments du Nord », *Bulletin du Centre d’histoire des espaces atlantiques* (Université Michel de Montaigne-Bordeaux III), 1987, p. 85-135.

24 Alain Cabantous, André Lespagnol et Françoise Péron (dir.), *Les Français, la terre et la mer, XIII^e-XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 300-321.

25 Louis Dermigny, *Esquisse de l’histoire d’un port : Sète, de 1666 à 1880*, Montpellier, Impr. De Causse, Graille et Castelnaud, 1955, p. 49.

26 J. Fauchet, *Statistique générale de la France. Département du Var*, Paris, Testu, an X, p. 21.

cette même année [vers 1770] et les trois ou quatre années suivantes des propriétaires de vigne dans le terroir de Marseillan, diocèse d'Agde, qui trouvèrent dans les fruits de la récolte d'une année la valeur du fonds de la terre qui les avait produits ; et l'on vit des fortunes rapides dans les païs de vignobles de la province et parmi les négociants de Sette [...]. Aussi, presque tous les domaines voisins de la mer furent-ils bientôt plantés en vignes, et les jeunes commerçants du port de Sette envoyés dans les provinces du nord de la France et dans les païs étrangers pour y mettre en réputation les vins et eaux-de-vie du Languedoc »²⁷.

Cette circulation maritime prend appui sur un ensemble portuaire complexe et hiérarchisé. Autour des grandes places marchandes de l'Europe méridionale – Barcelone, Marseille, Gênes, Livourne, Naples – au mouvement portuaire important et varié, aux infrastructures développées (jetées, môles, quais, entrepôts, magasins ...) et occupées par des colonies ou nations étrangères, une guirlande plus ou moins fournie de ports secondaires forment de véritables complexes portuaires : ainsi en est-il de la « rivière de Gênes » (Oneglia, Sestri, San Remo, Laigueglia, Porto Maurizio, Bordighera, Dianò), de Marseille (de Martigues à Antibes) et « le long de la mer de Barcelone ». Les trafics y sont de moindre ampleur, les flottes plus réduites et parfois « de service », les marchands plus modestes, bien que se disant fréquemment « négociants », et les infrastructures limitées.

Toutefois, le changement d'échelle qu'exige le décryptage de la circulation de proximité amène à découvrir une poussière de discrets mouillages, « ports de campagne » (Biagio Salvemini) ou ports éphémères. Ces points de rencontre, qui ne sont pas toujours aisés à identifier et moins encore à cartographier, sont mentionnés dans tel acte notarié, à l'occasion d'un contrat, ou dans telle pièce judiciaire rédigée à la suite d'un litige. Pour le terroir de Fréjus et le seul embarquement de feuilles d'arbousier destinées aux tanneries provençales apparaissent les lieux-dits de « la Gaillarde, Villepey proche le Four-à-chaux, le Four-à-chaux à l'Escueilh-de-Launans ou Saint-Aygoux près la Tour » ; il faudrait y ajouter dans le proche terroir de Roquebrune « la Garonette

27 Cité par L. Dermigny, *Esquisse de l'histoire d'un port*, op. cit., p. 33, note 2.

dit Bougnon, la Garonette proche l'ourpillon, Bougnon les Aubres, la calanque de Buon-Aiguo, la Gaillarde quartier de Villepey, la Gaillarde ou Grande-Calle, la Petite-Calle, Bagne-Cul vers les Issambres ».

En Calabre et dans les Pouilles, les Génois, qui ont stimulé la spécialisation de l'agriculture des zones littorales en incitant à la culture de l'olivier, ont par là même contribué à la multiplication des lieux d'embarquement et des ports éphémères – plages, « marinas », mouillages – le long de côtes dont la configuration facilite les embarquements furtifs et illicites, pour déjouer certaines interdictions décidées par les autorités locales²⁸. Quelques petits ports ou simples mouillages ont soudainement pris une place essentielle dans ces trafics huiliers : Pietrenere en Calabre est ainsi devenu le premier port d'expédition pour Marseille dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

34

Des entrepreneurs

Les entrepreneurs des grandes places portuaires – les négociants aux activités polyvalentes qui associent commerce en gros, assurance, banque, commission et armement – possèdent souvent leurs propres bâtiments. Celui-ci, qui est confié à un capitaine expérimenté ou à un représentant embarqué (subrécargue) muni des détails des opérations, est un outil de transport intégré dans l'entreprise.

Cependant, le navire apparaît également, notamment dans les ports d'armement, comme la raison d'être de l'entreprise qui est créée autour du bâtiment pour plusieurs campagnes ou une seule²⁹. Les propriétaires du bâtiment ou « participants » ou « intéressés » forment à cette occasion une entreprise commerciale dite « société », « compagnie », « barca » ou « colonne », selon un modèle qui semble avoir été initié par les Génois, avec apport de capitaux *au prorata* du nombre de parts ou quirats. Dans la collecte de fonds pour préparer la campagne de mer les associés, qui investissent une part de leurs avoirs, ont recours au prêt à la grosse aventure dit encore « à retour de voyage » dont le change

²⁸ Biagio Salvemini, *Il territorio sghembo. Forme e dinamiche degli spazi umani in età moderna*, Bari, Edipuglia, 2006, p. 579-627.

²⁹ Gilbert Buti, *Les Chemins de la mer. Un petit port méditerranéen : Saint-Tropez (XVII^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR, 2010.

maritime est soumis, comme les assurances, à la conjoncture ; des suppléments peuvent parfois être obtenus en cours de voyage selon le même procédé auprès de connaissances aux escales, voire auprès d'éventuels passagers.

De telles sociétés agissent parfois comme de simples entreprises de transport, en mettant leur bâtiment – unité d'une flotte de service – à la disposition d'affréteurs extérieurs moyennant le versement d'un fret ou nolis. Le bâtiment est quelquefois affecté à la diffusion de marchandises qui sont, tout ou partie, la propriété de ceux qui les mettent en mouvement et les transportent en spéculation³⁰.

Dans les deux cas le capitaine apparaît comme la figure centrale de l'intermédiation marchande, fonction remplie parfois par le subrécargue ou lieutenant. Dans cette formule entrepreneuriale où armement et négoce sont étroitement associés voire confondus, les aptitudes du capitaine – compétences nautiques et savoir-faire commercial – sont décisives pour réussir des transactions, tenir les comptes « voyage après voyage », tourner une réglementation, trouver de discrets points d'abordage dépourvus de droits de douane et y nouer des liens amicaux en exploitant avec malice les coutumes locales car la cueillette le long des rivages est plus aisée lorsque des relations amicales et de pleine confiance ont été nouées entre les différents partenaires. Copropriétaire du navire et parfois intéressé à la cargaison, il mesure au mieux les risques et évite toute dépense superflue afin d'assurer le meilleur profit à l'expédition. Ce dispositif maritime et commercial, qui laisse une large place à l'inventivité des principaux acteurs, convient admirablement aux structures socioéconomiques des petits ports d'armement. Il leur apporte la flexibilité indispensable pour se glisser dans les interstices laissés libres par les grandes places marchandes.

30 Robert Richard, « Le navire : un type d'entreprise négligé par les historiens économistes », *Revue dunkerquoise d'histoire et d'archéologie*, n° 2, 1988, p. 205-226.

CONTRÔLER ET SÉCURISER LA CIRCULATION

36 Le contrôle de la circulation des personnes et des biens le long du littoral, « espace-frontière » par excellence, s'inscrit dans le projet de soumission des rivages aux volontés des pouvoirs centraux³¹. Contrôles sanitaire et militaire visent les gens de passage sur les franges côtières comme les populations maritimes que le métier de la mer rend, par définition, instables. Les ports, et particulièrement ceux du royaume de France, où s'exerce l'autorité croissante de la monarchie administrative, sont des observatoires de premier ordre pour suivre cet effort étant donné le poids des échanges et la variété des contacts. Ces contrôles aboutissent à une fragmentation administrative des littoraux, à la mise en place d'un personnel de surveillance, à la constitution d'un réseau de veille au maillage serré et de documents d'identification des personnes en déplacement ou des gens de côte susceptibles de l'être.

Contrôler les mouvements

La réglementation de la circulation maritime se renforce au cours du xvii^e siècle. Tout patron ou capitaine doit obtenir une autorisation ou congé avant de quitter le port d'attache ; ce congé, dont la durée accordée est fonction de la campagne envisagée, doit être présenté à chaque escale. Le dépassement de la durée accordée par cette autorisation est théoriquement sanctionné par une lourde amende accompagnée de la confiscation de l'embarcation. Néanmoins, force est de reconnaître que les congés surannés sont rarement suivis de pareilles mesures. Les dépositions des capitaines, trop stéréotypées néanmoins pour parvenir à tromper la vigilance des autorités, font état de vents contraires, de longues quarantaines ou de menaces corsaires à l'origine du retard ; il est plus rarement question de la volonté d'effectuer une opération marchande supplémentaire ou des difficultés à trouver un fret de retour afin d'éviter de rentrer « sur lest » (à vide).

31 André Zysberg, « La soumission du rivage aux volontés de l'État royal », dans Martine Acerra *et al.* (dir.), *État, Marine et Société. Hommage à Jean Meyer*, Paris, PUPS, 1995, p. 439-455.

La vigilance est autrement plus grande en ce qui concerne les patentes de santé que doivent présenter les capitaines à leur retour de voyage pour attester l'état sanitaire des ports fréquentés et des événements intervenus en cours de traversée y compris les communications en mer susceptibles de transmettre le mal contagieux. La peste, qui sévit à l'état endémique en Méditerranée orientale, est à l'origine de la mise en place d'un réseau de surveillance et d'espaces de confinement ou lazarets ; malgré les cas avérés d'épidémies, à Marseille comme à Messine, la surveillance paraît avoir atteint son objectif. Nonobstant certaines entorses aux règlements et quelques incidents enregistrés à l'intérieur du lazaret, la contamination est insignifiante à Marseille dans la mesure où 0,6 % seulement des navires entrés dans le port (soit 140 sur plus de 16 000 reçus au XVIII^e siècle) ont eu la peste à bord, la maladie ne s'étant manifestée qu'à 16 reprises dans le lazaret.

Tours littorales et felouques de la Ferme générale veillent à la lutte contre la circulation frauduleuse, sans parvenir à éliminer les opérations illicites et de contrebande au cours d'expédition ou aux escales ; les nombreuses plages de chargement et de déchargement, les rades foraines, la multiplicité des îlots facilitent les prises de marchandises en échappant à tout contrôle. Les déclarations de cargaisons donnent également lieu à malversations bien que certains usages, à Bari comme à Trieste, font accepter une certaine tolérance pour ne pas prendre en compte la totalité du chargement afin d'éviter le paiement d'une taxe : d'où des heurts et frictions avec les autorités d'autres ports, comme Naples, qui refusent de tels aménagements.

Mais ce sont « les craintes d'une évaporation définitive d'hommes dans des itinéraires sans retour » qui inquiètent avant tout les autorités portuaires et maritimes³².

Contrôler les gens de mer

La surveillance des déplacements des gens de mer s'effectue de multiples manières à terre comme en mer. Dans chaque quartier

32 Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 386.

maritime les responsables de la levée des hommes pour le service sur les vaisseaux du roi procèdent à une revue annuelle. En cas d'anomalie ils rédigent un rapport destiné à l'intendant maritime avec la liste des marins qui ne se sont pas présentés ou dont on est « sans nouvelles » et pour lesquels les informations puisées localement restent dans une incertitude feinte ou réelle : « on le dit mort », « on le dit à la mérique » ou encore « ses parents assurent qu'il est marié à malthe ». Au vrai, parmi ces absents, des insoumis parviennent à trouver refuge dans l'arrière-pays ou à s'embarquer sur des navires marchands ou corsaires en activant diverses complicités, y compris parmi les rouages de l'administration de la Marine. Pour se soustraire aux levées, d'autres tentent de changer d'identité en acquérant de faux bulletins ou des permis délivrés à des matelots congédiés alors que certains essaient de la falsifier en se faisant passer pour étrangers comme ces Provençaux qui, en 1697, se déclarent, au commissaire des classes de Nantes, Maltais, Portugais, Vénitiens et Génois. Ces « mutins », « séditeux », « indociles » ou « libertins » se heurtent à « l'identité de papier » (G. Noirielle) imposée par l'État royal, s'efforcent de la rejeter, de la contourner ou de l'exploiter tout en reconnaissant implicitement l'existence et le rôle de ces documents d'identification.

Le contrôle s'effectue au moment du départ du navire, lors de la vérification des pièces que doit présenter tout capitaine – congé, rôle d'équipage, manifestes des marchandises, attestations d'embarquement des passagers –, mais également en mer ou dans les ports d'escale. Les représentants de l'État font arrêter la marche d'un navire pour en contrôler l'équipage et se livrent à la « chasse aux libertins », c'est-à-dire à ceux qui essaient d'échapper au service militaire avec la complicité ou non du capitaine. Les marins sont invités à présenter leur bulletin et le capitaine la liste des hommes embarqués. Sur ce rôle, tenu à jour par l'écrivain de bord, ne doivent pas figurer les noms des marins susceptibles d'être levés. En cas de longues campagnes, notamment lors des caravanes maritimes, le matelot est tenu d'abandonner le navire pour rejoindre son quartier maritime puis les vaisseaux du roi. Celui qui échappe au contrôle ou qui ne regagne pas son domicile est qualifié de « déserteur ». Les mentions de « désertion pour libertinage » qui

figurent en temps de paix comme en période de guerre en apostilles sur les rôles d'équipage peuvent, en partie, résulter de la volonté du marin de se soustraire aux levées royales tout en s'exposant à de lourdes peines. Cette résistance au service des classes demeure difficile à évaluer et la désertion ou autre « départ précipité » peut être une réponse à la violence contenue à bord lors des longues campagnes en mer. Les lieux de désertion qui constellent les rives de la Méditerranée privilégient les grandes escales comme Alexandrie, Smyrne, Constantinople, Naples, Livourne et Gênes où il est plus aisé de se fondre, de trouver soutiens et solutions de repli.

Cependant, si quelques-uns abandonnent le navire et leur foi chrétienne pour « se faire turc ou mahométan », il s'agit pour nombre de déserteurs d'obtenir de meilleures conditions financières. Il faut réviser l'image du marin méditerranéen libertin et insouciant. Des matelots engagés « à la part » abandonnent leur bâtiment et acceptent la proposition de paiement « à salaire » faite par un capitaine en manque d'hommes d'équipage pour un bâtiment français ou non ; malgré les interdictions de servir sur les vaisseaux étrangers, des Français naviguent sous tous les pavillons. Salaire mensuel et revenu à la part sont de niveau comparable mais une différence sensible intervient en période d'inactivité : les uns continuent à recevoir salaire, les autres ne perçoivent rien. La grande inactivité au cours de certaines campagnes où la recherche de fret est parfois très longue peut contraindre des matelots « à la part » à trouver une autre source de revenus en quittant le navire. Sur les bâtiments « à salaire » ce sont les capitaines qui redoutent l'inactivité car hormis le manque à gagner ils doivent continuer à payer l'équipage. Dans une certaine mesure les désertions apparaissent comme un indicateur des difficultés conjoncturelles que traverse l'activité marchande.

Ces désertions, ajoutées aux morts en cours de voyage, exigent le renouvellement des hommes et donnent une étonnante physionomie aux équipages où se succèdent les nouveaux venus. De tels compléments en modifient radicalement la composition initiale et expliquent le nombre élevé de marins ayant pu participer, pour un temps plus ou moins long, à une expédition de plusieurs mois. Le pinque les *Ames du Purgatoire* du capitaine Jacques Antoine Paulian qui se rend au

Levant en mars 1769 avec treize hommes d'équipage en compte onze au désarmement, en septembre 1773, mais deux seulement de l'équipage initial (le capitaine et l'écrivain) alors que quarante quatre personnes ont participé au déroulement de la campagne. Ce cas souligne le brassage des hommes dans cette circulation méditerranéenne et le *turn-over* qui affecte les équipages avec des remplacements aux escales réalisés en puisant dans le lot des « déserteurs », des marins « disgraciés » de bâtiments naufragés, pris ou vendus, originaires de l'ensemble des rives de la Méditerranée. Le capitaine François Arnaud commande en 1727 le pinque *Saint-Joseph* monté par douze hommes d'équipage, capitaine compris : un de Martigues (capitaine), sept de Saint-Tropez, un de Marseille, un du Comté de Nice, un de Malte et un Grec ; en cours de voyage neuf de ces hommes quittent le bâtiment : « débarqués et désertés ». Pour compléter l'équipage le patron est amené à effectuer plusieurs remplacements à Malte, Naples et Villefranche : il y embarque des marins de Pantelleria, Malte (4), Gênes, Frontignan, La Ciotat, Martigues, Marseille (3), Villefranche, Saint-Tropez, San Remo, Toulon, Chypre et Jérusalem ; le nombre de ces nouveaux embarqués est d'autant plus grand que certains des nouveaux recrutés ont quitté le navire avant la fin de l'expédition – à Naples, Malte, Villefranche ou Livourne –, et qu'il a fallu procéder à leur remplacement pour assurer la bonne marche du bâtiment dont la composition des équipages se modifie au gré des escales. À son retour, en 1729, on ne retrouve, en comptant le capitaine, que trois hommes de l'équipage originel, alors que trente personnes ont participé à l'opération. Les exemples de ce type sont légions qui témoignent des déplacements des travailleurs de la mer dans le monde méditerranéen et la présence de nombreux étrangers dans la flotte marchande française malgré les directives du système des classes. Définir l'étranger dans les circulations maritimes internationales reste cependant un exercice délicat au XVIII^e siècle. Cette mobilité qui façonne le caractère « cosmopolite » des équipages pose aussitôt la question de la communication entre les hommes à bord. La *lingua franca* « ce composé de langue tirée de l'italien, espagnol et provençal appelé *petit mauresque* qu'on parle et dont on se sert dans la Méditerranée avec les Maures qui l'ont formé, à cause du commerce qu'ils ont avec les chrétiens »

est probablement usitée par les marins comme par les marchands³³ ; néanmoins, ainsi que le note Vallière, consul de France à Alger en 1781 : « Le geste, l'inflexion de la voix, l'expression des yeux expliquent mieux quelquefois ce que l'on veut dire que les termes mêmes qui servent d'interprète à la pensée³⁴ ».

Sécuriser la circulation

Le danger barbaresque, certes plus réduit au XVIII^e siècle³⁵, et la guerre troublent la circulation maritime : durant la seule guerre d'Indépendance américaine près de deux cents bâtiments provençaux sont capturés en Méditerranée par les Anglais³⁶. Aussi, en période de conflits, des négociants demandent la protection rapprochée des vaisseaux de guerre et n'hésitent pas à faire figurer dans la convention passée avec le capitaine l'obligation de suivre un convoi. Les itinéraires et les durées de voyage changent selon les circonstances. Des navires réunis à Marseille ou à Toulon se rendent sous escorte à Malte pour être parfois accompagnés à partir de là vers les Échelles du Levant. Au retour, le même rassemblement s'organise dans une Échelle, ou seulement à Malte, avant de regagner la France. Le nombre de bâtiments escorteurs varie généralement de un à six : en 1747, un seul vaisseau accompagne les caravaniers rentrant à Marseille ; en 1757, au début de la guerre de Sept Ans, trois vaisseaux et trois frégates remplissent ce rôle et en 1782 ce sont deux frégates et une corvette. L'importance des convois varie selon l'ampleur des menaces et des risques. De janvier à juillet 1710, on assiste à l'arrivée sous escorte de 99 bâtiments à Marseille et en juin 1782 on en dénombre 69 de retour à Toulon protégés par les frégates la *Pléiade* et la *Lutine*. Un tel service n'est ni obligatoire, ni gratuit. Une participation est demandée aux bénéficiaires sans qu'il y ait de véritable règle générale pour en fixer le montant. En 1703, à la demande

33 Jocelyne Dakhli, *Lingua franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008.

34 Lucien Chaillou, *L'Algérie en 1781. Mémoire du consul C.-Ph. Vallière* [avant-propos et notes par Lucien Chaillou], Toulon, L. Chaillou, 1974, p. 12.

35 Daniel Panzac, *Les Corsaires barbaresques. La fin d'une épopée, 1800-1820*, Paris, Éditions du CNRS, 1999.

36 Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 490.

de la Chambre de commerce de Marseille, Pontchartrain prête deux vaisseaux armés placés sous le commandement du Chevalier de Forbin, le *Téméraire* et l'*Heureux retour*. Selon les conditions prévues à cette occasion, les dépenses de fonctionnement – consommation, munition de guerre, carénage, soldes, vivres des équipages, appointements et table des officiers – sont partagées avec les bénéficiaires qui reçoivent la moitié des prises ennemies.

42

La mise en place des convois a rencontré cependant une véritable résistance de la part des usagers de la mer. Le rejet du système et la réticence à se placer sous escorte de bâtiments de guerre sont liés à la gêne des opérations commerciales engendrée par cette pratique car des arrivées groupées de navires porteurs de semblables marchandises contribuent à la chute des prix et éloignent les perspectives de profit. Au reste, les convois ne sont pas rapides dans la mesure où ils doivent régler leur marche sur celle du bâtiment le plus lent. En pleine guerre d'Indépendance, un convoi qui, le 15 août 1779, a quitté Marseille pour Smyrne n'arrive que le 28 décembre à destination, soit 130 jours plus tard alors que la moyenne sur ce trajet est de l'ordre de 30 à 35 jours. L'efficacité des convois se trouve maintes fois mise en doute comme le relate, avec amertume, ce témoin qui rapporte « que les vaisseaux de guerre de l'escorte ne pouvant rien faire, se retirèrent et laissèrent à la merci des milans les poulets qu'ils conduisaient : ils n'eurent qu'à choisir les meilleurs ! ». Enfin, les voyages sont également plus chers pour les associés aux opérations ne serait-ce que par le poids des assurances en période de plus grand risque. Cependant, la pratique de la double assurance – 12 % avec convoi et 20 % hors convoi – tend à encourager les déplacements groupés et marque indirectement la relative confiance placée dans les escortes. Pourtant, en 1781, quatre négociants de La Ciotat engagent un procès contre leur capitaine dont la polacre a été prise par les corsaires anglais alors qu'il « avait volontairement quitté l'escorte avec laquelle il était obligé de faire son voyage d'après le pacte d'assuré ». En 1782, pour lutter contre la répugnance à l'égard de la discipline nécessaire dans cette navigation organisée est publié un « Règlement pour la police à faire observer dans les convois ». La multiplication de ces mesures en montre néanmoins les limites.

La Méditerranée reste au XVIII^e siècle un espace d'intenses échanges commerciaux fréquenté par tous les pavillons européens. L'étude des flux dominants ou épisodiques, des routes régulières ou capricieuses, des acteurs économiques et de leurs initiatives appelle au décloisonnement des territoires et des circuits de distribution. La richesse et la complexité de la circulation maritime invitent à réévaluer le rôle des mouvements à courtes distances, à reconsidérer le jeu des petits entrepreneurs pluriactifs, à pointer la part prise par les petits ports, mouillages, « ports de campagne » et à marquer leur complémentarité avec les « ports de commandement » dont l'élite entrepreneuriale est renouvelée par celle des ports secondaires. Les dispositifs maritimes et commerciaux laissent une large place à l'inventivité des principaux acteurs et sont ouverts à l'adoption d'usages locaux et à toute sorte d'« archaïsmes innovants » (Luca Lo Basso). Mais les échanges marchands ne sauraient être coupés des déplacements des hommes des « frontières ouvertes et liquides » que sont les franges maritimes. La mobilité des gens de mer est certes étroitement liée à la pratique du métier, mais les changements d'échelle d'observation montrent un brassage continu des hommes « en ce siècle dont on ne sait guère qu'il fut nomade »³⁷.

37 Arlette Farge, *Le Bracelet de parchemin. L'écrit sur soi au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard, 2003, p. 10.

PRODUCTION ET ÉCHANGES COMMERCIAUX : L'EXEMPLE DU FER SUÉDOIS AU XVIII^e SIÈCLE

Pierrick Pourchasse

Université de Bretagne occidentale – CRBC

L'affirmation des puissances occidentales sur toutes les mers du monde, militairement mais aussi économiquement, se traduit par une très forte demande en matières premières d'Europe du Nord à destination de la construction navale : résineux de Scandinavie ou de Russie, chêne de la côte sud de la Baltique, chanvre de Russie, fer de Suède et de l'Oural, goudron de Finlande... L'ensemble de ces marchandises est destiné à fabriquer les produits de haute technologie que sont les navires de guerre et de commerce construits dans les arsenaux ou les chantiers des Compagnies des Indes. Ces grands complexes portuaires sont des moteurs de la croissance pour toute la filière industrielle par la pression qu'ils exercent sur le marché du travail, par leur avance technique et opérationnelle ainsi que par les réseaux d'approvisionnement engendrés par leurs besoins. En conséquence, les grandes puissances de l'Ouest européen, notamment les Provinces-Unies, la Grande-Bretagne et la France, s'approvisionnent dans toute l'Europe du Nord pour satisfaire leurs besoins sans cesse croissants.

Selon les principes de fonctionnement d'une économie capitaliste traditionnelle, le commerce avec le Nord pourrait se concevoir comme un déplacement de matières premières issues d'une périphérie, où il existe une concurrence entre les nombreux fournisseurs et où le profit est faible, vers un centre où la production est concentrée, le profit est important et où sont fabriqués des produits finis.

Dans la réalité, le fonctionnement des échanges avec le Nord est beaucoup plus compliqué. Derrière chaque marchandise commercialisée,

il y a une histoire, un processus souvent complexe entre la production et la consommation. Pour comprendre l'histoire d'un produit, il est nécessaire d'étudier les processus de fabrication, les techniques utilisées, les logistiques mises en place, les stratégies de distribution et de commercialisation, l'influence de la demande... Cet article prend l'exemple du fer suédois en étudiant l'organisation de la production, le rôle des institutions et des réglementations, les circuits de commercialisation, les réponses offertes à la demande mais aussi la construction de marchés de consommation.

UNE PRODUCTION ORGANISÉE AU SERVICE D'UN PRODUIT EXCEPTIONNEL

46

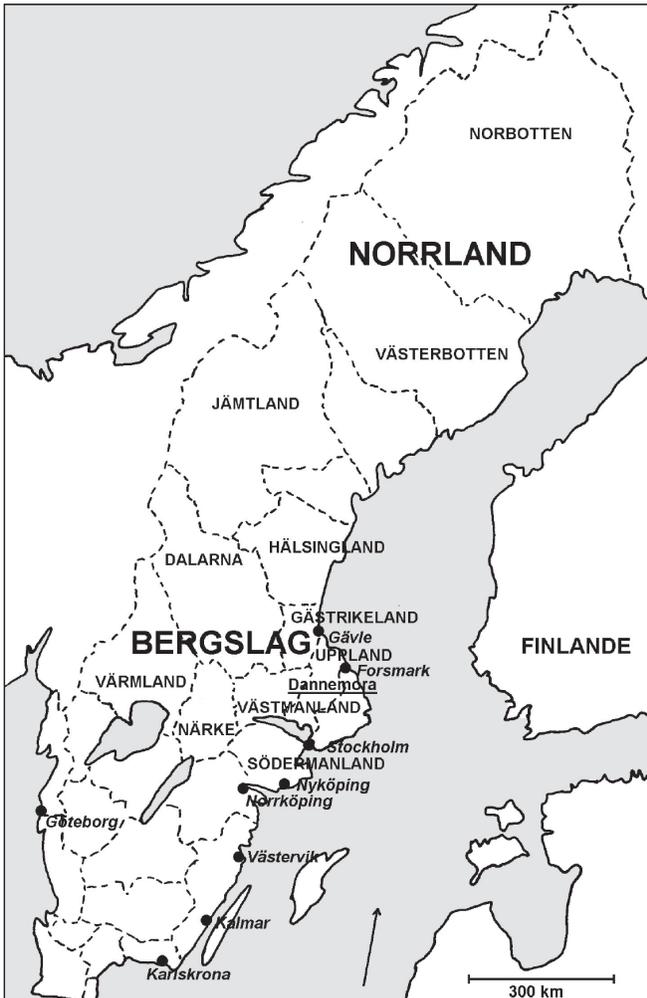
À la fin du Moyen Âge, la Suède fait partie, avec l'Espagne, des plus importants exportateurs européens de produits sidérurgiques. Au centre du pays, le Bergslag, à l'origine nom des corporations ayant obtenu des monopoles sur certaines mines, situé dans les provinces de Dalécarlie (Dalarna) et du Västmanland, est très riche en roches métallifères. Le fer y est présent en abondance à côté des métaux nobles que sont l'argent et le cuivre. Entre 1600 et 1720, l'industrie sidérurgique devient essentielle pour l'économie suédoise, la quantité de produits fabriquée est multipliée par cinq et elle prend la première place des exportations du pays, position qu'elle maintient presque sans interruption jusqu'au XIX^e siècle.

En Suède coexistent les éléments nécessaires au développement d'une industrie sidérurgique : un minerai d'une grande pureté, des cours d'eau fournissant l'énergie nécessaire et des forêts immenses pour la production de charbon de bois. Le minerai de fer suédois, pauvre en phosphore et en soufre, est idéal pour les techniques de l'époque. Dès le XVI^e siècle, une grande quantité de minerai est exporté et travaillé dans les établissements de Dantzig et du Holstein, et le produit commercialisé par ces forges acquiert une grande réputation en Europe occidentale¹. Cependant, au cours du XVIII^e siècle, les autorités de Stockholm interdisent l'exportation de minerai et de fonte brute. Désormais, la

1 Karl-Gustaf Hildebrand, *Swedish Iron in the Seventeenth and Eighteenth Centuries: Export Industry before the Industrialization*, Jernkontorets Bergshistoriska Skriftserie 29, Södertälje, 1992, p. 25.

totalité de la matière première est travaillée dans les forges nationales et seul le fer malléable² est mis en vente sur les marchés internationaux³.

L'industrie sidérurgique suédoise



- 2 Produit obtenu après passage du minerai dans un haut-fourneau.
- 3 Claude Nordmann, « Aux origines de la révolution industrielle en Suède », *Revue du Nord*, n° 1, 1979, p. 193-208 (p. 194).

Dès lors, la région du Bergslag devient une « forge géante capable de pourvoir aux exigences grandissantes de l'étranger »⁴. Les techniques sidérurgiques restent longtemps très primitives mais l'arrivée d'immigrants étrangers, encouragée par les autorités pour moderniser les ateliers de fabrication, modifie complètement le secteur. Parmi ces nouveaux venus, Louis de Geer⁵, grand capitaliste d'origine liégeoise, est le principal acteur du développement de l'industrie sidérurgique suédoise. Il fait venir des ouvriers de Wallonie et améliore considérablement la qualité des produits grâce à de nouvelles méthodes d'affinage⁶. Le fer obtenu avec le procédé wallon, appelé « orsgrund » (du nom d'Öregrund, petite localité portuaire du golfe de Botnie), est la spécialité du Dannemora, région située dans la province d'Uppland, au nord-ouest de Stockholm et à proximité de la zone du Bergslag. La production des forges du Dannemora, le meilleur fer de Suède, acquiert une grande réputation dans l'Europe entière grâce à ses qualités exceptionnelles. Louis de Geer s'y constitue un véritable empire. Ses ateliers et ses forges produisent des aciers de grande renommée tout particulièrement pour les armes blanches et les armes à feu.

Le fer suédois, adapté aux techniques de l'époque mais plutôt difficile à travailler, est renommé pour sa dureté et sa résistance. Le minerai, d'une teneur en métal de 52 à 55 % dépasse d'environ 10% la moyenne des gisements européens⁷. Il n'a cependant pas que des avantages pour les consommateurs. Dans de nombreux usages, la légèreté et la facilité de forgeage sont préférables à la dureté et à la résistance. Dans les années 1750, un maréchal-ferrant comparant le fer suédois et le fer espagnol constate que le premier dure plus longtemps mais que le second est

4 Claude Nordmann, *Grandeur et liberté de la Suède, 1660-1792*, Louvain, Nauwelaerts, 1971, p. 25.

5 Jan Thomas Lindblad, « Louis de Geer (1587-1652). Dutch Entrepreneur and the Father of Swedish Industry », dans Clé Lesger et Leo Noordegraaf (dir.), *Entrepreneurs and Entrepreneurship in Early Modern Times : Merchants and Industrialists within the Orbit of the Dutch Staple Market*, Den Haag, Stichting Hollandse Historische Reeks, 1995, p. 77.

6 L'affinage Wallon utilise une seconde forge chargée de débarrasser le fer forgé de ses scories et de ses impuretés.

7 C. Nordmann, « Aux origines de la révolution industrielle », art. cit., p. 194.

beaucoup plus profitable⁸. Le fer scandinave est en effet coûteux pour le forgeron car il entraîne l'utilisation d'une grande quantité de combustible et nécessite beaucoup de travail. Pour certains, il n'a aucune supériorité technique ou métallurgique⁹. Par contre, certains types de fer, en particulier la production du Dannemora, présentent des qualités, en particulier au niveau de la pureté, indispensables pour la fabrication d'acier. Ainsi le fer suédois, grâce à ses caractéristiques particulières, n'entre pas réellement en compétition avec les productions étrangères et la Suède détient un monopole effectif sur un certain type de produit dont le marché est isolé et indépendant des autres produits sidérurgiques¹⁰. Sur les marchés occidentaux, le reste de la production, même de qualité inférieure, bénéficie de la réputation des produits haut de gamme ce qui lui permet d'être proposé à des prix supérieurs à ceux de la concurrence.

L'exploitation des richesses métallurgiques du pays étant un sujet d'intérêt national, les autorités suédoises imposent, dès le xvi^e siècle, un contrôle de la production. Le Bergkollegium ou Conseil des Mines, créé en 1637, est l'organisme central qui élabore la réglementation sur l'activité minière. Institution très puissante, il joue le rôle d'un véritable ministère de la production industrielle.

Le Bergkollegium met en place une réglementation très complète pour organiser l'exploitation des ressources minières. L'idée générale est de stimuler la production et d'encourager les entrepreneurs dans le but de mettre en place une véritable industrie sidérurgique nationale. Pour ceci, les autorités aident les établissements à se développer et n'hésitent pas, pour ce faire, à louer ou vendre les terres et les forêts royales. Parallèlement l'activité est sévèrement contrôlée. À la fin du xvii^e siècle, toute création d'un nouvel établissement sidérurgique doit obtenir l'approbation du Conseil des Mines. De nombreuses garanties

8 K.-G. Hildebrand, *Swedish Iron*, op. cit., p. 39.

9 Bertil Böethius, « New Light on Eighteenth Century Sweden », *Scandinavian Economic History Review*, t. I, n° 2, 1953, p. 143-177 (p. 165).

10 Karl-Gustaf Hildebrand, « Foreign Markets for Swedish Iron in the 18th century », *Scandinavian Economic History Review*, n° 1, 1958, p. 3-52 (p. 14).

sont exigées des entrepreneurs, en particulier l'assurance d'un bon approvisionnement en combustible. Cette politique restreint le nombre des établissements, mais ne contingente pas la production, les ateliers existant ayant toute liberté de s'agrandir comme bon leur semble. Au XVIII^e siècle, il existe environ quatre cents forges sur le territoire suédois, certaines plus importantes que d'autres, mais aucune n'a une position dominante sur le marché.

50

Les fonctionnaires du Bergskollegium, administration d'une grande intégrité, surveillent avec vigilance la production, n'hésitant pas à détruire ou interdire l'exportation du fer s'ils le jugent de mauvaise fabrication, surtout s'il est « cassant à froid » à cause du phosphore, ou « cassant à chaud » à cause du soufre »¹¹. Des marques de fabrique sont mises en place, chaque producteur enregistrant auprès des autorités sa marque garantissant l'origine du produit. Ce système stimule la concurrence dans la recherche de la qualité, chaque maître de forge cherchant à améliorer la réputation de ses produits. Les marques d'Österby (Claes Grill), Leufsta (Charles de Geer) et Forsmark (John Jennings) du Dannemora sont considérées comme les meilleures sur le marché international du fer au XVIII^e siècle¹².

Avant les grandes inventions du XVIII^e siècle et l'emploi du coke, le combustible utilisé par les producteurs de fer est le charbon de bois. Pour développer une industrie sidérurgique, un pays se doit de posséder à la fois minerai et combustible. Au XVIII^e siècle, selon les mesures de l'époque, vingt « stig »¹³ soit environ quatre cent hectolitres de charbon de bois sont nécessaires pour produire une

11 Eli F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer : le monopole suédois », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. IV, n° 15, 1932, p. 225-241 (p. 139).

12 Chris Evans et Göran Rydén, « Iron marks as Early Brand Names : Swedish Iron in the Atlantic Market during the Eighteenth Century », dans Leos Müller et Jari Ojala (dir.), *Information Flows : New Approaches in the Historical Study of Business Information*, Helsinki, Suomalaisen Kirjallisuuden Seura, 2007, p. 193-211.

13 La conversion de cette unité de volume en unité de poids est problématique. On peut seulement dire que plusieurs tonnes de charbon de bois sont nécessaires pour produire une tonne de fer en barre (K.-G. Hildebrand, *Swedish Iron*, op. cit., p. 85).

1737

Öfverfning af de Kongl. Bergverks-Öfverförordningens
 jämsamt med underordnade Rådets och för Öfver-
 förordnades H. M. G. M. G.
 Sveriges och Schlags Rätternas
 Upsala Saltn.

Stångeneus blånävel.

	Stångeneus	blånävel
Soffstad	4 8	Ⓧ
Siferby	3 6	⊙ ⊙
Simo	2 4	Ⓧ
Siferby	1 2	Ⓧ
Sarholm	1 2	Ⓧ

Source : Rigsarkivet Stockholm, Bergskollegiumn Bergverksrelationer, m.m. vol E Iif:4.

tonne de fer en barre¹⁴. L'opinion couramment répandue est que les forêts sont l'élément le plus important et non le minerai qui existe en abondance et semble inépuisable. Or, selon Eli Heckscher, « les cercles officiels suédois furent obsédés, dès le début de l'histoire, par la crainte de manquer de combustible » c'est-à-dire d'épuiser les forêts. Ce phénomène est général en Europe et « la crainte de manquer de combustible paraît fièvre récurrente au XVIII^e siècle. Cependant, l'écart est parfois grand entre la perception d'un événement et

14 Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, vol. V, suppl. I-IV, rééd. New York et Paris, Pergamon Press, 1969, p. 106.

l'événement lui-même »¹⁵. Pour satisfaire les besoins industriels et diminuer les craintes, les autorités organisent une gestion rigoureuse du charbon de bois. Au XVII^e siècle, elles affectent à chaque forge une certaine superficie de forêts des propriétés royales ou appartenant aux paysans, ces derniers étant dans l'obligation de fournir une quantité déterminée de combustible.

Le charbon de bois est réservé en premier lieu aux industries nobles c'est à dire aux industries du cuivre et de l'argent. Or la majorité des mines où sont extraits les principaux minerais sont localisées dans la même région du Bergslag, au centre du pays, entre la Baltique et la frontière norvégienne¹⁶. En conséquence, le traitement du fer est repoussé hors de ces régions pour permettre une augmentation de la production. En même temps les autorités pensent que ce transfert d'activité diminue la concurrence en éloignant les uns des autres des établissements qui ont des productions identiques. Ces craintes sont sans fondement, la forêt n'étant nullement en danger d'appauvrissement, mais les résultats bouleversent complètement la géographie de la production sidérurgique suédoise¹⁷.

Au XVIII^e siècle, le problème s'accroît, le fer devenant le moteur de la vie économique du pays avec des quantités de plus en plus importantes à traiter. Les autorités prennent alors des mesures draconiennes pour conserver les ressources forestières. Les mines ne pouvant naturellement pas être déplacées, de même que les hauts fourneaux, les forêts des régions productrices sont exclusivement réservées à l'activité minière de base. De nombreuses forges doivent déménager et s'installer dans les vastes étendues situées au nord et à l'est (Norrland, Finlande) des régions d'extraction du minerai ou dans les zones inexploitées du Värmland, espaces disposant d'importantes ressources en bois mais ne possédant pas de mines. Pour les autorités, la délocalisation a pour but de maintenir

15 Arlette Brosselin, Andrée Corvol et François Vion-Delphin, « Les doléances contre l'industrie », dans Didier Woronoff (dir.), *Forges et Forêts. Recherches sur la consommation proto-industrielle de bois*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1990, p. 13-14.

16 Le Bergslag, riche en minerai de fer, et la « Stora Kopparberg », la grande montagne de cuivre, correspondent aux mêmes régions de Dalécarlie et du Västernmanland.

17 E. F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer », art. cit., p. 226.

un coût de production bas en garantissant un combustible à bon marché et ainsi donner au fer suédois les meilleures chances de succès sur les marchés étrangers. Les propriétaires des forges, intéressés dans une combinaison d'intérêts agricoles (et donc forestiers) et industriels approuvent cette politique¹⁸.

Les industriels délocalisent et construisent de nouvelles forges à des centaines voire à des milliers de kilomètres des mines et des fourneaux. Ainsi la forge de Granninge dans le Norrland :

Elle faisait venir son minerai d'une île de la Baltique, au large de Stockholm distante de 1 000 km environ. Le transport de minerai se faisait par bateaux à voile sur le fleuve : à chacune de ses boucles, les bateaux attendaient que le vent tournât ; le courant était si violent qu'il fallait hâler les bateaux pour traverser le fleuve jusqu'au débarcadère ; enfin la route conduisant du fleuve à l'usine n'était praticable qu'en hiver par temps de neige¹⁹.

Malgré ces conditions, grâce à la qualité des produits, la rentabilité de cette usine était excellente : 38 % sur le fer en barre, 75 % sur la tôle.

La principale région bénéficiaire de la politique de délocalisation des forges est le Värmland, province avantagée par sa situation à proximité des zones minières et du grand port de Göteborg, ouverture vers la mer du Nord et les marchés occidentaux qui permet, en outre, d'éviter la coûteuse douane du Sund. Le Värmland devient l'une des principales régions sidérurgiques de Suède et produit à la fin du XVII^e siècle 22 % du fer en barre contre 23,5 % au Bergslag. Au siècle suivant, si les vieilles régions minières du Bergslag gardent toujours la première place, leur part se réduit progressivement, leur croissance étant plus faible que dans les zones limitrophes. Par contre, cette politique se fait au détriment des fournisseurs de combustible, qui voient leur clientèle se restreindre, et des producteurs de fonte, qui sont dans l'obligation d'expédier leurs produits bruts hors des districts miniers.

18 Karl-Gustaf Hildebrand, « Swedish and Russian Iron in the Eighteenth Century », dans Ian Blanchard, Anthony Goodman et Jennifer Newman (dir.), *Industry and Finance in Early Modern History*, Stuttgart, Franz Steiner, 1992, p. 235.

19 E. F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer », art. cit., p. 236.

L'avance technique de la sidérurgie du Bergslag est reconnue par ses concurrents qui considèrent la Suède comme la source naturelle de toute science métallurgique. En France, en 1666, Colbert fait appel à un suédois d'origine wallonne, Abraham de Besche pour développer la métallurgie française et implanter une fabrique de canons de fer en Bourgogne²⁰. Quelques années plus tard, son frère, Hubert de Besche, est chargé par les autorités d'examiner les possibilités d'exploitation de mines de cuivre et de plomb dans le sud de la France²¹. Ces expériences s'achèvent sur des échecs, car les maîtres de forges gardent avec jalousie leurs secrets de fabrication²², mais sont des exemples de la grande réputation des techniques suédoises du travail des métaux dans toute l'Europe occidentale. Cette renommée de la sidérurgie scandinave reste une réalité tout au long du XVIII^e siècle. En 1758, un entrepreneur fait le projet d'élever à Châteauneuf, près de la Charité-sur-Loire, une « manufacture de tôle, façon de Suède ». Pour ceci, il a « en conséquence employé des ouvriers étrangers qui, ayant commencé à travailler ont fabriqué pour essai des tôles qui ont été trouvées supérieures à celles de Suède »²³. À la fin du siècle, l'auteur d'un mémoire destiné au roi juge que

la grande réputation qu'ont acquis les Anglais pour les ouvrages en fer et en acier n'est dû qu'à la préférence qu'ils ont donné aux fers de Suède dans leurs ouvrages [...]. Votre Grandeur ne jugerait-elle pas sage d'imiter nos rivaux dans le choix de la matière sur laquelle l'Angleterre a fait des gains immenses par la main d'œuvre en facilitant son entrée dans le royaume et en invitant par là nos plus habiles ouvriers à l'employer dans les ouvrages de prix²⁴.

20 Paul Harsin, « Les frères de Besche au service de la métallurgie française (1666-1677) », *Revue d'histoire de la métallurgie française*, 1967, p. 193-224.

21 Agnès Gielen-Tisserand, « Colbert et la Suède (1661-1683) », *École des chartes. Positions des thèses*, Paris, 1983, p. 93-104.

22 Eli F. Heckscher, *An Economic History of Sweden* [1941], trad. angl., Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1954, p. 95. Les maîtres suédois installés en France ordonnent aux Français de se retirer à chaque étape importante du processus de fabrication.

23 Hubert Bourgin et Georges Bourgin, *L'Industrie sidérurgique en France au début de la Révolution*, Paris, Ministère de l'instruction publique, 1920, p. 319.

24 Archives nationales, B3 418, Suède et Norvège.

À la fin du xvii^e siècle, la production sidérurgique suédoise est réputée pour être la première du monde. Selon John U. Nef, la Suède a réalisé une première « révolution industrielle » avec une tendance « non seulement à une concentration capitaliste, mais déjà à une concentration industrielle dans les industries minières »²⁵. Cette organisation rationnelle de la production garantit une immense réputation aux fers suédois sur les marchés internationaux.

UN PRODUIT DESTINÉ À L'EXPORTATION

La production globale de fer pour l'Europe entière au tournant du xviii^e siècle serait « de 145 000 tonnes au minimum, chiffre probable et de 180 000 tonnes au maximum, chiffre aventuré »²⁶. Une grande partie des produits provient des usines sidérurgiques du Nord de l'Europe mais la production suédoise est difficile à évaluer, les chiffres donnés par les documents fiscaux étant très en dessous de la réalité. De plus, l'évaluation à partir de l'étude de chaque établissement est source d'importantes difficultés en raison des unités de poids utilisées dans les usines sidérurgiques qui sont différentes entre les régions mais portent le même nom générique. La production peut être estimée autour de 52 000 tonnes par an, ce qui équivaldrait à 36 % de la totalité de la sidérurgie européenne vers 1750. Selon Karl-Gustaf Hildebrand, elle passe d'environ 25 000 tonnes en 1700 à 40 000 tonnes au cours des années 1730, pour s'établir entre 55 000 et 60 000 tonnes dans la seconde moitié du xviii^e siècle, mais il est sans doute exagéré de soutenir que ceci représente le tiers de la production totale européenne²⁷.

La Suède, pays peu peuplé (1,44 million d'habitants en 1720, 1,78 million en 1750 et environ 2,35 millions en 1800), a une

25 John U. Nef, *La Guerre et le progrès humain* [1950], trad. fr., Paris, Alsatia, 1954.

26 E. F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer », art. cit., p. 134.

27 K.-G. Hildebrand, *Swedish Iron*, op. cit., p. 18 ; *id.*, « Swedish and Russian Iron », art. cit., p. 228. Claude Nordmann est en contradiction avec les historiens suédois lorsqu'il écrit que « la production de fer demeura en accroissement puisque de 20 000 tonnes en 1700, elle devait s'élever à 45 000 tonnes en 1735-1740, à 100 000 tonnes en 1750 et à 200 000 tonnes en 1790 » (C. Nordmann, « Aux origines ... », art. cit., p. 200).

consommation intérieure de produits sidérurgiques qui est estimée à moins de 10 000 tonnes par an vers 1750 soit entre 15 et 20 % des quantités qui sortent de ses usines. Ainsi, la plus grande partie des produits sidérurgiques suédois est destinée aux marchés étrangers et représente le premier poste du commerce extérieur national : 59 % en 1732, 64 % en 1765. Il est également opportun de noter que l'exportation de fer entraîne l'exportation de bois sciés qui est une autre spécialité suédoise. Il est en effet impossible de charger la totalité d'un vaisseau en produits métallurgiques et le bois est le complément indispensable car il protège les coques des navires. Le fer, quant à lui, est un lest idéal pour les navires chargés de bois²⁸. Il existe donc une certaine complémentarité dans les exportations de ces deux produits.

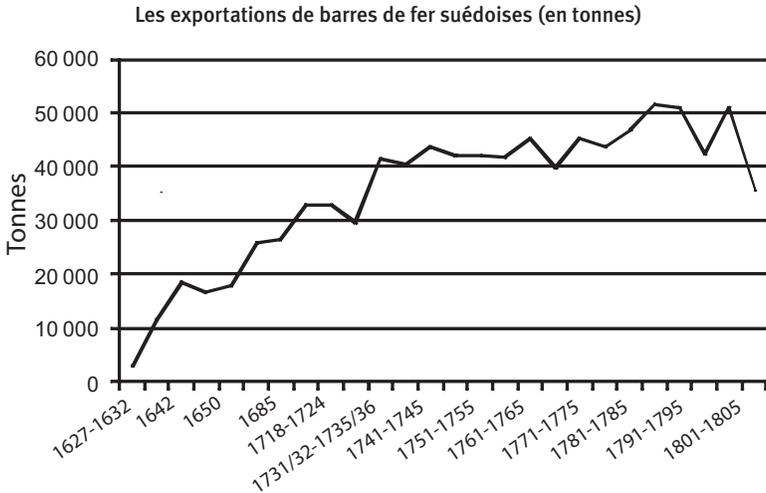
56

Contrairement aux chiffres globaux, les volumes exportés nous sont bien connus grâce aux archives douanières. Les produits destinés à l'étranger doivent obligatoirement passer par les quais des villes d'étape où ils sont pesés et contrôlés par les autorités. La contrebande n'est guère possible et il est difficile d'échapper aux droits imposés sur les marchandises. Entre 1738 et 1808, la moyenne des quantités exportées est de 45 000 tonnes, avec une pointe à la fin du siècle (52 000 tonnes pour la décennie 1785-1794). La stabilisation des quantités expédiées vers les marchés extérieurs est due à une volonté délibérée des producteurs soutenus par les autorités.

La recherche de la qualité est une véritable obsession chez les maîtres de forges suédois. En 1747, les producteurs organisent une sorte de cartel, la « Bruks societeten » (l'association des maîtres de forges), pour défendre leurs intérêts et avoir une position de force face aux marchands. L'association dispose d'un organisme exécutif, le « Jernkontoret » ou bureau du fer²⁹. Financé par un droit d'environ 2 % sur la valeur

28 Marie-Louise Pelus-Kaplan, « Les Européens et la Baltique (1690-1790) », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, n° 1-2, 1997, p. 125. Selon le constructeur de vaisseaux suédois F. H. Chapman : « lorsqu'un vaisseau doit être chargé de marchandises spécifiquement légères, il est nécessaire pour la stabilité d'y embarquer du lest de fer, de gravière, de sable ou de quelque chose de semblable ».

29 Gunnar Arpi, « The Swedish Ironmasters' Association », *Scandinavian Economic History Review*, vol. 8, n° 1-2, 1960, p. 77-90.



Source : Eli F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer : le monopole suédois », *Annales d'histoire économique et sociale*, t. IV, n° 15, 1932, p. 234.

marchande de la marchandise, il emploie des directeurs techniques et des inspecteurs pour contrôler les diverses branches industrielles. Outre sa fonction de banque privée pour l'industrie³⁰, un de ses buts est d'élever les standards de production et d'empêcher toute détérioration de la qualité. Tout le fer en barres est acheté par le Jernkontoret sans passer par les mains des marchands et est soigneusement vérifié. La sévérité du contrôle fait progresser les techniques de fabrication de l'industrie sidérurgique suédoise. Dans un rapport de 1773, le Bergskollegium constate que la consommation de charbon de bois pour la fabrication de barres de fer a été réduite de 40 % avec l'utilisation de minerais de bonne qualité³¹.

Après la Grande Guerre du Nord et la mort de Charles XII, les autorités suédoises durcissent leur politique mercantiliste. À la suite de multiples discussions et de faux départs, il est décidé de gérer quantitativement la production. À partir de 1723-1726, durant une vingtaine d'années,

30 C. Nordmann, *Grandeur et Liberté*, op. cit., p. 307.

31 E. F. Heckscher, *An Economic History of Sweden*, op. cit., p. 180.

différentes mesures sont prises pour limiter la quantité de fer fabriqué par chaque usine. La décision est encouragée par la période de fluctuation des prix des années 1720 suivie par la dépression des années 1730-1740. Pour les producteurs, les variations des prix sont dues, d'une part, à l'accroissement de la production qui fait monter le prix du combustible³² et de la fonte et, d'autre part, au développement des exportations nationales responsable de la baisse des prix des produits suédois sur les marchés étrangers. Une limitation de la production a pour but de permettre aux maîtres de forge de conserver leurs bénéfices tout en assurant au fer suédois une bonne compétitivité sur les marchés étrangers. Cette limitation rend probable l'affirmation que le volume des exportations suédoises influence dans une large mesure le prix du fer sur les marchés européens, au moins dans la première partie du XVIII^e siècle³³. Par contre, elle oublie de prendre en compte la montée de la production russe qui a joué un rôle non négligeable dans la dépression des années 1730-1740³⁴.

En 1747, pour supprimer « tout effet malsain de fabrication »³⁵, le conseil des Mines fixe la quantité à produire par établissement. Le trust des maîtres de forges, qui demandait avec insistance cette mesure, accepte naturellement sans difficultés ces restrictions, le but principal étant de faire remonter les prix. En 1753, toute augmentation des volumes produits est soumise à autorisation, chaque forge ne pouvant acheter qu'une quantité déterminée de fonte, chaque haut-fourneau situé en dehors du Bergslag se voyant attribuer un quota de minerai. Il existe peu de possibilités d'augmenter la production d'un atelier hormis les transferts des droits d'une forge à l'autre, tolérance elle-même interdite en 1766. Le dernier pas est franchi en 1784 avec l'interdiction totale « pour le présent et pour l'avenir » de toute augmentation de la production. Cette réglementation explique l'arrêt de la croissance de

32 Les producteurs ne prennent pas en compte le fait que l'argent suédois s'est fortement déprécié sur les places étrangères.

33 Staffan Högberg, *Utrikeshandel och sjöfart på 1700 tallet*, Lund, Bonniers, 1969, p. 76.

34 B. Boëthius, « New light on Eighteenth Century Sweden », art. cit., p. 165.

35 E. F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer », art. cit., p. 233.

la production suédoise qui, comme nous l'avons vu, est stationnaire dans la seconde moitié du XVIII^e siècle même si le pays a la possibilité de mettre sur le marché une quantité croissante de fer comme le prouve la légère augmentation de la production qui se dessine au cours des années 1780.

À l'intérieur de ce système de limitation des quantités produites, les maîtres de forges jouissent d'une certaine liberté. Si sur le long terme les exportations sont relativement stables, il est possible de laisser fluctuer fortement la production d'une année sur l'autre et ainsi de l'ajuster en fonction des prix du marché. Les séries de prix étudiés par Staffan Högberg ne permettent cependant pas de lier le volume des exportations et le mouvement des prix, ces derniers étant surtout influencés par les exportations de l'année précédente et par le niveau des stocks existant dans les entrepôts des ports expéditeurs. Ces stocks servent d'amortisseur entre la production et l'exportation. Des facilités financières sont accordées par l'association des maîtres de forges pour gérer l'entreposage des fers et ainsi, les prix suédois ne s'ajustent pas immédiatement avec les prix des marchés importateurs³⁶.

Parallèlement à cette gestion très stricte de la production, de gros efforts sont faits pour protéger les vieux districts miniers des tendances vers la concentration, même si l'existence d'un grand nombre de petites unités de fabrication est à l'origine d'une certaine irrégularité dans la qualité des barres de fer. Du reste, les forges extérieures aux zones minières et qui y achètent leur matière première, ont intérêt à ce que leurs fournisseurs du Bergslag soient protégés et que la concurrence pour s'approprier le minerai de fer soit réduite.

La politique mercantiliste suédoise et tout particulièrement, les réglementations sur l'industrie sidérurgique, a suscité beaucoup de débat au XVIII^e siècle et en suscite encore de nos jours parmi les historiens. Eli F. Heckscher n'est absolument pas convaincu du bien fondé de la limitation de la production. Pour lui les maîtres de forges suédois et leur rêve égoïste de monopole ont, dans une certaine mesure, retardé

36 S. Högberg, *Utrikeshandel ...*, op. cit., p. 86.

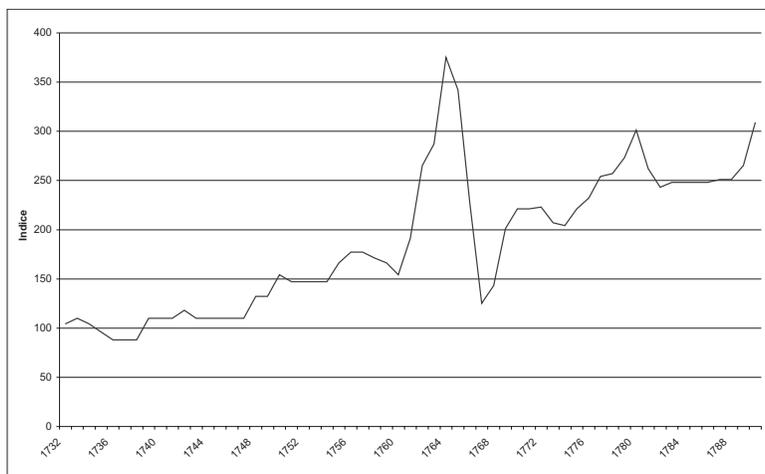
la révolution industrielle en Grande-Bretagne³⁷. Pour Karl-Gustaf Hildebrand l'idée est intéressante mais surestime grandement le rôle de fer suédois dans l'émergence de l'industrie britannique³⁸.

Par contre, la politique de restriction atteint son objectif en ce qui concerne les prix de la production sidérurgique qui bénéficient d'une ascension régulière jusque dans les années 1760. L'implication de la Suède dans la guerre de Sept Ans provoque ensuite une hausse brutale suivie d'une grave crise, conséquence de la dégradation de la conjoncture internationale. Le Bergslag est gravement touché mais très vite le prix du fer reprend la progression qui était la sienne avant ces années difficiles. Ainsi, malgré toutes les contraintes et réglementations pesant sur la production, le fer suédois conserve une position extrêmement favorable au cours du XVIII^e siècle.

60

Indice des prix des barres de fer suédois (1732-1790)

Indice 100 : 1732-1740



Source : Karl Åmark, « En svensk prishistorisk studie », *Ekonomisk Tidskrift*, vol. 12, 1921, p. 166-167.

37 Eli F. Heckscher, *Sveriges ekonomiska historia från Gustav Vasa*, Stockholm, Bonnier, 1949, t. II, p. 400.

38 K.-G. Hildebrand, « Swedish and Russian Iron », art. cit., p. 233.

Une question vient naturellement à l'esprit. Pourquoi les Suédois ont-ils mis en place une politique si autoritaire et restrictive qui, à priori, ne pouvait que leur être défavorable sur les marchés étrangers, débouchés essentiels de leur production, la consommation nationale demeurant à un niveau très modéré ? Sir John Goodricke, envoyé britannique en Suède, répond à cette question dans sa correspondance en faisant remarquer que les Suédois pensent que leur fer est absolument nécessaire à l'Angleterre et que cette nécessité leur permet d'établir les règles qui leur conviennent³⁹.

La politique mercantiliste suédoise s'applique également aux transports maritimes. L'institution du « Produktplakat » en 1724, copie des *navigation laws* britanniques, a pour but d'exclure les Hollandais des ports suédois en ne les autorisant qu'à y amener des produits de leur cru. Cette mesure associée à la création de taxes nouvelles touchant les vaisseaux étrangers permet à la flotte suédoise de prendre en main la quasi-totalité de son commerce extérieur. En outre le pays bénéficie de son statut de neutre ce qui lui permet d'accroître ses activités lors des conflits touchant les grandes puissances occidentales. Diverses autres mesures sont prises pour assurer le développement et la sécurité de la navigation suédoise. Des traités sont signés avec les États barbaresques pour sécuriser la navigation en Méditerranée. Un Commissariat aux convois (« Konvoykommissariat ») est instauré afin d'organiser des escortes militaires pour les navires marchands. Financé par une taxe prélevée sur les importations et les exportations, l'organisme est dirigé par un amiral de la flotte mais inclut des représentants du monde du négoce et de l'armement. Ces convois fonctionnent régulièrement entre Göteborg et Lisbonne. Un réseau de consuls est créé dans tous les ports où les Suédois ont des intérêts économiques. La particularité du système est que tous les consuls sont des négociants et que les navires qui leur sont adressés en commission ne paient pas de droits consulaires. Les grandes familles négociantes sont bien sûr intéressées par ces postes lucratifs et les accaparent à l'exemple de Jean Bedoire ou d'Anders Nordencrantz

39 Michael Roberts, *British Diplomacy and Swedish Politics, 1758-1773*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 1980, p. 255.

à Lisbonne où encore de Conrad Hasselgren à Amsterdam. Même les petits ports comme Le Croisic possèdent un consul suédois (Gardeman) pour informer et aider les négociants du royaume⁴⁰.

LA SIDÉRURGIE SUÉDOISE ET LA DEMANDE OCCIDENTALE

La Grande-Bretagne, grand consommateur de fer, est le marché principal de la sidérurgie suédoise au cours du XVIII^e siècle. L'industrie traditionnelle au charbon de bois est entravée par le problème de la déforestation⁴¹ et l'importation de fer en barres est indispensable à la sidérurgie britannique. Ainsi, la production nationale de fer malléable diminue jusqu'au milieu du XVIII^e siècle alors que les importations doublent pratiquement entre 1729-1735 et 1786-1789⁴². En 1788, si l'industrie anglaise produit 32 000 tonnes de fer en barres, elle est dans l'obligation d'en importer 51 000 tonnes malgré la découverte du procédé au coke. Au cours du XVIII^e siècle, le marché britannique reste le premier client de l'industrie sidérurgique suédoise malgré un léger fléchissement dans les dernières décennies. Jusque vers 1775, il absorbe entre 55 et 60 % de la production scandinave pour descendre ensuite en dessous de 50 %.

Dans les années 1750-1760, la Suède cède sa place de fournisseur principal de fer à la Grande-Bretagne. La politique de limitation de la production de la monarchie scandinave et les relations diplomatiques parfois difficiles entre les deux pays poussent les Britanniques à rechercher d'autres sources d'approvisionnement. Les difficultés économiques et l'agitation politique en Suède après la guerre de Sept Ans précipitent le succès de la pénétration des produits étrangers sur le marché anglais⁴³. La Russie profite des circonstances et devient la

40 Leos Müller, *Consuls, Corsairs and Commerce : The Swedish Consular Service and Long-distance Shipping, 1720-1815*, Uppsala, Studia Historica Upsaliensa, 213, 2004.

41 M. W. Flinn, « Revisions in Economic History. The Growth of the English Iron Industry 1660-1760 », *Economic History Review*, t. XI, n° 1, 1958, p. 148. L'auteur relativise le manque de charbon de bois pour l'industrie sidérurgique britannique.

42 Eli F. Heckscher, « Un grand chapitre de l'histoire du fer », art. cit., p. 234.

43 Herbert Kaplan, *Russian Overseas Commerce with Great Britain during the reign of Catherine II*, Philadelphia, American Philosophical Society, 1995, p. 57.

principale bénéficiaire de la politique du monopole suédois. Les négociants du royaume scandinave, même s'ils pensent que la qualité de leurs produits restera inégalée, entreprennent cependant des actions contre ce nouveau concurrent en tentant de bloquer les marchés⁴⁴. Les prix du fer de l'Oural ont cependant beaucoup d'attraits pour les consommateurs britanniques d'autant plus que, dans les premiers temps, le fer est acheminé gratuitement de Saint-Pétersbourg à Londres. En l'associant avec des chargements de chanvre, il constitue un lest parfait, le prix du transport étant couvert par la première marchandise. Cette combinaison pose parfois quelques problèmes. À l'automne 1775, le consul général à Saint-Pétersbourg note qu'il reste encore un peu de fer à transporter vers la Grande-Bretagne mais qu'il ne pourra pas l'être avant le printemps prochain car les stocks de chanvre sont vides⁴⁵.

Réputé de qualité inférieure, le fer russe réussit à prendre une place de plus en plus importante sur le marché britannique grâce à son prix inférieur. Bien que les forges de l'Oural soient très éloignées de Saint-Pétersbourg, unique port exportateur de fer russe, cette compétitivité sur les marchés occidentaux est principalement due à l'emploi d'une main d'œuvre servile dans les mines et les usines ouraliennes. Cependant, les importations de plus en plus importantes de fer russe ne mettent pas fin aux exportations suédoises qui restent stables.

La grande réputation de certaines qualités de fers suédois explique que les autorités britanniques continuent à préférer les produits scandinaves pour ses matériels de guerre alors que les consommateurs privés choisissent souvent le fer russe à cause de son prix moins élevé⁴⁶. Le développement du fer puddlé⁴⁷ ne met pas fin aux exportations suédoises vers la Grande-Bretagne, son niveau de qualité lui permettant de conserver sa place à côté du fer britannique. Ainsi, La Suède peut

44 Arcadius Kahan, *The Plow, the hammer and the Knout*, Chicago, The University of Chicago Press, 1985, p. 210, et K.-G. Hildebrand, « Foreign Markets for Swedish Iron », art. cit., p. 35. En 1735, la firme Alström & Classon recommande de mettre en place une politique de prix bas dans le but d'éliminer les exportations de fer russe.

45 K.-G. Hildebrand, « Swedish and Russian Iron », art. cit., p. 239.

46 A. Kahan, *The Plow*, op. cit., p. 184.

47 Procédé de transformation de la fonte en fer dans un four à réverbère alimenté au coke.

se permettre de maintenir une limitation volontaire de sa production malgré la concurrence croissante de la Russie et le développement de nouvelles techniques en Angleterre.

En outre, l'industrie sidérurgique suédoise diversifie ses productions. Si la plus grande partie des exportations est composée de barres de fer forgées, produit de base pour les activités sidérurgiques, une large gamme de fabrications est aussi proposée. La fabrication d'ancres pour la marine militaire ou commerciale, dont une grande partie est destinée aux marchés extérieurs, est une spécialité suédoise. Créée en 1676, la manufacture de Söderfors, au nord de Stockholm, réputée par ses techniques et la qualité de sa production⁴⁸, possède le monopole de la fabrication des ancres en Suède au XVIII^e siècle⁴⁹. Dans ses notes de voyages effectués entre 1757 et 1769, le métallurgiste français Jars est admiratif devant les procédés de fabrication :

64

[...] la beauté et la solidité des ancres que j'ai vu fabriquer en Suède avec une quantité de lopins de fer soudés entre eux prouvent qu'une soudure bien faite rend les parties soudées aussi compactes que le reste de la pièce⁵⁰.

Au cours des années 1751-1755, la France est le principal client de la manufacture de Söderfors dont elle reçoit entre soixante-quinze et cent tonnes d'ancres. Ce chiffre très élevé permet d'équiper un nombre considérable de vaisseaux, quand on sait qu'une grande ancre pour un navire de 200 lasts, soit 400 tonneaux, pèse environ 500 kilogrammes selon les règles de l'époque⁵¹. La plupart de ces ancres sont destinées aux navires de commerce, la Marine se fournissant habituellement chez les fabricants français. La période de forts arrivages dans les ports de France correspond à une intense activité des chantiers de la Compagnie

48 Jacques Gay, *Six millénaires d'histoire des ancres*, Paris, PUPS, 1997, p. 88-91.

49 Leos Müller, *The Merchant Houses of Stockholm, c. 1640-1800 : A Comparative Study of Early-Modern Entrepreneurial Behaviour*, Uppsala, Studia Historica Upsaliensia, 1998, p. 192.

50 Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*, op. cit., p. 48.

51 *L'Art de bâtir les vaisseaux et d'en perfectionner la construction : de les garnir de leurs apparaux, les mettre en funin, les manœuvrer, etc...*, Amsterdam, David Mortier, 1719, p. 20 et 456.

des Indes de Lorient où trente-trois bâtiments sont construits entre 1750 et 1755⁵². Un mémoire de Babaud de la Chaussade, important fournisseur de la Marine, indique que la Suède envoie beaucoup d'ancre « dans nos ports, mais rarement plus que six cents livres en poids. Les plus gros doivent être spécialement commandés ce qui a beaucoup d'inconvénients »⁵³.

Les canons provenant des arsenaux suédois apparaissent régulièrement dans les livraisons. En octobre 1755, le capitaine Johan Christoff Ryberg en provenance de Nyköping, livre 309 canons de divers calibres à Lorient⁵⁴. La majeure partie de cette artillerie est destinée aux vaisseaux de commerce et aux corsaires. La marine de guerre achète très peu de canons à l'étranger, les entreprises françaises assurant son approvisionnement. Cependant, pendant la guerre de Sept Ans, Babut de Nantes livre des canons à l'arsenal de Brest pour le compte du négociant Cahman de Göteborg⁵⁵.

Selon l'*Encyclopédie*, l'industrie scandinave fabrique « chaque semaine quatorze cent pesant d'acier en baril, douze cent d'acier à épées et huit cent d'acier à ressort »⁵⁶. Une note sur le commerce entre la France et la Suède répertorie du fer plat ou carré de toutes sortes, du fer rond et octogonal, du fer carillon, du fer clous, du fer roulé en plaques et planches, des ancres, des canons de fer et boulets ainsi que de l'acier en barils et en bottes⁵⁷. Plusieurs usines se spécialisent dans les objets et outils destinés à l'économie atlantique comme des fers et chaînes pour les captifs africains ou des outils pour travailler dans les plantations⁵⁸. Enfin, l'industrie sidérurgique suédoise ouvre de nouveaux marchés à ses produits sidérurgiques notamment en Europe du Sud. En effet, depuis

52 Geneviève Beauchesne, *Historique de la construction navale à Lorient de 1666 à 1770*, Vincennes, Service historique de la Marine, 1980, p. 129.

53 Archives départementales Loire Atlantique C 768, Mémoire de Babaud de la Chaussade du 11 septembre 1760.

54 Archives du port de Lorient, Correspondance Godeheu, 1P 280, liasse 43.

55 Riksarkivet, Stockholm, Gallica 418. Courrier de Babut du 1^{er} avril 1760.

56 Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie*, *op. cit.*, p. 106.

57 Archives nationales, B3 418, Note sur le commerce de la France avec la Suède (non daté).

58 Chris Evans et Göran Rydén, *Baltic Iron in the Atlantic World in the Eighteenth Century*, Leiden, Brill, 2007.

la promulgation du « Produktplakat », la flotte du royaume scandinave doit désormais aller chercher le sel ibérique ou méditerranéen que les Hollandais transportaient auparavant. En Méditerranée, la France devient le premier importateur de produits métallurgiques suédois et le port de Marseille, le centre redistributeur pour tout l'Europe du sud et le Levant.

66

Les maîtres de forges suédois, aidés par les autorités qui ne cessent de réglementer, cherchent à s'affranchir de la tutelle des puissances occidentales en valorisant leur production, en se diversifiant et en menant une politique commerciale très habile. En réaction, les consommateurs de l'Europe occidentale essaient de trouver de nouvelles sources d'approvisionnement mais la renommée, vraie ou construite des produits suédois, fait que ceux-ci restent irremplaçables sur les marchés occidentaux jusqu'au XIX^e siècle. Ainsi, sévèrement encadré par de multiples réglementations, la seule chance des maîtres de forge suédois résidait dans la fabrication d'un produit supérieur et très cher, ce qu'ils réussissent parfaitement et qui permet à leur industrie de conserver sa prospérité.

L'ESPACE EUROPÉEN DE LA GUERRE : LA CIRCULATION DES SOLDATS ET DES ARMÉES EN EUROPE (1680-1780)

Hervé Drévilion
Université Panthéon-Sorbonne

De nombreux aphorismes militaires soulignent l'importance du mouvement dans les multiples réalités de la guerre. Dans son *Essai général de tactique* publié en 1772, le comte de Guibert cite Maurice de Saxe pour rappeler que « tout le secret de l'exercice, tout celui de la guerre est dans les jambes »¹. Depuis la manœuvre sur le champ de bataille jusqu'aux longues marches des campagnes, la guerre est mouvement. L'étudier sous l'angle des circulations revient à la considérer dans sa totalité. Bien que chacun, à la suite de Maurice de Saxe ou de Guibert, soit disposé à en reconnaître l'importance, cette réalité est généralement sous-estimée, voire ignorée. Longtemps focalisée sur le moment de la bataille, l'historiographie a totalement occulté les contraintes du mouvement et de la logistique. Sans prétendre réparer cet oubli, il s'agit ici de mettre en évidence quelques manifestations essentielles des circulations militaires afin d'en suggérer l'importance et, peut-être, d'encourager de futurs travaux de recherche.

Nous nous intéresserons, en premier lieu, à la circulation des armées et à ses contraintes logistiques. En effet, les formes mêmes de la guerre dépendaient de la capacité des généraux à disposer en un lieu et en un temps donnés, des ressources nécessaires pour livrer bataille. Il fallait, pour cela, acheminer hommes et matériels dans des contrées qui peinaient à nourrir leurs propres habitants. Le rayon d'action des

1 Jacques Antoine Hippolyte de Guibert, *Essai général de tactique*, Liège, C. Plomteux, 1772, t. II, p. 21.

armées d'invasion s'en trouvait considérablement affecté. L'incapacité d'un général vainqueur à poursuivre une armée vaincue jusqu'à son anéantissement complet n'avait pas d'autre raison. Il est donc probable que l'ensemble des contraintes logistiques ait constitué un puissant facteur de limitation des conflits amplifiant ainsi les possibles effets modérateurs produits par la circulation des soldats d'une armée à l'autre.

Les guerres mettaient aux prises des armées composées de soldats issus d'horizons divers. De prestigieux chefs de guerre ont donné l'exemple de ces circulations guerrières : Eugène de Savoie passé au service de l'Empire après avoir été éconduit par Louis XIV, Berwick, Maurice de Saxe, etc. Outre ces grands généraux, des foules de soldats anonymes servaient un autre prince que leur souverain légitime. Abusivement qualifiés de « mercenaires », des régiments étrangers étaient présents dans toutes les armées européennes. Ces volontaires étaient parfois recrutés à la faveur d'anciennes amitiés telles que la *auld alliance* qui unissait la France et l'Écosse. Parfois aussi, les troupes étrangères étaient constituées de prisonniers et de déserteurs.

Avec les hommes, circulaient des traditions, des modèles et des idées qui alimentèrent un vaste processus d'acculturation. Les théoriciens militaires du XVIII^e siècle, formaient une véritable république des idées : les théories du chevalier de Folard furent discutées par Frédéric II, qui inspira Guibert, lequel fut critiqué par le prince de Ligne... Au-delà des théoriciens, des échanges et des influences mutuelles nourrirent un véritable « cosmopolitisme des Lumières² », qui transforma les conflits du XVIII^e siècle en des guerres entre soi. Sans doute a-t-on exagéré la modération de ces guerres, qui furent néanmoins d'importants vecteurs d'échanges.

Il faut parfois rechercher dans les témoignages incidents, la trace d'une réalité importante dont les contemporains n'avaient pas nécessairement conscience. Dans les arts graphiques, la figure du soldat en marche

2 Jean Chagniot, *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001.

constituait un véritable archétype (cf. fig. 1 à 3)³. Cette représentation des « fatigues de la guerre⁴ » appartenait à l'imaginaire de la condition militaire, au point, parfois, d'en caractériser l'essence même. Lorsque le chevalier de Quincy évoquait son goût pour le « métier de la guerre », c'est aux contraintes et aux plaisirs d'une vie en plein air qu'il songeait et non à la gloire des combats : « [...] personne n'aimait plus le métier de la guerre que moi ; je m'y plaisais infiniment, je m'y portais bien ; les fatigues, l'ardeur du soleil, le froid, les pluies et toutes les autres incommodités qui accompagnent toujours l'homme de guerre ne faisaient aucune impression sur moi ; au contraire, je m'en faisais un véritable plaisir »⁵. L'itinérance était si intimement associée à la condition militaire qu'elle justifia, dans certains tableaux du xvii^e siècle, l'association du soldat et du bohémien dans un même imaginaire de la marginalité (cf. 4)⁶. Au xviii^e siècle, la maréchaussée surveillait les chemins en pourchassant les vagabonds et les déserteurs, qui prolongeaient dans une errance délinquante la vie itinérante du soldat⁷.

Bien que la mobilité apparût comme une part essentielle de la condition militaire, les théories et les pratiques de la guerre lui accordèrent une attention distraite reflétée par la rareté des travaux historiques consacrés à cette question⁸. L'historiographie, en effet, s'est concentrée sur le moment paroxystique de la bataille, négligeant, ce faisant, le niveau d'analyse représenté par l'ensemble des opérations (combat, manœuvres, etc.) menées à l'échelle d'une campagne. Or, ce que nous appelons

3 Fig. 1- Nicolas Guérard, « Marche », dans *L'Art militaire ou les exercices de Mars*, s.d. [fin xvii^e]; fig. 2- Jean-Antoine Watteau, *Soldat armé d'un fusil et d'une épée*; fig. 3- *Trois études de soldat* (attribué par erreur à François Louis-Joseph Watteau par l'agence photographique de la Réunion des musées nationaux).

4 Arlette Farge, *Les Fatigues de la guerre, xviii^e siècle*, Watteau, Paris, L'Arbre à Lettres, 1995.

5 Chevalier de Quincy, *Mémoires du chevalier de Quincy*, éd. Léon Lecestre, Paris, Renouard, 1898.

6 Sébastien Bourdon, *Halte de soldats et de bohémiens*, vers 1640 – 1643, huile sur bois, musée Fabre, Montpellier.

7 Naoko Seriu, *Faire un soldat. Une histoire des hommes à l'épreuve de l'institution militaire (xviii^e siècle)*, thèse de doctorat, EHESS, 2005.

8 Dans un véritable désert historiographique, il faut souligner l'ouvrage de Martin Van Creveld, *Supplying War: Logistics from Wallenstein to Patton*, Cambridge, Cambridge University Press, 1977.

aujourd'hui « art opératif », offre de passionnantes perspectives d'études et d'intelligibilité du fait guerrier. Sans négliger le rôle, évidemment, déterminant des batailles et des sièges, la guerre doit également être étudiée à une échelle incluant les circulations et leurs contraintes logistiques. Complétant les analyses proposées par « l'histoire bataille », une « histoire campagne » serait susceptible de tracer de passionnantes perspectives. Il faut pour cela, surmonter le désintérêt manifesté par les contemporains eux-mêmes. Le comte de Guibert s'en est offusqué en dénonçant l'engluement de la guerre dans des « embarras » qui ont appauvri l'art de la manœuvre et sclérosé les schémas tactiques à partir des guerres de Louis XIV :

70

[...] des généraux médiocres se trouvèrent chargés de plus grandes masses et alors le genre de guerre changea ; ne pouvant et ne sachant pas les remuer, étant la plupart du temps embarrassés de les nourrir, ils firent moins de marches, ils renoncèrent à la guerre de mouvement : ils introduisirent celle de positions. Se trouvèrent-ils inférieurs ; ils s'enfermèrent dans des lignes, dans des camps retranchés : en un mot, il ne se fit plus rien de hardi, rien de décisif : on ne fit plus ce que j'appelle la grande guerre⁹.

Guibert étendait ce constat critique aux guerres récentes puisque l'appui sur des « camps retranchés » était une caractéristique de la tactique de Maurice de Saxe. Guibert exceptait cependant Frédéric II de son opprobre, puisqu'il créditait le roi de Prusse d'une influence décisive sur le dépassement du « blocage tactique » qui avait plongé les armées européennes dans l'incapacité à manœuvrer. Les succès de Frédéric II, pour une grande part, tinrent à sa capacité à concentrer ses forces en un point donné, puis à un sens retrouvé de la manœuvre lors de batailles qu'il voulait décisives. Guibert se plaçait ainsi en continuateur de Frédéric en proposant d'examiner la marche des troupes (les « marches manœuvres ») en fonction d'un plan d'ensemble qui formait la « grande tactique », à laquelle il consacra la totalité du second volume de son *Essai*

9 J.A.H. de Guibert, *Essai général de tactique*, op. cit., t. II, p.19.

général de tactique. Il définissait ainsi la marche comme « une des plus grandes et des plus importantes parties de la science militaire »¹⁰.

La mobilité des armées dépendait d'abord de données politiques qui déterminaient le régime d'alliance, de neutralité ou d'hostilité des pays traversés. Frédéric II distinguait différentes façon de régler ses mouvements en fonction des ressources mobilisables selon que l'on se trouvait en pays ami ou ennemi. La « guerre chez soi » lui apparaissait ainsi comme la situation la plus favorable car elle permettait de s'appuyer sur des ressources logistiques potentiellement illimitées. Pour la guerre en pays neutre et ennemi, il proposait les distinctions suivantes :

Lorsque la guerre se fait dans un pays neutre, l'avantage paraît égal entre les deux partis ; c'est à qui gagnera l'amitié et la confiance des habitants. On y tient une sévère discipline, on défend le pillage et la maraude, que l'on punit sévèrement, on prête aux ennemis les plus sinistres intentions. Si le pays est protestant, comme la Saxe, on joue le rôle de défenseur de la religion luthérienne, et on souffle le fanatisme au cœur du vulgaire, dont la simplicité est facilement abusée. Si le pays est catholique, on ne parle que de tolérance, on prêche la modération, et l'on rejette sur les prêtres l'aigreur qu'il y a entre les sectes chrétiennes, qui conviennent toutes des points essentiels des dogmes. Il faut que l'on règle les partis que l'on met en campagne sur la protection du pays : on peut tout hasarder chez soi ; on va plus bride en main dans le pays neutre, à moins que l'on ne soit sûr du peuple, ou du moins du plus grand nombre.

Dans des pays tout à fait ennemis, comme la Bohême ou la Moravie, il ne faut jouer qu'à jeu strict, ne point aventurer de partis, par les raisons que j'ai alléguées ci-dessus, et faire la guerre la plus serrée que l'on peut. Les troupes légères servent alors pour la plupart à couvrir les convois. Il ne faut point s'imaginer que l'on gagnera ces peuples ; il n'y a que les hussites du cercle de Königingrätz dont on puisse tirer parti. Les seigneurs sont traîtres quand ils font les bien intentionnés pour nous : il en est de même des prêtres et des baillis, car leurs intérêts

¹⁰ *Ibid.*, t. II, p. 11.

sont liés à ceux de la maison d'Autriche, et comme l'intérêt est presque universellement le grand mobile des actions humaines, il ne faut jamais se fier aux hommes si leurs intérêts ne sont pas les mêmes que les nôtres. Le fanatisme en tient lieu, et lorsqu'on peut animer le peuple pour la liberté de sa conscience, qu'il est agité par des prêtres et des dévots, on peut entièrement compter sur lui ; c'est intéresser à votre cause Dieu et les enfers.

72 La neutralité a été récemment prise en compte par l'historiographie, à travers des travaux extrêmement stimulants qui ont révélé tout l'intérêt de cet espace interstitiel entre la guerre et la paix, entre la violence et la négociation¹¹. Des situations extrêmement variées d'accommodements, d'achat de sauvegarde et de clauses de neutralités permettaient de moduler le poids de la guerre pour les populations qui subissaient le passage ou le stationnement des troupes. Particulièrement concernée par les circulations militaires, la Savoie, par exemple, négociait le régime des contributions et des billets de réquisition, encadrait les contraintes du logement des soldats imposées aux populations, etc... Une longue pratique de la négociation du poids de la guerre et des occupations plus ou moins durables, alimentait une mémoire profondément enracinée dans la conscience savoyarde. Lors de l'occupation espagnole de 1742 à 1749, cette espèce de jurisprudence fut mobilisée pour dénoncer les prétentions d'un occupant qui exigeait « des choses jusqu'ici absolument inusitées en Savoie, où l'on n'avait jamais vu qu'on dût fournir le sel, le poivre, le vinaigre et l'huile »¹². L'occupation négociée permettait à l'occupant de bénéficier de ressources logistiques essentielles. D'une toute autre nature était la situation d'invasion d'un pays hostile, dont on ne contrôlait ni les ressources, ni les voies de communication. Les contraintes logistiques avaient alors une incidence directe sur la nature même des opérations militaires et sur la façon de mener la guerre.

11 Jean-François Chanet, Christian Windler (dir.), *Les Ressources des faibles. Neutralités, sauvegardes, accommodements en temps de guerre (XVI^e-XVIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2009.

12 *Mémoire sur le malheureux État de la Savoie*, cité par Jean Nicolas, *La Savoie au XVIII^e siècle*, Paris, Maloine, p. 557.

Une armée était particulièrement difficile à déplacer, car elle formait un bloc indivisible afin d'être en mesure de faire face immédiatement à un ennemi résolu à livrer bataille. Cette contrainte ne fut levée qu'avec l'apparition du système divisionnaire esquissé par Guibert et systématisé par Napoléon. Ce système permettait de fractionner les armées en divisions autonomes progressant à distance et dotées d'une capacité de combat suffisante pour résister le temps d'opérer leur jonction pour un affrontement majeur. Avant l'institution de cette pratique qui contribua de façon décisive à la mobilité des armées napoléoniennes, le déplacement des troupes représentait une contrainte majeure. Au XVIII^e siècle, les armées qui progressaient en territoire ennemi devaient adopter un ordre de marche aisément convertible en ordre de bataille¹³ (cf. fig. 5 et 6). L'exercice de la conversion était d'autant plus contraignant que les ordres de bataille eurent tendance, tout au long du XVIII^e siècle, à s'étirer sur des largeurs démesurées, qui créaient des fronts pouvant atteindre 8 kilomètres. Le passage d'un ordre de marche nécessairement étiré en longueur, à un ordre de bataille étalé en largeur pouvait prendre plusieurs heures. Dans les situations les plus favorables, l'infanterie et le convoi de chariots progressait sur une route, tandis que la cavalerie empruntait des voies latérales sur des chemins parallèles ou à travers champs. Il n'était pas rare qu'une armée en mouvement s'étirât sur plus de 20 kilomètres. Le colonel Tempelhof a ainsi calculé que la queue du convoi d'une armée de 100 000 hommes atteignait à la fin de la journée la position occupée le matin par la tête. La contrainte s'exerçait également pour les campements qui devaient correspondre, eux aussi, à un pré-positionnement pour la bataille et qui occupaient un espace considérable.

Les scènes de la vie de camp alimentaient, elles aussi, des archétypes de la vie militaire. Les représentations figurées insistent souvent sur l'importance de la présence féminine en marge des cantonnements réglementaires. John Lynn rappelle que les armées de l'époque moderne formaient des agrégats d'économie domestique où chaque soldat devait

13 Christopher Duffy, *The Army of Frederick the Great*, London, Emperor's Press, 1996 [1974].

prendre en charge une part importante de sa subsistance et, parfois, du foyer qui l'accompagnait en campagne¹⁴. Les femmes, qui suivaient les armées n'étaient pas seulement des vivandières (cf. fig. 7)¹⁵, mais également des épouses parfois chargées d'enfants, voire de domestiques (cf. fig. 8)¹⁶. Progressivement, cette présence féminine dans les armées fut marginalisée et soumise à de plus strictes réglementations. La relégation des femmes reporta sur les soldats un certain nombre de tâches dont ils durent se charger eux-mêmes. À mesure que la présence féminine s'estompa, l'institution militaire dut prendre en charge la fonction domestique, qui alourdit encore le poids de la logistique.

74 La préparation d'une campagne devait prendre en compte une foule de paramètres constitués par les données topographiques, l'état des routes et des chemins ainsi que les ressources disponibles pour l'entretien et la subsistance des armées en mouvement. Les plans étaient élaborés à partir de mémoires rédigés par des ingénieurs, des géographes et des officiers envoyés en reconnaissance. Cette abondante littérature forme aujourd'hui une part importante de la fascinante série des Mémoires et Reconnaissances conservés au Service historique de la Défense. Les provinces frontières et les territoires ennemis étaient parcourus par de nombreux observateurs plus ou moins clandestins, qui réalisaient des relevés topographiques et des « devis » qui déterminaient les possibilités de progression d'une armée dans un espace donné. À titre d'exemple parmi beaucoup d'autres, retenons les rapports d'un capitaine d'infanterie nommé Thierry, sur la frontière espagnole et les moyens de la franchir, pendant les dernières décennies du XVII^e siècle¹⁷. La cartographie joua dans ce domaine un rôle absolument déterminant. En France, une partie du corps des

14 John A. Lynn, *Women, Armies and Warfare in Early Moderne Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.

15 Nicolaus Hoffmann, *Soldats des régiments d'Alsace, Anhalt, Lamarck, Royal-Suédois*, à la fin de l'ancien régime, conservé au département des peintures, musée franco-américain du château de Blérancourt.

16 Louis-Joseph Watteau [de Lille], *Scène de camp*.

17 SHD, 1M 1083, *Mémoire sur le chemin qui conduit d'Oloron à Jaca en Aragon par la vallée d'Asp et projet de l'améliorer pour la marche des troupes*.

ingénieurs se spécialisa dans les études géographiques, au cours des années 1690. Une formation spécifique leur fut réservée à l'école du génie de Mézières à partir de 1748. En 1763, ils étaient environ une quarantaine à exercer cette fonction d'ingénieurs géographes. La collecte du renseignement, le nomenclature et la représentation graphique firent l'objet d'un effort constant de rationalisation et de normalisation. Un mémoire transmis à Choiseul par Berthier, en 1762, définissait le « projet de travail à faire pendant la paix par les ingénieurs géographes, tant en pied que surnuméraires, tant pour le bien du service que pour former des sujets utiles et intelligents à la guerre »¹⁸. La science de l'arpenteur et du cartographe possédait évidemment une foule d'applications civiles ou militaires, dont Dupain de Montesson fut l'un des plus grands théoriciens et praticiens à travers *L'Art de l'arpenteur* (1766), *L'Art de lever les plans* (1762) ou les *Connaissances géométriques des officiers* (1774). En 1775, *La Science de l'arpenteur* fut rééditée avec un supplément intitulé *Le Spectacle de la campagne*, où l'auteur proposait une codification de la représentation du paysage afin de rendre compte des dispositions topographiques et la couverture végétale, selon des conventions mieux établies.

Frédéric II organisa un cabinet des cartes (*Plankammer*) à Potsdam et un autre, confié à Von Giese, qui le suivait en campagne. Il fit réaliser une carte au 1/200 000^e de la Silésie dès 1741. Il chargea ensuite l'ingénieur Von Wrede de cartographier à une échelle plus précise (au 1/33 000^e) les frontières avec la Bohême et la Moravie. Le roi de Prusse entendait ainsi utiliser les cartes à des fins militaires. Mais il fut réticent à l'idée d'appliquer à la Prusse le modèle de la carte de Cassini, craignant que cet instrument pût être utilisé par d'éventuels envahisseurs.

La science de l'observation et du rapport exigeait des aptitudes érigées en savoir constitué dans les traités consacrés à la « petite guerre » et

18 Catherine Bousquet-Bressolier, « Du paysage naturel à l'utopie : le corps des ingénieurs-géographes et la diffusion d'un savoir théorique sur les cartes », dans *id.*, (dir.), *Le Paysage des cartes. Genèse d'une codification*, Paris, Musée des plans-reliefs, 1999, p. 84.

à l'usage des troupes légères dont c'était la spécialité¹⁹. Les guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans furent une période d'intense réflexion sur l'utilisation des troupes légères, dans toutes les opérations secondaires de la guerre (reconnaissance, avant-garde, fourrage, escortes, harcèlement...). Les régiments de dragons, de hussards, de pandours, de cosaques ou les fantassins envoyés en « partis » étaient les garants de la circulation des armées. Ils prirent une part de plus en plus essentielle dans l'art de la guerre et suscitèrent un effort inédit de théorisation et d'organisation. La *Dissertation sur le métier de partisan* rédigée, au milieu du siècle par M. de Frémicourt ancien capitaine au régiment de Provence en définissait les points essentiels :

76

Il faut avoir un esprit relatif au métier, savoir principalement les langues des pays où l'on fait communément la guerre, l'Allemand ou l'Italien sont celles qui sont les plus nécessaires aux Français, il est avantageux de savoir le Latin, c'est une langue que l'on parle partout surtout en Allemagne, un partisan qui est obligé de s'en fier aux interprètes ne peut guère compter sur lui-même, c'est du profond secret que peut émaner la réussite des opérations, c'est par de fréquentes informations faites avec détours, que l'on arrive vis à vis les personnes que l'on questionne au but que l'on se propose, sans qu'elles puissent pénétrer le véritable objet qui vous fait agir.

Il faut savoir de longue main la géographie surtout des pays où l'on est employé, en avoir des plans secrets, c'est pendant la paix qu'il faut acquérir ces connaissances, en se portant sur les différentes frontières pour y faire des remarques que l'on met à profit dans l'occasion, des buissons, des ravins et les moindres monticules peuvent servir à former des desseins et en faciliter la réussite, il faut questionner avec douceur,

19 Thomas-Auguste Le Roy de Grandmaison, *La Petite Guerre ou Traité du service des troupes légères en campagne*, s.l., 1756 ; comte de La Roche, *Essai sur la petite guerre ou méthode pour diriger les différentes opérations d'un corps de deux mille cinq cents hommes de troupes légères, dont seize cents d'infanterie et neuf cents de cavalerie*, Paris, Saillant et Nyon, 1770 ; Jean-Girard Lacuée de Cessac, *Le Guide des officiers particuliers en campagne ou Des connaissances militaires nécessaires pendant la guerre aux officiers particuliers*, Paris, L. Cellot, 1785. Sur la petite guerre, voir Sandrine Picaud-Monnerat, *La Petite Guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010.

politesse et affabilité tous ceux qui peuvent donner des éclaircissements sur un pays et mettre tout ce que l'on voit et que l'on apprend par écrit, les paysans sont ceux de qui on tire de plus justes lumières, parce qu'on peut les interroger plus ouvertement, et qu'ils répondent naturellement, enfin ce sont de ces deux parties essentielles d'où dépend l'habileté d'un partisan, la réussite de toutes ses opérations et le bien général de l'armée ; un bon partisan doit être la lunette de longue vue d'un général, c'est lui qui reconnaît le pays en avant, qui par ses informations doit tout savoir, par ses yeux tout voir et par conséquent rendre des comptes essentiels sur lesquels le général forme non pas ses projets, mais la façon de les exécuter avec certitude de réussite.

Il faut joindre à la reconnaissance des pays et à l'usage des langues la façon aisée de l'énoncer vis à vis des grands à qui l'on rend compte, soit verbalement ou par écrit ; il ne faut point être embarrassé par les questions qu'un général peut faire, qui sont quelques fois pour sonder, la timidité n'annonce pas une fermeté d'esprit nécessaire dans un pareil métier²⁰.

Dans le mouvement de spécialisation fonctionnelle qui caractérisa l'ensemble des armées européennes au XVIII^e siècle, les troupes légères incarnèrent pleinement la fonction de mobilité. L'armée autrichienne joua ici un rôle déterminant de modèle. En raison de la diversité des traditions nationales et militaires qu'elle regroupait, elle offrait une très large palette de cultures tactiques. Elle accueillait notamment l'ancienne tradition orientale de la cavalerie légère, qui joua un rôle important dans le contrôle militaire des frontières. Les troupes légères telles que les Pandours, les Hussards, les Croates (appelés « Cravattes » en France) et les Haïdouks (pour l'infanterie) maîtrisaient parfaitement une pratique de la guerre faite de raids, d'embuscades et de coups de main menés dans l'espace frontalier des confins. Ces modèles furent appliqués dans toutes les armées européennes. En France, une première unité de hussards fut créée en 1692 par le baron Cronenberg, puis réformée en 1697. Les

20 *Dissertation sur le métier de partisan* (s.d.), par Mr de Frémicourt ancien capitaine au régiment de Provence, SHD 1M 1729. Voir aussi le *Mémoire sur les reconnaissances militaires* attribué à Pierre-Joseph de Bourcet, publié seulement en 1875.

régiments permanents furent créés en 1720, avec l'arrivée en France de nobles hongrois chassés par l'échec de la révolte de Rákóczi en 1711. Ainsi furent créés les régiments de Bercheny puis d'Estherazy.

78

La prise en compte pratique et théorique des contraintes de la mobilité et des nécessités de la logistique aboutit à la constitution d'une véritable doctrine au cours des décennies 1770-80. Colonel d'artillerie dans l'armée de Frédéric II, Georg-Friedrich von Tempelhof a publié en 1783 une *Histoire de la guerre de Sept Ans en Allemagne*, où il analysait la campagne de 1757 sous l'angle de la logistique. Après l'invasion de la Saxe (bataille de Lobositz, 1^{er} octobre 1756), Frédéric put y établir les quartiers d'hiver de son armée. Il soumit la Saxe à un sévère régime de contribution et organisa le magasin principal de son armée à Dresde, afin de préparer l'invasion de la Bohême. L'offensive fut lancée au printemps 1757 et aboutit à la bataille de Prague le 6 mai 1757, à l'issue de laquelle les débris de l'armée autrichienne se réfugièrent dans la ville. La question logistique fut alors un facteur essentiel du choix stratégique qui s'offrit à Frédéric II : fallait-il poursuivre l'avantage et repousser les Autrichiens vers le sud jusqu'au Danube ou faire le siège de Prague ? Frédéric choisit la seconde option et fut battu par l'armée de secours commandée par Daun à Kolin le 18 juin.

Selon Tempelhof, ce choix, qui fut ensuite reproché au roi de Prusse, n'était pas fautif car il était dicté par l'impératif de la logistique. Il était, en effet, impossible de poursuivre l'offensive vers le sud en laissant derrière soi, l'armée autrichienne enfermée à Prague, qui aurait ainsi exercé une menace constante sur la liaison avec le magasin principal de Dresde. La progression vers le sud imposait de prendre Prague et d'y établir une base de ravitaillement. Pour étayer son analyse, Tempelhof proposait de définir mathématiquement des principes logistiques applicables en toutes circonstances. Ses calculs sont extrêmement précieux, car ils éclairent de façon détaillée une réalité essentielle, mais méconnue.

La subsistance d'une armée dépendait essentiellement du pain, pour les hommes et du fourrage pour les chevaux. Tempelhof citait, en effet, Frédéric II selon qui, « pour établir le corps d'une armée, il faut commencer par le ventre ». Chaque soldat emportait avec lui une ration

de trois jours de pain, tandis que les chariots en transportaient pour six jours, ce qui permettait une autonomie totale de neuf jours. Pour pousser plus loin une expédition il était nécessaire de transporter de la farine pour faire cuire le pain grâce à des fours mobiles, qui autorisait neuf jours supplémentaires de subsistance, portant donc le total à dix-huit jours. En 1756, Frédéric II avait tenté l'expérience de doter chaque compagnie d'un moulin portatif, mais sans succès. Il était de toute façon nécessaire de maintenir un lien avec le magasin principal, afin de ne pas compromettre la survie d'une armée arrivée au bout de ses provisions en plein territoire ennemi. Tempelhof recommandait ainsi de maintenir une distance maximum de douze jours aller-retour entre le magasin principal et les magasins secondaires où il était possible de faire cuire le pain, puis une distance de six jours aller-retour entre les magasins secondaires et l'armée. Sachant qu'un convoi parcourait entre 15 et 25 kilomètres par jour, selon la disposition du terrain²¹, l'armée ne pouvait pas s'éloigner de plus de 135 à 225 kilomètres (9 x 15 ou 25 km) du magasin principal. La distance de Dresde à Prague étant de 150 km environ, l'armée de Frédéric s'approchait donc de la limite de sa capacité de progression. À cela s'ajoutait la contrainte, encore plus importante du fourrage.

Les chevaux ont besoin pour leur nourriture de fourrage et de grain. La seule saison où ils disposaient de fourrage dans les champs et de grain dans les greniers, se situait autour de la fin de l'été. Avant cette période, ils trouvaient du fourrage, mais pas de grain, tandis qu'après, la situation était inverse. Les opérations débutant souvent au mois de mars, il était nécessaire de transporter par convoi le grain nécessaire. Dans ce cas, l'autonomie de la cavalerie se limitait à 2 à 3 jours depuis le magasin, soit encore moins que pour le pain. On s'aperçoit ainsi que la cavalerie avait plutôt tendance à limiter la portée de la projection en valeur absolue. Elle se montrait, en revanche, beaucoup plus mobile en valeur relative, c'est-à-dire en capacité de rayonnement à partir d'un point donné.

21 En montagne, Bourcet réduit cette distance à « trois ou quatre lieues » soit, environ, 12 à 16 km. Cf. Ministère de la guerre (éd.), *Principes de la guerre de montagne par de M. de Bourcet (1775)*, Paris, Imprimerie nationale, 1888, p. 112.

Encore fallait-il, dans ce cas, tenir compte de l'épuisement de la ressource consommée sur place. Selon Tempelhof, les 48 000 chevaux d'une armée de 100 000 hommes épuisaient la totalité du fourrage disponible dans un rayon de 7 km en un jour et demi.

Les calculs proposés par Tempelhof mettent en évidence les contraintes formidables qui pesaient sur la circulation des armées, en particulier dans le cas d'une progression en territoire ennemi. La nécessité de maintenir le lien avec les magasins, imposait d'affecter une part de l'armée au contrôle des dépôts et des voies de communication. Les places fortes jouaient dans ce dispositif un rôle essentiel, car elles abritaient les magasins et leur garnisons assuraient le contrôle de l'arrière-pays. Ainsi s'explique la décision de Frédéric II d'assiéger Prague. Dans ses *Principes de la guerre de montagne*, composés en 1775, Pierre-Joseph de Bourcet a parfaitement résumé les conséquences tactiques et stratégiques de la contrainte logistique qui pesait sur la circulation des armées :

80

Une armée ne doit jamais commencer sa campagne sans savoir par quels moyens elle pourra subsister ; et quelques ressources que le pays dans lequel elle aura à opérer puisse lui fournir, il lui faudra toujours avoir des magasins bien approvisionnés, et comme elle ne pourrait pas traîner après elle tout ce qui lui serait nécessaire pour la campagne, le général ordonne à l'intendant de faire des entrepôts de distance en distance sur les derrières, afin d'en tirer des vivres à proportion de sa consommation. Ses succès pouvant la conduire fort en avant de la frontière sur laquelle elle s'est assemblée, il est essentiel qu'on fasse des dispositions pour pouvoir toujours communiquer à ces lieux d'entrepôt et dans les provinces intérieures de son pays, tant pour en tirer des munitions de guerre et de bouche que pour faire arriver jusqu'à sa position les recrues et remontes dont l'armée peut avoir besoin ; sans quoi elle serait bientôt exposée à manquer de vivres et de munitions de guerre, et à être affaiblie par les déserteurs et les maladies, au point de ne pouvoir plus agir offensivement ni se tenir sur la défensive.

Un général ne doit donc étendre ses conquêtes qu'autant qu'il se trouve en état de faire vivre, recruter et remonter son armée ; ce qui fait penser que pour porter la guerre un peu en avant de sa frontière il lui faut avoir

deux armées, une d'offensive pour opérer dans tous les pays et une seconde pour opérer en défensive sur toutes les parties qui concourent à la sûreté de sa communication²² [...].

D'innombrables exemples pourraient illustrer les principes énoncés par Bourcet. Faute d'avoir pu les prendre en compte, Charles XII épuisa son armée ainsi que le renfort venu à son secours en leur imposant une campagne d'hiver, qui aboutit au désastre de Poltava le 8 juillet 1709. Napoléon, qui l'avait étudié, connaissait le danger d'un parcours hivernal sans soutien logistique. À l'inverse, une grande partie de la victoire autrichienne sur les Turcs lors des guerres de 1682-1699, et de 1716-1718, résulta de la capacité à organiser une ligne d'approvisionnement le long du Danube en organisant une marine fluviale dotée de véritables vaisseaux.

Évidemment, la guerre sur mer possédait, elle aussi, des contraintes logistiques qui expliquent la difficulté de mettre sur pied d'importantes opérations amphibies. L'embarquement d'une force d'invasion, son acheminement dans de bonnes conditions de sécurité, son débarquement, son approvisionnement et son rembarquement posaient des difficultés difficilement surmontables. Préablement à toute entreprise d'envergure, il fallait s'assurer la maîtrise des mers car les navires chargés de troupes étaient très vulnérables en raison de leur faible armement en canons. En outre, une fois débarquée, l'armée restait dépendante du lien avec les navires de transport, qui restaient au mouillage pour former une base arrière logistique. La France expérimenta la difficulté d'une telle opération lors du désastre de La Hougue en mai-juin 1692. L'Angleterre elle-même subit des échecs à Camaret en 1694 et à Saint-Cast en 1758. À l'exception des opérations menées dans les espaces coloniaux, où le contrôle des espaces maritimes et terrestres était moins resserré et les effectifs beaucoup moins importants, les États européens n'étaient guère en mesure de programmer de vastes plans d'invasion par la mer²³. C'étaient les moyens, plus que l'envie, qui manquaient. Le camp de Boulogne et le projet napoléonien d'invasion de l'Angleterre furent les héritiers d'une idée longuement mûrie dans les cabinets du département

22 *Ibid.*, p. 105.

23 Seule la prise de Belle-Île par les Anglais, en 1761, aboutit à une occupation durable.

de la guerre depuis la guerre de Sept Ans... À défaut de réaliser d'aussi grandioses projets, les opérations amphibies dans l'espace européen se limitèrent à des raids qui, malgré leur faible ampleur, n'allaient pas sans poser de complexes problèmes d'organisation. L'échec anglais à Saint-Cast illustre la difficulté de coordonner les opérations terrestres et la manœuvre des navires en vue du rembarquement. C'est à ce moment tout aussi délicat du débarquement que les troupes du duc d'Aiguillon assaillirent le corps expéditionnaire anglais²⁴.

82

La question logistique formait ainsi le facteur essentiel de la circulation terrestre ou maritime des armées. Elle fit l'objet d'une véritable prise en charge institutionnelle. En France, le maréchal général des logis des camps et armées du roi, avait la responsabilité d'organiser, au niveau stratégique, une fonction assurée par les maréchaux des logis à tous les échelons inférieurs (régiment, armée, arme). Sous Louis XIV, le marquis de Chamlay s'y illustra par sa capacité à programmer les campagnes selon une pensée stratégique qui prenait en compte tous les aspects (politiques, diplomatiques, logistiques, topographiques) des opérations militaires²⁵. Il adressait au roi des mémoires nourris des renseignements collectés sur le terrain par une foule d'acteurs et de canaux. Il donna à sa charge un lustre exceptionnel, qui fit de lui un véritable chef d'État-Major. Dans l'armée prussienne, un intendant général assurait cette fonction. Cette charge fut illustrée de 1747 à 1758 par Von Retzow, qui était à la tête d'une administration formée de quatre auxiliaires et de commissaires envoyés dans les armées. Toutefois, en Prusse comme en France, l'organisation logistique de l'armée nécessitait l'intervention d'un grand nombre d'acteurs à des niveaux variés. Les intendants et les gouverneurs de provinces frontalières recevaient, dans leurs attributions, la responsabilité de pourvoir à l'approvisionnement des armées. Enfin, le système logistique reposait, en grande partie, sur la participation d'entrepreneurs privés. En France, l'organisation du transport ne fut militarisée qu'en 1807 lorsque Napoléon créa les premiers bataillons d'équipages du train.

24 Yann Lagadec et Stéphane Perréon, *La Bataille de Saint-Cast (Bretagne, 11 septembre 1758). Entre histoire et mémoire*, Rennes, PUR, 2009.

25 Jean-Philippe Cénat, *Le Roi Stratège. Louis XIV et la direction de la guerre, 1661-1715*, Rennes, PUR, 2010.

Malgré une prise en compte croissante (savoir-faire techniques, organisation, programmation des campagnes, troupes spécialisées, organisation du corps des ingénieurs géographes, etc.), la circulation des armées était entravée par de nombreux « embarras » (Guibert), qui les obligeaient à vivre sur le pays et à conserver une ligne de survie avec leurs magasins. Leur capacité à pénétrer en profondeur dans les pays ennemis s'en trouvait considérablement limitée et dépendait du réseau des places fortes qui pouvait leur offrir un soutien logistique, à condition, bien sûr, d'y loger de garnisons suffisantes, ce qui les privait d'une partie de leur effectif de campagne. Faut-il voir là un facteur de limitation de l'ampleur des guerres ? De fait, les stratèges du XVIII^e siècle se montrèrent particulièrement attentifs à la gestion de l'outil militaire placé entre leurs mains. La préoccupation du recrutement, de la remonte et de l'approvisionnement limitèrent, sans doute, l'intensité des engagements et la recherche des actions brusques et décisives. Dans ce contexte, Frédéric II fut, sans doute, une exception favorisée par la position centrale de la Prusse dans le théâtre des guerres européennes. Frédéric, en effet, exploita l'avantage de la concentration de forces limitées, face à des adversaires plus nombreux, plus puissants mais dont les ressources étaient dispersées et mal coordonnées. Il sut, en outre, redonner à la manœuvre et à la mobilité toute leur importance dans l'art de la guerre. De sorte que la guerre de Sept Ans, où ces avantages furent systématiquement exploités, se distingua également par un certain accroissement de l'intensité des combats et de la violence générale. La corrélation entre l'intensité de la guerre et la mobilité des armées n'est sans doute pas systématique. Elle paraît d'autant plus difficile à établir que la pesante mobilité des armées était compensée par la fluidité des circulations de soldats. Prisonniers, déserteurs, et « mercenaires » formaient des contingents considérables, qui pouvaient représenter le tiers des effectifs d'une armée.

Le sort des prisonniers de guerre était réglé par des conventions et leur échange faisait l'objet de cartels. Leur subsistance était à la charge de leur pays d'origine, mais les sommes versées étaient souvent insuffisantes. En l'absence de camps ou de prisons pour les maintenir

en détention, les prisonniers étaient logés dans des conditions extrêmement variables, en fonction des ressources offertes par les villes qui les accueillait. Le 15 mars 1748, le corps de ville de Beaune proposa aux États de Bourgogne d'héberger 700 prisonniers hollandais dans un bâtiment de la ville spécialement aménagé plutôt que chez les habitants :

84

Non seulement il en coûtera moins, mais encore c'est qu'il sera plus facile d'en empêcher la désertion. D'ailleurs l'habitant y trouvera aussi un grand soulagement, en ce qu'à présent il y a trois corps de garde établis de vingt hommes chacun, ce qui fait qu'il est obligé de monter la garde tous les dix jours et qu'au moyen de cet arrangement, vingt hommes suffiront, en sorte que ces habitants, qui sont pour la meilleure partie des vigneron, se trouveront soulagés et auront plus de temps pour travailler à la culture des vignes²⁶.

La surveillance exercée sur les prisonniers était d'autant moins rigoureuse, que la motivation pour risquer une évasion faisait défaut à la plupart. En outre, le moyen le plus simple d'échapper à la captivité restait l'enrôlement dans l'armée ennemie. Le 16 octobre 1703, d'Artagnan proposait même à Chamillart, non sans humour, de relâcher la surveillance sur les estropiés et, à l'inverse, de soumettre les valides à un traitement rigoureux afin de les inciter à s'engager au service de la France :

Quant à ceux qui sont des troupes d'Hollande, à mesure qu'ils sortent des hôpitaux guéris de leurs blessures ou maladies, ceux qui ne sont point estropiés, il faut les mettre en prison. C'est aux ennemis à leur fournir de l'argent s'ils veulent. Plus ils seront misérables et plutôt le roi en sera défait, car ils prendront parti dans les [régiments] Allemands ou dans les troupes d'Espagne. Si quelques-uns sont sans bras ou sans jambes, il n'y a qu'à leur donner la clé des champs²⁷.

26 AD Côte d'Or, G 3678, 15 mars 1748, cité par André Corvisier, *L'Armée française de la fin du XVII^e siècle au ministère Choiseul. Le soldat*, Paris, PUF, 1964, 2 vol., t. II, p. 839.

27 A1 1654, n° 143, cité par A. Corvisier, *L'Armée française, op. cit.*, t. II, p. 837.

De fait, l'enrôlement de prisonniers constituait une pratique fréquente, qui s'ajoutait à celle, non moins fréquente, de l'engagement de déserteurs ennemis.

Dans ce contexte, la gestion par l'Angleterre du sort des marins français placés en captivité dans les célèbres pontons apparut comme une rupture. Des navires désarmés servirent de prison aux marins capturés au cours de la guerre de Sept Ans, dans le but de priver la France de la ressource rare et précieuse constituée par les gens de mer expérimentés. À plusieurs reprises, les autorités britanniques suspendirent les échanges et maintinrent les captifs en détention pendant des durées beaucoup plus longues qu'à l'ordinaire. Cette politique constitua une véritable rupture dans des usages qui assuraient une très grande fluidité du mouvement des prisonniers. T.J.A. Le Goff rappelle que, selon les comptes britanniques, 64 373 prisonniers français furent ainsi détenus entre 1755 et 1762. Sur ce nombre 8 449 périrent²⁸. Bien qu'il ne représentât que l'équivalent des pertes d'une grande bataille terrestre, ce chiffre était considérable au regard du nombre limité des marins disponibles pour le service en mer. Comme pour les soldats, l'enrôlement sur les navires anglais représentait une solution pour échapper à la captivité.

L'enrôlement des prisonniers venait grossir le flux des déserteurs qui passaient d'une armée à l'autre. En 1703, dans son mémoire des *Moyens d'améliorer nos troupes*, Vauban soulignait les conséquences d'une pratique massive : « Combien d'armées fortes de 25 à 30 mille hommes ont été diminuées en très peu de temps du tiers ou de la moitié par l'infidélité des déserteurs qui, le plus souvent, vont renforcer celle des ennemis, sans compter qu'il s'est vu des corps entiers passer d'un parti à l'autre sur le point de donner combat ? »²⁹. Les déserteurs, en effet, ne quittaient pas nécessairement le service. Ils s'enrôlaient souvent sous un autre capitaine afin de toucher une nouvelle prime d'engagement.

28 T.J.A. Le Goff, « L'impact des prises effectuées par les Anglais sur la capacité en hommes de la marine française au XVIII^e siècle », dans Martine Acerra, José Merino et Jean Meyer (dir.), *Les Marines de guerre européennes, XVII^e-XVIII^e siècles*, Paris, PUPS, 1985, p. 103-122.

29 Vauban, « Moyens d'améliorer nos troupes », dans Michèle Virol (dir.), *Les Oisivetés de Monsieur de Vauban*, Seyssel, Champ Vallon, 2007, p. 1021.

Peu importait, alors, la bannière sous laquelle ils trouvaient à s'employer. En 1743, un officier écrivait à d'Argenson pour l'avertir que ses soldats avaient été « cotoyés par des recruteurs pour la Prusse qui auraient occasionnés des désertions »³⁰. En 1761, la Prusse désormais ennemie de la France continuait à entretenir des bataillons francs composé *aus französischen Deserteuren*, tel celui de La Badie qui était stationné à Herford. Il était, cependant, difficile de faire la différence entre les nationalités et entre les statuts. Le corps des « volontaires britanniques » commandés par Karl Friedrich Beckwirth, était composé de Suisses, de Saxons, de Britanniques, mais aussi de Français. Dans un mémoire adressé en 1778 à Montbarrey, le secrétaire de la guerre, un officier écrivait : « On assure à Berlin qu'il y a 30 000 déserteurs français au service du roi de Prusse. On en compte autant au service de l'impératrice-reine. On sait qu'il y en a encore en grand nombre dans les autres services de l'Europe, dans la marine anglaise même, ainsi que dans les colonies anglaises, hollandaises et autres ; et l'opinion la plus généralement reçue fait monter le nombre de ces malheureux expatriés à 100 000 hommes »³¹. André Corvisier a recueilli plusieurs indices suggérant que ce type d'estimation était généralement surestimé. Selon lui, le phénomène se serait limité à 10 000 Français engagés dans l'armée prussienne et à 25 000 dans l'ensemble des armées étrangères.

Déserteurs, prisonniers ou « mercenaires », les étrangers représentaient une part importante des effectifs de toutes les armées européennes. Selon le prince de Ligne, la capacité des armées à intégrer plusieurs composantes nationales représentait un enjeu capital : « L'armée Autrichienne est la seule Armée Nationale quoique composée de plusieurs nations. Le Roi de Prusse a très peu de monde de la sienne dans ses troupes et recrute dans le monde entier. Le Roi de France a des Allemands, des Suisses et des Irlandais mais ce sont des mercenaires qu'un rien mécontente et qui dépendent de l'union du ministère avec les Princes d'Empire, avec les Cantons Helvétiques et des intelligences qu'il faut avoir

30 SHD, A1 3000, n° 43, cité par A. Corvisier, *L'Armée française, op. cit.*, t. II, p. 729.

31 SHD A1 3710, n° 55, cité par *ibid.*, t. II, p. 735.

en Angleterre »³². Le jugement était sans doute excessif, comme de nombreuses analyses du prince de Ligne qui s'était fait une spécialité de bousculer les idées reçues, fût-ce au prix d'une certaine mauvaise foi. Le terme de « mercenaire » ne pouvait être employé sans abus de langage, car il supposait un caractère contractuel qui ne subsistait plus que dans de rares exceptions (les Suisses au service de la France, notamment).

Dans la plupart des cas, les troupes étrangères étaient soumises à un régime réglementaire qui ne les distinguait des régiments « nationaux » que par quelques détails : uniformes, symbolique, solde et appointements (généralement supérieurs)... En France, ces régiments portaient souvent le nom de leur origine apposé à l'épithète « Royal » ; il y avait donc un « Royal-Allemand », un « Royal-Suédois », etc. Contrairement à l'affirmation du prince de Ligne, la présence de régiments étrangers reposait sur d'anciennes traditions, qui ne dépendaient guère des aléas diplomatiques. Ces troupes étaient généralement très fidèles et leur recrutement était assuré par de véritables filières anciennement établies. Elles avaient, en outre, l'avantage d'être structurées par un esprit de corps qui faisait défaut aux autres unités, en particulier lorsque celles-ci étaient récentes.

Le nombre des soldats étrangers était considérable. Selon André Corvisier, ils étaient 74 000 sur les 434 000 hommes que comprenait l'armée de Louis XIV. En 1748, ils étaient 67 000 sur 395 000, soit une proportion identique de 17 %³³. Pendant la guerre de Sept Ans, dans l'armée prussienne, 46 000 soldats sur 150 000 étaient qualifiés d'*Ausländer* ou de *Rotgeschriebenen*, car inscrits en rouge sur les registres, soit une proportion de 31 %. Le terme d'« étranger » était parfois employé par opposition au mode du recrutement national du *Kantonsystem*³⁴. Il était ainsi appliqué à des exemptés du service obligatoire, qui souscrivaient un engagement volontaire et qui étaient parfois désignés comme des *gemachte Ausländer*. En outre, une bonne

32 [Charles] Joseph de Ligne], *Préjugés militaires par un officier autrichien*, Kralovelhota, 1780, t. I, p. 149.

33 Cette proportion, cependant, pouvait varier et atteindre 20 à 25 %.

34 Thomas Hippler, *Soldats et citoyens. Naissance du service militaire en France et en Prusse*, Paris, PUF, 2006.

part des troupes étrangères était constituée par des Saxons, qui étaient au nombre de 11 000. Les ressources démographiques limitées de la Prusse incitait Frédéric II à ménager les troupes « nationales » et à multiplier les voies d'un recrutement cosmopolite affecté à des opérations ingrates et périlleuses.

Dans l'armée française, certains régiments étrangers furent à l'origine de traditions militaires fortement enracinées. Les exemples sont innombrables et nous nous contenterons ici d'en évoquer quelques-uns particulièrement marquants. Le cas des troupes irlandaises et bien connu grâce à une riche bibliographie³⁵. La défaite de La Boyne, puis la chute de Limerick provoquèrent la vague d'émigration des *Wild Geese* (Oies sauvages), environ 15 000 hommes et 4 000 femmes et enfants, qui arrivèrent en Bretagne en 1691-1692. En 1692, les soldats irlandais furent regroupés dans des régiments, dont l'emploi au service de la France fit l'objet d'une capitulation passée entre Jacques II et Louis XIV. Ces troupes étaient placées sous l'autorité du roi exilé, mais le roi de France était déclaré « maistre de faire servir lesd. Irlandois dans tous les lieux qu'il jugera à propos ». De fait, Louis XIV fit un usage souverain des régiments irlandais, qui furent réformés en 1697, à la paix de Ryswick, puis remis sur pied lors de la guerre de succession d'Espagne, selon des prescriptions et des usages qui ne les distinguèrent plus des autres troupes étrangères. En 1733, sir Charles Wogan estimait, dans une lettre adressée à Swift, que 120 000 Irlandais étaient ainsi passés au service de la France depuis 1690.

Après les guerres, certains soldats démobilisés cherchaient à s'employer pour s'établir durablement en France. En 1710, Bryan Mac Dermot, marchand à Rouen exposait ainsi son parcours :

[...] a servi le feu roi durant la guerre d'Irlande comme capitaine à pied [...], après la capitulation de Limerick, il avait quitté ses terres et patrie pour suivre sadite majesté en France où il servit comme officier

35 Patrick Clarke de Dromantin, *Les Réfugiés jacobites dans la France du XVIII^e siècle : l'exode de toute une noblesse pour cause de religion*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2005 ; Nathalie Genet-Rouffiac, *Le Grand Exil. Les jacobites en France, 1688-1715*, Vincennes, Service historique de la Défense, 2007 ; Eugène Fieffé, *Histoire des troupes étrangères au service de France*, Paris, Dumaine, 1854.

durant toute la précédente guerre, ne quittant le service que lorsque les troupes furent réformées à la paix de Ryswick. Après quoi il fut obligé de commercer pour parvenir à s'entretenir, tandis que ses quatre frères qui étaient passés en France avec lui continuèrent à servir comme officiers et furent tous tués dans la présente guerre³⁶.

Le 30 novembre 1715, le régent accorda la naturalisation aux étrangers au service de la France depuis 10 ans. Mais, après cette mesure générale, le sort des anciens soldats fut beaucoup moins favorable. En 1744, Louis XV ordonna à tous les Irlandais, Écossais et Anglais vivant sans emploi dans le royaume de s'enrôler dans les régiments irlandais. Les anciens soldats contrevenant à cette obligation étaient considérés comme déserteurs et menacés d'une condamnation aux galères :

Sa Majesté étant informée qu'il se trouve un nombre considérable d'Anglois, Écossois et Irlandois, tant dans sa bonne ville de Paris que dans les autres villes et lieux des provinces de son royaume, dont la plupart ont servi dans les troupes, même dans les régiments de leur nation qui sont à sa solde : Et ne voulant point souffrir dans ses États des gens qui y sont comme vagabonds et sans aveu, pendant qu'ils peuvent être utilement employés dans lesdits régiments, Sa Majesté enjoint très-expressément à tous les Irlandois, Anglois et Écossois qui sont dans sa bonne ville de Paris et dans les autres villes et lieux de son royaume, sans vacation et sans emploi, âgés de dix-huit ans ou environ jusqu'à cinquante, et en état de porter les armes, soit qu'ils aient été ci-devant ou non dans les régiments irlandais qui sont au service de Sa Majesté, de se rendre dans l'état qui est à la fin de la présente, pour y joindre cesdits régiments et y prendre parti ; à peine, à ceux qui y ont déjà servi, d'être traités comme déserteurs, suivant la rigueur de ses ordonnances, et aux autres d'être punis comme vagabonds et condamnés aux galères³⁷ [...].

36 Cité par N. Genet-Rouffiac, *Le Grand Exil*, op. cit., p. 201.

37 *Ordonnance pour obliger les Anglois, Ecossois et Irlandois qui sont en France de prendre parti dans les régiments irlandais qui sont au service de Sa Majesté*, 25 avril 1744, citée par E. Fieffé, *Histoire des troupes étrangères*, op. cit., p. 272.

Au-delà de leur intégration par la procédure de la naturalisation, les soldats étrangers contribuèrent à la circulation des traditions militaires, dont l'agrégation et les influences mutuelles contribuèrent à la formation d'une culture européenne de la guerre. Stimulé par ce que Jean Chagniot appelle le « cosmopolitisme des Lumières », ce processus a contribué à l'émergence d'une véritable conscience européenne, en faisant de la guerre l'un des plus puissants vecteurs d'échange d'hommes, de pratiques et d'idées. Ce phénomène fut parfaitement identifié par le prince de Ligne, qui en déplorait, cependant, les effets néfastes sur le « génie des nations » :

90

Bientôt l'éducation rendra toutes les nations si égales qu'on ne reconnaîtra plus personne. Un jeune homme, élevé à Pétersbourg, Stockholm, Bude ou Milan ou La Haye par des Maîtres Français qui sont répandus partout, ressemble à celui qui est né à Paris. Le spectacle qui s'établit à présent dans les pays les plus éloignés de la capitale des théâtres rend encore le maintien, la tournure, le ton et la langue plus générale. Berlin a la même gloire par rapport aux armes que Versailles pour la grâce. Bientôt on ne reconnaîtra plus les Armées. Presque toutes veulent devenir celles de Frédéric.

Ce processus doit inciter les historiens à prendre en compte le fait guerrier autrement que sous l'angle des modèles adversatifs par lesquels les nations se sont construites en s'opposant. Peut-être même serait-il utile d'appliquer à la guerre certains modèles inspirés de la théorie des échanges coopératifs dans des situations de rivalité³⁸ ou d'une sociologie des conflits attentive à leur fonction de socialisation³⁹. Dans cette perspective, peut-on considérer que la circulation des hommes et des modèles contribua à la limitation de la violence et de l'intensité des conflits, lors de ce qu'il a parfois été convenu d'appeler la « guerre en dentelles » ?

38 Robert Axelrod, *Comment réussir dans un monde d'égoïstes. Théorie du comportement coopératif*, Paris, Odile Jacob, 1996 [1992].

39 Georg Simmel, *Le Conflit*, Saulxures, Circé, 1995 [1905].

Assurément, les armées européennes furent des creusets culturels et, en premier lieu, linguistiques. De ce point de vue, la diversité de l'Empire se reflétait dans l'armée. Selon le prince de Ligne, l'Allemand était connu de tous, mais moins utilisé que l'Illyrien [Croate] et le Hongrois. De fait, il semble que les langues les plus répandues dans l'armée de Marie-Thérèse étaient l'allemand, le hongrois et le latin, suivies du français, du bohémien, du serbe et du croate. Une statistique portant sur la maîtrise linguistique de quarante-deux des officiers du régiment de l'archiduc Charles, en 1756, révèle que 33 % d'entre eux possédaient quatre langues, 50 % trois et 16 % seulement deux⁴⁰.

À un degré moindre, l'armée française était ouverte au multilinguisme. Les situations étaient extrêmement différentes d'un régiment à l'autre. En 1780, un soldat nommé Pierre Bigore Gouri, originaire de Lorraine, déserta du régiment de la Marine à Brest, car, expliqua-t-il à la maréchaussée qui l'avait capturé, « ses camarades ne pouvaient pas le souffrir attendu qu'il ne peut parler français et faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour lui causer du dégoût et lui rendre le service du roi dur et désagréable »⁴¹. La situation était identique pour de nombreux Alsaciens, Basques ou Bretons. Des cas inverses existaient également : en 1763, Étienne Chapoulot déserta du Royal-Suédois « à cause qu'il n'entendait point la langue et que le traitement est plus dur dans ce corps que dans les troupes françaises et par la raison d'ailleurs qu'étant français il croyait ne devoir servir que dans les troupes françaises »⁴². En 1745, Nicolas Gauthier, originaire d'Amiens, avait quitté Fitzjames cavalerie où « il ne pouvait entendre la langue de ses camarades qui ne pouvaient le souffrir et qui lui firent souvent querelle pour le maltraiter à coups de leurs têtes comme des béliers »⁴³.

La langue constituait un enjeu important, identifié comme tel par les contemporains. Le prince de Ligne accordait à cette question une importance particulière car, selon lui, « les langues tiennent souvent

40 Christopher Duffy, *The Army of Maria Teresa (1740-1780)*, London, Hippocrene Books, 1977.

41 AD 35, 8B557, 6 juin 1780, cité dans N. Seriu, *Faire un soldat*, op. cit., p. 276.

42 AD 35, 8B 552, 12 septembre 1763, cité dans *ibid.*, p. 276.

43 AD 35, 8B 550, 23 janvier 1745, cité dans *ibid.*, p. 276.

au génie des nations ». Professeur de langue française à l'université de Leipzig, Eleazar Mauvillon contribua fortement à la cristallisation des stéréotypes nationaux dont il observait la formation dans la convergence des usages militaires et linguistiques⁴⁴. En 1740, il publia à Londres ses *Lettres françaises et germaniques ou réflexions militaires, littéraires et critiques*, où il comparait les génies militaires nationaux : l'insoumission et l'universalité du sens de l'honneur comme éléments clés du tempérament français, par opposition à la discipline des soldats allemands. Selon Mauvillon, ces traits culturels et moraux expliquaient les structures profondes et les modes d'organisation des institutions militaires. La Prusse, selon lui, possédait un tempérament guerrier qui, joint à sa discipline naturelle, nourrissait un sentiment de considération vis-à-vis du soldat, de son état, de sa condition matérielle et de sa possibilité d'avancement, qui favorisaient, en retour, la bonne tenue des troupes.

La guerre cristallisait des caractères nationaux, dont les hussards furent l'exemple le plus emblématique. Les premiers régiments créés en France en 1720 étaient exclusivement composés d'officiers hongrois. Puis le recrutement se diversifia en s'ouvrant à des Allemands et, de plus en plus, à des Français. En 1741, trois nouveaux régiments de hussards furent créés : Beausobre, dont le recrutement était plutôt allemand, Polereiski, polonais, et Raugrave, liégeois. Dans l'ensemble des régiments, la part des Hongrois ne cessa de régresser et celle des Français d'augmenter. En 1754, 36 % des officiers étaient hongrois, 25 % français et 15 % allemands⁴⁵. À mesure que le recrutement se diversifia, l'affirmation d'une identité hussarde fut délibérément encouragée par des réglemens, qui contribuèrent à l'émergence d'une culture tout à fait singulière. Défini par une ordonnance de 1744, l'uniforme des hussards prit un caractère résolument folklorique en adoptant quelques pièces de costume jugées typiquement hongroises, mais agrémentée au goût de

44 Voir aussi Élazar de Mauvillon, *Remarques sur les germanismes. Ouvrage utile aux Allemands, aux Français et aux Hollandais*, Amsterdam, P. Mortier, 1747.

45 Benoist Bihan, *Le Renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales à l'époque moderne. Le cas du développement des hussards en France, 1693-1763*, mémoire de master sous la direction de Bernard Gainot, Université Panthéon-Sorbonne, 2008.

France. Si le dolman et le sabre courbe se rattachaient à d'authentiques traditions orientales, la sabretache et le bonnet exprimaient une vision largement francisée de l'exotisme hongrois. L'attachement à cette culture originale constitua un trait distinctif cultivé avec soin jusqu'à l'Empire, voire au-delà. Selon une anecdote fréquemment citée, mais dont l'origine reste mystérieuse, les officiers, quelle que fût leur origine, étaient invités à jurer en hongrois. Ce parfait exemple d'un processus d'acculturation illustre un phénomène général, mais particulièrement marqué dans les troupes légères, qui furent les vecteurs privilégiés de la circulation des hommes et des cultures militaires. À l'image de hussards, les troupes légères contribuèrent à l'introduction dans les armées européennes de modèle orientaux⁴⁶, qui étaient eux-mêmes les produits d'une acculturation stimulée par les contacts avec les empires russe ou ottoman. L'organisation militaire des confins méridionaux (Slavonie, Banat, etc.) de l'Empire fut propice au développement d'unités mobiles – hussards, pandours, haïdouks – employant les méthodes de la petite guerre (raids, coups de mains, opérations de harcèlement et de reconnaissance). De part et d'autre de la frontière, les modèles étaient parfois identiques : on trouvait des pandours du côté ottoman et des spahis du côté impérial. Afin de décharger l'armée impériale d'une tâche qu'elle ne pouvait assumer, la garde des frontières était assurée par des milices de pionniers qui recevaient une concession de terres en échange du service militaire⁴⁷. À partir de 1746, les milices donnèrent naissance à des régiments d'infanterie des frontières (*Grenzinfanterieregiment*) qui furent incorporés dans l'armée impériale et contribuèrent à la diffusion d'une culture de guerre forgée au contact de l'empire ottoman.

46 Laurent Henninger, « Une conséquence de la guerre de Trente ans en Europe centrale et balkanique : le renouveau de la cavalerie dans les armées occidentales », dans *Nouveaux regards sur la guerre de Trente ans*, Paris, ADDIM, 1999.

47 Serbes réfugiés en Hongrie après que le patriarche s'est rallié à l'empereur, ce qui a provoqué la réaction ottomane, les massacres et un exode du Kossovo (où les Serbes sont remplacés par des Albanais) en 1690, puis une autre migration due à la révolte des Serbes contre les Ottomans en 1737 ; catholiques allemands dans le Banat à partir de 1717-1722, puis 1763-71. Voir Jean Nouzille, *Histoire de frontières : l'Autriche et l'Empire ottoman*, Paris, Berg, 1991.

Les pratiques de guerre apparaissent ainsi comme un facteur de dialogue et d'échange entre des belligérants qui se (re)connaissaient mutuellement. Bien sûr, la condamnation de l'ennemi pouvait, ponctuellement, alimenter des discours radicaux de stigmatisation. Les libelles publiés à l'occasion du siège de Vienne ne manquèrent pas, par exemple, de dénoncer les comportements barbares attribués aux Ottomans. La confrontation militaire n'en constitua pas moins la version guerrière de l'intérêt pour les Turcs et les turqueries⁴⁸. En définitive, la perception d'une altérité absolue se limitait à une vision archétypale de la barbarie incarnée par des peuples plus lointains, tels que les Kalmouks. Dans son *Histoire de la guerre de Sept Ans*, Von Archenoz évoque l'épidémie de petite vérole qui frappa les Kalmouks lors de la campagne de 1757. Il trace, à cette occasion, les contours d'une irréductible altérité :

94

La horde entière de cette peuplade barbare reprit la route de son pays, sans avoir jamais mis le pied sur le territoire de l'Allemagne. Les généraux russe les laissèrent partir tranquillement et furent bien aises de se voir débarrassés de ces sauvages pires que les cosaques et que rien ne pouvait tenir en bride. Il n'y eut que peu de Kalmouks en qui la soif du pillage étouffa toute considération et qui se séparèrent de leurs compatriotes pour demeurer dans l'armée de Russie.

Ce peuple, qui portait alors pour la première fois les armes contre des Germains était le plus sauvage de tous les ennemis de Frédéric ; également indigne de combattre une nation civilisée et d'appuyer une armée mieux disciplinée, à qui il était incapable de faciliter la victoire par la force des armes. L'armée russe souffrait au contraire beaucoup de ses ravages et voyait rejaillir sur elle la honte qui résultait de toutes ces horreurs.

Ces hordes tiennent de l'état des sauvages plus que celui des autres peuples barbares. Les Kalmouks habitent les bords de la mer Caspienne et de la Volga. Ils forment un peuple libre ; mais ils vivent sous la protection de la Russie, pour laquelle, lorsque les souverains de cet empire l'exigent, ils doivent prendre les armes. Ils ne reçoivent d'autre

48 *Turcs et turqueries (xvi^e-xviii^e siècles)*, *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités françaises*, n° 32, 2009.

paie qu'une rouble par an et une peau de mouton. Ce sont proprement des peuples nomades, qui n'ont ni villes, ni villages. Leurs habitations sont des tentes de feutre avec lesquelles ils errent continuellement, selon qu'ils se trouvent de la nourriture pour leurs bestiaux qui sont toutes leurs richesses. Ils sont extrêmement hideux et se ressemblent tous au point qu'il est très difficile de les distinguer les uns des autres. Leur visage est fort plat et presque carré ; leurs yeux qui ressemblent à ceux des Chinois, sont petits et enfoncés dans la tête ; ils ont le nez large et plat ; la bouche et les oreilles extraordinairement grosses ; ces dernières écartées de la tête. Ils portent des arcs et des flèches, avec lesquels ils tirent extrêmement vite et à coup sûr. Leur religion est la payenne⁴⁹.

Les condamnations les plus virulentes de l'ennemi ottoman n'atteignaient jamais le niveau du rejet absolu exprimé dans ce témoignage. Officier dans l'armée impériale pendant la guerre de Sept Ans, Jacob de Cogniazo a livré un témoignage particulièrement suggestif des lignes de partage qui permettraient de distinguer différents degrés d'altérité. Il raconte qu'à l'occasion d'une séance d'entraînement au tir dans les troupes autrichiennes, les cibles avaient été peintes à l'effigie de grenadiers prussiens. Indignés, les soldats avaient refusé de tirer, suscitant ce commentaire de Cogniazo : « Je ne sais pas moi-même pourquoi on a, pour cette représentation, emprunté justement les objets du voisinage et non plutôt de l'Empire du Grand Mongol ou des déserts de Lybie ou mieux encore de la comédie italienne, qui nous propose à cet usage des Scapin et Pantalon »⁵⁰. Comme le suggère Cogniazo, le « voisinage » aurait-il constitué un facteur de limitation de la violence ?

L'hypothèse de la limitation d'une guerre entre des voisins unis par une conception partagée de l'humanité, a été retenue par de nombreux

49 J. W. Von Archenholtz, *Histoire de la guerre de Sept Ans en Allemagne de 1756 à 1763*, Berne, E. Haller, 1789, p. 50-52.

50 Jacob de Cogniazo, *Frey müthiger Beytrag zur Geschichte des österreichischen Militärdienstes*, Francfort-Leipzig, 1780, p. 31, cité et traduit par Daniel Arlaud, « Les fruits de la guerre ». *Les blessures des soldats et le modèle sacrificiel de la guerre entre 1618 et 1763 dans le Saint Empire*, thèse de l'université Panthéon-Sorbonne, 2005, p. 631.

historiens. La notion de « guerre limitée » est couramment employée pour désigner les conflits du XVIII^e siècle, que l'on oppose souvent à la « guerre totale » menée sous la Révolution française et l'Empire⁵¹. À la guerre des princes, la Révolution française aurait substitué l'affrontement entre des nations animées d'une ardeur patriotique nourrie d'une irréductible inimitié entre les peuples désormais ligués les uns contre les autres.

Dans son poème de *La Bataille de Fontenoy* complété par le *Précis du règne de Louis XV*, Voltaire a figé le stéréotype de l'affrontement courtois des guerres en dentelles. Dans son récit de la bataille, il trace « le portrait des Nations »⁵² qui se sont combattues, tout en nuançant l'inimitié suggérée dans le poème. Selon lui, les nations qui s'affrontèrent sur le champ de bataille n'étaient pas des peuples en armes :

96

On a peint avec des traits vrais, mais non injurieux, les Nations dont Louis XV a triomphé : par exemple, quand on dit des Hollandais qu'ils avoient autrefois brisé le joug de l'*Autriche cruelle*, il est clair que c'est de l'*Autriche alors cruelle envers eux* que l'on parle ; car assurément elle ne l'est pas aujourd'hui pour eux. Et d'ailleurs la Reine d'Hongrie, qui ajoute tant à la gloire de la Maison d'Autriche, sait combien les Français respectent sa personne & ses vertus en ayant le malheur de la combattre. Quand on a dit des Anglais, & *la férocité le cède à la vertu*, on a eu soin d'avertir en note dans toutes les Éditions, que ce reproche de férocité ne tomboit que sur le soldat. En effet, il est très véritable que lorsque la Colonne Anglaise déborda Fontenoi, plusieurs soldats de cette Nation

51 Jean-Yves Guiomar, *L'Invention de la guerre totale, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions du Félin, 2004 ; David A. Bell, *La Première Guerre totale. L'Europe de Napoléon et la naissance de la guerre moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2010 [2007].

52 Voltaire, *La Bataille de Fontenoy. Poème*, Colmar, Petit, 1745 :
« Louis, avec le jour, voit briller dans les airs Les Drapeaux menaçans de vingt Peuples divers ; Le Belge qui, jadis fortuné sous nos Princes, Vit l'abondance alors enrichir ses Provinces, Le Batave prudent dans l'Inde respecté, Puissant par ses travaux & par sa liberté, Qui jadis opprimé par l'Autriche cruelle Ayant brisé son joug, s'arme aujourd'hui pour elle ; Le robuste Germain qui formé pour servir Sait souffrir & combattre, & surtout obéir ; L'Autrichien plus fier de sa gloire passée, De ses derniers Césars occupant sa pensée ;
Surtout ce Peuple altier qui voit sur tant de mers Son commerce & sa gloire embrasser l'Univers, Mais qui jaloux en vain des grandeurs de la France, Croit porter dans ses mains la foudre & la balance ; Tous marchent contre nous ; la valeur les conduit, La haine les anime, & l'espoir les séduit ».

crièrent, *no quarter, point de quartier*. On sait encore que quand Mr. de Sechelles seconda les intentions du Roi avec une prévoyance si singulière, & qu'il fit préparer autant de secours pour les prisonniers ennemis blessés que pour nos troupes, quelques Fantassins Anglais s'acharnèrent encore contre nos soldats, dans les charrettes même où l'on transportoit les vainqueurs & les vaincus blessés. Les Officiers qui ont partout à peu près la même éducation dans toute l'Europe, ont aussi la même générosité ; mais il y a des Pays où le Peuple abandonné à lui-même, est plus farouche qu'ailleurs. On n'en a pas moins loué la valeur & la conduite de cette Nation, & surtout on n'a cité le nom de Mr. le Duc de Cumberland, qu'avec l'éloge que sa magnanimité doit attendre de tout le monde.

En opposant les officiers « qui ont partout à peu près la même éducation dans toute l'Europe » au peuple « abandonné à lui-même », Voltaire délimitait les contours d'une nation limitée à son gouvernement et à ses élites. Les soldats, quant à eux, se trouvaient exclus de ce concert des nations, en étant réduits à leur « férocité » instinctive⁵³. La perception de la violence se trouvait ainsi singulièrement biaisée, comme en témoigne le célèbre épisode du « Messieurs les Anglais, tirez les premiers », dont la postérité a retenu le caractère courtois en occultant la brutalité :

Cependant les Anglais avançaient ; & cette ligne d'infanterie composée des Gardes françaises & suisses, & de *Courten*, ayant encore sur leur droite *Aubeterre*, & un bataillon du Régiment du Roi, s'approchait de l'ennemi. On était à cinquante pas de distance. Un régiment des Gardes anglaises, celui de *Campel*, & le royal écossais étaient les premiers. Monsieur de *Campbell* était leur Lieutenant-général ; le Comte d'*Albermale*, leur général-major, & Monsieur de *Churchill*, petit-fils naturel du grand Duc de *Marlborough*, leur brigadier : les officiers anglais saluèrent les français, en ôtant leurs chapeaux. Le Comte de *Chabanes*, le Duc de *Biron*, qui s'étaient avancés, & tous les officiers des Gardes françaises leur rendirent le salut. Milord *Chartes Hai*, Capitaine aux Gardes anglaises, cria : *Messieurs des Gardes françaises, tirez.*

53 « ce reproche de férocité ne tomboit que sur le soldat ».

Le Comte *de Hauteroche*, alors lieutenant des grenadiers, & depuis capitaine, leur dit à voix haute : *Messieurs, nous ne tirons jamais les premiers ; tirez vous-même*. Les Anglais firent un feu roulant, c'est-à-dire, qu'ils tiraient par divisions de sorte que le front d'un bataillon sur quatre hommes de hauteur ayant tiré, un autre bataillon faisait sa décharge, & ensuite un troisième, tandis que les premiers rechargeaient. La ligne d'infanterie française ne tira point ainsi : elle était seule sur quatre de hauteur, les rangs assez éloignés, & n'étant soutenue par aucune autre troupe d'infanterie. Dix-neuf officiers des Gardes tombèrent blessés à cette seule charge. Messieurs de *Clisson*, de *Langei*, de *la Peyre* y perdirent la vie ; quatre-vingt-quinze soldats demeurèrent fur la place, deux cents quatre-vingt-cinq y reçurent des blessures ; onze officiers suisses tombèrent blessés, ainsi que deux-cent-neuf de leurs soldats, parmi lesquels soixante-quatre furent tués. Le colonel de *Courten*, son lieutenant-colonel, quatre officiers, soixante & quinze soldats tombèrent morts ; quatorze officiers & deux cents soldats blessés dangereusement. Le premier rang ainsi emporté, les trois autres regardèrent derrière eux, & ne voyant qu'une cavalerie à plus de trois cents toises, ils se dispersèrent⁵⁴.

Il fallut sans doute une bonne part d'aveuglement pour que la mémoire collective en arrivât à ignorer la violence de cet épisode. Un point essentiel mérite ainsi d'être soulevé : la décharge de l'infanterie anglaise fut administrée à une distance de 50 pas, soit à moins de 30 mètres⁵⁵. Dans ses Mémoires, Lord Hay estima, quant à lui, cette distance à 30 pas, soit moins de 18 mètres. Cette proximité constituait une anomalie due à des circonstances exceptionnelles⁵⁶. Les principes de l'art militaire prescrivaient, en effet, de tirer à 100 mètres environ (50 à 60 toises). À cette distance, l'efficacité du feu était limitée. Selon un exercice réalisé par le prince de Ligne, sur une salve de

54 Voltaire, *Précis du siècle de Louis XV*, dans *Œuvres complètes*, Paris, Pourrat, 1831, p. 153.

55 Le « pas » n'avait pas de valeur réglementaire. Sa longueur variait d'un auteur à l'autre, mais se situait généralement dans une fourchette allant de 50 à 60 cm.

56 Il semble qu'un promontoire ait masqué la progression des Anglais qui seraient ainsi tombés nez à nez avec la ligne française.

1 440 coups, 270 atteignaient leur cible et 30 étaient mortels. Bien qu'aucune expérience ne soit venue le confirmer, on peut supposer que la quasi-totalité des coups portaient lorsqu'ils étaient tirés à moins de trente mètres. En invitant les Anglais à tirer les premiers, le comte d'Anteroches condamnait au peloton d'exécution la totalité de la première ligne française. De fait, les chiffres cités par Voltaire sont terrifiants : la salve anglaise fit 263 morts et 674 blessés. Le premier rang étant complètement anéanti, il est aisément compréhensible que les trois autres se soient dispersés. Assurément, la courtoisie du comte d'Anteroches fut un terrifiant fait d'armes. Sa courtoise invitation dut glacer d'effroi les soldats contraints par la discipline militaire de recevoir stoïquement le feu ennemi⁵⁷. Il suffit de se souvenir que les soldats fusillés à Fontenoy étaient des hommes, pour renoncer à considérer la guerre du XVIII^e siècle comme l'affrontement policé de nations réduites à leurs élites.

Sans nier l'évidence d'un accroissement de l'intensité de la guerre sous l'Empire⁵⁸, il convient d'examiner de façon critique la notion de « guerre limitée ». La perception des violences de guerre au XVIII^e siècle semble ainsi extrêmement dépendante de l'image que l'on se fait des soldats. En excluant ces derniers du corps de la nation, Voltaire et ses contemporains s'interdisaient de mesurer la violence de guerre. Clausewitz en témoigne, lui qui contribua beaucoup à opposer les guerres limitées de l'Ancien Régime à la « guerre absolue » menée par Napoléon :

À mesure que le gouvernement se séparait du peuple et se considérait lui-même comme l'État, la guerre devint une pure affaire de gouvernement, conduite avec l'argent de ses coffres et les vagabonds oisifs qu'il ramassait chez lui et dans les pays voisins. La conséquence de cet état de choses, c'est que les moyens que le gouvernement pouvait déployer avaient des limites assez bien définies que l'on pouvait estimer pour les deux camps,

57 Sur la bataille, voir Jean-Pierre Bois, *Fontenoy 1745. Louis XV, arbitre de l'Europe*, Paris, Economica, 1995, et *id.*, *Maurice de Saxe*, Paris, Fayard, 1992.

58 Les chiffres concernant la Révolution française sont beaucoup moins éloquentes et ne laissent guère entrevoir d'accroissement. Gaston Bodart remarque même pour la période révolutionnaire une diminution de l'intensité des batailles : Gaston Bodart, *Losses in Life in Modern Wars : Austria-Hungary, France*, Oxford, Clarendon, 1916.

à la fois pour leur étendue et leur durée ; cela privait la guerre de son élément le plus redoutable, à savoir l'effort vers l'extrême et les séries obscures de possibilités qui y sont liées⁵⁹.

L'image d'armées composées de vagabonds oisifs, vivant dans l'errance et ignorant les frontières a fortement contribué à occulter la violence des guerres du XVIII^e siècle. Exclues des nations dont ils étaient les instruments, la perte de ces soldats était insensible. Ce phénomène a amplifié la perception de l'effet modérateur de la circulation des hommes et des cultures sur l'intensité des guerres. Or l'hypothèse d'une modération des combats demeure difficile à établir. Le triomphe d'une culture européenne de la guerre et le sentiment de se battre entre soi contribuèrent-ils réellement à atténuer l'intensité des conflits ? La question mérite un examen attentif qui reste à mener. Après tout, les guerres napoléoniennes auxquelles on prête souvent un caractère national générateur de violences, n'ont-elles pas été conduites avec des armées tout aussi composites que sous l'Ancien Régime ? La Grande Armée qui mena les campagnes les plus meurtrières, à la fin de l'Empire, comprenait plus de troupes étrangères que sous Louis XIV et Louis XV. En définitive, c'est peut-être aux obstacles logistiques opposés à la circulation des armées, qu'il faut imputer le sens de l'économie qui présidait à l'emploi des forces dans les guerres du XVIII^e siècle.

59 Carl Von Clausewitz, *De la guerre*, Paris, Éditions de Minuit, 1955, p. 684.

SOUS LE MASQUE DES NEUTRES : LA CIRCULATION
DES MARCHANDISES EN TEMPS DE GUERRE
(1680-1780)

Éric Schnakenbourg
Université de Nantes / CRHIA
Institut universitaire de France

101

LES CIRCULATIONS INTERNATIONALES EN EUROPE • PUPS • 2011

Dans son étude sur le commerce européen paru en 1766, l'économiste et publiciste Jacques Accarias de Sérionne évoque en ces termes les contraintes que les conflits font peser sur le négoce international : « les gênes que le fléau de la guerre répand sur le commerce de l'Europe sont immenses ; les risques de la mer augmentent de 50 % [...], un code de loix arbitraires que chaque Nation en guerre veut imposer aux Nations neutres, trouble de mille manières le Commerce de l'Europe »¹. La guerre calamité pour le commerce ? L'image est classique. Elle renvoie aux inévitables perturbations des circulations commerciales internationales que provoque le basculement de l'état de paix à l'état de guerre. Non seulement les négociants des pays belligérants doivent abandonner leurs échanges directs, mais c'est encore l'ensemble de leurs expéditions qui se trouvent désormais placées sous la menace d'une interception par les bâtiments ennemis.

De ce point de vue, la guerre de la Ligue d'Ausgbourg marque une évolution importante pour le commerce en période de conflit. La réunion des flottes anglaise et hollandaise sous l'autorité de Guillaume d'Orange, donne aux ennemis de Louis XIV une indiscutable supériorité maritime à laquelle le roi de France réplique par le passage

1 Jacques Accarias de Serionne, *Intérêts des nations de l'Europe développés relativement au commerce*, Leyde, Élie Luzac, 1766, t. II, p. 43.

de la guerre d'escadre à la guerre de course. Quels qu'en soient les auteurs, les déprédations des corsaires atteignent des niveaux inconnus jusqu'alors². Dans la suite des rivalités mercantilistes de la seconde moitié du XVII^e siècle, la guerre au commerce ennemi est intégrée au cœur des stratégies des belligérants. Pendant tout le XVIII^e siècle, la perturbation de l'économie de l'adversaire pour saper sa capacité à soutenir un effort militaire prolongé devient un objectif en soi. C'est pourquoi Accarias de Sérionne rappelle que la guerre fait partie de l'univers mental du négociant. Lorsqu'un conflit éclate le marchand doit « trouver les moyens de continuer son commerce à l'insu de l'ennemi, & prendre les précautions nécessaires pour l'éviter [...] il peut expédier son navire & sa cargaison sous le nom & le pavillon neutre : c'est ce qu'on appelle masquer un navire. [...] Le sujet de la Nation en guerre n'a de ressource légitime pour soutenir son commerce, que dans le loyer des vaisseaux neutres qui peuvent faire le commerce de fret »³. Le transfert sous pavillon neutre d'une partie du commerce des belligérants est un stratagème couramment utilisé au XVIII^e siècle. Il permet, en théorie du moins, de contourner les contraintes que la guerre fait peser sur le négoce des belligérants. Il témoigne également des capacités d'adaptation des marchands aux conditions particulières des échanges en période de guerre, et amène à ne plus considérer les conflits uniquement comme une catastrophe pour le commerce, mais aussi comme de puissants aiguillons de l'ingéniosité négociante. L'essor de la navigation des neutres modifie les circulations commerciales habituelles en faisant sortir de l'ombre des ports qui, d'ordinaire, sont de moindre importance. Ils deviennent pour la durée d'une guerre des pôles d'impulsion et des interfaces qui comptent dans le négoce européen. Cependant, le recours aux neutres n'offre pas une garantie à toute épreuve, loin de là. Les risques qu'acceptent de courir ceux qui leur confient des marchandises, voire des navires, rappellent que la traque du commerce ennemi demeure une réalité incontournable des

2 George Clark, « The Character of the Nine Years war, 1688-97 », *Cambridge Historical Journal*, vol. 11, n° 2, 1954, p. 172.

3 J. Accarias de Serionne, *Intérêts des nations de l'Europe*, op. cit., p. 300.

temps de guerre du XVIII^e siècle. Enfin, plus qu'un simple transfert de marchandises, le recours au masque des neutres mobilise d'autres types d'échanges et de mobilités qui illustrent bien l'imbrication des diverses circulations internationales dans l'Europe du XVIII^e siècle.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA NAVIGATION NEUTRE

En dehors de l'organisation de convois, les négociants des pays belligérants n'ont que peu de moyens pour protéger leur commerce. Mais l'escorte de flottes marchandes par des navires de guerre comporte bien des contraintes, qu'elles concernent le calendrier des départs, la vitesse de navigation ou l'augmentation brutale de l'offre à l'arrivée du convoi qui fait chuter les prix. Les négociants privilégient par conséquent la solution individuelle. Leur activité ordinaire se trouve grevée par le coût prohibitif des assurances qui compromet d'emblée le succès financier de l'opération si l'expédition arrive à destination, sans parler des difficultés à recouvrer les fonds engagés en cas d'arraisonnement par l'ennemi. Finalement, la solution la plus pertinente est de se servir des pavillons neutres qui offrent un double avantage. D'abord, celui de pouvoir naviguer à peu près librement puisque, généralement, les États belligérants reconnaissent aux neutres le droit de fréquenter les ports de leur ennemi, sauf en cas de blocus et de siège ; ensuite, ils ont un fret dont le coût est certes plus important qu'en temps de paix, mais qui reste nettement inférieur à celui des belligérants. Ainsi, lors de la guerre de Sept Ans, les pavillons vénitiens et génois peuvent effectuer le trajet entre le Levant et Livourne à des coûts 40 % inférieurs à ceux des Marseillais⁴.

L'importance du recours aux neutres peut être estimée par les modifications de la composition des entrées dans les ports à l'occasion des conflits. En 1689-1690, les pavillons danois, suédois, portugais et polonais représentent 42 % des échanges du port de Dunkerque, alors que dans les années précédentes les Polonais et les Portugais sont quasiment absents et que les Scandinaves représentent moins de 5 % du

4 Charles Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle. Contribution à l'étude des économies maritimes*, Marseille, Institut historique de Provence, 1973, p. 512.

trafic⁵. À Bordeaux, en 1782, le tonnage des navires étrangers fréquentant le port est supérieur de 48 % au niveau d'avant-guerre⁶. Du côté des neutres, les chiffres sont tout aussi significatifs. L'étude des passeports suédois, dit algériens, c'est-à-dire délivrés pour tout voyage au-delà du cap Finistère, montre de fortes variations entre les temps de paix et les périodes de conflit. Lors de la guerre de Sept Ans, leur nombre augmente de 70 %, et de 87 % pendant celle de l'Indépendance américaine⁷. À Marseille, les entrées de navires suédois, qui oscillent entre 5 et 10 par an au début de la décennie 1740, dépassent la vingtaine à la faveur de la guerre de Succession d'Autriche (22 en 1746), et la soixantaine pendant la guerre de Sept Ans (61 en 1756). Les Danois apparaissent également en force avec une quarantaine d'entrées (42 en 1756)⁸. À Ostende, aux Pays-Bas autrichiens, l'activité du port connaît une très forte croissance pendant la guerre d'Indépendance américaine. Alors que dans les années d'avant-guerre moins de 530 navires fréquentent le port, il y en a plus de 1 500 en 1780, et leur nombre bondit à pratiquement 3 000 en 1781 à la suite de l'entrée en guerre des Provinces-Unies⁹. Le pavillon des Pays-Bas autrichiens connaît alors un développement rapide. À Bordeaux, il est longtemps insignifiant (0,6 % des entrées en 1773), mais commence à compter à partir de 1778 et surtout après le début de la guerre anglo-hollandaise (11 % des entrées en 1782)¹⁰. La part prise par les neutres dans le commerce des belligérants varie selon les conflits, en fonction de la menace que l'ennemi est en mesure d'exercer. À Marseille, le pourcentage des navires neutres venant du Levant s'élève à 6,1 % lors de la guerre de Sept Ans, à seulement 1,3 % pendant la

5 Christian Pfister-Langanay, *Ports, navires et négociants à Dunkerque (1662-1792)*, Dunkerque, C. Pfister, 1985, p. 201.

6 Paul Butel, *La Croissance commerciale bordelaise dans la seconde moitié du XVIII^e siècle*, Lille, Service de reproduction des thèses, 1973, 2 vol., t. I, p. 136.

7 Leos Müller, *Consuls, Corsairs and Commerce : The Swedish Consular Service and Long-Distance Shipping, 1720-1815*, Uppsala, Acta Universitatis Upsaliensis, 2002, p. 149.

8 C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 496.

9 Christian Pfister, « Dunkerque-Ostende : quelques jalons sur l'évolution de leurs rapports au XVIII^e siècle », dans *Frontières et limites de 1610 à nos jours. Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes, Lille, 1976*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 45.

10 P. Butel, *La Croissance commerciale bordelaise*, op. cit., p. 136.

guerre d'Indépendance américaine¹¹. Complément du commerce des belligérants, l'usage du pavillon neutre reflète l'intensité de la guerre maritime en occupant l'espace commercial libéré par la contraction de la navigation des pays en guerre.

L'essor des pavillons neutres pendant les guerres du XVIII^e siècle repose sur deux phénomènes différents. Le premier est la simple fourniture d'une couverture permettant de réduire les risques de saisie par les corsaires ennemis ; le second, qui n'exclut pas totalement le premier, est une véritable croissance endogène de la navigation des pays non-belligérants.

Dès les guerres de la fin du règne de Louis XIV, les négociants de Bordeaux ou de Saint-Malo ont recours à des navires scandinaves, portugais, maltais ou italiens pour couvrir leur commerce méridional¹². Pendant la guerre de Sept Ans, les négociants bordelais utilisent leurs relais à Amsterdam ou Bilbao pour monter des opérations conjointes avec des maisons de commerce hollandaises ou espagnoles. Elles se chargent en leur nom d'une partie du commerce bordelais avec les colonies et de la redistribution des marchandises antillaises vers le Nord de l'Europe ou la Méditerranée¹³. Bien qu'ils aient un rayonnement plus limité que ceux de l'Europe du Nord, les pavillons méditerranéens sont également des recours précieux pendant les conflits du XVIII^e siècle. Parmi les plus actifs se trouvent les Toscans, grâce à Livourne, les Sardes, avec Nice, ou encore les Génois qui jouent un rôle de plus en plus important pour les ports du sud de la France. C'est le cas, par exemple, de la maison de négoce niçoise Magalon qui couvre une partie du commerce des huiles de Marseille pendant la guerre d'Indépendance américaine moyennant une commission de 2 %¹⁴. La guerre permet à des pavillons mineurs de devenir attractifs. Il n'est pas fortuit que Raguse,

11 C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 512.

12 André Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo. Une élite négociante au temps de Louis XIV*, Rennes, PUR, 1997, p. 222, et John Bromley, « Le commerce de la France de l'Ouest et la guerre maritime (1702-1712) », *Annales du Midi*, 1953, p. 59.

13 P. Butel, *La Croissance commerciale bordelaise*, op. cit., p. 822.

14 Patrick Boulanger, « Le commerce maritime des huiles durant les guerres de la seconde moitié du XVIII^e siècle », dans Michel Vergé-Franceschi (dir.), *Guerre et commerce en Méditerranée IX^e-XX^e siècles*, Paris, Veyrier et Kronos, 1991, p. 241.

dont les relations officielles sont pourtant rompues avec la France depuis 1677, accueille un consul de Louis XV en 1757. À cette époque en effet, le pavillon ragusain connaît un net regain de faveur dans le commerce de la Méditerranée orientale¹⁵. Des particuliers peuvent bénéficier de la protection des gouvernements neutres, comme le montre un projet avorté de négociants genevois. Affiliés au négoce marseillais, ils étaient parvenus à obtenir le soutien de la cour de Turin auprès des belligérants pour monter une expédition vers les Indes sous pavillon sarde lors de la guerre d'Indépendance américaine¹⁶. L'utilisation des neutres ne se limite pas aux seuls négociants. En 1755, alors que la marine anglaise surveille étroitement l'approvisionnement des arsenaux français, l'ambassadeur de France à Stockholm parvient à fréter deux navires chargés de bois de construction grâce à la complicité de son homologue espagnol. Il lui délivre de faux papiers selon lesquels les bâtiments sont destinés au port galicien de Ferrol, alors qu'en réalité ils doivent se rendre à Brest¹⁷. La couverture neutre est l'objet d'un vaste trafic dont l'ampleur révèle la vigueur du commerce en temps de guerre.

Les ports neutres fournissent ce que nous appellerions des pavillons de complaisance qui ne correspondent pas à la nationalité des véritables propriétaires des bâtiments et des cargaisons. L'enregistrement du navire dans un port neutre peut se faire au moyen de la vente fictive du vaisseau à un prête-nom sujet d'un prince neutre, avec fourniture de fausses attestations. Les faux papiers de bord, les ventes simulées et les prête-noms dissimulent des transferts fictifs de propriétés et de

15 Xavier Labat Saint-Vincent, « La guerre de course et ses effets sur le commerce en Méditerranée au cours des guerres de Sept Ans et de l'indépendance américaine : l'exemple de Malte », dans Michel Vergé-Franceschi et Antoine-Marie Graziani (dir.), *La Guerre de course en Méditerranée (1515-1830)*, Paris-Ajaccio, PUPS – A. Piazzola, 2000, p. 170-172.

16 L'expédition est finalement abandonnée à la suite de la mort du principal commanditaire. Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France de la révocation de l'édit de Nantes à la Révolution*, Paris, SEVPEN, 1959-1961, 2 vol., t. II : *De la banque aux finances (1730-1794)*, p. 649-650.

17 Archives du ministère des Affaires étrangères (La Courneuve), Correspondance politique [désormais AAE, CP], Suède, vol. 229, fol. 351 (Havrincourt à Machault d'Arnouville, 14 novembre 1755).

marchandises. L'entreprise est complétée par l'achat d'une partie de la cargaison par un correspondant neutre qui passe pour propriétaire de l'ensemble des marchandises¹⁸. Il s'agit le plus souvent de transactions en trompe-l'œil, car les fonds proviennent du propriétaire initial et selon les contrats notariés, il doit recouvrer la pleine possession de ses biens à la fin de la guerre. Il faut ensuite trouver des matelots ainsi qu'un capitaine du pays neutre, et se munir de documents éventuellement antidatés pour attester que la vente du navire et les éventuelles naturalisations ont bien eu lieu avant le début de la guerre. Une fois paré de tous ces signes extérieurs de la neutralité, le bâtiment doit pouvoir échapper aux corsaires et naviguer librement sans nécessairement devoir se rendre dans le port où il est immatriculé. Dans ce cas, le pavillon neutre n'est qu'une simple couverture, une fiction qui s'évanouit dès que la guerre s'achève. C'est ainsi que le pavillon toscan après la guerre de Sept Ans, ou celui des Pays-Bas autrichiens au lendemain de la guerre d'Indépendance américaine retombent à des niveaux très bas dans les ports français. Le reflux, aussi spectaculaire que l'essor, illustre bien le caractère factice de la prospérité de Livourne ou d'Ostende pendant les temps de conflit¹⁹. La croissance de la navigation neutre n'est cependant pas toujours un trompe-l'œil, car certaines nations profitent au mieux du retrait des belligérants pour développer un commerce véritablement national, c'est le cas des Scandinaves.

Lors des guerres de la fin du règne de Louis XIV, les pavillons danois et suédois servent de couverture au commerce anglais, hollandais et

18 « J'ai découvert de quelle manière cela se fait [le transfert sous pavillon danois]. Un Hollandais ou un Hambourgeois vient dans une ville de Danemark et suppose par une obligation simulée qu'il a prêté une somme à un marchand danois. Cette somme est employée à l'achat d'un vaisseau, de marchandises ou autres choses qui leur conviennent sous le nom d'un Danois qui fait ensuite le serment que tout lui appartient que c'est pour son compte, mais avant que le chargement parte il fait une rétrocession à l'étranger qui lui a prêté cette somme moyennant quelque petit intérêt qu'il conserve dans le chargement que l'étranger lui donne, tant en considération de ce qu'il a prêté son nom que pour l'engager à réclamer le vaisseau en cas qu'il soit pris par les armateurs français », AAE, CP, Danemark, vol. 40, fol. 160 (Bonrepas à Pontchartain, 30 septembre 1693).

19 Pierre Dardel, *Navires et marchandises dans les ports de Rouen et du Havre au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1963, p. 384, et P. Butel, *La Croissance commerciale bordelaise, op. cit.*, p. 136.

hanséate. Le tonnage des flottes scandinaves atteint alors des niveaux inédits grâce auxquels les Nordiques étendent le champ de leur navigation, notamment dans le commerce de France. En 1691, l'intendant de Guyenne assure que Danois et Suédois sont « ceux qui font le plus de commerce » à Bordeaux²⁰, mais nul n'ignore que les ennemis de la France sont derrière cette brusque réussite. En 1693, l'envoyé de Louis XIV à Copenhague assure que les Anglais et les Hollandais naturalisés font les deux tiers du commerce sous pavillon danois²¹. À la différence d'autres neutres, les Scandinaves disposent d'atouts leur permettant de profiter durablement de leur non-belligérance. Les royaumes du Nord sont en effet les grands pourvoyeurs du marché européen des matériaux de marine. Or, c'est précisément lors des périodes de guerre que la demande est la plus forte de la part des belligérants qui doivent entretenir et développer leurs flottes. La neutralité bien exploitée devient pour les Scandinaves un puissant stimulus qui modifie durablement la morphologie de leur négoce international. Les guerres franco-anglaises du XVIII^e siècle permettent aux négociants nordiques d'élargir leur champ d'activité commerciale en particulier dans l'espace méditerranéen²². Les Nordiques pénètrent des marchés qu'ils n'abandonnent pas au retour de la paix. À son arrivée à Livourne au lendemain de la guerre de Sept Ans, le voyageur et manufacturier Jean-Claude Flachat est surpris du grand nombre de bâtiments suédois qu'il voit encore dans le port toscan²³. La guerre d'Indépendance américaine permet à la navigation scandinave

20 Arthur-Michel de Boislistle, *Correspondance des Contrôleurs Généraux des Finances*, Paris, Imprimerie nationale, 1874, t. I, 1638-1699, p. 259 (De Bezons, intendant de Bordeaux, à Pontchartrain, contrôleur général des Finances, 18 septembre 1691).

21 AAE, CP, Danemark, vol. 40, fol. 160 (Bonrepas à Pontchartrain, 30 septembre 1693).

22 Dan H. Andersen et Pierrick Pourchasse, « La navigation de flottes de l'Europe du Nord vers la Méditerranée », et Leos Müller, « Commerce et navigation suédois en Méditerranée à l'époque moderne », *Revue d'histoire maritime*, n° 13, 2011, p. 21-44 et p. 45-70.

23 « Je remarquai dans le port [de Livourne] qu'il y a une grande différence entre nos bâtiments & les bâtiments Suédois. Ils sont presque du double plus considérables que les nôtres, & leurs équipages ne sont pas plus nombreux. Aussi leurs nolisements, beaucoup moins dispendieux, engagent ils la plupart des négociants à leur donner la préférence » : Jean Claude Flachat, *Observations sur le commerce et les arts d'une partie de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique et même des Indes orientales*, Lyon, Jacquenod & Rusand, 1766, t. 2, p. 470.

de connaître un nouvel essor, surtout après 1780 et l'élimination du pavillon hollandais. Là encore, la paix n'annule pas les progrès enregistrés, puisqu'en 1785 le consul danois à Marseille, Lars Lassen, constate que ses compatriotes abondent dans le port et, qu'avec les Suédois, ils assurent l'essentiel du cabotage pour le Nord aux dépens des Anglais et des Hollandais²⁴. Dans le cas des Scandinaves, la neutralité est un moteur permettant d'ouvrir des débouchés, de collecter de nouveaux capitaux et d'élargir les réseaux et les horizons négociants.

Si le recours aux neutres est une solution d'évidence pour les marchands des pays belligérants, il est loin de ne présenter que des avantages. D'abord, parce que le transfert sous pavillon neutre engendre des coûts, car il faut bien rétribuer ceux qui prêtent leurs noms ou ferment les yeux sur des pratiques parfois obliques ; ensuite, et surtout, parce que la neutralité n'offre pas une garantie de sauvegarde absolue. Le principe « navires libres, biens libres » voulant que la neutralité du pavillon mette à couvert les marchandises qu'il transporte est loin d'être reconnu. Si au cours du XVIII^e siècle la législation française se fait de plus en plus souple jusqu'à reconnaître la liberté totale du commerce neutre en 1778²⁵, en revanche l'Angleterre, qui dispose d'une supériorité maritime globale, soumet la navigation des non-belligérants à un traitement plus rude. En 1689, Guillaume III décrète l'interdiction du commerce avec les ports de France au nom de la lutte contre Louis XIV²⁶. Au cours des conflits du XVIII^e siècle, les Anglais traquent particulièrement les matériaux de marine destinés à leur ennemi et confisquent les navires scandinaves qui en sont chargés. Les différends qui en découlent portent sur l'étendue de la notion de contrebande, qui est l'une des questions les plus épineuses posées par le commerce des temps de guerre. Si la livraison de matériel militaire aux belligérants est reconnue comme incompatible avec la neutralité, l'incertitude demeure surtout quant au traitement à réserver

24 C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 497.

25 Éric Schnakenbourg, « From 'hostile infection' to 'free ship, free goods' : Changes in French neutral trade legislation (1689-1778) », dans Koen Stapelbroek (dir.), *War and Trade : The Neutrality of Commerce in the Inter-State System*, Helsinki, Collegium for Advanced Studies, vol. 10, février 2011, p. 95-113.

26 G. Clark, *The Dutch alliance and the war against French trade*, op. cit., p. 32.

aux fournitures navales et, dans une moindre mesure, aux vivres. Bien que pendant la guerre de Sept Ans le gouvernement de Londres en interdise le transport vers les arsenaux français, il lui faut calmer le mécontentement des cours nordiques en dédommageant systématiquement les capitaines des navires saisis. Ce système de préemption contrainte a des effets pervers pour leurs initiateurs. En effet, les Anglais, pris à leur propre jeu, doivent acheter des cargaisons de bois même lorsqu'elles sont de médiocre qualité, ce dont les négociants scandinaves n'hésitent pas à profiter pour écouler leurs produits invendables²⁷.

110

Ce profit marginal ne doit pas faire oublier que, pour les corsaires, le moindre défaut ou la plus légère irrégularité des papiers de bord du bâtiment neutre peut faire naître le soupçon de couverture du commerce ennemi et justifier l'arraisonnement. Même si, au final, le navire est relâché par les tribunaux des prises, la durée de la procédure, qui peut varier de quelques semaines à deux ou trois ans, ruine souvent l'expédition²⁸. La récurrence des plaintes portées auprès des cours belligérantes montre bien que les neutres n'ont guère de véritables moyens de protéger leur commerce. Les associations de défense commune, les accords dano-suédois des années 1690-1693 et de 1756 ou encore la Ligue de la Neutralité armée de 1780, n'empêchent pas la *Navy* et les corsaires anglais en particulier d'intercepter des bâtiments neutres. Il semble que le meilleur moyen d'échapper à la saisie soit le recours à un double jeu de papiers de bord, l'un authentique et l'autre falsifié portant une fausse destination, de faux noms de propriétaires du bâtiment et de la marchandise. Il revient au capitaine du navire de les utiliser de manière judicieuse en fonction de la nationalité du corsaire qui l'arraisonne.

Si une guerre ne pétrifie pas les relations commerciales des États qui y participent, l'utilisation des neutres n'est pas une simple formalité

27 Heinz Kent, *War and trade in Northern Seas : Anglo-Scandinavian Economic Relations in the mid Eighteenth century*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973, p. 138-139.

28 On peut citer l'exemple du bâtiment suédois *Le Commerce* saisi par un corsaire anglais en allant à Livourne en juillet 1757. Son cas est d'abord traité à Gibraltar, puis l'appel est porté à Londres où l'affaire n'est toujours pas réglée en avril 1760 : C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 557.

sans frais et sans risques, d'ailleurs leur commerce ne compense jamais totalement le retrait des belligérants. Malgré tout, le camouflage sous pavillon neutre demeure sans doute la solution la moins risquée pour les négociants désireux de poursuivre leur activité malgré l'état de guerre.

LA NEUTRALITÉ DANS LES CIRCULATIONS INTERNATIONALES

Le recours important aux pavillons neutres génère une modification des circuits commerciaux qui polarisent en certains lieux les circulations négociantes. Des ports deviennent, subitement, des centres d'impulsions importants des échanges européens. Ils sont des lieux de transit, vers lesquels les marchandises des belligérants convergent avant d'être redistribuées.

Pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg, l'interruption des échanges directs avec Cadix contraint les négociants français à passer par des voies détournées pour poursuivre le commerce d'Espagne. L'une des solutions consiste à se servir de l'intermédiaire portugais *via* le port de Faro situé à quelques dizaines de kilomètres de la frontière espagnole. Utilisée depuis la fin de la guerre de Dévolution, la voie de Faro connaît un nouvel essor lors de la guerre de Hollande, surtout après 1677 et la concession par les Portugais d'un droit d'entrepôt aux marchands français. Les Malouins en particulier y amènent leurs marchandises qui passent ensuite par cabotage à Cadix. Cette voie alternative du commerce d'Espagne connaît un grand succès au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg ; elle est aussi utilisée par les ennemis de la France qui y masquent leur commerce sous pavillon portugais. L'ambassadeur de Louis XIV à Lisbonne souligne les profits que les négociants français retirent du relais de Faro : « notre commerce va à merveille en ce pays-là, et les marchands qui de Cadix se sont retirés ici, qui trouvent moyen de remettre les marchandises de l'entrepôt à leurs commissaires espagnols, hollandais ou anglais, m'avouent qu'ils ont plus gagné depuis deux ans qu'ils n'avaient fait en dix ». Un mois plus tard, il ajoute : « cet entrepôt est très avantageux, plus même que le retour de la paix, car ils [les négociants] trouvent moyen d'introduire [des marchandises] en Espagne sans y payer aucun

droit des ballots »²⁹. Bien que la fréquentation de Faro diminue à partir la fin de l'année 1692, lorsque les autorités espagnoles accentuent leur surveillance du commerce portugais, il n'en reste pas moins que l'essor du petit port de l'Algarve témoigne de la vigueur du commerce franco-espagnol malgré le conflit opposant les cours de Versailles et de Madrid.

Dans l'Europe du Sud du XVIII^e siècle, l'étoile filante de la neutralité se trouve en Italie, avec le port toscan de Livourne. En 1765, un de ses habitants écrit : « finalement la guerre est la source la plus féconde de notre commerce. Le trafic des nations belligérantes, fortement gêné, passe alors dans nos mains »³⁰. L'attractivité de Livourne s'explique par deux facteurs. Le premier est le plus général, puisqu'il concerne le relais italien dans son ensemble. Livourne est, avec Venise, Nice, Gênes, Naples, ainsi que les autres ports du royaume des Deux-Siciles, un des grands lieux de transit des échanges avec le Levant. Les Marseillais, qui continuent à naviguer en Méditerranée occidentale, font passer une partie de leurs marchandises par cabotage à Livourne. Elles y sont alors confiées pour le trajet oriental à un négociant toscan qui les expédie au partenaire d'affaires du véritable propriétaire moyennant une commission de 1 à 2 %. Livourne acquiert un rôle prédominant puisque, par exemple, le pavillon toscan couvre 90 % des exportations neutres de draps de Languedoc vers le Levant lors de la guerre d'Indépendance américaine³¹. La prépondérance de Livourne, en Toscane en particulier et en Italie en général, se fonde sur son statut de port franc accordé en 1676. Il permet à toutes les marchandises d'entrer dans le port en ne s'acquittant que de droits modiques sur les balles de marchandises sans considération de leur volume ou de leur valeur, pourvu seulement qu'elles soient destinées à être réexportées en l'état ou une fois transformées. Ce statut avantageux permet au port d'attirer des navires de toute l'Europe et de jouir de sa position d'intermédiaire

29 Albert Girard, *Le Commerce français à Séville et Cadix au temps des Habsbourg. Contribution à l'étude du commerce étranger en Espagne aux XVI^e et XVII^e siècles*, New York, Burt Franklin, 1967 (rééd.), p. 516-524 (les citations se trouvent à la page 524, et sont datées du 7 août et de septembre 1691). Voir également A. Lespagnol, *Messieurs de Saint-Malo, op. cit.*, p. 416.

30 Charles Carrière et Marcel Courdurié, « Les grandes heures de Livourne au XVIII^e siècle. L'exemple de la guerre de Sept Ans », *Revue historique*, t. CCLIV, 1975, p. 40.

31 C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle, op. cit.*, p. 544-547 et 556.

entre la Méditerranée occidentale et le Levant. Si la ville dispose de bonnes capacités d'entreposage, elle a peu de marine propre, peu de maisons de commerce ou d'hommes d'affaires d'envergure. La franchise de Livourne en fait aussi un port attractif pour les corsaires sévissant en Méditerranée qui viennent y vendre leurs prises. Il y a sur place tout un marché de vente de navires financé par des négociants étrangers, même si ce sont des Livournais qui passent pour propriétaires officiels des bâtiments³². D'autres ports francs neutres profitent pleinement de la conjoncture de guerre. La franchise est d'ailleurs souvent accordée par les autorités pour profiter des circonstances particulières du commerce en période de conflit. C'est le cas pour le port suédois de Marstrand qui devient franc en 1775 et sert de débouché à Göteborg³³. Il accueille des navires du Congrès des États-Unis puis, après le début de la guerre, les corsaires français qui viennent y vendre leurs prises. La composition du trafic du port de Marstrand change sensiblement pendant la guerre puisque les mouvements du pavillon suédois doublent alors que ceux des étrangers diminuent pratiquement des deux tiers. Cette mutation illustre le glissement d'une partie du commerce des belligérants sous pavillon suédois³⁴.

La prime de la fulgurance des ports francs et neutres en temps de guerre revient sans doute à Ostende. Le port flamand qui a déjà servi d'intermédiaire aux échanges entre la France et l'Angleterre lors de la guerre de Sept Ans, connaît un regain d'activité dès le début de la guerre d'Indépendance américaine et bénéficie grandement du déclenchement du conflit anglo-hollandais à partir de la fin de l'année 1780. L'essor de la navigation des Pays-Bas autrichiens repose avant tout sur des apports extérieurs, car les Flamands ne disposent pas des moyens de profiter

32 C. Carrière et M. Courdurié, « Les grandes heures de Livourne au XVIII^e siècle », art. cit., p. 42-47 et 56-59.

33 Archives nationales (Paris) [désormais AN], Affaires étrangères, B111/416 (« Ordonnance érigeant en port franc la ville de Marstrand », 1775).

34 « Le fret considérable que les navires suédois ont obtenu et obtiennent encore, vu la neutralité de leur pavillon, fait que l'on a grand soin de s'en pourvoir autant qu'il est possible » : AN, Marine, B3/418, non fol. (« Remarques pour servir d'éclaircissement aux listes ci-jointes et observations relatives au commerce particulier de Goteborg et à celui de la Suède en général. 1781 »)

pleinement de la neutralité de leur pavillon. Le résident de France à Bruxelles affirme qu'en dehors de la grande maison de négoce Romberg qui possède une cinquantaine de bâtiments, il n'y en a guère plus de trente dans le reste du pays³⁵. La neutralité des Pays-Bas autrichiens est en revanche une aubaine pour les négociants des nations belligérantes. Ils y trouvent des prête-noms et des faux papiers, au point qu'on estime que les 2/3 des navires ostendais sous pavillon impérial appartiennent en réalité à des Français, des Anglais ou des Hollandais³⁶. Le consul de France à Ostende, André Garnier, rapporte au ministre de la Marine Sartine la manière dont la neutralité impériale couvre une partie du commerce anglais : « J'ai donc découvert, Monseigneur, que les négociants anglais auxquels nos ports se trouvent fermés pendant la guerre, trouvent cependant le moyen d'y entretenir des liaisons et d'éluder les ordonnances qui leur sont contraires ; ils frettent des navires neutres, les chargent de marchandises anglaises à Londres où dans les autres ports d'Angleterre, d'où ils les expédient pour la France avec des connoissements manifestés, datés et signés d'Ostende »³⁷. En l'occurrence, le trajet direct entre deux ports ennemis est dissimulé par de faux papiers attestant un départ d'Ostende. Pour profiter du déclenchement de la guerre entre l'Angleterre et les Provinces-Unies en décembre 1780, l'empereur Joseph II fait d'Ostende un port franc en juin 1781. Les courants d'échanges convergent alors vers ce port situé au carrefour des trois puissances belligérantes. Il devient une plateforme commerciale où des bâtiments danois, suédois ou prussiens viennent chercher des cargaisons françaises, anglaises et hollandaises pour les redistribuer en Europe et vers les Antilles³⁸.

S'il est assez difficile d'établir une typologie des ports qui profitent le plus de la neutralité, ils présentent tout de même des traits communs. Il y

35 AAE, CP, Pays-Bas autrichiens, vol. 172, fol. 324 (Grèze à Vergennes, 9 février 1781).

36 John Everaert, « Le pavillon impérial aux Indes occidentales. Contrebande de guerre et trafic neutre depuis les ports flamands (1778/1785) », *Bijdragen tot de internationale maritieme geschiedenis, Collectanea Maritima*, t. IV, 1988, p. 47.

37 AN, Affaires étrangères, B1/930, fol. 118 (Garnier à Sartine, 8 mai 1778).

38 Jan Parmentier, « Profit and Neutrality : The Case of Ostend, 1781-1783 », dans David J. Starkey, E.S. van Eyck van Heslinga et J.A. de Moor (dir.), *Pirates and Privateers : New Perspectives on the war in the Eighteenth and Nineteenth Centuries*, Exeter, University of Exeter Press, 1997, p. 206-207.

a d'abord leur localisation, avec la proximité d'États belligérants (Ostende, Emden, Altona) ou avec les grands flux commerciaux (ports italiens, Malte). Ensuite, à l'exception de Cadix de 1756 à 1762, ce sont souvent des ports secondaires en temps ordinaires qui sortent brusquement de leur sommeil. C'est le cas du port norvégien de Bergen, dont le consul français Jean-Étienne de Chezaulx assure qu'il est en déclin dans les années 1770, mais que le déclenchement de la guerre d'Indépendance américaine permet de faire sortir de sa léthargie. Ce sont alors 6 à 700, parfois jusqu'à 800 bâtiments, qui le fréquentent par an, aussi bien des corsaires qui viennent y vendre les prises, que des négociants des États belligérants sous couvert du pavillon neutre danois. Chezaulx n'omet pas de souligner le caractère factice de cette intense activité dans la conclusion de ses observations : « l'opinion générale est qu'au retour de la paix la navigation de cette nation doit indubitablement retomber dans le même état de langueur et d'anéantissement qu'elle était avant la guerre »³⁹. À Faro, Livourne, Ostende ou Bergen, les facteurs de la brusque croissance des années de guerre reposent sur des transferts sous pavillon neutre, sur la possibilité de jouer des tours de passe-passe juridiques permettant de dissimuler le commerce des belligérants, mais pas sur le développement d'un négoce véritablement pérenne. Bien que la brusque croissance de certains ports repose sur une activité illusoire, leur fréquentation ne retombe pas à son niveau d'avant-guerre au retour de la paix, mais elle n'en subit pas moins un sévère recul. Même si elle n'est que temporaire, la faveur soudaine de ces places de commerce modifie d'autant plus véritablement les circulations internationales que son impact ne concerne pas que les marchandises.

LE COMMERCE NEUTRE GÉNÉRATEUR DE CIRCULATIONS EMBOÎTÉES

En décembre 1781, une maison de commerce londonienne affrète un navire pour expédier du poisson à Marseille. Le capitaine est

39 AN, Marine, B3/418, p. 22 (« Mémoire contenant des détails et des observations sur l'état actuel de la navigation dans le département du Sieur Chezaulx, dont le port de Bergen est le point central, fait le 18 fevr. 1783 »).

un Sarde ayant des lettres de bourgeoisie d'Ostende et navigant sous pavillon impérial avec un équipage de la même nationalité. De faux papiers de bord mettent en relation deux prête-noms, l'un d'Ostende et l'autre de Nice qui sont, officiellement, l'un l'expéditeur et l'autre le destinataire, alors qu'en réalité le bâtiment doit aller de Londres à Marseille⁴⁰. Cet exemple, somme toute assez banal, d'utilisation de la couverture neutre, montre qu'en amont et en aval de ce subterfuge d'autres relations internationales sont mobilisées. La dissimulation sous pavillon neutre est un mécanisme complexe induisant de multiples connexions. Il nécessite de disposer de contacts personnels, d'informations, de réseaux financiers permettant des accommodements pour utiliser à plein les complicités dans les pays ennemis et l'artifice de la neutralité. En ce sens, le commerce en temps de guerre *via* les neutres est un révélateur de la toile complexe des circulations internationales.

Le réseau international des relations commerciales se densifie avec la guerre. Ainsi, les négociants des grands ports français entretiennent des correspondants dans les principales places neutres qui se chargent de fournir les prête-noms, les faux papiers, les passeports et délivrent les informations nécessaires⁴¹. Ces correspondants peuvent être des relations d'affaires mais aussi des membres de diasporas, comme le marchand irlandais de Bordeaux David Bonfield qui arme pendant la guerre de Sept Ans un navire dont le propriétaire légal est un autre irlandais, Smart Tenner, simple prête-nom établi en Espagne, qui n'a en réalité aucun intérêt dans l'expédition⁴². Les réseaux de la neutralité couvrent des circulations financières car les hommes de paille, les négociants et les maisons de commerce des ports non-belligérants se trouvent subitement chargés d'une activité bien plus importante qu'à l'ordinaire, et peuvent manquer de moyens financiers et humains pour s'acquitter de leur tâche. La soudaineté du décollage de certaines flottes neutres montre qu'à l'évidence des capitaux et des individus accompagnent le

⁴⁰ H. Lüthy, *La Banque protestante en France*, op. cit., t. II, p. 649, note 95.

⁴¹ J. Parmentier, « Profit and Neutrality », art. cit., p. 209-210.

⁴² Paul Butel, « Guerre et commerce au XVIII^e siècle vus de Bordeaux », *Rochefort et la mer*, n° 9, « Guerre et commerce maritime au XVIII^e siècle », 1994, p. 65-66.

transfert des marchandises sous pavillon neutre. Ainsi, lors de la guerre de Succession d'Autriche, des négociants marseillais prennent des parts dans les maisons vénitienes par lesquelles doit transiter leur commerce pour le Levant⁴³.

Les circulations financières internationales qui mobilisent les pavillons neutres, s'accompagnent également de mouvements de populations de deux catégories de personnes. La première est celle des négociants qui s'installent en territoire neutre. Certains n'ont pas le choix, comme les marchands français de Cadix lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg. Ils doivent se replier à Faro, au Portugal, d'où ils poursuivent leurs activités avec leurs partenaires espagnols habituels. C'est également le cas pour les 269 maîtres hambourgeois recensés qui sont devenus bourgeois de Copenhague entre 1689 et 1695, car ils sont soumis à une obligation de résidence en territoire danois pour bénéficier des passeports de Christian V⁴⁴. D'autres négociants migrent volontairement pour pouvoir mieux suivre leurs affaires, c'est le cas à Ostende pendant la guerre d'Indépendance américaine. La ville qui ne dispose que d'une dizaine de maisons négociantes capables de faire du commerce à grande échelle au début du conflit, en compte plus d'une cinquantaine en 1782, et dénombre pratiquement 1 200 nouveaux bourgeois qui sont aussi bien des Français, des Anglais que des Hollandais. Au total, la ville connaît une croissance démographique spectaculaire passant de 6 000 à 10 000 habitants à la faveur de la guerre⁴⁵. Les principaux acteurs de cette croissance ne sont pas des négociants, mais des personnes modestes, ouvriers ou marins, attirées par la soudaine prospérité d'Ostende. Si une partie des migrants vient des Pays-Bas autrichiens, d'autres sont originaires de pays étrangers. C'est particulièrement vrai pour les Dunkerquois, qui effectuent le court déplacement d'une cinquantaine de kilomètres.

43 C. Carrière, *Négociants marseillais au XVIII^e siècle*, op. cit., p. 546.

44 A. Girard, *Le Commerce français à Séville et Cadix*, op. cit., p. 523, et Hermann Kellenbenz, « Les passeports maritimes du roi de Danemark pour l'année 1691 », dans *Les Sources de l'histoire maritime en Europe, du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Paris, SEVPEN, 1962, p. 396.

45 J. Parmentier, « Profit and Neutrality », art. cit., p. 207-208.

Pour quelques dizaines de négociants⁴⁶, on compte un nombre bien plus important de pêcheurs, voulant mettre leur activité à couvert de la guerre ; d'ouvriers qui pensent profiter des nouveaux besoins de main-d'œuvre ; ou encore de marins cherchant à fuir l'enrôlement sur les navires de guerre français tout en sachant qu'ils trouveront à s'employer sur les nombreux bâtiments de commerce qui fréquentent le port flamand⁴⁷. Ces migrations internationales de marins, qui sont déjà courantes en temps de paix, sont stimulées par les besoins soudains de la navigation neutre, au point qu'il est parfois difficile aux officiers des ports d'arrivée de faire la différence entre les nationalités des marins embarqués⁴⁸.

118

La modification des conditions des circulations commerciales internationales sous l'effet de la guerre conduit à reconsidérer des itinéraires habituellement délaissés, comme ceux empruntant la voie terrestre. Elle devient particulièrement intéressante pour le transport du matériel de guerre. En 1759, des canons achetés en Suède et au Danemark pour le compte de la France sont embarqués sur des bâtiments portant le pavillon hollandais à destination d'Amsterdam. De là, ils doivent passer par canaux jusqu'à Dunkerque et être acheminés par cabotage vers les arsenaux français⁴⁹. Ce type d'arrangement n'est pas unique pendant la

46 Seulement une quinzaine de familles de négociants dunkerquois s'installent à Ostende pendant la guerre : C. Pfister-Langanay, *Ports, navires et négociants à Dunkerque*, *op. cit.*, p. 447.

47 Alain Cabantous, « Migrations frontalières au XVIII^e siècle : les courants migratoires entre Dunkerque et les régions littorales des Pays-Bas flamands entre 1770 et 1790 », dans *Frontières et limites de 1610 à nos jours*, *op. cit.*, p. 26-27. Comme les Pays-Bas autrichiens ne fournissent pas assez d'hommes pour les bâtiments passés sous leur pavillon, il faut recruter des matelots étrangers qui représentent, aux dires du résident de France à Bruxelles, les deux tiers des équipages servant sous pavillon autrichien : AAE, CP, Pays-Bas autrichiens, vol. 172, fol. 325 (Grèze à Rayneval, 9 février 1781).

48 Pendant la guerre de Succession d'Espagne, le receveur des traités de Blaye fait remarquer au Conseil de commerce que « les matelots hollandais et ceux des nations neutres par une corruption de langue entre les équipages parlent la même langue », et que par conséquent il est très difficile de distinguer les sujets ennemis de ceux des nations neutres : AN, F1255, fol. 245 (procès-verbaux du Conseil de commerce, 27 mars 1711).

49 AAE, CP, Danemark, vol. 141, fol. 267 (Choiseul à Ogier, 9 juin 1759) et fol. 301 (Ogier à Choiseul, 20 juin 1759).

guerre de Sept Ans, car les belligérants ne rencontrent pas de difficultés à obtenir des passeports pour acquérir et faire circuler du matériel de guerre depuis le territoire des Provinces-Unies vers la France ou le nord de l'Allemagne⁵⁰. Dans ce cas, le masque du pavillon neutre disparaît au profit de circulations empruntant des itinéraires terrestres discrets à partir du territoire d'un non-belligérant.

Dans son étude sur les réseaux de la banque protestante, Herbert Lüthy écrivait que dans les dernières années de la guerre d'Amérique « le commerce européen ressemble à une fourmilière en émoi »⁵¹. Cette image, qui serait aussi valable pour les autres conflits du XVIII^e siècle, invite à considérer les circulations commerciales internationales en temps de guerre sous un autre angle que celui des plaintes incessantes de négociants sur la paralysie des affaires. Même si, bien évidemment, un conflit est une contrainte qui ralentit les mouvements portuaires et perturbe la navigation des pays belligérants, il peut aussi être considéré comme un stimulant permettant d'inventer des circuits commerciaux, mobilisant de nouveaux intermédiaires et utilisant des détours et des lieux inédits. Les relations d'affaires en temps de guerre génèrent des circulations emboîtées de marchandises, de capitaux et d'hommes qui étendent et étoffent le réseau des échanges internationaux à l'échelle européenne en permettant l'apparition de nouveaux acteurs et de nouveaux lieux d'échange. La capacité d'adaptation aux conditions particulières des temps de conflit illustre la fluidité des circulations marchandes et la plasticité des réseaux négociants. Considérée de ce point de vue, la guerre n'est ni un phénomène total, ni un phénomène univoque. La dissimulation du commerce des belligérants sous le masque des neutres permet aux négociants les plus avisés, et qui en ont les moyens, de profiter au mieux de la conjoncture de guerre pour qu'elle devienne une période de bonnes affaires.

50 Alice Carter, *The Dutch Republic in Europe in the Seven Years War*, London, Macmillan 1971, p. 91.

51 H. Lüthy, *La Banque protestante en France, op. cit.*, t. II, p. 648.

SECONDE PARTIE

Circulations des savoirs

ENTRE « SOCIÉTÉ DES PRINCES »
ET STRATÉGIES DE PUBLICATION DES LUMIÈRES.
LA CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE DE FRIEDRICH MELCHIOR GRIMM
COMME OBSERVATOIRE ET VECTEUR
DES CIRCULATIONS CULTURELLES ET MONDAINES

Pierre-Yves Beaurepaire
Université Nice-Sophia Antipolis / Institut universitaire de France

Le 8 septembre 1775, le baron Friedrich August von Boden, ministre de Hesse-Cassel près la cour de France¹, écrit au prince royal de Prusse Frédéric-Guillaume², abonné depuis 1769 à la *Correspondance littéraire*³ de Friedrich Melchior Grimm :

La Cour de Saxe-Gotha vient de nommer son ministre plénipotentiaire à celle de France le sieur Grimm. Il a été présenté avant-hier au roi et à la famille royale en cette qualité. Ses nouveaux confrères du corps diplomatique, qui ne le connaissent que par les extraits qu'il leur a fournis des livres à mesure qu'il en paraît et l'espèce de correspondance littéraire qu'il a dans les pays étrangers qui lui fait un revenu considérable, désireraient du moins qu'il quitte son savoir absolument mercenaire. Un des ambassadeurs en parlant de lui l'appela l'auteur postiche du *Prophète de Boemischbroda* [écrit à succès qui ouvre la querelle des Bouffons]. Ce petit ouvrage a fait quelque sensation dans le temps. M. Grimm l'a volontiers donné pour le sien. Il s'est brouillé depuis avec le véritable auteur qui n'a pas caché ce qui en était. [...] J'ai des preuves que l'homme [...] mêle

- 1 Il est fils du ministre des finances de Prusse, également prénommé Friedrich August (1682-1762).
- 2 Le futur Frédéric-Guillaume II, neveu et successeur de Frédéric II de Prusse.
- 3 En 2006, Ulla Kölling a débuté, à Ferney-Voltaire, l'édition critique de la *Correspondance littéraire*. Quatre volumes, couvrant les années 1753-1757, sont à ce jour parus au Centre international d'étude du XVIII^e siècle. Les citations de la *Correspondance littéraire* que nous donnons ici sont tirées de cette édition ou, à défaut, de l'édition Tourneux pour les années 1760.

quelquefois sa correspondance littéraire d'épisodes les plus équivoques quant aux faits. C'est le moyen d'être compromis bien innocemment et j'ai remis ma sauvegarde. On voudrait bien dans le corps diplomatique pour oublier l'ancien état du sieur Grimm qu'il mette un peu de décence dans le nouveau, quelque petit ministre qu'il soit⁴.

Au dire du baron von Boden, qui ne manque pas l'occasion d'éreinter Grimm et de mettre en doute son honnêteté, l'état de nouvelliste serait donc peu compatible avec celui de diplomate, même d'une modeste puissance européenne. La vérité est tout autre. En effet, le baron est lui-même un important rédacteur de « nouvelles à la main »⁵ à Paris, qu'il destine à Frédéric-Guillaume de Prusse à Berlin, et, en copie, à Cassel. François Moureau a retracé la manière dont le diplomate a proposé ses services au prince héritier de Prusse, qui ressemble à s'y méprendre à la manière dont son modèle et rival, Grimm, a usé pour s'imposer comme informateur des princes de l'espace germano-scandinave et russe :

le baron von Boden fournit d'abord gratuitement son bulletin au prince Frédéric-Guillaume et se charge de ses « commissions », selon l'habitude bien connue des nouvellistes parisiens travaillant pour l'étranger ou pour la province : musique gravée ou imprimés [...]. Il recommande tel musicien désireux de s'installer à Berlin [...], le violoncelliste Jean-Pierre Dupont, qui fit d'ailleurs carrière auprès de Frédéric II et fut le professeur de Frédéric-Guillaume. À l'automne de 1770, il propose enfin ses services comme « correspondant » aux appointements de « six louis par mois » et promet grâce à ces subsides d'améliorer la qualité de ses informations⁶.

4 Berlin, Geheimes Staatsarchiv Preußischer Kulturbesitz (GStA PK), Rep. 48 J 316.

5 Sur les nouvelles à la main, on se reportera notamment à François Moureau (dir.), *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris, Universitas, 1993, et au précieux *Répertoire des nouvelles à la main. Dictionnaire de la presse manuscrite clandestine XVI^e-XVIII^e siècle* (Oxford, Voltaire Foundation, 1999) dirigé par le même auteur. Jochen Schlobach et François Moureau ont identifié le baron von Boden.

6 François Moureau, *La Plume et le Plomb. Espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières*, Paris, PUPS, 2006, p. 440.

Dans la série des nouvelles que ce diplomate et nouvelliste à Paris adresse au landgrave de Hesse-Cassel, on peut lire notamment en date du 2 juin 1779 : « Dans la trop grande quantité de livres qui paraissent dont votre Altesse Sérénissime m'a ordonné de lui faire passer ceux que j'en croirais digne, je n'en prends aucun de mon choix. C'est principalement M. d'Alembert qui, avec beaucoup d'empressement, prend soin de me dire, au moment qu'il paraît, un bon ouvrage, que je ne manque pas de présenter à Votre Altesse Sérénissime sur le champ ». Manière de montrer que le nouvelliste commissionnaire s'informe à la meilleure source pour mieux servir son abonné. Von Boden et Grimm savent « vendre » leur information et en bâtir la réputation.

Ces feuilles à la main irriguent une sphère de l'information confidentielle manuscrite extrêmement concurrentielle où le secret est toujours revendiqué mais très souvent « traversé », comme on dit alors. Le caractère secret de l'entreprise de Grimm qui la nomme « ma boutique » ou encore « la branche de commerce » est purement virtuel. Elle tient de l'argument de vente, de la relation d'exclusivité que le nouvelliste veut entretenir avec son abandonné auquel il délivre, à prix d'or – le prix de la confidentialité promise – une information exclusive. Elle tient aussi de la fiction mondaine, chacun jouant le jeu du secret sans y croire un instant⁷. Les princes européens qui forment la poignée d'abonnés privilégiés – l'abonnement à la *Correspondance littéraire* leur revient individuellement jusqu'à 2 000 livres par an – croisent les informations et s'abonnent à plusieurs feuilles à la main qu'ils mettent en regard : Frédéric-Guillaume reçoit par exemple depuis octobre 1770 des informations parisiennes de l'officine de Mettra père, qui remplit auprès de Frédéric II le rôle de Grimm auprès de Catherine II. Le prince Ernest de Saxe-Gotha-Altenbourg, duché dont la vie de cour brillante, rythmée par les dernières nouveautés de la mode parisienne, est financée par la fourniture de contingents militaires aux principaux États allemands, procède de même. Ils n'hésitent pas à échanger entre eux à leur sujet, contrairement à l'engagement de confidentialité que

7 Mais le regretté Jochen Schlobach, sans doute le meilleur spécialiste de Grimm, s'y était parfois laissé prendre, tant Grimm est habile.

Grimm leur a demandé. La *Correspondance littéraire* pouvait-elle d'ailleurs demeurer « secrète » quand elle n'est pas seulement celle de Grimm qui la tient de 1753 à 1773, mais aussi celle de Mme d'Épinay⁸ et de Diderot, dont les textes visent à sonder la « société des princes »⁹ avant qu'ils ne parviennent au public ? Avec cette entreprise remarquable par sa durée, alors que la plupart des feuilles à la main n'ont que quelques numéros ou quelques mois d'existence, et ses destinataires choisis – voir en fin de contribution la liste, encore incomplète, des abonnés que les dernières recherches permettent d'établir –, on accède donc aux circuits européens de l'information culturelle et mondaine, à leurs mécanismes et aux valeurs qui les gouvernent. Il ne s'agit pas seulement d'une veille culturelle et littéraire depuis Paris, capitale du royaume européen des mœurs et du goût, comme on lit souvent de manière réductrice la *Correspondance littéraire*. Les princes qui s'abonnent, notamment ceux qui ne sont qu'héritier du trône ou parent du souverain, « publient » dans la société des princes comme auprès d'un public philosophique choisi et cantonné – un « monde », qu'on ne doit pas escamoter au profit d'une lecture trop littérale du « procès de communication » de Jürgen Habermas et d'une constitution d'un espace public autonome –, leur soutien aux Lumières et leur participation aux débats européens, l'affaire Hume-Rousseau étant de ce point de vue caractéristique.

En se tenant informés des dernières nouveautés sur la scène culturelle et artistique, en cherchant à attirer dans leurs États, artistes, pédagogues mais aussi administrateurs et détenteurs de savoirs techniques¹⁰, en

8 À ce sujet, on renverra à la thèse, encore inédite, de Mélinda Caron, *Les Pratiques d'écriture et de sociabilité de Louise d'Épinay à la lumière de ses contributions à la Correspondance littéraire et de ses lettres à Ferdinando Galiani (1755-1783)*, présentée devant l'Université de Montréal, Faculté des arts et des sciences, en novembre 2009, sous la co-direction de Benoît Melançon (Montréal) et Michel Delon (Paris-Sorbonne), 455 p.

9 Lucien Bély, *La Société des princes XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1999.

10 L'intendant des finances, directeur des Ponts et Chaussées et académicien des sciences Trudaine est ainsi approché non seulement à travers les « bureaux » du Contrôle général des finances mais aussi à travers le salon que tient son épouse, pour qu'il prête le concours de ses ingénieurs ou donne accès à des mémoires confidentiels.

se portant acquéreurs d'objets d'art ou de bibliothèques lors des ventes publiques ou discrètes par l'intermédiaire des nouvellistes eux-mêmes et/ou de leurs représentants diplomatiques – Grimm présente l'avantage d'être les deux à la fois –, ces princes rivalisent les uns avec les autres sur le théâtre de la réputation et du goût. Diderot ne se contente pas de leur donner la primeur des *Salons* – qu'on ne saurait donc réduire à la naissance d'un espace critique et public de l'art – à travers les livraisons de la *Correspondance littéraire*. Avec Grimm comme intermédiaire et principalement à destination de la Russie de Catherine II – mais bien d'autres destinations, concurrentes ou non, existent –, il entretient une intense circulation internationale de savants – pour l'Académie impériale des sciences et les institutions d'éducation –, de traductions, d'objets d'art et d'artistes – au premier rang desquels Étienne Maurice Falconet (1716-1791), chargé de réaliser le cavalier de bronze à Pétersbourg, en l'honneur de Pierre I^{er}, et son élève Marie Anne Collot –, dont Grimm a préalablement vanté les mérites et l'excellence dans la *Correspondance littéraire*.

À propos du recrutement de Falconet, Catherine II écrit le 21 octobre 1766 à Mme Geoffrin, hôtesse de l'un des plus célèbres salons parisiens : « M. Diderot [...] nous recommande ses amis. Il m'a fait faire l'acquisition d'un homme qui, je crois, n'a pas son pareil ; c'est Falconet ; il va incessamment commencer la statue de Pierre le Grand. S'il y a des artistes qui l'égalent dans son état, l'on peut avancer, je pense, hardiment, qu'il n'y en a point qui lui soit à comparer par ses sentiments : en un mot il est l'ami de l'âme de Diderot »¹¹. De son côté, Grimm annonce aux abonnés de la *Correspondance littéraire*, dans sa livraison de septembre 1766, le départ de Falconet de Paris pour Pétersbourg et l'importance du chantier qui s'ouvre :

Cette statue doit être érigée à Pétersbourg, en bronze. Quel monument et quelle entreprise ! c'est, de toutes celles qu'un souverain pourrait proposer dans ce siècle, la plus belle, la plus grande, la plus digne d'un homme de génie. [...] Le génie de Pierre

¹¹ *Correspondance de Falconet avec Catherine II, 1767-1778*, éd. L. Réau, Paris, Champion, 1921, p. XIV.

aura servi à immortaliser deux Français ; et ceux-ci, en transmettant à la postérité les honneurs rendus par Catherine à la mémoire du fondateur de l'empire de Russie, apprendront aux générations suivantes par quels monuments il convient de consacrer la mémoire de l'auguste princesse qui a osé porter à sa perfection l'ouvrage commencé par Pierre le Grand¹².

L'association entre Diderot et Grimm fait la primeur, la richesse et donc la valeur de la *Correspondance littéraire*, qui elle-même sert à la fois les intérêts des gens de lettres et des artistes en quête de protections et d'emplois à l'étranger, et les stratégies de publication des princes les uns par rapport aux autres dans la compétition philosophique, symbolique et culturelle à laquelle ils se livrent pour attirer et afficher auprès d'eux talents et Lumières. Quant à Catherine, elle prend elle-même la plume pour faire connaître aux salons parisiens la part que Diderot a prise au succès.

UN PASSEUR CULTUREL

Un « voyageur mi-russe, mi-allemand, mi-français, le vrai cosmopolite »¹³, c'est ainsi que Mme d'Épinay présente Grimm à son ami l'abbé Ferdinando Galiani. Friedrich Melchior Grimm (1723-1807) s'installe à Paris en 1749 et devait y rester quarante ans. Il est donc sur la durée un observateur hors-pair. Pour François Moureau, « Frédéric-Melchior Grimm fut [...] l'initiateur de cette fusion du diplomate et du "nouvelliste", du journaliste et du factotum »¹⁴. Grimm reconnaît lui-même que ses contemporains lui prêtent beaucoup, mais c'est aussi une posture de fausse modestie d'un homme qui aime à s'entourer de mystères : « L'envoi de ces courriers – la *Correspondance littéraire* – exerça souvent l'imagination des curieux, et plus je pouvais assurer de bonne foi que ce commerce n'influerait pas sur le système politique de la cour

¹² *Correspondance littéraire*, t. VII, p. 106-107 (septembre 1766).

¹³ Ferdinando Galiani et Louise d'Épinay, *Correspondance*, éd. D. Maggetti et G. Dulac, Paris, Desjonquères, 1992-1997, t. V, p. 152.

¹⁴ F. Moureau, *La Plume et le Plomb*, op. cit., p. 430.

de Pétersbourg ni sur la situation respective des cabinets de l'Europe, moins on était disposé à me croire »¹⁵.

Fils d'un pasteur de Ratisbonne, Grimm a étudié à Leipzig auprès de Gottsched et Ernesti. Par l'intermédiaire de Jean-Jacques Rousseau, qui le regrettera amèrement, il rencontre Diderot, Raynal, d'Holbach et Mme d'Épinay. C'est une époque particulièrement féconde pour les Lumières françaises avec la parution de *L'Esprit des Lois* (1748), le *Prospectus* et les premiers volumes de l'*Encyclopédie* (1750-1752). Alors que Voltaire est à la cour de Frédéric II (1750-1753), Grimm passe en 1753 de l'allemand au français dans la correspondance qu'il entretient avec Gottsched¹⁶. Il vient alors de débiter sa *Correspondance littéraire*.

Les premiers abonnés sont les trois frères de Frédéric II, approchés par l'intermédiaire de l'abbé de Prades réfugié en Prusse après avoir commis l'article « Certitude » de l'*Encyclopédie*, qu'on accuse de favoriser le matérialisme athée. Grimm a d'abord essayé de se faire l'intermédiaire entre l'Allemagne et la France. En octobre 1750 et en février 1751, il fait paraître deux lettres sur la littérature allemande pour rectifier les préjugés du monde littéraire français sur l'Allemagne. Au fait des enjeux géopolitiques, Grimm est conscient que le morcellement de l'Allemagne nuit à son rayonnement culturel : « C'est dans la constitution politique de l'État, et non dans le défaut de génie de ses habitants, qu'il faut chercher la cause de la médiocrité de la littérature allemande. Partagée entre tant de princes, l'Allemagne n'a point de capitale qui réunisse en un centre tous les talents dont le concours fait naître cet esprit d'émulation

15 À propos de Grimm, Jochen Schlobach écrit : « le rôle qu'il joue dans cet ensemble complexe qu'est la communication interculturelle en Europe montre aussi que, bien plus que de l'influence d'une culture ou d'une littérature sur une ou plusieurs autres, c'est toujours d'une interdépendance qu'il faut parler – ne serait-ce que par le fait que les médiateurs font plus ou moins consciemment partie de l'une ou de l'autre de ces cultures et que le processus du transfert les marque eux aussi » : Jochen Schlobach, « Grandeur et misère d'un médiateur culturel : Friedrich Melchior Grimm, russe, français et allemand », dans Georges Dulac (dir.), *La Culture française et les archives russes. Une image de l'Europe au XVIII^e siècle*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2004, p. 38.

16 Friedrich Melchior Grimm, *Briefe an Johann Christoph Gottsched : im Anhang : vier Briefe an Luise Gottsched*, hrsg. von Jochen Schlobach und S. Eichhorn-Jung, St. Ingbert, Röhrig, 1998.

si nécessaire aux beaux-arts »¹⁷. Pourtant, la situation est plus nuancée qu'il n'y paraît à première vue.

Grimm inscrit son action dans une perspective européenne, l'utilisation du français est pour lui évidente, tout comme la posture cosmopolite qu'il adopte dans la *Correspondance littéraire* : « Laissons aux républiques politiques cet esprit de prédilection pour les enfants nés dans leurs murs. Dans la république des lettres nous ne devons méconnaître pour citoyens que ceux qui sont nés sans talents et sans goût pour les beaux-arts. Tous ceux qui les aiment et qui s'y connaissent sont nos compatriotes ; le pays n'y fait rien »¹⁸. Mais dans le même temps, il a conscience que la langue unit les Allemands par-delà le morcellement politique, et qu'elle est vecteur tout à la fois d'une conscience nationale et de l'expression d'un génie national. Car Grimm est optimiste sur le long terme. Il prophétise que les auteurs français admireront un jour la littérature allemande. L'Allemagne a déjà donné Luther, « le premier écrivain allemand en rang, ainsi qu'en date », Opitz, « le père des poètes allemands » et Gottsched, fondateur du théâtre national allemand. La figure de Gottsched est ici intéressante car Gottsched diffuse le classicisme français, déploie une inlassable activité de traducteur avec son épouse la Gottschedin, mais participe aussi activement à une prise de conscience nationale et à la construction d'une référence nationale propre.

Installé à Paris, Grimm affiche l'indépendance que revendiquent les gens de lettres français ; c'est le cheval de bataille de Diderot et ce sera l'origine de leur brouille deux décennies plus tard. « Mon adresse : à l'hôtel de Frise, rue basse du Rempart, faubourg Saint-Honoré, sans autre qualité, car je n'ai plus celle de secrétaire du comte de Frise, August Heinrich von Friesen, neveu du maréchal de Saxe. Les gens de lettres de ce pays-ci, aimant mieux n'être rien que d'être attaché à quelqu'un, j'ai suivi leur exemple et je me suis fait un petit revenu d'une occupation littéraire », écrit-il à Gottsched en juin 1753¹⁹. En réalité, la *Correspondance littéraire* n'en est qu'à ses débuts et Grimm, s'il l'avait

17 *Correspondance littéraire*, éd. Tourneux, Paris, Garnier, 1882, t. XVI, p. 271.

18 *Ibid.*, t. XVI, p. 269-270.

19 Cité par J. Schlobach, « Grandeur et misère d'un médiateur culturel », art. cit., p. 42.

voulu, ne peut pas encore vivre de sa plume. En outre, il a échoué trois mois plus tôt dans son projet de devenir précepteur du prince héréditaire de Nassau-Usingen sur recommandation de l'abbé Raynal²⁰. Aussi exploite-t-il l'ensemble des possibilités de sa « branche de commerce », pour le paraphraser : l'information, même si malgré l'intermédiaire de George Keith (milord Maréchal), ambassadeur de Prusse à Paris, il ne réussit pas à décider Frédéric II à s'abonner directement en 1754. Aux nouvelles culturelles et artistiques de Paris, il ajoute à sa panoplie, les informations diplomatiques qu'il fournit à Francfort-sur-le-Main, ville libre d'Empire dont il est le chargé d'affaires à partir de juin 1759. En 1755, il était déjà secrétaire des commandements du duc d'Orléans avec 2 000 de règles d'abonnement. Grimm propose aussi à ses abonnés de s'entremettre pour compléter leurs collections d'art, et significativement, il adopte là encore la posture de l'intermédiaire marchand, parlant de « l'emplette des tableaux », façon aussi d'adopter face aux puissants non seulement la posture classique de l'insignifiance – il n'est qu'un intermédiaire –, mais aussi l'apparente désinvolture de l'amateur, car c'est le registre de l'amateur et du connaisseur que déploie Grimm, alors même qu'il est un professionnel de l'information culturelle. Les vrais connaisseurs, ce sont eux ; la preuve, ils ont su lui faire confiance.

Lorsque sa réputation de connaisseur hors-pair de l'actualité culturelle française, au sens large, est solidement établie, il peut abandonner la direction de la *Correspondance littéraire* à Meister en 1773, tout en en conservant le capital symbolique. On l'a vu devenir ministre de la cour de Saxe-Gotha près la cour de France en 1775, après avoir été fait conseiller privé de légation en 1769. Il devient ensuite non plus seulement l'agent culturel et artistique attitré de Catherine II, mais son confident, dans une correspondance privée qui ne relève plus du registre de la « correspondance littéraire » d'un professionnel des lettres. Grimm poursuit sa quête de reconnaissance par la société des princes, son véritable public. C'est ce qui explique qu'il se fasse « baroniser », selon sa propre expression, par la cour de Vienne, et qu'il feigne dans sa correspondance avec Caroline de Hesse-Darmstadt de ne pas se

20 Ses prétentions financières étaient semble-t-il exagérées.

prendre au sérieux, ce qui serait une faute de goût, en accordant de la valeur à une distinction qu'il n'a sollicité que pour pouvoir accompagner dignement le fils de la landgrave dans son Grand Tour et non comme un domestique²¹ :

132

Un point me tient au cœur, et j'aurais tort de le cacher à Votre Altesse. Je suis gâté depuis longtemps par l'accueil et les bontés que j'ai éprouvés de toutes parts, et Votre Altesse n'a pas été la dernière à me gâter. D'ailleurs la vie indépendante que j'ai menée à Paris et la considération qu'on y accorde aux lettres en général m'ont toujours mis à portée non de me croire l'égal de ceux qui doivent à leur naissance un nom et de l'illustration, mais de ne me trouver déplacé nulle part et de jouir de tous les égards auxquels tout homme d'honneur a droit de prétendre. Si j'avais fait le voyage d'Italie avec mon ami le philosophe, nous ne nous serions jetés à la tête de personne, mais nous aurions joui de toutes les bontés qu'on aurait voulu nous témoigner, et tout eût été bien. Beaucoup de particuliers de ce pays-ci qui ne sont pas plus grands seigneurs que moi, ont fait ce voyage avec tous les agréments possibles. Il ne serait pas juste que pour être à la suite de Monseigneur le Prince héréditaire – le fils de Caroline que Grimm accompagne en Angleterre en 1771 –, je perdisse quelque chose de ce côté, et j'avoue que je ne serais pas insensible au désagrément de ne pouvoir accompagner S.A.S. partout où M. de Rathsamshausen [gouverneur en titre du prince, noble à la différence de Grimm] pourra se trouver avec ce prince depuis la mule du pied de Ganganelli [le pape Clément XIV] jusqu'au pied de quelque autre trône italien. Votre Altesse ne croira pas peut-être que j'ai trouvé en ruminant un expédient à cette affaire ; c'est de me faire baroniser à Vienne. Vous rirez, Madame, beaucoup de cette idée, cela irait si bien à mon nom, à ma nigauderie et à toute mon allure ; mais enfin je supplie Votre Altesse de me dire son sentiment là-dessus avec la bonté et la franchise à laquelle je suis si accoutumé ; si cela coupait court à toutes les difficultés, je n'en vaudrais pas mieux aujourd'hui et je n'en sentirais pas moins la distance qu'il y a de M. le Baron de G[rimm]

21 C'est toute l'ambiguïté du statut de précepteur-gouverneur.

à M. le Comte de Ferney [Voltaire] et à M. le Comte de Buffon (lettre du 20 juillet 1771)²².

Grimm cultive ainsi au sein de la sphère de l'information aristocratique et princière les valeurs du monde et de l'homme de goût qui s'affranchissent clairement des frontières politiques. Or, son ami Diderot a lui cherché, comme on peut le voir dans la guerre qu'il déclare au comte de Caylus et au règne des amateurs dans le domaine de l'art, à diffuser auprès des lecteurs européens de la *Correspondance littéraire* les valeurs de l'homme de lettres qui s'affranchit des protections princières, du régime des grâces et des bienfaits pour exister par lui et la reconnaissance du public.

C'est le sens profond de l'échec du voyage de Diderot à Saint-Pétersbourg où l'accompagne Grimm. Ce voyage minutieusement préparé aurait dû être un triomphe pour Catherine II – qui a attendu le philosophe français plus d'une décennie – et trancher sur la rupture orageuse sur laquelle s'était soldé le séjour de Voltaire auprès de son grand rival, Frédéric II. Diderot s'est finalement laissé convaincre par Grimm, l'impératrice elle-même et son ambassadeur Dmitri Alekseevitch Golitsyn, ami personnel du philosophe. Mais il tient par-dessus tout à son indépendance. Il l'a « publiée » dans la *Correspondance littéraire* – livraison d'octobre 1776 – en défendant dans une lettre intitulée « Résultat d'une conversation sur les égards que l'on doit aux rangs et aux dignités de la société » l'indépendance du « philosophe en robe de chambre » face aux puissants.

Pour Diderot, Grimm a au contraire cédé aux sirènes des apparences et des vanités, et rompu avec l'exigeante indépendance de l'homme de lettres en se faisant « baroniser ». Dans la *Lettre apologétique de l'abbé Raynal à M. Grimm* de mars 1781, il se montre particulièrement véhément à l'encontre de son ancien ami : « Depuis que l'homme que la nature avait destiné à se distinguer dans la carrière des lettres, s'est réduit à la triste condition de serviteur des grands, son goût s'est perdu ; il n'a plus que le *petit esprit*, que l'âme étroite et rampante de son nouvel *état* ».

22 Lettre éditée par J. Schlobach, « Grandeur et misère d'un médiateur culturel », art. cit., p. 43-44.

Ces circulations culturelles et mondaines, aux enjeux diplomatiques certains sur la scène européenne de la réputation, plutôt que sur le théâtre de l'opinion, amènent leurs protagonistes à jouer sur plusieurs registres différents et à tisser entre eux des relations complexes. Devenu roi de Suède, Gustave III, l'a bien compris quand il écrit à la comtesse de Boufflers : « Ces Messieurs (les gens de lettres) se sont emparés de la trompette de la renommée ; je ne sais pas s'ils s'en servent avec beaucoup d'impartialité, mais il est certain qu'ils font retentir aux quatre coins du monde les noms de leurs protecteurs ». Trois ans plus tard, il écrit à la même :

134

Pour Messieurs les philosophes, je vous avoue que si je peux m'en dépêtrer, je le ferai de tout mon cœur. Je risquerai toujours d'être éclaboussé dans leur compagnie, ou si je les vois, je ferai comme les manichéens qui adoraient le mauvais principe pour qu'il ne leur fasse pas de mal. Ces Messieurs veulent tout régenter, ils prétendent au gouvernement du monde, et ne peuvent se gouverner eux-mêmes. Ils parlent de tolérance et sont plus intolérants que tout le collège des cardinaux. *Cependant, ce sont leurs opinions qui décident des réputations et qui les transmettent à la postérité* [souligné par nous]²³.

Grimm a lui parfaitement endossé le rôle du factotum et la posture de la modestie que son état impose, mais il a su en retirer bénéfices financiers – il affiche 40 000 livres de rente par an à la veille de la Révolution, ce qui est remarquable dans sa situation – et symboliques, une réputation d'informateur hors pair et une correspondance qui se transforme en confiance épistolaire avec Catherine II, ce que les « feuilles à la main » ne pouvaient lui permettre.

23 Gunnar von Proschwitz (éd.), *Gustave III par ses lettres*, Stockholm-Paris, Norstedts-Jean Touzot, 1986, p. 215 et 257.

Liste des abonnés à la *Correspondance littéraire* de Grimm²⁴

Abonnés	Durée de l'abonnement	Intermédiaires
Les trois frères de Frédéric II de Prusse (Ferdinand, Auguste-Guillaume et Henri)	à partir de mai 1753	abbé Jean-Martin de Prades
Louise-Dorothée de Saxe-Gotha	à partir du 1 ^{er} avril 1754	
Sophie-Erdmuthe de Nassau-Sarrebruck	avant 1758	
Louise-Ulrique, reine de Suède (1720-1782), sœur de Frédéric II de Prusse ; Gustave III (1746-1792) ; le prince régent Charles (1748-1818)	janvier 1760-1793	Jean-François Beylon, Éric Magnus Staël von Holstein (ambassadeur de Suède en France)
Henri-Charles de Bissy, comte de Thiard (1723-1794)	1761	ami de Grimm et abonné irrégulier
Hans Adam, baron de Studnitz (1711-1788).	1763-1773 ?	
Frédéric II, roi de Prusse (1712-1786)	mai 1763-mai 1766	Louise-Dorothée de Saxe-Gotha
Catherine II (1729-1796), impératrice de Russie, Paul I ^{er} (1754-1801) et sans doute Alexandre I ^{er} (1777-1825)	janvier 1764-1797 (1803 ?)	Prince Dmitri Alekseevitch Golitsyn (ambassadeur de Russie en France) ; Alexandre Mikhaïlovitch Golitsyn (vice-chancelier)
Georges-Guillaume, landgrave de Hesse-Darmstadt (1722-1782)	à partir de novembre ou décembre 1765	Caroline de Hesse-Darmstadt
Stanislas II Auguste Poniatowski, roi de Pologne (1732-1798)	janvier 1767-1778	Madame Geoffrin
Chrétien IV, duc des Deux-Ponts (1722-1775)	à partir de juillet 1767	
Alexandre, margrave d'Ansbach (1736-1806)	1768-1793	

24 D'après Friedrich Melchior Grimm, *Correspondance littéraire*, éd. U. Kölvig, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII^e siècle, 2006, t. I, Introduction générale, p. XXI-XXXVIII.

Abonnés	Durée de l'abonnement	Intermédiaires
Léopold, grand-duc de Toscane puis empereur (Léopold II) (1747-1792)	à partir de 1768	
Élisabeth-Frédérique-Sophie de Bayreuth, duchesse de Wurtemberg (1732-1780)	à partir de 1768	
Auguste de Saxe-Gotha (1747-1806) et la princesse Louise (1741-1776)	1769-1803	
Marie-Antoinette, Électrice douairière de Saxe (1724-1780)	1769-1772	Caroline de Hesse-Darmstadt ; comte Wilhelm von Nesselrode
Charles, duc puis grand-duc de Mecklenburg-Strelitz (1741-1816)		
Charles-Guillaume-Ferdinand, prince héréditaire, puis duc de Brunswick (1735-1806)	avant 1773-après 1799	Jean-Baptiste Féronce von Rosenkreutz ²⁵

25 D'une famille de négociants d'origine huguenote installée à Leipzig, les Féronce. À leur sujet, voir Pierre-Yves Beaurepaire, *L'Espace des francs-maçons. Une sociabilité européenne au XVIII^e siècle*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2003 et Katharina Middell, *Hugenotten in Leipzig, Streifzüge durch Alltag und Kultur*, Leipzig, Leipziger Universitätsverlag, 1998.

LES RÉSEAUX ALPINS DE LA CIRCULATION DE L'IMPRIMÉ EN EUROPE AU XVIII^e SIÈCLE

Laurence Fontaine
CNRS / EHESS

François Grasset, ancien premier commis chez les Cramer, les grands libraires de Genève, écrit à Malesherbes en 1754 que

le commerce de la librairie en Espagne et au Portugal, de même que celui de beaucoup de villes d'Italie est tout entre les mains des Français, tous sortis d'un village situé dans une vallée du Briançonnais, dans le Dauphiné. Ces gens, actifs, laborieux et extrêmement sobres, passent successivement en Espagne et s'allient presque toujours entre eux. [...] non seulement le commerce de la librairie est dans leurs mains, mais encore ceux des cartes de géographie, d'estampes, horlogerie, toiles, indiennes, bas, bonnet etc¹...

Ainsi, Grasset avance qu'une part importante du marché du livre est confisquée et contrôlée par une seule communauté villageoise. Nous allons voir combien cette assertion est exacte, puis essayer de comprendre l'organisation de ce réseau de libraires et termineront en montrant qu'il n'est pas le seul en Europe².

Rappelons brièvement les particularités de l'édition européenne qui ont donné d'abord à la France, puis à la Suisse, un rôle essentiel dans l'édition en Europe du Sud. Au xvii^e siècle, l'édition européenne est caractérisée par la domination de la Hollande et de l'Angleterre, et par la

1 BnF, ms. fr. 22130, fol. 37, novembre 1754.

2 Laurence Fontaine, *Histoire du colportage en Europe xv^e-xx^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993.

faiblesse des productions espagnoles³ et italiennes⁴, et ce, principalement à partir des années 1620-1630. En effet, l'édition espagnole est, au xvii^e siècle, en plein marasme⁵ : les formalités hasardeuses de la censure préventive, les tracasseries de l'Inquisition, les privilèges abusifs accordés à certains ordres, l'insuffisance de papier et les impôts croissants poussent les auteurs espagnols à se faire imprimer à l'étranger, en particulier à Lyon, car la censure, tant laïque qu'inquisitoriale, malgré l'intensité des contrôles frontaliers et la lourdeur des peines imposées, ne peut endiguer le commerce des livres « libres »⁶. Ainsi, dès la fin du xvi^e siècle, les libraires parisiens, lyonnais, rouennais, expédient leurs productions vers la péninsule ibérique, où les étrangers forment des colonies importantes⁷. Cette situation confère d'abord à la France puis à la Suisse un rôle d'intermédiaires entre l'Europe du Nord et celle du Sud⁸. Au xviii^e siècle, Genève est devenue un pôle essentiel du marché

- 3 Georges Bonnant, « La librairie genevoise dans la péninsule Ibérique au xviii^e siècle », *Genava*, n.s., t. IX, 1961, p. 103-124 ; Paul-Jean Guinard, « Le livre dans la péninsule Ibérique au xviii^e siècle ; témoignage d'un libraire français », *Bulletin hispanique*, t. LIX, 1957, p. 176-198.
- 4 Mario Infelise, *L'editoria veneziana nel '700*, Milano, Franco Angeli, 1989 ; Anne Machet, « Le marché du livre français en Italie au xviii^e siècle », *Revue des études italiennes*, n.s., t. XXIX, n° 4, 1983, p. 193-222, et *id.*, « Librairie et commerce du livre en Italie dans la deuxième moitié du xvii^e siècle », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. CLIII, 1976, p. 1347-1380.
- 5 François Lopez, « Un aperçu de la librairie espagnole au milieu du xviii^e siècle », dans *De l'alphabétisation aux circuits du livre en Espagne xvi^e-xx^e siècle*, Paris, Éditions du CNRS, 1987, p. 387-416.
- 6 Christiane Berkvens-Stevelink, « L'édition et le commerce du livre français en Europe », dans Roger Chartier et Henri-Jean Martin (dir.), *Histoire de l'édition française*, Paris, Promodis, 1983-1986, 4 vol., t. II : *Le Livre triomphant 1660-1830*, p. 305-313 (p. 309).
- 7 En particulier à Barcelone, à Madrid et dans les villes de l'Andalousie ; à Cadix, on compte 79 firmes françaises en 1772, et 8 734 étrangers (dont 2 701 Français) en 1791, et sur la vingtaine de libraires que compte Cadix, entre 1770 et 1790, plusieurs sont de nationalité française : Christian Péligray, « Le marché espagnol », dans R. Chartier et H.-J. Martin, *Histoire de l'édition française*, *op. cit.*, t. II, p. 370-377.
- 8 Le syndic des libraires de Lyon n'en fait pas mystère : en 1783, les livres viennent « De toute l'Allemagne, de la Hollande, de la Suisse, de l'Italie ; principalement de Genève, de Lausanne, de Berne, d'Yverdon, de Bâle, de Neuchâtel, de La Haye, de Bruxelles, de Liège, d'Avignon, de Rome, Venise, Turin, Milan, etc... ». Ils sont destinés, ajoute-il au commerce de Lyon, à celui des provinces méridionales et en transit pour l'Italie et l'Espagne : Roger Chartier, « Livre et espace : circuits commerciaux et géographie culturelle de la librairie lyonnaise au xviii^e siècle »,

européen de l'imprimé pour lequel cette ville sert à la fois d'entrepôt de redistribution et d'atelier de fabrication⁹.

LA MISE AU JOUR DU RÉSEAU DES LIBRAIRES BRIANÇONNAIS

Il est très difficile de retrouver ces libraires puisque l'ampleur des migrations empêche de faire de valables reconstitutions de familles. Toutefois, un certain nombre de listes permettent de les repérer et, à partir de là, diverses archives nous les feront mieux connaître. Ainsi, les comptes individuels de la librairie Cramer, la liste des biens des Briançonnais résidant en Espagne confisqués sous la Terreur¹⁰, et le travail des érudits locaux pistant les libraires briançonnais hors de France¹¹ permettent de reconnaître près de cinquante patronymes (mentionnés 140 fois) de Briançonnais parmi ceux qui ont tenu boutique de librairie en Europe au XVIII^e siècle.

Entrons dans ce commerce à travers les livres des Cramer. Parmi leurs correspondants, on trouve deux grandes catégories de clients : des individus qui achètent pour leur compte ou pour un cercle restreint de proches, dont le volume d'affaires est modeste et occasionnel, et des libraires. Pour l'Italie, la liste comporte soixante-dix-neuf noms dont seulement vingt-deux apparaissent plus de trois ans de suite. Tous les Briançonnais y sont : les Faure de Parme, Joseph Bouchard

Revue française d'histoire du livre, n° 1-2, 1971, p. 77-108. Sur la circulation du livre, Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoir et société à Paris au XVII^e siècle, 1598-1701*, Genève, Droz, 1969, 2 vol., t. I, p. 296-330.

9 Giles Barber, « The Cramers of Geneva and their trade in Europe between 1755 and 1766 », *Studies on Voltaire and the 18th Century*, vol. XXX, 1964, p. 377-413 ; *id.*, « Who were the Booksellers of the Enlightenment », dans Giles Barber et Bernhard Fabian (dir.), *Buch und Buchhandel in Europa im achtzehnten Jahrhundert*, Hamburg, E. Hauswedell 1981, p. 211-224 ; *id.*, « Pendred abroad. A view of the late eighteenth century book trade in Europe », dans *Studies in the Book Trade in Honour of Graham Pollard*, Oxford, Oxford bibliographical society, 1975, p. 231-277 ; *id.*, « Books from the old world and for the new: the British international trade in books in the eighteenth century », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. CLI-CLV, 1976, p. 185-224.

10 *Annales des Alpes*, t. XII, 1908-1909, p. 219-225.

11 Aristide Albert, *Le Maître d'école briançonnais. Les Briançonnais libraires*, Grenoble, Éditions Allier, 1874, p. 19-23, et *id.*, *Biographie, bibliographie des Briançonnais, cantons de la Grave et de Monétier-de-Briançon*, Grenoble, Éditions Allier, 1877.

de Florence, les Gravier (Jean, Yves, Joseph-Antoine) de Gênes et de Naples, Reycends et Collomb de Milan, Reycends, Guibert et Sylvestre de Turin, puis Reycends et les frères Guibert toujours à Turin. Si l'on regarde le volume des affaires, vingt-trois, dont la plupart sont des particuliers, font compte pour 100 livres ; trente-cinq, où se mêlent libraires et particuliers pour 1 000 livres (parmi eux les Reycends et Collomb de Milan et les Bonnet de Parme) ; à partir de 2 000 et 3 000 livres, on entre vraiment dans le monde des libraires : ils sont neuf dans cette tranche, tous italiens sauf Faure ; sept enfin se détachent nettement qui répartissent entre 5 000 et 12 000 livres : les uns, Reycends et Guibert de Turin (7 000), Bouchard de Florence (10 000), Gravier de Gênes (11 000) sont des Briançonnais, les autres (pour 5 000, 2 fois 8 000, et 12 000) sont des marchands banquiers protestants, c'est-à-dire appartenant à l'autre grand réseau sur lequel s'appuie la librairie Cramer. Ce dernier est fort différent de celui qui nous occupe puisqu'il ne s'articule pas avec des migrations temporaires. Si on totalise les affaires (ce qui est un peu délicat car jusqu'à 2 000 livres exclu, il y a beaucoup de mauvaises dettes), on obtient un total de 121 300 livres, dont 65 000 livres, soit une grosse moitié, reviennent presque en parts égales au réseau des marchands-banquiers protestants et au réseau briançonnais.

Pour la péninsule Ibérique, on note 63 correspondants. Par rapport à l'Italie, il y a beaucoup moins de petits comptes. Sept traitent pour 100 livres ; vingt-six pour 1 000 dont quatre Briançonnais (à Lisbonne, Dubeux, et Reycends et Collomb ; Dubeux de Coimbra et Bérard de Séville) ; puis on passe au niveau des 3 à 5 000 livres avec quatorze libraires : sept libraires autochtones, trois marchands-banquiers protestants et quatre libraires briançonnais. Enfin, les plus gros clients sont d'une nature un peu différente de celle de l'Italie puisque deux banquiers protestants, Pascaly et Larralde de Madrid pour 59 000, Caylan, Cabenas et Jugla de Cadix pour 34 000, et un libraire espagnol, Mutis de Cadix, pour 27 000, se placent largement en tête. Derrière eux, deux Briançonnais entre 10 000 et 16 000 livres, Bonnardel de Lisbonne pour 16 000 et Mallen de Séville et Valence pour 11 000. Enfin, un dernier groupe important de sept libraires,

situé entre 6 et 9 000 livres, comporte cinq autochtones (à Madrid ; Alvera et Mena, à Barcelone, Pi ; à Saragosse, Mendoza ; à Cadix, Espinosa) et deux Briançonnais (Ginioux de Coimbra et Bertrand de Lisbonne). Les Briançonnais totalisent 56 000 livres sur un total de 265 200, c'est-à-dire qu'il gardent entre un quart et un cinquième du marché des Cramer.

Il s'agit là d'une saisie partielle du commerce du livre puisque les Cramer ne sont pas seuls à approvisionner ces marchés ; mais c'est aussi une mesure partielle de l'activité des Briançonnais qui travaillent également pour d'autres éditeurs, en particulier pour Gosse et la Société typographique de Neuchâtel¹². D'autres noms apparaissent : Gendron et Reycends de Lisbonne qui sont vers 1740 le plus gros correspondants de Gosse ; toujours à Lisbonne, Borel, Ginioux, Martin et Bertrand, Jean-Baptiste Reycends ; et à Cadix, Reycends et Guibert sont en compte avec Gosse. Il faut aussi mentionner, à Marseille, Joseph Collomb qui est l'agent général des Cramer chargé de récupérer les créances et de fournir les libraires : il totalise 12 000 livres. Et, au-delà des archives des Gosse et des Cramer, il reste quelques gros poissons qui n'ont pas encore été attrapés comme Jacques Barthélémy, dit Don Diego de Madrid, un des plus importants libraires de la capitale.

Certains de ces libraires éditent en France les auteurs espagnols et portugais, comme Delorme à Avignon ou Pierre Gendron qui, après Lisbonne, s'installe à Paris et devient l'éditeur de Camoens. On peut conjecturer qu'ils utilisent leurs parents pour diffuser leurs productions. Pour terminer cette pesée globale, mentionnons un autre éditeur briançonnais : Marc-Michel Rey, installé à Amsterdam, éditeur de Rousseau et dont les relations avec les Reycends de Turin, par exemple, sont bien attestées¹³, et ajoutons que Jean-Jacques confesse au livre VI qu'il se fournit chez Bouchard, libraire de Chambéry, quand il est aux Charmettes.

12 Renato Pasta, « Prima della Rivoluzione : il mercato librario italiano nelle carte della Società tipografica de Neuchâtel (1769-1789) », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. CII, n° 2, 1990, p. 281-320.

13 *Ibid.*

La famille Delorme¹⁴ et la famille Gravier seront nos guides pour entrer dans ce réseau boutiquier et colporteur, qui s'est taillé une place importante dans le marché de l'imprimé de l'Europe méditerranéenne. Auparavant, il convient, toutefois, de noter le fait essentiel qui explique pourquoi l'existence de ces réseaux montagnards a jusqu'alors échappé aux chercheurs. Les libraires, comme les marchands merciers, ont toujours été étudiés à partir, et du point de vue de la ville où ils ont ouvert boutique. Leurs livres de comptes contribuent à perpétuer ce point de vue puisque quand ils notent avec qui ils font affaire, ils ne mentionnent pas l'origine villageoise commune de certains des marchands, évidente pour eux, mais le lieu où ils sont installés, qui seul importe pour les transactions. Par exemple, le libraire Nicolas, dans son livre de comptes, indique qu'il fait affaire avec Pic et Rome de Paris, avec Giraud, Chicot et Grengent de Lyon, et non pas que tous sont des marchands alpins¹⁵. Jean Giraud, lui, mentionne dans son livre de raison Salomon, Arthaud et Pic de Turin, Nicolas de Grenoble, d'Arles ou du Puy et non que ceux-ci sont tous de La Grave. On comprend ces pratiques : on ne nomme pas ce qui est évident et inutile, mais ce qui peut varier ou prêter à confusion. Or, d'une part, les marchands bougent et, d'autre part, chaque famille peut être installée en plusieurs endroits, comme les Pic que nous rencontrons à Paris et à Turin, ou comme les Nicolas eux-mêmes. Et, bien sûr, les données citadines ne facilitent pas

14 Nous suivons ici les travaux de René Moulinas, « Une famille d'imprimeurs-libraires avignonnais du XVIII^e siècle : les Delorme », *Revue française d'histoire du livre*, n° 3, 1972, p. 45-78 ; Aristide Albert, *Le Maître d'école Briançonnais. Les Briançonnais libraires, op. cit.*

15 Henri-Jean Martin et Martin Lecocq (en collaboration avec Hubert Carrier et Anne Sauvy), *Livres et lecteurs à Grenoble. Les registres du libraire Nicolas (1645-1668)*, Genève, Droz, 1977, 2 vol. ; Edmond Maignien, « Les Nicolas, libraires à Grenoble (1608-1681) », *Petite revue des bibliophiles dauphinois*, t. IV, 1913, p. 220-224, et *id.*, « L'imprimerie, les imprimeurs et les libraires à Grenoble du XV^e au XVIII^e siècle », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3^e s., t. XVIII, 1883-1884 ; AD de l'Isère, H 963 à 968, « Livre de raison de Jean Nicolas père et fils de 1647 à 1677 » ; AD Isère, IJ 1102, « Livre de raison de Jean Giraud, marchand de la Grave ; Archives privées de la famille Gravier ». Je remercie Mademoiselle Geneviève Julliard qui m'a prêté ses précieuses archives familiales.

les reconstitutions puisqu'elles taisent la plupart du temps l'origine des marchands et ne mentionnent généralement pas l'aspect temporaire de leur installation urbaine. Ainsi, les réseaux marchands ne peuvent apparaître que si on les saisit à partir du village montagnard.

La caractéristique fondamentale de ces réseaux reste l'endogamie à l'intérieur du groupe étroit des marchands originaires du même village ; elle est toujours la clef de la constitution et de l'efficacité des alliances. Les Gravier, comme les Delorme, se marient à l'intérieur de ce groupe. Jean Delorme, originaire de Monétier, s'installe à Avignon vers 1692 et y exerce la profession de libraire puis d'imprimeur. Il marie ses deux fils aînés, Claude et Jean-Baptiste, avec deux filles de Joseph Josserand, marchand – mais non libraire – du Monétier. Or, Josserand trafique, entre autre, à Lyon, Avignon et La Rochelle. Des trois filles et deux fils de Claude qui survivent, deux (Anne et Joseph) sont mariés dans la famille Collomb, elle aussi originaire du Monétier, mais installée depuis une génération à Marseille. Cette alliance fait alors entrer les Delorme au cœur du réseau libraire, puisque Joseph Collomb le père est un correspondant de Gosse et l'agent général des Cramer à Marseille, et que Marseille est une des places essentielles du commerce méditerranéen¹⁶. L'autre fils de Claude, Charles-Joseph, épouse Jeanne Jourdan, la fille d'un marchand lyonnais qui a toujours sa famille au Monétier. Avec les Jourdan, la famille s'allie à d'autres marchands du Monétier, en particulier Jean Reycends, marchand toilier et parent d'une autre grande famille de libraires¹⁷. Après la mort de Jean-Baptiste, frère de Claude, sa veuve se remarie en 1732 avec Jean-Joseph Guibert, un libraire né à Turin, mais dont les parents sont originaires du Monétier. À cette date, Guibert est libraire à Lisbonne, où il a fondé une société avec un Reycends, lui aussi né à Turin. La parentèle des Delorme comprend donc nombre des libraires installés dans l'Europe du Sud ; il en va de même pour les alliances des Gravier.

16 G. Barber « The Cramers », art. cit. Le commerce des livres se fait aussi directement de l'Italie vers l'Espagne : Georges Bonnant, « La librairie genevoise en Italie jusqu'à la fin du XVIII^e siècle », *Genava*, n.s., t. XV, 1967, p. 117-160 (p. 149).

17 Adriana Lay, « Libro e società negli Stati sardi del Settecento », dans Armando Petrucci (dir.), *Libri, editori e pubblico nell'Europa moderna. Guida storica e critica*, Roma, Laterza, 1977, p. 249-282.

Toutefois, l'important (que la liste dressée en suivant les seuls libraires pourrait masquer) n'est pas tant l'alliance entre libraires, mais l'alliance entre marchands, indépendamment de leur spécialité. Compte d'abord le quadrillage spatial et relationnel que ces alliances tissent. De fait, tous les marchands sont au départ à la fois merciers, toiliers, quincaillers et libraires, et nombre d'imprimeurs ont ainsi débuté, à commencer par Jean Delorme, le fondateur de la dynastie, ou les beaux-frères Chaillot et Jouve, originaires des Alpes dauphinoises, qui sont repérés vers 1735 comme des « quincaillers » itinérants qui mêlent les livres à leur assortiment. La spécialisation leur est en quelque sorte imposée du dehors, les marchands rusant autant qu'ils le peuvent pour l'éviter : le fils de Chaillot continue le triple métier de libraire, mercier et quincailler jusqu'en 1783, quand la menace de suppression d'un certain nombre de places de maîtres-imprimeurs lui fait vendre fictivement à son frère le fonds de mercerie et quincaillerie¹⁸. Ceux qui le peuvent, comme les libraires français dans le royaume de Naples¹⁹, en Espagne et au Portugal, continuent de pratiquer un commerce diversifié²⁰.

Ce système d'alliance familiale se révèle d'une grande souplesse et d'une grande efficacité face à la faiblesse des appareils économiques, judiciaires et policiers de l'époque, incapables de contrôler les populations de commerçants itinérants, et face à la maladie et à la mort, qui laissent les familles désemparées.

Cinq données essentielles qui sont traditionnelles des organisations de marchands migrants sont bien visibles dans le réseau des libraires : elles indiquent toute l'importance des stratégies familiales et marchandes.

1) Ces alliances permettent, en formant un véritable système bancaire familial, la constitution d'un capital de départ où dots et fortune personnelle des membres de la famille sont investies.

18 René Moulinas, *L'Imprimerie, la librairie et la presse à Avignon au XVIII^e siècle*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1974, p. 145 et note 58.

19 Pasquale Pironti, *Bulifon, Raillard, Gravier : editori francesi in Napoli*, Napoli, Lucio Pironti, 1982.

20 Francisco da Gama Caeiro, « Livros e livreiros franceses em Lisboa nos fins de Setecentos e no primeiro quartel do seculo XIX », *Anais da Academia Portuguesa da História*, 2^e s., t. II, n^o 26, 1980, p. 301-327 (p. 313).

2) Un tel système permet de maintenir toujours quelqu'un dans les points essentiels du réseau : on pourrait le représenter comme un arbre où les hommes installés aux extrémités des ramifications sont susceptibles de se déplacer si quelqu'un vient à manquer à un embranchement plus central. Il n'y a donc pas de fixation géographique stable des individus et, au gré des nécessités du commerce et des hasards biologiques qui laissent les maisons sans tête, chacun se déplace d'une maison à l'autre dans tout le bassin méditerranéen.

3) La mobilité maintient actives les places marchandes essentielles et assure la dispersion des familles entre, d'une part, les villes et ports principaux de la Méditerranée, et d'autre part, les villages alpins. Elle permet ainsi, si besoin est, d'utiliser les routes de montagne délaissées par les surveillances. Le réseau acquiert de ce fait efficacité et souplesse, ce qui permet de faire circuler livres et marchandises entre toutes les places, indépendamment des routes traditionnelles, hors des contrôles prévisibles. Selon les conjonctures politiques, sont utilisés tantôt les liaisons traditionnelles, tantôt les circuits parallèles. D'ailleurs quand le libraire Gosse a besoin d'envoyer son catalogue à Jean-Baptiste Reycends de Lisbonne, il l'adresse à Yves Gravier de Gênes en lui demandant de le faire parvenir²¹.

Joseph Collomb, installé à Marseille, est ainsi une plaque tournante essentielle du réseau qui non seulement ventile auprès des parents installés en Italie, en Espagne et au Portugal les commandes qu'il passe aux Cramer (entre 1755 et 1764, il se fait expédier plus de 12 000 livres²²), mais qui participe à toutes les contrebandes : le libraire vénitien Albrizzi suggère à Gosse, le 11 août 1761, d'envoyer ses livres en utilisant « un bon vaisseau neutre » et de s'adresser pour cela à M. Joseph Collomb de Marseille²³. Quand Reycends quitte Lisbonne pour Turin, il s'arrête à Madrid chez Diego Barthélémy pour lui remettre des publications portugaises. Quant à Gendron, il utilise ses successeurs à Lisbonne pour

21 Archives d'État de Genève, commerce, F 62, lettre du 31 mars 1780 à Yves Gravier à Gênes.

22 G. Barber « The Cramers », art. cit. Le commerce des livres se fait aussi directement de l'Italie vers l'Espagne.

23 A. Mabet, « Librairie et commerce du livre en Italie », art. cit., p. 1365-1366.

écouler les livres portugais et en particulier les œuvres de Camoens qu'il édite à Paris, tout comme Jean-Baptiste Orcel garde après son départ de Lisbonne des liens privilégiés avec son ancienne clientèle portugaise. Quand il devient difficile d'introduire des livres français en Italie, Lisbonne sert alors de ville de transit entre la France et l'Italie²⁴.

L'exemple de ce réseau de libraires et colporteurs haut dauphinois montre, non sans ironie, que le colporteur est avant tout un marchand qui connaît les attentes de son public et qui lui présente ce qu'il recherche. De fait, on pourrait raconter son histoire entre le xvii^e siècle et la fin du xviii^e siècle comme celle d'un réseau colporteur, majoritairement protestant, véhiculant dans l'Europe catholique des livres de théologie et de religion, qui devient, un siècle plus tard, un réseau de colporteurs catholiques qui répand, à la fin de l'Ancien Régime, cachés dans ces mêmes ouvrages, les écrits des Lumières. Ainsi, Benoit Rigaud qui fournissait les colporteurs protestants de la Grave à la fin du xvi^e siècle est spécialisé dans les livres de spiritualité ; premier éditeur de *l'Introduction à la vie dévote*, il est aussi connu pour avoir introduit en France les textes spirituels espagnols et italiens²⁵. Et, dans les dernières décennies du xviii^e siècle, les traités de droit canon servent à cacher d'autres ouvrages moins édifiants. En 1772, de Lisbonne, Georges Rey & Cie écrit à la Société typographique de Neuchâtel : « Parmi les articles que nous vous demandons, il y en a quelques uns qui sont prohibés dans ce pays. Tous ceux marqués d'un astérisque, vous aurez la bonté de les insérer dans quelqu'autre ouvrage, de façon qu'ils ne soient pas aperçus à la révision ». Bertrand demande que lui soit livré en « feuilles séparées et mêlées à la maculature, afin qu'on ne le voit pas » *Crival ou les aventures d'une guine broche bien battue*, et en 1780 la Société typographique de Neuchâtel envoie à Reyceuds à Lisbonne les œuvres complètes de Voltaire, tandis que Gosse envoie à Borel celles de

24 A. Machet, « Le marché du livre français en Italie », art. cit., p. 200.

25 H.-J. Martin, *Livre, pouvoir et société*, op. cit., t. I, p. 324-325. Le commerce des De Tournes avec les jésuites et la Méditerranée catholique est toujours resté très important, qu'ils soient à Lyon comme à Genève : Paul-F. Geisendorf, « Lyon et Genève du xvi^e au xviii^e siècle : les foires et l'imprimerie », *Cahiers d'histoire*, t. V, n° 1, 1960, p. 65-76 (p. 73).

Montesquieu²⁶. À Parme, Faure possède en magasin, en 1776, 60 livres genevois interdits, surtout français, dont Rousseau et Montesquieu²⁷, et l'on se plaint dans les milieux officiels espagnols de la propagande insolente faite par les compagnies de commerce françaises de Séville ou de Cadix, qui introduisent clandestinement dans la péninsule la littérature révolutionnaire et subversive française²⁸. Dans les années 1780, le catalogue des Reycends est, à la différence de ceux des autres libraires de Turin, cosmopolite et dominé par la culture des Lumières²⁹, et Yves Gravier de Gênes est l'un des plus grands fournisseurs pour les amateurs des écrits de Louis-Sébastien Mercier³⁰.

Les affaires des Gravier attestent de cette forte intégration des membres du réseau. À Rome, Thomas imprime des livres qu'il fait ensuite relier par le sieur Agazzi. Il fait aussi colorier des estampes et des cartes de géographie, dont il expédie ensuite une partie à Gênes où travaille son neveu Yves Gravier³¹ : « On travaille à colorier la carte d'Italie en quinze feuilles, et à ton ordre je t'en enverrai une douzaine de copies. On travaille aussi à colorier les quatre copies de l'*Hortus romanus* que tu m'as demandées »³².

- 26 Georges Bonnant, « Les libraires du Portugal au XVIII^e siècle vus à travers leurs relations d'affaires avec leurs fournisseurs de Genève, Lausanne et Neuchâtel », *Arquivo de bibliografia portuguesa*, t. VI, 1960, n° 23-24, p. 195-200. Voir aussi, Marie-Hélène Piwnik, « Libraires français et espagnols à Lisbonne », dans *Livres et libraires en Espagne et au Portugal, XVI^e-XX^e siècles*, Paris, Éd. du CNRS, 1989, p. 88-89.
- 27 G. Bonnant, « La librairie genevoise en Italie », art. cit., p. 131-132. Yves Gravier de Gênes est à de multiples reprises accusé de diffuser la littérature interdite : E. Parodi, « Yves Gravier librairo-editore in Genova nel sec. XVIII », *La Berio*, t. XXIII, 1983, p. 38-47. Voir les travaux de Renato Pasta sur la diffusion des Lumières en Italie.
- 28 Luis-Miguel Enciso Recio, « Actividades de los Franceses en Cádiz (1789-1790) », *Hispania XIX*, t. LXXV, 1959, p. 251-286, cité par Abel Poitrineau, *Les « Espagnols » de l'Auvergne et du Limousin du XVII^e au XIX^e siècle*, Aurillac, Mazel-Malroux, 1985, p. 238.
- 29 Lodovico Braida, *Le guide del Tempo. Produzione, contenuti e forme degli almanachi piemontesi nel settecento*, Torino, Deputazione subalpina di storia patria, 1989, p. 232-233. A. Lay, « Libro e società negli Stati sardi del Settecento », art. cit., p. 274-281 : l'auteur donne aussi une lettre de Giraud à la STN qui leur demande de mêler les livres interdits à d'autres, voire même de les cacher au milieu du papier d'emballage (p. 273).
- 30 R. Pasta, « Prima della Rivoluzione », art. cit., p. 16-17.
- 31 N. Dallai Belgrano, « Gravier et Beuf librair-editori e le guide illustrate di Genova fra '700 e '800 », *La Berio*, t. XXVI, 1986, p. 43-86.
- 32 Lettre de Thomas Gravier à Jean-Simon Gravier du 21 juillet 1798.

Jusqu'à sa mort, les lettres font mention d'envois d'estampes et de livres à son neveu à Gênes ; or Gênes est un des grands ports du commerce à destination de la péninsule Ibérique. En outre, ces libraires qui ont une très bonne connaissance des clientèles différentes pour lesquelles ils travaillent, peuvent profiter de tous les marchés qui s'ouvrent. En témoigne Reycends de Turin, qui imprime des catalogues différents selon les filiales auxquelles il les destine³³, ou Thomas Gravier, qui profite des guerres révolutionnaires pour racheter des bibliothèques de couvents et fournir ainsi un marché ibérique grand consommateur de livres de piété : « Nous pourrons faire quelques bonnes affaires sur les livres de théologie car je crois qu'il y en aura à jeter »³⁴. Ainsi que le souligne François Grasset dans sa lettre, la spécialisation marchande reste, comme au siècle précédent, toujours relative et le même commerce de gants continue : entre 1782 et 1785, Joseph-Antoine Gravier de Naples se fait expédier des gants, à sept reprises, pour une valeur de 8 160 livres, par Claude Bovier, marchand-gantier de Grenoble³⁵. Grâce à leurs vastes connexions, ces libraires fournissent à la demande tant des livres, qu'ils s'envoient réciproquement, que du café et du chocolat, si un client en fait la demande³⁶. Et, bien sûr, argent et créances circulent entre toutes les places où l'un des leurs est installé.

4) Cette forte interdépendance des membres entre eux, cimentée par l'appartenance familiale, permet le maximum de sécurité face au vaste tissu de créances sur lequel ce système est assis : dans chaque ville, il est un parent, mercier ou libraire, auquel on peut passer procuration pour défendre ses intérêts lors de la succession de tel marchand ou colporteur avec lequel on est en affaire.

33 A. Lay, « Libro e società negli Stati sardi del Settecento », art. cit., p. 261.

34 Lettre de Thomas Gravier à Jean-Simon Gravier du 16 août 1789. Une lettre de 1802 précise que Thomas a acheté plusieurs bibliothèques de couvent et qu'il laissait en dépôt, sous-entendu qu'il cachait des livres de prix chez des particuliers. Ces lettres nous sont parvenues par fragments cités dans le procès engagé par les héritiers de Thomas contre Jean-Simon, BM de Grenoble, 8/3220.

35 BM Grenoble, R. 7451.

36 Le compte entre le sieur Cormontaigne de Rome et Thomas Gravier, indique à côté des livres, du café et du chocolat. Or, Rolland, à Lisbonne reçoit par exemple de grandes quantités de café, de sucre et de riz de Lisbonne : F. da Gama Caeiro, « Livros e livreiros franceses em Lisboa », art. cit., p. 314.

5) Le colportage et le village montagnard, qui sont à l'origine du réseau boutiquier, restent des éléments essentiels de son fonctionnement puisqu'ils lui donnent ses possibilités d'extension géographique comme sa souplesse : pour les familles, la balle reste le recours naturel devant les difficultés économiques. Installés aux quatre coins de l'Europe, les marchands demeurent d'abord des Briançonnais : ils ménagent par là leur pouvoir sur la société villageoise et de possibles reconversions si la conjoncture l'impose.

Ce réseau, imbriqué dans le colportage par son origine et ses possibles évolutions, porte parallèlement au tissu boutiquier, différentes migrations temporaires. D'abord, celles qui attachent, pour plusieurs années, de jeunes colporteurs à une maison : Pierre Borel et Chaffié Nel se louent tous deux pour trois ans chez leur compatriote Jean Jouve, libraire à Avignon, l'un en 1769 et l'autre en 1771 pour « travailler en qualité de colporteur et aller par toutes les villes et villages des provinces circonvoisines et notamment aux foires qui s'y tiennent pour y vendre toutes les marchandises qui [leur] seront remises par led. Jouve »³⁷.

Ensuite, une migration saisonnière à longue distance : « Tous les ans, écrit Malesherbes, [ils] descendent de leurs montagnes pour faire des pacotilles de livres à Lyon et ailleurs, et vont eux-mêmes les porter jusqu'à Cadix et jusqu'en Sicile »³⁸. Les traces de ce colportage en terre étrangère sont difficiles à trouver. L'inspection générale de la librairie espagnole en 1757-1758 qui montre l'existence, à côté des librairies, d'étalants (*copleros con puesto*) et de vendeurs itinérants, jointe aux plaintes des libraires contre les merciers et camelots attestent que le colportage et divers négoce ont porté le livre dans les campagnes et les villes espagnoles dépourvues de libraires³⁹. Toutefois, seuls des démêlés avec la police ou l'Inquisition peuvent faire surgir l'identité de ces colporteurs venus de France. Grâce à elles, Ramon Gravier « *un extranjero que va de pueblo en pueblo con una librería* », sort de l'ombre une première fois à Carmona, où il doit établir une liste des livres importés de l'étranger

37 Cité par R. Moulinas, *L'Imprimerie, op. cit.*, p. 148-149.

38 Cité par Anne Sauvy, « Le livre aux champs », dans R. Chartier et H.-J. Martin, *Histoire de l'édition française, op. cit.*, t. II, p. 430-443 (p. 431).

39 F. Lopez, « Un aperçu de la librairie espagnole », art. cit., p. 406-407.

qu'il détient, et une seconde fois à Malaga, en 1766, où il a de nouveau maille à partir avec les autorités pour les ouvrages interdits qu'il a dans sa charrette⁴⁰. Jolie trace qui nous livre ainsi, au sud de l'Espagne, un Gravier colporteur de livres⁴¹, et qui confirme les accusations de Malesherbes contre les marchands ambulants du Briançonnais assurant eux-mêmes le transport des livres, souvent clandestins, vers l'Italie, le Portugal et l'Espagne⁴².

Enfin, à côté des colporteurs qui vont à l'étranger, il y a les hommes qui chaque année descendent des vallées pour répandre, mêlés à la mercerie et à la quincaillerie, livres et imprimés dans les campagnes provençales et languedociennes⁴³. Ils seraient, selon un mémoire de l'époque, plus de cinq cents à venir se fournir régulièrement à Avignon⁴⁴. Pour le libraire parisien David, ces colporteurs sont les principaux responsables de la diffusion des contrefaçons d'Avignon et l'intendant de la Porte le confirme.

40 *Ibid.*, p. 408.

41 Le prénom espagnol qu'il porte ne signifie pas forcément qu'il est né en Espagne. François Lopez a eu sous les yeux l'acte de décès de Don Diego Barthélémi, né à « Monastier de Briançon ». Ces colporteurs, pour faciliter leur insertion, se donnaient peut-être, le temps du voyage ou du séjour en Espagne, un prénom espagnol. En Italie les registres italianisent aussi les prénoms. Par ailleurs, les registres paroissiaux des villages alpins nous ont fait connaître des Scolastiques...

42 Chrétien-Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la librairie* [1759], p. 155 (cité par A. Sauvy, « Le livre aux champs », art. cit., p. 431) : « J'ai appris par hasard qu'il se fait un grand commerce de livres imprimés en France, avec l'Espagne, le Portugal et l'Italie. C'est peut-être même le seul commerce actif que fassent les libraires français ; car en Allemagne, en Hollande, en Suisse et ailleurs, on aime mieux contrefaire nos livres que de nous les acheter, parce que nos libraires les vendent trop cher. Ce commerce d'Italie et d'Espagne a pour objet des livres à l'usage de ces deux Nations, qui s'impriment à Lyon et dans d'autres villes méridionales, et ce sont des marchands ambulants ou colporteurs qu'on appelle Bissoards, et qui habitent aux environs de Briançon qui tous les ans descendent de leurs montagnes pour faire des pacotilles de livres à Lyon et ailleurs, et vont eux-mêmes les porter jusqu'à Cadix et en Sicile ».

43 Les inventaires après décès mentionnent, par le biais de créances, ces liens essentiels : l'inventaire en 1750 des biens de Jean-Abraham Niel indique celles de deux « quincaillers » (R. Moulinas, *L'Imprimerie*, op. cit., p. 136).

44 BnF, ms. fr. 22124, fol. 285, cité par R. Moulinas, *L'Imprimerie*, op. cit., p. 147.

LE RÉSEAU DES TESSINOIS

Ce réseau de libraires et de colporteurs de livres issus du Briançonnais, s'il est, semble-t-il, le plus important, n'est pas le seul. Les éditeurs Remondini de Venise, originaires de Bassano, se sont imposés dans la seconde partie du XVIII^e siècle, alors que, dans le même temps, l'ensemble de l'édition vénitienne est en crise, au moyen d'un réseau similaire⁴⁵. De Lalande, dans *Le Voyage en Italie*, signale la typographie Remondini comme étant le plus grand établissement de son genre en Europe, le seul à avoir une structure de production totalement intégrée depuis la fabrication du papier jusqu'au réseau de vente⁴⁶. L'entreprise emploie un millier d'ouvriers, 1 500 correspondants en Italie et une cinquantaine en Europe ; et surtout plus de 2 000 vendeurs ambulants, provenant tous de la vallée du Tessin et rayonnant en Italie et en Europe⁴⁷. Dès 1708, le système de la vente des imprimés à crédit aux Tessinois est attesté dans les registres notariés ; en 1781, 170 chefs de compagnie (Capi-Compagnia) travaillent pour les Remondini et diffusent leur production en Italie, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Russie, dans les Flandres, en Hollande et en Espagne et en 1881, on dénombre 552 colporteurs munis d'une patente⁴⁸. Dès les années 1730, les colporteurs des Remondini ont commencé à parcourir l'Espagne. Enrichis par la vente des gravures à caractère religieux de la production des Remondini, certains ouvrent boutique, constituant à leur tour des bases de pénétration pour les livres des Remondini dans les campagnes. Ils sont très actifs en Espagne d'où, à partir d'une implantation à Cadix, ils traversent l'Atlantique

45 M. Infelise, *L'editoria veneziana, op. cit.*, p. 237 ; *id.*, *I Remondini di Bassano, Stampa e industria nel Veneto del Settecento*, Bassano, Tassotti, 1980. L. Braida (*Le guide del Tempo, op. cit.*, p. 102-105) montre le rôle des colporteurs de livres des vallées du Tyrol à Turin.

46 Jérôme de Lalande, *Voyage d'un François en Italie, fait dans les années 1765 et 1766*, Venise-Paris, Desaint, 1769, 8 vol., t. II.

47 M. Infelise, *L'editoria veneziana, op. cit.*, p. 260.

48 Bruno Passamani (dir.), *Stampe per via. L'incisione dei secoli XVII-XIX nel commercio ambulante dei Tesini*, Calliano, Arti grafiche R. Manfredi, 1972. Dans ce volume, voir tout particulièrement l'article d'Elda Fietta, « Il commercio tesino nel mondo », p. 31-42 (p. 32) ; *id.*, « Con la cassetta in spalla : gli ambulanti di Tessino », *Quaderni di cultura alpina*, n° 23, 1985, p. 4-111.

vers l'Amérique latine⁴⁹. Les installations en librairie débutent à la fin du XVIII^e siècle : les Tessari ouvrent boutique à Augusta en 1786, puis à Paris et à Varsovie ; à la librairie, ils joignent une maison d'édition. En 1790, les Buffa s'installent à Amsterdam et se lancent aussi dans l'édition. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les installations se multiplient : les Pellizaro à Besançon, les Tessaro à Gand, les Fietta à Strasbourg et à Metz, les Daziario à Moscou, Saint-Petersbourg, Paris et Varsovie⁵⁰. Endogamie et mobilité entre les diverses places caractérisent également l'organisation du négoce⁵¹. Les deux réseaux, l'italien et le français, entretiennent de bons rapports entre eux et, par exemple, en septembre 1776, de nombreux livres français sont introduits en Italie en suivant le trajet Lisbonne-Venise : Giuseppe Remondini reçoit ce mois-là des ballots en provenance de Lisbonne qui comprennent 34 titres disparates qui mêlent les *Essais* de Montaigne à un *Pouvoir des Evêques*, aux *Plaisirs du chevalier d'Éon*, à des œuvres de Beaumarchais... Or, Borel et les frères Dubeux sont au nombre des correspondants des Remondini⁵².

Le réseau des libraires alpins, touché par la crise de l'édition dès la fin de l'Ancien Régime, ne survit pas à la Révolution. En France, le rôle exceptionnel et original de la librairie d'Avignon prend fin avec les arrêts de 1777 et le concordat de 1785. En effet, à partir de 1777, le gouvernement royal, qui décide d'aborder de front le problème des contrefaçons et de réviser la notion de propriété littéraire, promulgue une série d'arrêts qui limitent la durée des privilèges, autorisent enfin les libraires de province à éditer eux-mêmes bon nombre d'ouvrages de grande diffusion et, dans le même temps, prohibe les contrefaçons étrangères avec détermination. Acculés à la faillite, les imprimeurs avignonnais demandent leur réduction au sort commun des libraires français, ce que le concordat leur accorde. Avec lui, Avignon redevient le modeste centre régional de production et de commerce du livre qu'elle avait été au XVII^e siècle. Avant l'intégration effective d'Avignon à la France (1791), la décision politique de lutter

49 M. Infelise, *L'editoria veneziana*, op. cit., p. 260.

50 B. Passamani, *Stampe per via*, op. cit., p. 25.

51 *Ibid.*, p. 37-38, et les notices individuelles p. 79-98.

52 A. Machet, « Le marché du livre », art. cit., p. 200.

contre les contrefaçons étrangères a brisé, avec la librairie de cette ville, un relais important du réseau briançonnais⁵³.

L'édition genevoise, qui pâtit de la taxe instituée en France dès 1771 sur les livres importés ou en transit, souffre aussi dans son rôle de diffusion de la disparition du latin comme langue scientifique au profit des langues nationales⁵⁴. Enfin, l'expulsion des jésuites des États des Bourbons et la suppression des instituts religieux ont profondément affecté nombre d'éditeurs, démodant d'un seul coup la littérature qui constituait leur fond principal⁵⁵. Au Portugal, même le prospère Bonnardel a dû cesser pratiquement toute activité⁵⁶. En Espagne, les attaques du gouvernement débutent en 1752 avec la nouvelle réglementation du commerce de la librairie publiée par Juan Curiel, qui, pour mettre fin à l'impression des livres espagnols à l'étranger, donne ordre de visiter tous les libraires du royaume afin de dresser la liste des livres espagnols imprimés hors d'Espagne et de surveiller les douanes avec vigilance. Cette inspection menée en 1757-1758 a été rapide et assez efficace⁵⁷. Enfin, la Révolution et les guerres napoléoniennes ont achevé de désorganiser les circuits. Quand les frères Bouchard écrivent, en 1798, « notre commerce est totalement tombé ; nous ferions cependant quelque chose de plus, si nous étions munis de tous les ouvrages qu'on nous demande »⁵⁸, ils montrent que les circuits ne fonctionnent plus et que l'ensemble des maisons françaises en Italie est touché⁵⁹. En Espagne, la mise sous séquestre et le pillage, en 1808, des biens des commerçants français déclenchent à son tour nombre de retours en France. Le grand réseau de libraires et de colporteurs briançonnais appartient définitivement au passé.

53 R. Moulinas, *L'imprimerie, op. cit.*, p. 399-401.

54 G. Bonnart, « La librairie genevoise dans la péninsule Ibérique », art. cit., p. 112 ; Bernard Lescaze, « Commerce d'assortiment et livres interdits : Genève », dans R. Chartier et H.-J. Martin, *Histoire de l'édition française, op. cit.*, t. II, p. 326-333 (p. 333).

55 G. Bonnart, « La librairie genevoise dans la péninsule Ibérique », art. cit., p. 114-116 ; P.-F. Geisendorf, « Lyon et Genève du XVI^e au XVIII^e siècle », art. cit., p. 73 (sur l'importance de cette littérature religieuse dans le fonds des De Tournes).

56 G. Bonnart, « Les libraires du Portugal au XVIII^e siècle », art. cit.

57 Sauf en Navarre, qui jouissait d'un statut particulier : F. Lopez, « Un aperçu de la librairie espagnole », art. cit., p. 399-400.

58 BM Grenoble, 8/3220.

59 M. Infelise, *L'editoria veneziana, op. cit.*, p. 249.

LA CONSTRUCTION
D'UNE « SCIENCE DES MINES » FRANÇAISE
UN EXEMPLE DE LA CIRCULATION DES HOMMES
ET DES SAVOIRS DANS L'EUROPE DU XVIII^e SIÈCLE

Isabelle Laboulais
Université de Strasbourg / EA 3400

C'est à partir des années 1740, au moment où émergent des expressions comme « la science des finances », la « science du commerce » ou la « science de la guerre », que l'usage de la « science des mines » ou de « l'art de l'exploitation des mines » se répand dans la langue française. Ces nouveautés lexicales – qui sont en fait une traduction du mot allemand *Bergbaukunde* – témoignent d'une préoccupation pour les ressources minérales de plus en plus marquée au sein de l'administration française. En effet, depuis l'arrivée de Philibert Orry au Contrôle général en 1730, ses bureaux s'informent des voies envisageables pour doter l'État de moyens de contrôle et surtout pour organiser une meilleure exploitation des richesses¹. De nouvelles méthodes de travail font alors leur apparition. À partir de 1741, les intendants sont chargés de l'administration des mines². Dans le même temps, le chimiste Jean Hellot, qui est essayeur à la Monnaie, se voit confier l'examen technique des projets relatifs à l'industrie et aux mines. Enfin, des inspections sont organisées, plus particulièrement dans les mines de charbon³. C'est

- 1 Hélène Vérin, *La Gloire des ingénieurs. L'intelligence technique du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1993, p. 205.
- 2 Bertrand Gille, « L'administration des mines en France sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire des mines et de la métallurgie*, Jarville, Centre de recherche de l'histoire de la métallurgie, t. I, vol. 1, 1969, p. 3-35.
- 3 Arthur Birembaut, « L'enseignement de la minéralogie et des techniques minières », dans Roger Hahn et René Taton (dir.), *Écoles techniques et militaires au XVIII^e siècle*, Paris, Hermann, 1986, p. 373-374.

ainsi qu'un savoir spécifique se constitue progressivement au sein du groupe professionnel mis en place de façon informelle par le Contrôle général ; et cela, plusieurs décennies avant que le corps des Mines ne soit structuré. Au même moment, de nouvelles techniques de prospection et d'extraction apparaissent ; elles suscitent partout en Europe une réflexion sur la nécessaire formation des exploitants, des techniciens et des mineurs.

156

Ce dispositif qui marque l'émergence conjointe d'une préoccupation administrative, d'un groupe professionnel et d'un savoir spécifique est souvent présenté comme l'application du modèle allemand, en particulier du modèle saxon, qui aurait d'abord été adopté en Europe centrale et en Scandinavie, avant de se diffuser dans les espaces francophone et hispanophone⁴. C'est en Saxe en effet, après la guerre de Sept Ans, qu'est constitué, pour la première fois en Europe, un corps de métier autonome consacré à l'exploitation des mines. Cette ascension d'une catégorie de spécialistes des mines est étroitement liée à la culture camérale qui soumet le développement de l'extraction de minerais au contrôle étatique, espérant résoudre ainsi les difficultés financières chroniques auxquelles l'État est confronté. Freiberg devient alors dans l'Europe des Lumières le symbole de cette « science des mines » déployée au croisement des savoirs minéralogiques, de l'activité économique et d'une police des mines⁵. Assez vite, Chemnitz devient aussi une sorte de modèle.

La référence allemande ne fait aucun doute lorsque l'on observe la manière dont une science des mines se constitue, en France, à la lisière des savoirs savants et des savoirs d'État. Pour autant, on ne peut pas parler d'une simple adoption du modèle saxon⁶, car d'une part, ce modèle coexiste avec d'autres ; d'autre part, quelques réticences ont

4 Donata Brianta, *Europa mineraria. Circolazione delle elite e trasferimento tecnologico (secoli XVIII-XIX)*, Milano, Franco Angeli, 2007.

5 Warren Dym, « Scholars and Miners: Dowsing and the Freiberg Mining Academy », *Technology and culture*, vol. 49, n° 4, 2008, p. 833-859.

6 Jakob Vogel, « Cultures du savoir. Les experts techniques dans les pays allemands et en France entre les Lumières et la société moderne (1750-1850) », *Conférences en ligne du Centre canadien d'études allemandes et européennes*, vol. 3, n° 1, 2006, p. 2-16.

empêché que la science des mines française se fonde totalement dans le moule allemand. Pour comprendre la façon dont ces références ont circulé et se sont implantées en France, nous évoquerons les fonctions qui ont été assignées aux voyages effectués par les hommes des mines au milieu du XVIII^e siècle, puis nous observerons les perspectives ouvertes par les traductions, avant de décrire les ajustements opérés en France pour structurer de manière singulière l'administration des ressources naturelles.

LA GÉOGRAPHIE EUROPÉENNE DES VOYAGES MÉTALLURGIQUES FRANÇAIS

Dès les années 1740, le Contrôle général finance des « voyages métallurgiques » qui se déploient en particulier dans l'espace germanique. Les premiers sont des voyages pédagogiques, destinés à des exploitants et plus encore à des fils d'exploitants qui sont envoyés en Saxe et au Hanovre pour s'y instruire. Il s'agit avant tout pour le Contrôle général de former des techniciens capables de bien diriger des exploitations minières. En 1742, Orry envoie ainsi en Saxe et au Hanovre le fils d'un concessionnaire de gisements miniers, Étienne-François de Blumenstein ; il est accompagné de Saur, le fils d'un exploitant de mines originaire d'Alsace. C'est vraisemblablement Hellot, qui est pensionnaire chimiste à l'Académie royale des sciences et joue, au sein du Contrôle général, le rôle de « conseiller en matière de mines »⁷, qui recommande à Trudaine ces premiers voyageurs. Cette sorte d'apprentissage au loin ne dure pas, car un cursus spécifique, adapté aux élèves qui se spécialisent dans le domaine des mines, est créé dès la fin des années 1740 au sein de l'École des Ponts et Chaussées⁸.

7 Arthur Birembaut et Guy Thuillier, « Une source inédite : les cahiers du chimiste Jean Hellot (1685-1766), *Annales ESC*, n° 2, 1966, p. 358.

8 Ces jeunes gens suivent les cours de chimie de l'apothicaire Laplanche, participent aux enseignements mutualisés de cette école puis pérégrinent plusieurs mois, parfois mêmes pendant deux à trois ans, d'une exploitation à l'autre. Ces voyages pédagogiques sont caractérisés par une application pratique et des travaux d'entraînement. Arthur Birembaut a retrouvé la trace de sept élèves formés de cette manière, mais il est possible qu'ils aient été plus nombreux car l'historien précise qu'ils ne figurent pas sur le registre de l'École et que c'est par recoupement qu'il est parvenu à reconstituer ce groupe au sein duquel on retrouve Jacques-Joseph

Cependant, par la suite, le voyage en Saxe reste un passage obligé pour les hommes chargés de l'administration des mines. Ainsi, en 1770, Trudaine envoie-t-il Antoine Grimoald Monnet en Saxe pour qu'il y visite les mines les plus célèbres avant de le faire embaucher dans ses bureaux comme conseiller chargé des mines⁹.

C'est au sein des anciens élèves des Ponts et Chaussées spécialisés dans le domaine des mines qu'à partir des années 1750 le contrôleur général choisit les hommes qu'il charge de missions d'observation dans différents États européens. Le parcours de Gabriel Jars illustre bien ce dispositif. Son père dirigeait l'exploitation des mines de Saint-Bel et de Chessy dans le Lyonnais et c'est là que le jeune homme a été remarqué. Grâce à la recommandation de Trudaine, il est entré à l'École des ponts et chaussées. Après avoir suivi pendant un an un enseignement théorique à Paris, Jars est parti à Poullaouen où, jusqu'en 1752, il a travaillé avec Koenig. Il a ensuite complété sa formation pratique dans d'autres exploitations puis, en 1756, il s'est vu confié, avec Duhamel, sa première mission à l'étranger. Ces deux anciens élèves de l'École des ponts et chaussées ont été chargés de visiter les mines de Saxe, d'Autriche, de Bohême, de Hongrie, du Tyrol, de Carinthie et de Styrie. Cette première mission dura trois ans. Elle fut, dans une large mesure, conçue par Hellot qui, le 10 mai 1756, signa l'instruction qui servit de cadre à la mission des deux hommes¹⁰. Quelques années plus tôt, Hellot écrivait : « nous sommes encore dans une ignorance

158

Mathieu, Gabriel Jars, Claude-Antoine Garnier de la Sablonnière et Marin qui sont tous les quatre admis en 1751, ainsi que Guillot-Duhamel qui est admis en 1753 (A. Birembaut, « L'enseignement de la minéralogie et des techniques minières », art. cit., p. 378-379).

9 Antoine-Grimoald Monnet (1734-1817) s'est fait connaître à Paris en 1765 lorsqu'il soumit deux mémoires concernant l'analyse de l'eau à l'Académie royale des sciences. Grâce à l'appui de Malesherbes, il parvient, au cours des années suivantes à donner un cours de chimie à Paris. En 1770, il se rendit à Freiberg puis à Sainte-Marie-aux-Mines. Par la suite, il acquies progressivement un statut au sein de l'administration des mines. En 1772, Bertin l'affecta au bureau des Mines qui dépendait de son ministère, puis le 17 juin 1776 il reçut un brevet d'inspecteur général des Mines.

10 AN, F 14 1311.

profonde sur le fait des mines »¹¹ ; le voyage de Duhamel et de Jars était vraisemblablement censé combler ces lacunes. Trois ans plus tard, de l'été 1764 à l'hiver 1765, le Contrôle général charge Jars de se rendre en Angleterre. Il doit d'abord visiter le nord de l'Angleterre, puis se rendre vers le sud, notamment en Cornouailles. Enfin, entre le printemps 1766 et l'hiver 1768, Jars est envoyé cette fois dans le Nord de l'Europe. C'est alors son frère qui l'accompagne. Les deux hommes visitent la Hollande puis se rendent au Hanovre, dans les montagnes du Hartz, en Saxe, puis à Hambourg, et de là, à Copenhague, en Norvège, enfin en Suède. Tous les mémoires que Jars a rédigés au cours de ses voyages et qu'il a adressés au Contrôle général ont été rassemblés et publiés après sa mort dans un recueil en trois volumes intitulé *Voyages métallurgiques*, forgeant ainsi un genre éditorial¹², mais plus encore un savoir hybride lié à une forme de déplacement bien particulier.

Si l'on en croit les rapports rédigés par Jars, ses voyages sont à la fois des missions administratives, des missions savantes et des missions techniques. Les instructions qui lui sont remises précisent qu'au début de sa première mission il doit apprendre « l'idiome allemand des mineurs », puis quand il se rend en Angleterre, L'Averdy précise qu'il devra après son passage à Londres se rendre dans un « village voisin des mines de charbon ou d'étain, en une maison où l'on ne parle pas françois » afin d'apprendre l'anglais. Ce temps d'apprentissage est estimé à deux ou trois mois, au cours desquels Jars devra préparer la suite de son voyage. Les objets auxquels il est censé s'attacher une fois sur le terrain englobent à la fois les dispositifs réglementaires et les procédés techniques. L'objectif consiste bien à donner quelques

11 Bibliothèque Mazarine, ms. 2755, préface du traité de Schlutter. Citation tirée de Anne-Françoise Garçon « Gabriel Jars, un ingénieur à l'Académie royale des Sciences (1768-1769) », dans Christiane Demeulenaere-Douyère et Éric Brian (dir.), *Règlements, usages et science dans la France de l'absolutisme*, Paris, Éditions Tec & Doc, 2002, p. 248.

12 Isabelle Laboulais, « Les voyages métallurgiques de Gabriel Jars (1774-1781). Un imprimé au service de l'art de l'exploitation des mines », dans Pierre-Yves Beaurepaire et Pierrick Pourchasse (dir.), *Les Circulations internationales en Europe (années 1680- années 1780)*, Rennes, PUR, 2010, p. 181-195.

avantages à l'économie française, ce que la conclusion de l'instruction de 1764 souligne sans aucune ambiguïté :

Le S. Jars observera surtout pour quoy l'industrie est poussée beaucoup plus loin en Angleterre qu'en France, si cette différence vient, comme on a tout lieu de le présumer, de ce que les Anglais ne sont point gênés par les règlements ny par les inspections et de ce qu'ils ont peu de moyens de s'enrichir autrement que par le commerce et par les fabriques¹³.

160

Si les expériences conduites dans les mondes germaniques constituent un référent essentiel pour les administrateurs français chargés des mines, d'autres exploitations suscitent aussi de l'intérêt. Les voyages de Jars en Grande-Bretagne et en Scandinavie en témoignent. En revanche, lorsque l'on s'attache à la manière dont la monarchie française a choisi quelques étrangers pour valoriser l'exploitation des mines, le tropisme allemand semble de nouveau s'imposer. Les parcours respectifs de Koenig et de Schreiber le montrent bien.

En 1748, Koenig est placé par Hellot à la tête des mines de plomb argentifère de Poullaouen, il conserve cette fonction jusqu'en 1768 non sans avoir, entre temps, reçu des offres d'Allemagne ou d'Espagne. C'est d'ailleurs pour l'inciter à rester en France que Hellot propose à Trudaine de lui verser, en plus de ses fonctions de directeur de l'exploitation, une gratification annuelle de la part du Contrôle général afin qu'il se charge de transmettre aux élèves des Mines la formation pratique qui leur faisait défaut au moment où se terminait leur formation à l'École des ponts et chaussées. Les *Voyages métallurgiques* de Jars témoignent de cet enseignement puisque le second volume s'ouvre avec les « Éléments de géométrie souterraine » que Koenig a enseignés à Jars lors de son séjour à Poullaouen. Si l'on en croit la description de son enseignement qu'il adresse à Hellot le 29 avril 1753, la géométrie souterraine constituait la base de ces apprentissages, Koenig s'attachait ensuite à former ses élèves aux opérations de terrain (repérage des filons, façon de déterminer au-dessus de la terre la position d'une galerie ou d'un puits, les techniques permettant de rejoindre un filon, d'évacuer les eaux, etc.), sans oublier le levé d'un plan et du tracé d'un

13 AN, F 14 1311.

profil¹⁴. C'est en s'appuyant sur ce même savoir composite que Koenig effectuait des inspections régulières pour le service du Contrôle général¹⁵ et qu'il adressait des instructions aux directeurs de mines ou de fonderies, leur donnant ainsi des conseils techniques¹⁶. D'après sa correspondance avec Hellot, il aurait souhaité obtenir un poste d'inspecteur mais, aux yeux du Contrôle général, le nombre d'exploitations alors en activité sur le territoire français ne justifiait pas de mobiliser un homme à plein temps pour assumer ces tâches. Si Koenig vécut vraisemblablement ce choix comme un manque de reconnaissance, l'impact de son enseignement fut pourtant déterminant. En effet, quand on observe les méthodes de travail mises en œuvre par les hommes des mines au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, tous font du filon la clé de leur appréhension des ressources minérales.

C'est en 1777 que Schreiber (1746-1827) arriva en France après avoir été recommandé au comte de Provence par l'électeur de Saxe. Né en 1746 dans une famille de mineurs, Schreiber avait suivi un apprentissage pratique puis, à partir en 1766, il entra à l'Académie des mines de Freiberg, créée l'année précédente, où il suivit pendant deux ans les enseignements de Charpentier, Lommer et Richter. Dans la notice nécrologique que les *Annales des mines* consacrent à Schreiber en 1827, son portrait concentre les caractéristiques les plus courantes des mineurs saxons, au point de tendre parfois vers l'archétype :

Après avoir, comme tous les fils de mineurs de Saxe et du Hartz, passé son enfance dans les ateliers de lavage, et sa première jeunesse dans les travaux manuels des exploitations souterraines, il fut jugé digne, à l'âge de vingt-quatre ans, d'être envoyé à l'Académie des mines de Freyberg, pour y perfectionner son instruction, spécialement en ce qui concernait la préparation mécanique des minerais, et pour y acquérir les connaissances théoriques nécessaires à l'officier des mines¹⁷.

14 *Ibid.*

15 En 1754, il inspecte les mines de Saint-Bel. Plusieurs lettres rédigées au cours de cette tournée sont conservées aux AN, F 14 1311.

16 Bibliothèque municipale de Caen, ms. 140, Papier Hellot, vol. 4.

17 Augustin Henri de Bonnard, « Notice nécrologique sur M. Schreiber, inspecteur général honoraire au corps royal des Mines », *Annales des mines*, vol. 2, 1827, p. 621.

À l'issue de cette formation, Schreiber fut employé au Conseil des mines de Saxe puis il passa au service du comte de Provence qui cherchait un homme capable de diriger les mines d'or et d'argent du Dauphiné qui lui avaient été concédées. Schreiber prit donc la direction de ces mines en 1777 où il obtint de bons résultats. En 1784, il reçut un brevet d'inspecteur honoraire des mines. La notoriété de Schreiber s'étendit au monde savant puisqu'il publia plusieurs contributions dans le *Journal de physique*, notamment ses « Observations sur la montagne des Chalanches près d'Allemont en Dauphiné et sur les gîtes de minerais d'argent qui s'y trouvent »¹⁸ ; d'autres textes du même ordre suivirent en 1786, 1788, etc. Cependant, Schreiber continua de travailler pour l'administration des mines française jusqu'à sa mort, il dirigea même l'École des mines installée à Pesey entre 1802 et 1814, jouant donc un rôle primordial dans la formation des ingénieurs des Mines du premier XIX^e siècle.

Si Jars, Koenig et Schreiber apparaissent tous les trois comme des intermédiaires dont la mobilité a participé à la circulation des savoirs miniers d'Allemagne vers la France, leurs parcours montrent que les contributions de chacun d'eux aux entreprises de traduction se sont avérées tout aussi déterminantes que leurs voyages.

TRADUIRE LA SCIENCE DES MINES

L'examen des traductions en français d'ouvrages relatifs à la science des mines indique que plusieurs personnages rémunérés à des titres divers par le Contrôle général pour s'occuper des mines se sont consacrés à diffuser en France des textes écrits et publiés en allemand ou en suédois. Il arrive que l'administration elle-même ait été à l'origine d'un projet de traduction. Ainsi, au milieu du XVIII^e siècle, le garde des sceaux ordonne-t-il la traduction en français du « meilleur recueil que l'on connut de ces procédés les plus modernes », en l'occurrence le traité

¹⁸ *Journal de physique*, t. XXIV, p. 380.

De la fonte des mines de Schlutter¹⁹. L'ouvrage de Schlutter faisait alors office de manuel pratique, il était censé faire sortir les ouvriers de leur routine. Comme le rappelle Hellot dans sa préface : « l'intention qu'il [Schlutter] a eue d'instruire par des exemples de toutes les manières de fondre qu'il a connues et d'instruire des ouvriers pour lesquels les exemples sont ordinairement plus utiles que des instructions qui exigent de la réflexion »²⁰. Au milieu du XVIII^e siècle, la traduction de ce livre en français vient donc compléter les différentes actions tentées par la monarchie pour promouvoir l'exploitation des ressources minérales²¹, au point d'ailleurs que quelques individus en quête de reconnaissance se lancent dans la traduction pour se faire connaître et obtenir un titre au sein de l'administration.

C'est vraisemblablement grâce à la traduction qu'il fit du livre de Schlutter que Koenig put s'installer en France²². Son nom ne figure certes pas sur la page de titre des deux volumes publiés à Paris en 1750 et 1753, mais il est cité dans la préface de l'ouvrage²³. Pourtant, le mérite public de cette traduction est attribué à Hellot, c'est-à-dire à celui qui a remis en perspective le travail de Schlutter, à la fois grâce aux notes qu'il a insérées dans la version française du texte et grâce aux quelques mémoires

19 *De la fonte des mines, des fonderies, des grillages, des fourneaux de fonte, d'affinage, de raffinage, des fabriques de vitriol, de potasse, etc., traduit de l'allemand de Christophe-André Schlutter, tome second, publié par M. Hellot*, Paris, Hérisant et Pissot, 1753, p. V.

20 *Ibid.*, p. X.

21 La traduction d'un autre manuel jugé essentiel par les minéralogistes européens est publiée au cours des années 1780, il s'agit de Tobern Bergman, *Manuel du minéralogiste, ou Sciagraphie du règne minéral distribué d'après l'analyse chimique par M. Tobern Bergman, mise au jour par M. Ferber et augmentée de notes par M. Mongez le jeune*, Paris, Cuchet, 1784.

22 Les circonstances de son arrivée en France restent mystérieuses ; il n'est pas exclu que cette traduction ait été l'une des conditions de son installation. Voir AN, F 14 1311, Lettre de Hellot du 15 janvier 1753. À cette période en effet, rares sont les traducteurs potentiels de textes écrits en allemand. La même année, paraît la traduction de la minéralogie de Wallerius effectuée par d'Holbach : Johann Gottskalk Wallerius, *Minéralogie ou Description générale des substances du règne minéral*, Paris, Durand, 1753.

23 « Elle a été faite [la traduction] sur l'allemand, comme celle du volume des Essais, par M. Koenig, ingénieur des Mines actuellement employé dans les mines de Basse-Bretagne. Il savait peu le français quand il l'a faite ; mais il entendait parfaitement la matière qu'on y traite et cela suffisait », *De la fonte des mines, op. cit.*, p. XV.

de sa composition qu'il a adjoints aux considérations de l'auteur. On mesure ici combien la traduction ne consiste pas seulement dans une opération linguistique, elle est aussi supposée enrichir le contenu de l'œuvre originale. Outre que, comme le rappelle Patrice Bret, « la traduction assure la circulation internationale et accroît l'offre de lecture par un élargissement géographique, linguistique et social du lectorat potentiel »²⁴, elle contribue, grâce à l'enrichissement du texte original, à reconfigurer les savoirs, à les inscrire dans des enjeux « nationaux », qu'ils soient scientifiques, administratifs et/ou politiques.

164

Après Koenig, Monnet utilise, lui aussi, la traduction pour acquérir une légitimité dans le domaine des mines. Au début des années 1770, alors qu'il rentre tout juste de Freiberg et qu'il aspire à rejoindre le personnel des bureaux de Trudaine, Monnet fait paraître la traduction de l'ouvrage de Franz Ludwig von Cancrin sur le traitement des mines de cuivre²⁵. En 1773, il publie un *Traité de l'exploitation des mines*²⁶. Cet ouvrage rassemble une traduction du texte qui avait été publié en 1769 par le Conseil des mines de Freiberg, mais aussi une traduction de fragments d'autres travaux publiés en allemand sur le même sujet, enfin des observations faites par Monnet lui-même. Ce volume qui relève donc autant de la compilation que de la traduction permet de prendre la mesure des réappropriations auxquelles peut donner lieu la diffusion en France des dispositifs techniques mis en œuvre dans les académies minières des mondes germaniques. Comme il s'agit pour les traducteurs de gagner en visibilité, tant aux yeux de l'administration, qu'au sein de la République des sciences, certains n'hésitent pas à prendre de grandes libertés à l'égard du texte original. Cette attitude est d'ailleurs reprochée à Monnet par les commissaires de l'Académie des sciences nommés

24 Patrice Bret, « Le défi linguistique de l'Europe des Lumières. La traduction, creuset des circulations scientifiques internationales (années 1680-années 1780) », dans P.-Y. Beaurepaire et P. Pourchasse, *Les Circulations internationales en Europe*, op. cit., p. 328.

25 *Exposition des mines ou Description de la nature et de la qualité des mines, à laquelle on a joint une dissertation pratique sur le traitement des mines de cuivre, traduite de l'allemand de M. Cancrinus par M. Monnet*, Paris, Didot, 1772.

26 Antoine-Grimoald Monnet, *Traité de l'exploitation des mines... avec un traité particulier sur la préparation et le lavage des mines*, Paris, Didot, 1773.

quelques années plus tard pour examiner la traduction française du *Traité sur la science de l'exploitation des Mines* de Delius publiée en 1778 par Schreiber²⁷. À cette occasion, les académiciens reprochent à Monnet d'avoir, quelques années plus tôt, mélangé ses propres idées avec celles des auteurs qu'il traduisait. Si le traducteur dispose d'une certaine liberté pour remettre en perspective le texte qu'il traduit, il doit cependant permettre à son lecteur de différencier la pensée de l'auteur traduit et celle de son traducteur. Monnet semble avoir eu du mal à respecter cette consigne sans rien en publier. Ainsi, avant son voyage à Freiberg, avait-il déjà traduit la *Minéralogie* de Cronstedt. Pourtant, une autre traduction ayant été imprimée avant la sienne, il publia seulement, en 1772, sous le nom d'*Exposition des mines*, une traduction libre d'une partie de l'ouvrage. Quelques années plus tard, une fois sa notoriété acquise, ses traductions semblent se conformer davantage aux attentes de la communauté savante. Ainsi sa traduction du voyage minéralogique d'Ignaz von Born, est-elle saluée favorablement²⁸.

D'autres hommes de la pratique mobilisés par la monarchie française pour développer l'exploitation des ressources minérales ont aussi publié des traductions d'ouvrages jugés majeurs au regard de la science des mines en cours de constitution. C'est par exemple le cas de Grignon qui est inspecteur général des manufactures à feu et qui traduit en 1780 le livre de Bergman consacré à l'analyse du fer²⁹. Philippe-Frédéric de Dietrich fait aussi partie de ce groupe des administrateurs/traducteurs. Dès 1772, il est en effet chargé « pour le gouvernement de visiter les principales mines d'étain du royaume »³⁰. Après les missions effectuées à l'époque où Bertin était aux affaires, Dietrich reçoit en 1784 une

27 Le traité de Delius rend compte des méthodes déployées à l'académie des mines de Chemnitz : Christophe-François Delius, *Traité sur la science de l'exploitation des mines par théorie et pratique, avec un discours sur les principes des finances, traduit en français par Schreiber*, Paris, Imprimerie de Philippe-Denys Pierres, 1778.

28 Ignaz von Born, *Voyage minéralogique fait en Hongrie et en Transylvanie par M. de Born, traduit de l'allemand avec quelques notes par M. Monnet*, Paris, Serpente, 1780.

29 Tobern Bergman, *Analyse du fer, traduite en français avec des notes et un appendice, et suivie de quatre mémoires sur la métallurgie par M. Grignon*, Paris, Méquignon, 1783.

30 Archives de Dietrich, Carton 59, fol. 1-2.

commission provisoire pour visiter les mines du royaume, puis il est nommé, le 11 janvier 1785, « commissaire du roi à la recherche des mines » et perçoit 12 000 livres par an. À cette commission générale, viennent s'ajouter des instructions particulières qui assignent à Dietrich des territoires à inspecter : la Corse en février 1785, le Limousin et en Languedoc en 1786, etc³¹. Entre ces deux périodes, Dietrich traduit Ferber en 1776³² et Scheele en 1781³³, puis, en 1787, il fait paraître une traduction française des *Observations de Von Trebra sur l'intérieur des montagnes*³⁴.

Le rôle déterminant joué par le recours à la traduction est bien connu dans la sphère des savoirs savants – Patrice Bret évoque à leur égard une « impérieuse nécessité »³⁵. La science des mines rappelle toutefois qu'il ne faut pas négliger non plus leur incidence sur la construction des savoirs de gouvernement. La constitution d'un répertoire de procédures techniques semble en effet jouer, dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, un rôle décisif dans la mise en place d'un corpus de savoirs censés favoriser l'exploitation des ressources minérales. De plus, au moment où l'administration tente de mettre en place et de codifier de nouveaux usages, elle entreprend aussi de recueillir, traduire et faire circuler des lois et des codes à l'œuvre dans d'autres États. On retrouve des traces de ces pratiques dans les *Voyages métallurgiques* de Jars qui fonctionnent comme un recueil des principaux savoir-faire miniers et métallurgiques utilisés en Europe, ainsi que des principales jurisprudences à l'œuvre dans ces États. L'approche juridique de l'exploitation des mines se trouve évoquée, elle aussi, dans les textes de

-
- 31 « Mémoire sur les services du Baron de Dietrich », Archives de Dietrich, Carton 59, fol. 7.
- 32 Johann Jacob Ferber, *Lettres sur la minéralogie et sur divers autres objets de l'histoire naturelle de l'Italie, écrites par M. Ferber à M. le chevalier de Born. Ouvrage traduit de l'allemand par M. le baron de Dietrich*, Strasbourg, Bauer et Treuttel, 1776.
- 33 Carl Wilhelm Scheele, *Traité chimique de l'air et du feu, avec une introduction de Tobern Bergmann, ouvrage traduit de l'allemand par le baron de Dietrich*, Paris, Serpente, 1781.
- 34 Friedrich Wilhelm Heinrich von Trebra, *Observation sur l'intérieur des montagnes, précédées d'un plan d'une histoire générale de la minéralogie par M. de Veltheim. Avec un discours préliminaire et des notes de M. le baron de Dietrich*, Paris, Didot le jeune, 1787.
- 35 P. Bret, « Le défi linguistique de l'Europe des Lumières », art. cit., p. 328.

lois copiés par Jars lors de ses voyages, puis traduits et publiés en fin de volumes. Qu'il s'agisse des questions techniques et économiques ou des considérations d'ordre juridique, Jars s'efforce dans sa préface de justifier les raisons pour lesquelles il met ainsi en lumière les manières de faire d'autres États européens. D'une part, il rappelle la position française, qu'il juge dominante en bien des domaines :

Nous lui fournissons dans les arts, comme dans les sciences et dans les lettres, assez de modèles en tous genres, pour craindre de nous rabaisser, en convenant de sa supériorité à certains égards, et en cherchant à notre tour à nous instruire auprès de lui ; cet échange de lumières étend la science, enrichit la société et honore les savants³⁶.

D'autre part, il explique qu'il ne s'agit pas d'imposer et d'imiter les usages étrangers mais de les connaître pour s'en inspirer et les ajuster aux spécificités françaises ; il insiste particulièrement sur ce point lorsqu'il justifie la publication à la fin du premier volume d'un commentaire de la jurisprudence du pays de Liège et d'une publication de plusieurs règlements utilisés dans la province de Limbourg, ainsi que dans le comté de Namur et en Suède :

Nous ne sommes pas dans le cas sans doute d'adopter aveuglément tous les usages des pays étrangers ; chaque lieu doit en avoir qui soient appropriés au local ; mais nous nous croirions heureux, si, en exposant ici la jurisprudence des étrangers, leurs usages, leurs lois, nous fournissions quelques idées de réforme, de police ou d'économie, applicables aux exploitations de la France³⁷.

36 *Voyages métallurgiques ou recherches et observations sur les mines et forges de fer, la fabrication de l'acier, celle du fer-blanc, & plusieurs mines de charbon de terre, faites depuis l'année 1757 jusques et compris 1769, en Allemagne, Suède, Norwege, Angleterre & Écosse. Suivies d'une mémoire sur la circulation de l'air dans les Mines, & d'une notice de la jurisprudence des mines de charbon dans le Pays de Liège, la Province de Limbourg et le Comté de Namur. Avec figures. Par feu M. Jars, de l'Académie royale des sciences de Paris, de celle de Londres pour l'encouragement des arts et associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon. Dédiés à l'Académie royale des sciences de Paris et publiés par M. G. Jars, correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, & associé à celle de Lyon, Lyon, Regnault, 1774, p. XIX-XX.*

37 *Ibid.*, p. XIX.

De telles intentions eurent cependant bien du mal à se concrétiser au sein de la première société savante internationale consacrée à la science des mines.

PARTAGER LA SCIENCE DES MINES

168

La *Societät der Bergbaukunde* (Société de l'art de l'exploitation des mines) fut fondée près de Chemnitz en septembre 1786³⁸. Cette société rassemblait des spécialistes des mines de Prusse, d'Autriche, de Saxe, du Hartz, de Suisse, de Suède, du Danemark, d'Italie, de France, d'Angleterre et d'Écosse, de Norvège, d'Espagne, de Santa Fe de Bogota, du Mexique et de Russie. Elle entendait mettre en place une communauté propre à l'exploitation des mines, domaine où science et technique se rejoignent.

Dans la présentation qu'en donne Philippe Frédéric de Dietrich dans le premier volume des *Annales de chimie*, il indique que cette société souhaite rassembler des « renseignements sur la géographie physique », « des observations sur l'histoire des travaux des mines », des « renseignements concernant les essais et les analyses des mines et des fossiles, les usines, les fonderies et les divers procédés qui y sont en usage aujourd'hui ». Cependant, cette société savante eut bien du mal à s'implanter en France. Dietrich peina à constituer le groupe des Français susceptibles de le rejoindre au sein de cette société. En 1789, il publia dans les *Annales de chimie* une présentation de cette société à la lecture de laquelle on apprend que parmi les Français membres de cette institution, se trouvent Gillet-Laumont et Hassenfratz qui, comme Dietrich, sont liés à l'administration des mines ; les autres représentent ou bien le monde de la science (Grossart de Virly, Guyton de Morveau et Lavoisier), ou bien celui des exploitants (La Chabeaussière, Broelmann

38 Patrice Bret, « “Ils ne forment tous qu'une même république”. Académiciens, amateurs et savants étrangers dans la correspondance des chimistes à la fin du xviii^e siècle », *Dix-Huitième siècle*, n° 40, 2008, p. 217-218 ; Jakob Vogel, *Ein schillerndes Kristall. Eine Wissensgeschichte des Salzes zwischen Früher Neuzeit und Moderne*, Köln, Böhlau Verlag, 2008, p. 149-161.

et Schreiber)³⁹. Patrice Bret relève que les « praticiens français ne semblent guère s'être empressés de souscrire à l'appel » de Dietrich⁴⁰. Il souligne même l'hostilité exprimée par quelques-uns vis-à-vis de la primauté de l'Allemagne dans cette organisation internationale. Cette réaction suggère l'existence en France de réticences à l'égard du « modèle allemand » et rappelle la spécificité du cadre français où savoirs savants et savoirs d'État ne se constituent ni dans les mêmes lieux, ni au même rythme qu'en Saxe, en Prusse ou dans les territoires des Habsbourg. Ces spécificités apparaissent nettement dans les négociations qui président à la création d'institutions scolaires supposées faciliter la circulation de ce savoir hybride pour lequel sont mobilisés les savoirs savants, les savoirs d'État et les savoirs techniques.

C'est au cours des années 1770, parallèlement à la réflexion qu'il fait mener sur l'organisation du travail des inspecteurs des Mines, que Bertin demande des rapports sur les conditions de formation des agents chargés de contrôler l'exploitation des ressources minérales. Le 13 janvier 1776, un arrêt du Conseil du roi réactive un dispositif mis en place quelques années plus tôt pour financer une école des mines⁴¹. Un acte du 29 janvier 1769 précisait en effet que dorénavant les actes de concessions imposeraient aux bénéficiaires le versement d'une subvention annuelle pouvant aller de 200 à 800 livres suivant l'importance de la concession, subvention censée permettre de financer une école des mines. C'est également en 1776, à la demande de Bertin, que Monnet présente un « Mémoire relatif aux projets d'établissement d'une école des mines »⁴². Pour Bertin, à l'image de l'école vétérinaire d'Alfort créée en 1765, une école des mines

39 Philippe-Frédéric Dietrich, « Avis par le baron de Dietrich sur l'institution de la Société de l'art de l'exploitation des mines établie à Schemnitz en Hongrie », *Annales de chimie*, vol. 1, 1789, p. 116-142.

40 Nous remercions Patrice Bret qui nous a transmis une version de travail de son livre à paraître sur les traductions scientifiques dans la France des Lumières.

41 Ernest Lamé-Fleury, *De la législation minérale sous l'ancienne monarchie ou Recueil méthodique et chronologique des lettres patentes, édits, ordonnances, déclarations, arrêts du Conseil d'État du roi, du Parlement et de la Cour des monnaies de Paris, etc., concernant la législation minérale*, Paris, Victor Dalmont, 1857, p. 195-196.

42 Bibliothèque de l'École nationale supérieure des mines de Paris, ms. 4, Antoine-Grimoald Monnet, « Mémoire relatif aux projets d'établissement d'une école des mines demandé par M. Bertin » (1776), dans « État des mines ou recueil des observations et mémoires faits sur les mines », 1783, fol. 53-55.

pourrait indirectement contribuer à la prospérité économique en formant des exploitants qualifiés. En matière de mines, le modèle qui s'impose est incontestablement celui de la *Bergakademie* fondée à Freiberg en 1765, c'est-à-dire une école fondée au sein d'une exploitation et au voisinage immédiat des bureaux du Conseil des mines⁴³. D'ailleurs, dans le mémoire qu'il soumet à Bertin en 1776, ce sont deux initiatives de ce type que Monnet évoque : l'une consiste à créer une école sur une mine de charbon située dans le Forez, l'autre propose de créer une école à Sainte-Marie-aux-Mines où se trouvent des mines métalliques de toutes espèces. Le premier projet est écarté d'emblée en raison de son étroitesse intellectuelle : Monnet récuse une formation qui ne porte que sur les mines de charbon – beaucoup moins importantes à ses yeux que les mines métalliques – et qui ne se préoccupe pas d'instruire les élèves des principes de la minéralogie, de la métallurgie, etc. Si le second projet semble d'abord convaincre Monnet en raison de la situation capable d'offrir aux élèves une formation diversifiée et tournée vers l'espace germanique, ce dernier exprime ensuite des réserves profondes, réserves qui tiennent avant tout à l'organisation monacale des études, assez peu adaptée, selon Monnet, aux besoins des élèves.

Contrairement à ce que pouvait suggérer le modèle saxon, Monnet plaide plutôt pour développer à Paris un enseignement centralisé grâce auquel les élèves pourraient acquérir les éléments de mathématique, de géométrie et de chimie nécessaires ; il suggère, comme c'était le cas au milieu du siècle, de charger l'École des ponts et chaussées de former quelques-uns de ses élèves à l'art des mines, sachant qu'à leur sortie de l'École des ponts et chaussées, ceux-ci, pourraient suivre un cours de métallurgie et de minéralogie⁴⁴. Dans son texte, Monnet ne donne

43 La *Bergakademie* de Freiberg est l'un des éléments d'un dispositif administratif mis en place en 1762, dispositif à la tête duquel on trouve le *Finanzkollegium* de Dresde ; à Freiberg siège un conseil supérieur des mines qui contrôle le réseau des bureaux des mines répartis sur le territoire de la Saxe. Ce pôle administratif fixé, sur le lieu même d'une exploitation, abrite à partir de 1765 une école placée sous le contrôle de l'inspection des mines.

44 Depuis 1745, Daubenton propose au Jardin du roi un cours de minéralogie ; au cours des années suivantes, d'autres savants dispensent également des leçons de minéralogie, le plus souvent au sein de leur cabinet. C'est le cas de Valmont de Bomare à partir de 1756. Arthur Birembaut précise qu'à partir de 1774 le cabinet

cependant aucune indication sur le cours auquel il songe ; il précise en revanche qu'une fois ces connaissances théoriques acquises, les élèves pourront compléter leur formation pratique en se rendant directement sur les exploitations. À cette période, cette façon d'associer théorie et pratique en des lieux distincts a déjà fait ses preuves ; d'ailleurs c'est ainsi que Monnet lui-même s'est formé, en suivant d'abord les cours de Rouelle à Paris, avant de se rendre en 1770 à Freiberg puis à Sainte-Marie-aux-Mines. En 1776, Monnet propose donc qu'au cours de cette formation pratique, les élèves soient encadrés par des « conseillers commissaires du roi aux mines de France », personnages par ailleurs chargés de réaliser des inspections sur les sites. Monnet suggère de recruter trois commissaires et six élèves. On voit ici se mettre en place l'idée de binôme inspecteur/élève qui inspire plusieurs projets relatifs à l'administration des mines. Si l'on retrouve dans cette organisation la volonté de faire se côtoyer comme dans l'organisation inspirée du caméralisme des techniciens, des ingénieurs et des administrateurs, les institutions créées au cours des années 1770-1780 suivent une logique toute autre.

Il faut attendre 1778 pour que la volonté de structurer un lieu de formation consacré à la science des mines se concrétise, du moins partiellement, avec la création de la chaire de minéralogie créée à l'hôtel de la Monnaie et confiée à Balthazar Georges Sage. Il s'agit de cours publics comme il en existe beaucoup à Paris à cette époque. Les lettres patentes indiquent que cet enseignement est en premier lieu destiné aux entrepreneurs qui jusqu'à présent « sont réduits à recourir à des étrangers pour les mettre à la tête de leurs exploitations »⁴⁵. En 1783, lorsque la création de l'École des mines est décidée, l'établissement est destiné aux futurs membres du corps des Mines. La notice publiée dans l'*Almanach*

de Valmont de Bomare se trouve à l'angle des rues de la Verrerie et des Billettes. Voir A. Birembaut, « L'enseignement de la minéralogie et des techniques minières », art. cit., p. 368.

45 « Lettres patentes de Louis XVI portant établissement dans l'hôtel des monnaies de Paris, d'une chaire de minéralogie et de métallurgie docimastique », citées dans Ernest Lamé-Fleury, *De la législation minérale sous l'ancienne monarchie*, op. cit., p. 196.

royal distingue d'ailleurs nettement ces deux types d'enseignement⁴⁶. L'arrêt de 1783 marque donc un tournant dans l'institutionnalisation du corps des Mines puisque le mode de recrutement de ses membres est désormais fixé.

Sage conserve la responsabilité de cette institution. En revanche, son enseignement de minéralogie est complété par le cours que Duhamel, le compagnon de voyage de Jars, consacre à l'exploitation des mines. Il enseigne ainsi aux élèves la géométrie souterraine, l'hydraulique et « la manière de faire avec plus de sûreté et d'économie les percemens et de renouveler (*sic*) l'air dans les mines pour y entretenir la salubrité ; il fera aussi connaître les machines nécessaires à leur exploitation, & la construction des fourneaux ». À la fin de chaque année, en mai, un examen général est prévu au cours duquel tous les élèves sont censés être interrogés en présence de l'Intendant général des mines, de deux professeurs, des inspecteurs et sous-inspecteurs et de six commissaires nommés pour l'occasion. Cet examen doit permettre à l'intendant général des mines de décider de l'affectation des élèves dans les exploitations en activité pendant les cinq mois de vacance. Cette dimension pratique de la formation incombe entièrement aux directeurs de mines. D'ailleurs, l'arrêt du 19 mars 1783 « portant règlement pour l'exploitation des mines de métaux » prévoit, dans son article 5, que les concessionnaires seront tenus de loger et entretenir un élève de l'École des mines pendant quatre mois de l'année⁴⁷. Il revient aux directeurs des mines de leur enseigner « tout ce qui peut concerner l'exploitation des mines ». Cette disposition les dispense par ailleurs de verser la redevance annuelle qui

172

46 « Les cours de l'École sont indépendans des cours publics et se tiennent tous les jours à huit heures & demie du matin dans le Cabinet royal des mines à la Monnaie. Ce cabinet appartenant au Roi contient la collection la plus complète de tous les mines de l'Europe, le résultat de leurs analyse & les modèles des machines pour l'exploitation des mines. Il sera ouvert les mardis, jeudis & samedis depuis onze heures jusqu'à une heure, excepté les jours de fête. Tout le monde pourra assister aux différens cours de l'Ecole des mines, mais on ne pourra être admis au nombre des élèves qu'après avoir subi les examens, conformément à l'arrêt du Conseil du 19 mars 1783 », *Almanach royal, année MDCCLXXXIV, présenté à sa majesté pour la première fois en 1699, par Laurent d'Houry, ayeul de l'éditeur, mis en ordre, publié et imprimé par d'Houry*, Paris, Houry, s.d., p. 558. Cette notice est reprise de manière systématique dans tous les volumes de l'*Almanach royal* jusqu'en 1792.

47 E. Lamé-Fleury, *De la législation minérale sous l'ancienne monarchie*, op. cit., p. 111.

leur avait été imposée à partir de 1769 pour contribuer à financer une école des mines. À partir de 1783, un cursus de trois ans permet aux élèves d'être « admis au grade de sous-Ingénieur des Mines ».

Cette structure est censée permettre de constituer en France un groupe professionnel, qui jusque là était essentiellement composé d'exploitants ou de fils d'exploitants, qui tous avaient été formés de manière empirique, d'abord au contact de l'exploitation familiale puis grâce à des voyages répétés pour observer d'autres exploitations. Désormais, les savoirs académiques et les savoirs techniques structurent cette formation. Toutefois, à la différence du dispositif imaginé à Freiberg, la formation aux savoirs de l'administration est totalement absente. Si les configurations territoriales ont souvent été mises en avant pour expliquer que la France n'était pas en mesure d'établir son école des mines auprès d'une exploitation, il me paraît aussi essentiel de souligner que le hiatus qui existe entre l'École de Sage et l'administration des mines constitue une différence au moins aussi importante entre la tradition allemande et la tradition française. Sage s'inscrit dans une logique académique au sein de laquelle le socle théorique de la science des mines doit rester la minéralogie, il ne se préoccupe pas des questions administratives. À l'inverse, les écrits de Jars, de Duhamel, de Monnet montrent que pour ces trois hommes, comme pour Gillet-Laumont ou Hassenfratz qui sont eux aussi membres du corps des Mines, les enjeux savants et les enjeux administratifs de la « science des mines » sont inextricablement mêlés. Leurs tentatives d'entrer à l'Académie des sciences en témoignent ; les mémoires qu'ils soumettent ne concernent pas seulement la minéralogie mais « la science des mines », c'est-à-dire le domaine de savoir qu'ils voudraient voir légitimé et au sein duquel la minéralogie ne constitue que l'un des savoirs mobilisés.

Bien que Sage ait toujours présenté son enseignement comme destiné aux futurs ingénieurs des Mines, la plupart des hommes de la pratique qui travaillent alors pour le compte du Contrôle général restent assez critiques tant à l'égard du personnage que vis-à-vis de son approche de la discipline qu'ils jugent trop éloignée de la pratique. C'est le cas notamment d'Antoine-Grimoald Monnet qui s'étonne qu'« un apoticaire (*sic*) qui n'était jamais sorti de Paris, qui n'avait reçu nulle instruction

sur le fait des mines prétende enseigner l'art de les exploiter »⁴⁸. Quant à Jars, voici comment il décrit l'école qu'il appelle de ses vœux en 1781 :

L'établissement d'une École de Mines, à l'imitation de celle de Freyberg, où l'on professeroit toutes les sciences utiles et nécessaires à l'Art de la Minéralogie et de la Métallurgie ; un pareil établissement, dis-je, réuni à tant d'autres qui immortalisent en France, ceux qui en ont été les instituteurs, seroit bien digne de la grandeur de notre Nation⁴⁹.

174 Contrairement à ce qu'incarne Sage, l'art de l'exploitation des mines ne se résume pas, aux yeux de Jars, à la minéralogie. Suivant les hommes de la pratique qu'il côtoie, Jars y joint l'architecture souterraine, la mécanique, la géométrie. Quant à la métallurgie, il souligne les liens qu'elle doit tisser avec la chimie, ainsi qu'avec la « bonne régie » et c'est en tenant compte de ces ancrages distincts qu'il voudrait faire reconnaître ce domaine de savoir. Comme l'écrit Daniel Roche à propos des *Voyages métallurgiques*, « on voit mobilité administrative et mobilité savante se joindre et fonder une pratique raisonnée de la technique établie sur l'expérience et la comparaison physico-chimiques »⁵⁰. Cependant, ce modèle, qui avait fait ses preuves en Saxe et suscité une admiration assez unanime en France, eut bien du mal à s'imposer dans la France d'Ancien Régime.

48 Bibliothèque de l'École nationale supérieure des Mines de Paris, ms. 5, A.-G. Monnet, « Essai historique sur l'administration des mines en France », 1793, fol. 94.

49 *Voyages métallurgiques ou recherches et observations sur les mines d'or et d'argent, celles de plomb, de cuivre, de bismuth, de cobalt & de mercure ; les fabriques d'azur, de céruse, du blanc de plomb & du minium, faites depuis 1757 jusques et compris 1769, en Allemagne, Suède, Norwège, Hongrie, Tirol, Angleterre, Écosse, dans le Hartz, la Saxe, le Comté de Mansfeld, la Bohême et la Hollande. Avec figures. Par feu M. Jars, de l'Académie royale des sciences de Paris, de celle de Londres pour l'encouragement des arts et associé de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Lyon. Dédiés à l'Académie royale des sciences de Paris et publiés par M. G. Jars, correspondant de l'Académie royale des sciences de Paris, & associé à celle de Lyon, & correspondant de celle des sciences de Paris, Paris, Cellot, Jombert, 1780, t. II, p. XX.*

50 Daniel Roche, *Humeurs vagabondes. De la circulation des hommes et de l'utilité des voyages*, Paris, Fayard, 2003, p. 307.

Plus que dans son contenu, c'est dans le statut assigné à la science des mines que l'on relève l'écart le plus net entre la France et l'Allemagne au cours de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Si, dans le monde germanique, la légitimité de l'ingénieur des Mines se construit d'emblée dans le champ des savoirs d'État, celle de l'ingénieur des Mines français se structure d'abord dans celui des savoirs savants, compliquant d'emblée les conditions de sa légitimation. Cet exemple rappelle la nécessité, lorsque l'on s'intéresse aux circulations, de reconstruire concrètement les conditions de possibilité de l'échange, c'est-à-dire le rôle déterminant des médiateurs, les règles de fonctionnement de ces espaces de réception, les pratiques et les intérêts propres à leurs représentants.

LA CIRCULATION DE LA SCIENCE COMPTABLE ENTRE
ÉTATS EUROPÉENS AU XVIII^e SIÈCLE :
CAPILLARITÉ GÉOGRAPHIQUE ET HYBRIDATIONS
ADMINISTRATIVES

Marie-Laure Legay
Université Charles de Gaulle-Lille III

177

LES CIRCULATIONS INTERNATIONALES EN EUROPE • PUPS • 2011

Faire une synthèse sur la manière dont les États européens ont organisé leur système comptable, déceler dans la formation de ces systèmes, les hybridations intellectuelles, administratives, qui permettent de reconstituer la « circulation » d'un savoir à travers un espace – l'Europe – et dans un temps – le XVIII^e siècle –, où par ailleurs les souverains absolus tiennent encore à tenir leurs comptes secrets, est un défi que nous tenterons de relever, sans être sûre d'y parvenir définitivement.

Notre réflexion doit illustrer l'une des problématiques du sujet proposé aux candidats à l'agrégation : la formation d'une République d'administrateurs qui, à l'instar des Républicains des lettres¹ ou des Républicains des sciences, échangeraient, partageraient les fruits de leur connaissance et puiseraient dans l'étude des expériences administratives voisines les éléments nécessaires à la réforme de l'État. L'hypothèse est qu'il s'établit au XVIII^e siècle un réseau européen d'information qui, sur la base d'enquêtes et missions de reconnaissance administrative participerait à la naissance d'une science administrative commune et

1 Daniel Roche, *Les Républicains des lettres. Gens de culture et Lumières au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1988 ; Hans Bots et Françoise Waquet (dir.), *Commercium litterarium, 1600-1750. La communication dans la République des lettres. Conférences des colloques tenus à Paris 1992 et à Nimègue 1993*, Amsterdam, APA-Holland University Press, 1994 ; Hans Bots et Françoise Waquet, *Les Républicains des lettres*, Paris, Belin, 1997 ; Wladimir Berelowitch et Michel Porret (dir.), *Réseaux intellectuels et sociabilité dans l'Europe à la fin des Lumières*, Genève, Université de Genève, 2008.

de l'espace public européen. De fait, l'enquête ouverte en 1763 par le contrôleur général Henri Bertin sur les finances publiques en Europe ouvrit une ère d'échanges inédits entre administrateurs à propos de la formation des cadastres². Cependant, ces quelques administrateurs éclairés ne formaient qu'une coterie particulière au sein de la République des lettres et leur esprit curieux d'économie pratique se nourrissait davantage de lectures que de correspondances particulières entre eux.

Au demeurant, notre propos n'est pas tant de repérer les voies intellectuelles transnationales par lesquelles seraient passées les réformes de l'État, mais bien de repérer les hybridations effectives. En d'autres termes, nous ne traquons pas l'idée de la réforme, mais la réforme elle-même, ici la réforme comptable, comme le résultat d'une insémination d'un savoir venu de l'étranger. Nous n'observerons pas une forme de circulation, mais tout type de circulation qui permet de comprendre comment ce savoir est passé d'un État à l'autre.

Ce faisant, et ce sera notre dernière remarque liminaire, nous ne postulons pas d'emblée à une nécessaire « circulation » ou « diffusion » d'un savoir à travers l'espace européen, une fois ce dernier énoncé. En matière administrative en effet, le roi n'est jamais loin et l'administration qu'il dirige est un héritage. Quand bien même un savoir atteint un degré de généralisation et de modélisation, ce qui est le cas de la science comptable au XVIII^e siècle, il ne peut devenir opérationnel qu'au sein d'une organisation dont la culture varie d'un État à l'autre. À la différence de la culture négociante que partagent au XVIII^e siècle les hommes de commerce de toute l'Europe³, la culture étatique est singulière. Certaines

-
- 2 Antonella Alimento, « La fortune des cadastres italiens dans la France de la deuxième moitié du XVIII^e siècle », dans *De l'estime au cadastre en Europe. L'époque moderne*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2007, p. 221-246 ; Christine Lebeau, « La République des administrateurs, une société médiante », dans Pierre-Yves Beaurepaire (dir.), *La Plume et la Toile. Pouvoirs et réseaux de correspondance dans l'Europe des Lumières*, Arras, Artois Presses université, 2002, p. 273-287.
 - 3 Franco Angiolini et Daniel Roche (dir.), *Cultures et formations négociantes dans l'Europe moderne*, Paris, EHESS, 1995 ; Jochen Hoock, Pierre Jeannin et Wolfgang Kaiser (dir.), *Ars Mercatoria, Handbücher und Traktate für den Gebrauch des Kaufmanns, 1470-1820*, t. III, *Analysen (1470-1700)*, Paderborn, Schöningh, 2001. Le recensement réalisé à l'échelle européenne montre toute l'ampleur de cette littérature technique. On compte 760 éditions de manuels comptables pour

réformes présentent un caractère parfaitement endogène. Il importe donc de mesurer aussi la force de résistance que dégagent les États dont les contrôles empêchent encore bien des formes de circulations. Plus généralement, on est amené à suivre parallèlement la diversité des organisations et la diversité des pratiques. Notre questionnement sera le suivant : indépendamment de la diversité des organisations administratives en Europe, perçoit-on un mouvement d'uniformisation des pratiques au XVIII^e siècle, sous l'effet de la nécessité gestionnaire ?

UN MODÈLE FRANÇAIS ?

Le savoir comptable ressortissait à deux cultures : celle du juge et celle du marchand. Le juge, au sein des chambres des comptes, avait pour tâche de contrôler les registres d'un agent maniant les deniers royaux au moyen de la procédure de reddition notamment. Le marchand quant à lui, ne devait de compte à personne mais tenait registre pour suivre ses propres créances. À la fin du XVIII^e siècle, c'est-à-dire au moment où l'endettement des États européens se pérennisa, il devint utile de fondre les deux savoirs en un seul. L'impact des dernières guerres louis-quatorziennes sur les organisations étatiques a été majeur : leur financement déboucha sur la nécessité d'institutionnaliser la dette (banque d'Angleterre en 1694 ; banque de la ville de Vienne en 1703 ; banque de Law en 1716...) et d'en maîtriser le coût par l'encadrement plus étroit des financiers. Il s'agit de mettre en œuvre une administration capable tout à la fois d'encadrer et de juger les agents comptables et de suivre de plus près les créances de l'État. C'est le rôle du contrôle administratif des comptes qui progressivement se superposa au contrôle juridictionnel.

l'ensemble du continent entre 1501 et 1800 dont 67 réalisées en France. Comme l'indique Yannick Lemarchand, cette littérature évolua et tendit à dégager des règles de portée générale. Les ouvrages de Mathieu de La Porte, dont *Le Guide des négocians et teneurs de livres* (1685) qui connut cinq rééditions et des traductions en italien et en portugais, et *La Science des négocians et teneurs de livres* (1704), 22 rééditions et une traduction en allemand, ces ouvrages se présentaient comme des manuels moins empiriques que les précédents, plus didactiques, ce qui explique certainement le maintien de leur succès jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

En la matière, Paris donna l'exemple assez tôt à l'Europe en formant un Contrôle général des finances. Cette institution força l'admiration des cours européennes. Elle constituait un mode de gestion basé en principe sur l'unité de la décision financière avec l'idée que les services du contrôleur général, placés directement dans la main du souverain, devaient former les états, arbitrer la répartition des fonds entre les différents départements ministériels et contrôler l'exécution du « budget » en visant tous les ordres, mandats, billets, y ayant trait (contre-rôle dès le xvi^e siècle : signature au dos des quittances). Les autres États ont cherché de même à concentrer la décision financière autour du prince grâce à la refonte des organes ministériels centraux. À l'instar du Conseil royal des finances créé en novembre 1661 et confié à la direction de Colbert, fut institué en juin 1702 à Bruxelles un Conseil du roi en remplacement des anciens Conseils collatéraux, Conseil restreint dont Jean van Brouhoven, comte de Bergeyck, qui avait rencontré Colbert à Aix-La-Chapelle (1668), devint provisoirement le ministre principal⁴. Mais les Conseils collatéraux furent rétablis en 1725 et perpétuèrent une tradition ancienne où les grands notables, par leurs consultes, participaient à l'élaboration de la décision. Notons que le Français Benoît-Marie Dupuy, lorsqu'il entra au service de Bruxelles en 1749, suggéra la même révolution institutionnelle comme préalable à toute réforme sérieuse des finances. Pour lui, comme pour les réformateurs de la période angevine, il fallait réduire le rôle du Conseil des finances corrompu, au profit de la fonction centrale de la trésorerie. La même idée anima Jean Orry à l'origine des décrets de réforme des Conseils centraux de la monarchie espagnole et du secrétariat des Dépêches de 1713-1714. Financier français, Jean Orry fut envoyé par Louis XIV à Madrid au printemps 1701 pour épauler son petit-fils Philippe V dans la réforme des finances d'Espagne⁵. En

4 Reginald de Schryver, *Jan Van Brouhoven, graaf van Bergeyck, 1644-1725. Een halve eeuw staatkunde in de Spaanse Nederlanden en in Europa*, Brussels, Paleis der Academiën, 1965.

5 Anne Dubet, *Jean Orry et la réforme du gouvernement de l'Espagne (1701-1706)*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2009.

1714, Jean Orry se fit donner les fonctions de Contrôleur général (*Veedor general*) sans en avoir le titre et, dit-il, de manière provisoire. À la même époque (1717), Victor Amédée de Savoie réforma le conseil des finances de son royaume de Piémont-Sardaigne. À l'instigation du général des finances Gropello, il unifia le contrôle général en ordonnant que « les édits, patentes, ordres et billets qui auront été visés par notre conseiller des finances contrôleur général Palma ne le doivent plus être par le contrôleur général en Savoie »⁶. En d'autres termes, le premier président de la Chambre des comptes de Turin, réformée en 1720, devint l'unique contrôleur général.

De ce point de vue, il importe de comprendre, pour la suite de notre propos, que l'option française avait ceci de particulier qu'elle organisait le Contrôle général des finances hors de la chambre des comptes. Le règlement du 15 septembre 1661 ordonna en effet que les principaux officiers comptables, tant receveurs que trésoriers, rendent leurs comptes au Conseil des finances par « états au vrai » dans l'année qui suit l'exercice. Pour examiner leurs états au vrai, un bureau spécial attaché au Conseil fut établi et prit le nom de « bureau de la vérification des états au vrai ». Quant aux comptes des trésoriers-payeurs principaux, ils étaient vérifiés administrativement par les intendants du département ministériel dont ils dépendaient ou par leurs premiers commis, avant d'être transmis au Conseil des finances⁷. À ce choix d'un contrôle général dissocié de la chambre des comptes et rattaché directement au souverain, s'oppose le principe d'une concentration des pouvoirs de contrôle et de calcul dans les mains du premier président des chambres des comptes, principe défendu tant à Turin, à Vienne, à Berlin ou à Madrid. Dans le premier cas, on fait établir la balance des recettes et des dépenses d'un exercice par une administration; dans le second cas, on la fait dresser par une juridiction. À Vienne par exemple, Kaunitz forma en 1762 une nouvelle chambre

6 Archivio di Stato di Torino, camera dei conti, Savoia, inventario 3, n° 58, fol. 113 (30 juin 1717).

7 Marie-Laure Legay, *La Banqueroute de l'État royal. La gestion des finances publiques de Colbert à la Révolution française*, Paris, EHESS, 2011.

des comptes dont il confia la présidence à son protégé, Ludwig von Zinzendorf, avec les fonctions de Contrôleur général :

Ce qui s'appelle proprement le ministère des finances lui sera donné avec un titre et un pouvoir équivalent à celui du Contrôleur général en France. Le nouveau Contrôleur général doit avoir l'expédition de toutes les ordonnances sans lesquelles le Trésorier général ne pourra faire aucun paiement. Il sera aussi chargé de la révision des comptes avant qu'ils soient portés devant le Conseil d'État⁸.

182

Dès lors, on peut se demander dans quelle mesure l'organisation française en matière de direction financière servit véritablement de modèle. La centralisation de la décision s'imposa aux États européens confrontés à la gestion de leurs dettes, mais l'option organisationnelle française ne fut pas suivie à la lettre. Elle se révèle même comme une exception dans le paysage institutionnel européen. À Berlin, une expérience de formation d'un contrôle général des finances (*General-Kontrolle der Finanzen*) parallèle à la Chambre des comptes fut tentée entre 1817 et 1826, mais l'on abandonna cette innovation étrangère à la culture administrative de ce pays.

Reste que ces organisations adoptaient diverses pratiques comptables et qu'à l'aube du XVIII^e siècle, la réforme de ces pratiques s'imposa à toutes.

Grenoble, Turin

Le financement des guerres de la Ligue d'Augsbourg et de Succession d'Espagne nécessita une mobilisation massive de capitaux, un engagement exceptionnel des financiers et un endettement inédit des États⁹. Les intermédiaires financiers frôlèrent la banqueroute à plusieurs reprises¹⁰. La liquidation des dettes fut donc l'occasion de mener une réflexion de fond sur la gestion. Établir un ordre nouveau devint la

8 Archives des affaires étrangères, Paris, Correspondance politique, supplément, Autriche, 19, fol. 82 (lettre du 22 décembre 1761).

9 Richard Bonney, *Systèmes économiques et finances publiques*, Paris, PUF, 1992 ; M.-L. Legay, *La Banqueroute de l'État royal*, *op. cit.*

10 Guy Rowlands, *The Dynastic State and the Army under Louis XIV : Royal Service and Private Interest, 1661 to 1701*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.

préoccupation des élites en charge des finances. Cet ordre passait par la réforme comptable, c'est-à-dire par la réforme du contrôle de l'État sur ses propres agents. Il fallait repenser les systèmes d'information interne aux administrations ; revoir la manière d'enregistrer les recettes et les dépenses dans les livres des receveurs, trésoriers et comptables de toutes sortes ; bref, il fallait ériger une nouvelle science administrative. Les échanges intellectuels en la matière furent très limités. Les administrateurs devaient répondre à des situations d'urgence dans des contextes institutionnels précis ; on repère néanmoins des hybridations administratives, d'abord par capillarité géographique. Ici, les États de la Maison de Savoie, situés entre le royaume de France et les pays italiens familiers des bilans, semblent avoir joué un rôle déterminant.

En France, le Contrôle général puisa dans le vivier des financiers les compétences nécessaires à la réforme. C'est notamment au sein de la compagnie chargée des vivres de Savoie, Piémont, Catalogne et Roussillon pendant la guerre de la Ligue d'Augsbourg que l'État français trouva les meilleurs experts. Liés pour la plupart au clan Colbert¹¹, les associés de cette compagnie, Samuel Daliès de la Tour en tête, cooptèrent de grandes figures de la finance. Jean Orry y entra en 1693 avant de se rendre à Madrid ; de même, François Le Bartz ou encore Claude Pélissier, le cousin des frères Pâris, en firent partie avant d'être envoyés auprès du roi d'Espagne pour « régir ses finances ». Les frères Paris, réformateurs de la comptabilité française en 1716, s'illustrèrent comme les principaux agents de cette compagnie de munitionnaires. Originaires de Moirans, dans le Dauphiné, l'auberge de leur père Jean, marchand, devint l'épicentre des affaires de cette famille très organisée de traitants. Ils prirent des parts dans une compagnie pour le tirage des sels en 1693, puis ils s'engagèrent en 1697 dans les affaires du duc de Savoie, au côté de Joseph Dufraisne, marchand à Chambéry. Antoine Pâris se rendit à Turin cette année-là pour conclure le traité sur l'approvisionnement des sels de Savoie. Nul doute qu'en tant qu'entrepreneurs pour le compte

11 Daniel Dessert, *Argent, pouvoir et société au Grand Siècle*, Paris, Fayard, 1984.

de Victor Amédée II, les Pâris s'intéressèrent aux finances de ce petit État centralisé¹².

Auraient-ils eu pour modèle, au moment où ils accédaient aux responsabilités administratives et réformaient la comptabilité française, l'organisation comptable mise en œuvre dans le petit État régional dirigé par Victor Amédée depuis 1675 ? Dans un traité de 1733 (*Traité des administrations des recettes et dépenses du royaume*¹³), Claude Pâris La Montagne mentionne la réforme du roi de Piémont-Sardaigne, Victor-Amédée II (1666-1732). Le paragraphe chante les vertus de l'union des parties doubles à la finance, les mérites de l'ordre comptable établi par les négociants dans leurs affaires. Voici ce qui est dit :

184

Le feu roy de Sardaigne, Victor Amédée, dont le génie étoit profond, avoit établi cet ordre dans les finances avec économie et à peu de frais. Le bilan en étoit tiré comme le seroit celui d'un banquier et c'est sur la foy de ces bilans enregistés en la Chambre des comptes de Turin, qu'il a trouvé des secours pendant la guerre. C'est par l'ordre de ces bilans que ses finances se sont trouvées réglées et liquidées le jour même de la paix¹⁴.

Les bilans évoqués ici sont les bilans prévisionnels de recettes et dépenses que les chambres des comptes dressaient à partir des comptes de l'exercice précédent. Ces bilans existaient également dans les États italiens, notamment dans la ville-État de Venise, dans le duché de Milan¹⁵, dans le

12 Archives départementales de l'Isère, étude de maître Vallon, 3E 1992, ratification du 14 octobre 1697. Voir aussi « Mémoires du sieur Paris de la Montagne pour Monseigneur seul, sur la conduite de ses frères et de luy dans les différents emplois qui leurs ont été confiés. Extraits avec l'orthographe fidèlement conforme à l'original qui appartient à M. Fernand de saint Andéol, propriétaire à Moirans », Bibliothèque municipale de Grenoble, R 7542.

13 AN, KK 1005 C : *Traité des administrations des recettes et dépenses du royaume*. Manuscrit attribué à Claude Paris La Montagne par A.-M. de Boislie (*Correspondance des contrôleurs généraux*, Paris, t. I, 1874, p. XXI, note 1).

14 *Ibid.* Voir Marie-Laure Legay, « Les bilans de la trésorerie générale de Savoie XVII^e-XVIII^e siècles », dans *Les Comptes publics. Enjeux, techniques, modèles*, actes du colloque de Nanterre, 10-12 juin 2010, à paraître.

15 Marco Bianchi, « Le entrate e le spese dell'amministrazione centrale e delle province dello Stato di Milano nella seconda metà del Settecento », *Archivio Storico Lombardo*, Milano, Società Storica Lombarda, 1980, s. X, t. V, p. 174-196.

grand-duché de Florence¹⁶ ou encore dans le duché de Mantoue¹⁷... Leur vertu essentielle tenait dans le fait que leur exécution était contrôlée sur la base de faits comptables chronologiquement enregistrés : la tenue d'un journal par le comptable d'une caisse et la transmission régulière de la copie du registre à l'administration rendait possible le calcul de la balance des recettes et dépenses et donnait à voir ce qui avait été effectivement consommé. Le contraste, par rapport à l'inefficacité des états au vrai en France, était saisissant.

Au cours de la Régence, les frères Pâris firent adopter une réforme comptable sur la base de la tenue du journal et l'envoi régulier d'extraits de journaux. Le savoir qu'ils mirent en œuvre relevait à la fois de leur expertise de marchands, de leur expérience de munitionnaires et de la connaissance qu'ils avaient des bilans comptables de Savoie.

Paris, Vienne

Par l'édit de juin 1716, le modèle du journal fut étendu à tous les officiers astreints à tenir une comptabilité de contrôle différente de la comptabilité de caisse de leurs caissiers : receveurs généraux des finances, receveurs généraux des domaines, trésoriers généraux... Outre la tenue du journal, tous les comptables furent obligés d'envoyer tous les quinze jours ou tous les mois au Conseil des copies fidèles de ces mêmes journaux, copies qui étaient dépouillées et vérifiées et qui permettaient de former des bilans au niveau central. Réhabilités en 1721 après la déroute du système Law, les Pâris persuadèrent encore Charles-Gaspard Dodun, en 1722, de poursuivre « ce nouvel établissement qui regarde toutes les dépenses de l'État »¹⁸ : fournir des extraits des dépenses de six mois en six mois, afin de les inscrire dans le livre du roi. La réforme

16 Jean-Claude Waquet, *Le Grand-duché de Toscane sous les derniers Médicis*, Rome, École française de Rome, 1990.

17 Marzio Romani, « Connaître pour gouverner ? Angelo Pietra et les réformes de Guillaume Gonzaga III, duc de Mantoue et du Monteferrat », dans *Les Comptes publics*, *op. cit.*, à paraître.

18 AN, A2 25, p. 156-162 (lettre du comte de Morville à Beauharnais, 31 juillet 1723). Voir l'arrêt du 18 janvier 1721 « commettant les frères Pâris pour suivre l'exécution des édit d'août 1716, déclaration du 10 juin 1716 et arrêts des 24 juillet 1717 et 30 août 1718 concernant les registres journaux de la recette et manieiment des fermes » (AN, E 2026, fol. 125-126).

fut étendue à la Ferme générale. Les déclarations des mois d'octobre et décembre 1723 achevèrent d'établir leur œuvre¹⁹. Ces déclarations furent complétées par le règlement concernant les trésoriers de l'Extraordinaire des guerres (1724), obligés de tenir un journal absolument indépendant des registres de leurs caissiers, pour « connaître en tout temps leur situation ». Les copies de tous ces journaux reçues des comptables servaient à la confection d'un journal général tenu en partie double, où chaque opération était enregistrée dans l'ordre chronologique sous forme d'un article énonçant le montant, l'origine et la destination du flux financier²⁰. L'ensemble législatif doit en outre être interprété comme une entreprise de gestion bureaucratique, au sens wébérien du terme²¹. Il s'agissait bel et bien de mettre en œuvre une science administrative, un « contrôle que nous appellerons dans la suite «administrations de journaux» ou simplement «administrations»²².

Au même moment, la science administrative progressait également à Vienne. Le président de la chambre aulique, Gundaker Thomas von Starhemberg, avait publié en 1703 une analyse comptable sous le titre *Methodus, der dargelegte, Wie zu Ihrer Kay[sarlichen] Maj[estät] ohnfehlbahr besseren dienst die Negocia Cameralia zu Tractiren...* L'auteur parlait de la nécessité d'un registre d'actes principal, le *Hauptprotokoll*, à partir duquel serait composé le Grand-Livre (*Hauptbuch*) des recettes et des dépenses, et d'un journal (*Diarium*) dans lequel les recettes et paiements seraient inscrits selon un ordre chronologique. Grâce à ces deux outils, il deviendrait possible de connaître l'état effectif des caisses

19 AN, E 2042, fol. 327, *Déclaration du Roy concernant la tenue des registres journaux, donnée à Versailles le 4 octobre 1723*, p. 1.

20 Yannick Lemarchand, « Comptabilité et contrôle, une expérience de la comptabilité à partie double dans les finances publiques sous la Régence », in *L'Administration des finances sous l'Ancien Régime*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997, p. 129-154.

21 Le présupposé wébérien définit la bureaucratie comme déterminant d'un idéal-type d'État moderne dans lequel l'administration est formée de fonctionnaires qualifiés, disciplinés, non propriétaires de leurs fonctions et respectant des règles impersonnelles (Max Weber, *Économie et société*, trad. fr., Paris, Plon, 1971, p. 235).

22 AN, K 885, pièce 1, « Mémoire personnel aux sieurs Pâris sur les affaires générales où ils furent employés », fol. 11.

publiques et d'améliorer l'assignation des dépenses²³. Cependant les principales réalisations eurent lieu en 1713 et en 1717, à l'occasion de la formation de la Bancalität²⁴. Après la guerre de Succession d'Espagne en effet, qui fut si propice au rapprochement des hommes d'affaires et des administrateurs publics, le comte de Starhemberg tenta d'introduire la tenue de livres en partie double dans l'organisation du Trésor. Cette expérience d'introduction de la partie double est présentée comme inspirée de la France dans la correspondance de Schlözer :

En 1717, on suivit l'exemple de la France à Vienne. On dut cependant constituer une nouvelle section parce qu'on avait fait l'erreur de n'utiliser que des teneurs de livres de banques qui ne comprenaient pas la comptabilité camérale aussi bien que la mercantile²⁵.

C'est ici l'occasion de rappeler toute l'importance de la correspondance d'August Ludwig Schlözer pour la connaissance des comptes publics. Parmi les informations de première main diffusées entre 1777 et 1781 à Göttingen, l'on trouve un tableau des revenus de l'Empire russe pour 1770, un état des finances de la Suède pour 1772, un sommaire des recettes et dépenses de la banque de la ville de Vienne pour 1773 (vol. 1), un état des finances des Pays-Bas pour 1776 (vol. 3), un état des charges et revenus des Dombes, de nouveau le tableau des revenus de la Russie pour 1774 (vol. 4) etc... Schlözer publia également dès 1777 des passages de l'ouvrage incendiaire de Jean-Baptiste Coquereau, *Mémoire concernant l'administration des finances sous le ministère de M. l'abbé Terrai, Contrôleur*

- 23 Hengerer Mark, « Herz der Hofkammer – haubt buech über das universum. Die kaiserliche Hofbuchhaltung zwischen Transaktionsdokumentation und Staatsgestaltung (16. bis 18. Jahrhundert) », *Hofwirtschaft. Ein ökonomischer Blick auf Hof und Residenz in Spätmittelalter und Früher Neuzeit*. 10. Symposium der residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag, 2008, p. 191-240. Les préoccupations de Starhemberg débouchèrent sur la rédaction d'un vaste questionnaire adressé par décret du 1^{er} décembre 1707 aux trois principaux teneurs de livres (le *Hofbuchhalter*, le *Niederösterreichischen Buchhalter* et le *Kriegsbuchhalter*).
- 24 Créée en 1715, cette institution était chargée de l'émission des obligations d'État mais aussi de la tenue des comptes généraux et, avec la Chambre aulique (*Hofkammer*), du suivi de l'exécution du budget.
- 25 August Ludwig Schlözers *Briefwechsel, meist historischen und politischen Inhalts, Theil X*, Göttingen, Vandenhoeck, 1782, p. 306.

général, publié à Londres chez John Adamson en 1776, et bien sûr il diffusa les résultats des travaux de Johannes Mathias Puechberg. Sur le fond, rien ne permet cependant de vérifier l'assertion du correspondant de Schlözer. Il semble plus vraisemblable de voir dans la tentative de tenue de livres en partie double dans l'organisation du Trésor, l'influence des conseillers de la Bancalität, comme le comte Bernard von Mikosch.

Au demeurant, les tentatives de réforme comptable des années 1710-1720 tournèrent court, tant à Paris qu'à Vienne. Les administrateurs centraux, confrontés aux résistances des noblesses traditionnelles de service, revinrent aux usages comptables anciens. En France, la déclaration du 9 juillet 1726 mit fin à la mise en œuvre de la partie double faisant perdre au roi tout le bénéfice du contrôle financier sur le maniement de ses finances. À partir de cette date en effet, on cessa de solliciter des comptables les extraits mensuels de leurs journaux. De même en Autriche, la Bancalität fit faillite en 1720 et ses obligations furent assumées à partir de cette date par la Banque de la ville de Vienne²⁶. Elle conserva certes son rôle de teneur des comptes, mais par l'instruction du 15 août 1723, il fut explicitement ordonné de les tenir à la manière traditionnelle, c'est-à-dire en recettes, dépenses et reprise²⁷.

Au terme de ce premier tour d'horizon des finances européennes donc, l'historien des circulations n'a que peu d'éléments à digérer ! Tout au plus a-t-il mis en scène une République de traitants qui trouvent à se placer auprès des princes grâce à leurs capacités de négociation du numéraire et à leurs compétences comptables. Nous ne trouvons pas trace de débat public sur la question de tenue des comptes. La comparaison avec les

26 La banque dite « de la ville de Vienne », créée en 1703, présentait en partie les attributs d'une banque publique. Il s'agissait d'une caisse d'amortissement. Son objet initial était d'acquitter les dettes de la guerre au moyen d'inscriptions dans un grand livre. Elle reçut des revenus propres, le produit des péages et des douanes. Elle acceptait les dépôts des particuliers, remboursables à vue pour les sommes inférieures à 1 000 florins et rétribués par un intérêt annuel à 6 %. Son essor au début du XVIII^e siècle permit au gouvernement de s'affranchir de la tutelle de la banque juive. À partir de 1756, elle devint une simple caisse de crédit sous l'administration et la garantie de la ville de Vienne.

27 Franz Freiherrn von Mensi, *Die Finanzen Österreichs von 1701 bis 1740*, Wien, Manz'sche k. U. k. Hof-Verlag und Universit-Buchhandlung, 1890, p. 571.

réformes cadastrales s'impose : le cadastre de Bohême (ordonné en 1713 par l'empereur Charles VI), celui de Silésie, le cadastre Patiño en Catalogne (1714-1715), le cadastre du duché de Milan (ordonné en 1718) ou celui du duché de Savoie (ordonné en 1728 par Victor Amédée) étaient tous le produit d'une culture organisationnelle particulière. Malgré la coïncidence des dates, les réformes procédaient de choix souverains sans mettre en œuvre un savoir partagé.

LES FERMES GÉNÉRALES ET L'EXPORTATION DU SAVOIR-FAIRE COMPTABLE (1740-1760)

Il est cependant une compagnie qui profita durablement des réformes comptables de la Régence et réussit à en exporter l'esprit en Europe : la compagnie des fermiers généraux, rétablie en 1726. Elle passait pour l'institution fiscale la plus efficace d'Europe. Comme le fit remarquer Jean-Claude Waquet, les fermes générales connurent un regain d'intérêt dans le courant du XVIII^e siècle, avant de disparaître dans les toutes dernières décennies du siècle²⁸. Nombre de souverains firent appel au savoir-faire français en la matière : le duc de Lorraine en 1719, le grand duc de Toscane en 1740, le duc de Parme en 1756 sur les conseils de son ministre des finances, Guillaume Du Tillot²⁹, tandis que Marie-Thérèse d'Autriche opta pour l'affermage des revenus du Milanais en 1751 et que Frédéric II de Prusse, conseillé par le fermier général Helvétius, suivit à son tour le modèle français en 1766³⁰. Cette forme d'exportation en rappelle d'ailleurs une autre, bien connue des historiens des finances :

- 28 Jean-Claude Waquet, « Les fermes générales dans l'Europe des Lumières : le cas toscan », *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, t. LXXXIX, n° 2, 1977, p. 983-1027.
- 29 Sur Guillaume du Tillot, voir Umberto Benassi, « Guglielmo du Tillot. Un ministro riformatore del secolo XVIII », *Archivio storico per le province parmensi*, t. XVI, 1916, p. 339-341 ; Henri Bédarida, *Parme et la France de 1748 à 1789*, Paris, H. Champion, 1928, réimpr. Genève, Slatkine, 1977. Dans l'avenir, Claudio Maddalena, « Entre réformisme et Lumières, le ministère de du Tillot à Parme (1759-1771) », thèse en cours sous la direction de Lucien Bély.
- 30 Luigi Einaudi, *La Finanza sabauda all'aprirsi del secolo XVIII e durante la guerra di scuccessione spagnuola*, Torino, Società tipografico-editrice nazionale, 1908 ; George T. Matthews, *The Royal General Farms in 18th-Century France*, New York, Columbia University Press, 1958 ; Carlo Antonio Vianello, *La Riforma finanziaria nella Lombardia austriaca nel XVIII secolo*, Milano, Giuffrè, 1940.

celle de la maîtrise des loteries. Au XVIII^e siècles, les loteries publiques deviennent permanentes grâce à la maîtrise des calculs de probabilités. Ceux-ci offrent l'opportunité de recourir à cet expédient financier de façon continue, à raison de plusieurs tirages par mois. Les combinaisons popularisées par le vénitien Giacomo Casanova (1725-1798) et les frères toscans Calzabigi, sont adoptées par la plupart des loteries publiques, à Vienne dès 1751, à Paris en 1757, à Bruxelles en 1760, à Berlin en 1763. Ces loteries étaient dénommées « loto de Gênes » ou « loterie génoise » parce qu'elles étaient le plus souvent proposées par des marchands-banquiers venus de cette ville comme les frères Brentani présents à Vienne et à Munich, ou le marquis Nicolo de Crosa également actif à Vienne et fermier du *loto* de Pologne à partir de 1768.

Dans les bagages des administrateurs des fermes générales françaises partis pour l'étranger, on trouve une expertise comptable qui avait été grandement améliorée au lendemain de la guerre de Succession d'Espagne. Pour établir les comptes généraux, le bureau de la comptabilité des fermes à Paris s'aidait des travaux du « bureau de la suite des caisses ». Ce bureau réclamait les états mensuels de recettes et dépenses de tous les receveurs particuliers de la compagnie et les vérifiait en les rapprochant des extraits ou relevés de comptes des receveurs généraux. En ce sens, il opérait un double contrôle des livres, ce qui distinguait la compagnie de l'administration publique proprement dite car les receveurs généraux de finances avaient cessé de transmettre leurs extraits de compte aux intendants de finances depuis 1726.

Paris-Florence

En Toscane, le comte Emmanuel de Richécourt, ministre lorrain du grand-duc François II jusqu'en 1757, voulut s'appuyer sur les fermes générales pour réformer l'État. Dès 1737, il stigmatise le désordre des finances, l'indépendance des caisses, l'impéritie des magistrats dont les comptes sont volontairement maintenus obscurs. La fraude est partout. À la douane de Livourne, on tient un registre particulier correspondant aux droits fraudés par un ancien caissier. Le comte de Richécourt veut agir vite. Pour lui, la ferme générale est un établissement propre à détruire ce qui reste des usages républicains des Florentins. Après l'affermage à l'italien

Bernasconi, qui échoua dans sa tâche, Richecourt, avec l'aval de Vienne, conclut le traité avec deux Français en 1740. La ferme est établie sous le nom de Jean-Baptiste Lombart en 1741. En 1749, la compagnie comprenait quatre Français, Poirot de la Brochetière, Foacier, Foacier de Betteville et Florenceau de Boisbedeuil qui se partageaient les parts avec des financiers florentins. Progressivement, le souverain fit évoluer les fermes en une régie des douanes qu'il confia finalement, après bien des attermoiements, au savoyard Joseph Gavard des Pivets qui en devint l'administrateur général. On notera que cette évolution de l'administration des impôts indirects de l'affermage vers la régie intéressée ou directe³¹ a été soutenue par les élites intellectuelles qui, sans parler d'une campagne d'opinion européenne, ont encouragé les souverains à se défaire des forfaits d'affermage trop avantageux pour les financiers. Montesquieu bien sûr, mais aussi Pietro Verri ou Pompeo Neri. Le duc de Parme prit la même option et lorsque Jean-Louis Foacier de Betteville, après avoir dirigé les fermes de Toscane, se rendit à Parme en 1756, il convint avec Dutillot d'un contrat qui laissait à l'infant la maîtrise de ses recettes.

Paris-Bruxelles

Un autre expert des fermes françaises exporta son savoir : Benoît-Marie Dupuy³². Ce dernier travailla d'abord pour Louis XV dans la régie des pays conquis. Dans tous les territoires conquis sur les Pays-Bas³³, le

31 La régie est un mode de gestion des deniers publics par lequel l'administrateur en charge, quel que soit son statut, compte de cleric-à-maître de la recette et de la dépense du service géré. La régie exclut la possibilité de tirer privativement bénéfice du profit dégagé par ce service, qu'il s'agisse d'un service financier, comme les douanes, ou d'un service industriel comme les arsenaux. En cela, la régie s'oppose au mode de gestion par affermage. Tandis que le fermier traite d'une affaire par forfait, sans que le souverain ne puisse rien prétendre sur les bénéfices, le régisseur, même dans le cas où le contrat qui le lie au roi prévoit un intéressement, doit comptabiliser ces derniers vis-à-vis du Trésor.

32 Marie-Laure Legay, « Un Français à Bruxelles : les réformes comptables de Benoît-Marie Dupuy (1746-1756) », *Comptabilités. Revue d'histoire des comptabilités*, n° 1, 2010 (sur revues.org) ; Philippe Moureaux, *Les Préoccupations statistiques du gouvernement des Pays-Bas autrichiens*, Bruxelles, Éditions de l'université libre de Bruxelles, 1971.

33 Menin, Ypres, Furnes, Poperinge, Warneton, Wervick, Commines, Loos, Tournai et le Tournaisis et le comté de Flandre : Oudenarde, Gand, Alost, Dendermonde, Bruges et sa dépendance nommée le Franc, Ostende, Nieuport.

gouvernement français mit en œuvre en 1744-1745 une régie responsable de tous les revenus, tant ceux tirés des domaines et des droits d'entrée et de sortie que ceux versés par les états et administrations locales, c'est-à-dire les aides et subsides. L'intérêt de cette régie, établie sous le contrôle de l'intendant, Hérault de Séchelles, réside dans la double mission qui lui fut confiée : gérer les deniers pour le compte de Louis XV, mais aussi en « améliorer le produit », ce qui supposait une modification des usages locaux. D'emblée, l'administration française afficha l'ambition d'augmenter les revenus tirés des Pays-Bas, sans ménagement pour les franchises des états provinciaux et les villes. La régie fut créée par arrêt du 4 juin 1746. Elle forma deux bureaux à Bruxelles : un secrétariat composé d'un « premier commis », Benoît-Marie Dupuy, et de deux commis aux écritures, et un bureau des comptes, composé d'un directeur et d'un commis-vérificateur. Sa gestion fut un succès puisque les revenus augmentèrent de plus d'un million de livres en trois ans. Ce résultat s'explique par le fait qu'on ne permit plus aux états de jouer sur la justification de leurs dépenses comme d'un prétexte pour retenir abusivement les fonds dans leurs caisses. Par ailleurs, Dupuy procéda à un long travail de contrôle des comptabilités locales pour éviter les retards de recouvrement. Sur ce point, il fut particulièrement efficace :

Le sieur Dupuy est le seul sur lequel je puisse compter pour la tenue du sommier général qui est d'un très grand détail. Je le fais tenir dans un grand ordre qu'il présentera tous les recouvrements dont nous sommes chargés. Pour que ce registre soit dans la plus grande exactitude, il y en a deux, l'un sur lequel on ne porte rien que toutes les vérifications les plus exactes ne soient faites. En perdant le sieur Dupuy, nous perdons la cheville ouvrière de notre bureau de correspondance.

Après avoir contrôlé les comptabilités locales pour le compte de Louis XV, Benoît-Marie Dupuy intégra l'administration centrale de Bruxelles entre 1749 et 1756 sur les instances du ministre Botta-Adorno, soucieux de restaurer les cadres financiers des Pays-Bas au lendemain du traité d'Aix-la-Chapelle (1748). Nommé « secrétaire à la suite du gouvernement », c'est-à-dire indépendant de tout corps ou compagnie traditionnels, Dupuy devint le conseiller le plus écouté du ministre en

matière de finances. La compétence de Dupuy devait permettre de faire de la Recette générale de Bruxelles la trésorerie centrale des fonds, de porter les charges fixes dans le compte général, de faire clore les comptes des receveurs particuliers par les receveurs généraux, d'exiger une reddition rapide des comptes de la part des receveurs, de leur faire tenir un registre-journal, de n'admettre pour quittances dans la reddition que celles datées du jour du paiement fait, bref, d'adopter les règles d'une administration centralisée des finances basée sur le contrôle de la réalité des faits. Dupuy fit adopter par tous les comptables des Pays-Bas des techniques et des formulaires identiques, notamment des journaux modélisés des recettes et des dépenses, des états mensuels pour tenir informé le receveur général de la situation du comptable, et des états trimestriels pour clore le journal et envoyer tous les trois mois le fonds de caisse à la recette générale. D'autre part, Dupuy proposa au gouvernement de connaître l'état des finances des Pays-Bas au moyen d'un sommier que le receveur général des finances aurait mis en œuvre. Une partie de ses instructions furent adoptées par les receveurs des domaines, par ceux des douanes, puis par le receveur général Van Overstraeten dès l'année 1750. En outre, Dupuy proposa des modèles pour la formation mensuelle d'« extraits de bilan » adoptés à leur tour par les receveurs des domaines et des douanes (instructions du 26 novembre 1752), plus tard par les receveurs des aides et subsides, quoi qu'avec grande difficulté.

Ces bilans cherchaient à apprécier chaque mois les recettes et les dépenses effectuées de celles ordonnancées pour connaître la situation exacte de la recette. Conscients de l'intérêt de cette méthode, les membres du Conseil des finances finirent par en faciliter l'application. En revanche, l'expert français ne parvint pas à imposer au gouvernement bruxellois ses projets plus ambitieux de fonte générale de tous les comptes publics dans un grand sommier. Il faut dire qu'une telle révolution comptable supposait la substitution d'un gouvernement dirigiste des finances au mode traditionnel de décision collégiale. Malgré la protection du ministre Cobenzl, l'hostilité des membres des conseils collatéraux et la pusillanimité du gouverneur Charles de Lorraine ne lui laissèrent pas le loisir de mener le reste de ses projets à bien. Il fut finalement relevé de ses fonctions le 12 juillet 1756 et quitta les Pays-Bas en 1757.

La régie intéressée établie le 9 avril 1766 par Frédéric II de Prusse pour l'administration générale des accises et des péages (et quelques monopoles comme le tabac et le café) fit également appel à l'expertise française³⁴. Le roi sollicita pour cette création les conseils techniques du fermier général Helvétius³⁵. Si le directeur nommé à la tête de cette régie fut bien un Prussien, le président de la chambre provinciale du Kurmark, von der Horst, les cinq régisseurs généraux étaient tous français (Marc-Antoine André de La Haye Delaunay, (1726-1808) qui appartient à une grande famille de fermiers généraux, Antoine Joseph de Trablaine de Candy, ancien receveur de la porte Saint-Denis, munitonnaire général des vivres méridionaux en 1762, Jacques Pernéty, cousin de Candy et ancien directeur de la douane de Lyon, Jacques François Brierre, ancien directeur des fermes générales et un certain de Crécy), de même que les directeurs provinciaux et nombre d'employés. En tout, près de deux cents Français ont travaillé pour Frédéric II. Le rôle joué par Helvétius dans la formation de cette régie fut condamné par Mirabeau³⁶ au moment où les critiques contre les fermiers généraux s'intensifiaient. Appelés pour leurs compétences et pour redresser cette branche de revenus soumise trop systématiquement à la fraude, les régisseurs devaient avancer annuellement 60 000 thalers, rémunérés à 5 % et présenter l'état de leurs dépenses chaque année au roi. En 1772, la régie fut renouvelée et simplifiée sous la direction d'un seul régisseur général, Marc-Antoine de La Haye Delaunay, et de quatre sous-régisseurs, deux Allemands et deux Français.

Malgré la rationalisation et l'augmentation effective des recettes, les conflits de compétence entre la régie et le grand Directoire d'une part, et la haine nourrie par les contribuables à l'encontre de cette administration

34 W. Schultze, *Geschichte der Preussische Régieverwaltung von 1766 bis 1786*, Leipzig, Dunker & Humblot, 1888 ; H. Rachel, *Die Handels-Zoll- und Akzise-politik Preussen 1740-1786*, Berlin, Acta Borussica, 1928, t. 3, p. 150.

35 *Correspondance générale d'Helvétius*, éd. D. Smith, Toronto, University of Toronto Press, 1981-2004, 5 vol., t. III, p. 217 (lettre 585, Voré, 21 juillet 1765).

36 Honoré Gabriel Riquetti de Mirabeau, *De la monarchie prussienne sous Frédéric le Grand*, Londres, Et se trouve A Paris, Chez le Jay fils, 1788.

étrangère d'autre part, eurent raison de son sort en 1786 : le successeur de Frédéric II mit fin à ses fonctions. Il n'en demeure pas moins que la formation de cette régie constitue un bel exemple de transfert pratique de compétences administratives, ici la gestion de droits indirects, à laquelle les employés de la Ferme générale étaient très bien formés. De même, Frédéric II confia l'administration des postes aux Français Jacques-Marie Bernard comme intendant général, Jacques Gilbert de la Hogue comme surintendant et Édème Nicolas Moret comme régisseur³⁷.

Cependant, les années 1740-1760 ne sont pas encore le temps des échanges de bons procédés entre administrateurs. Toujours préoccupés par les rentrées d'argent, les souverains testent des modes de gestion indirects, améliorent les contrôles, mais la science comptable comme science administrative n'est pas encore théorisée. Les économistes commencent pourtant à former une communauté de pensée qui interrogent, d'un ouvrage à l'autre, la richesse de la nation, la justice distributive, le calcul de la valeur, le produit net des ressources de l'État³⁸. L'art de compter s'applique aux objets – les hommes, les charges des services fiscaux, les balances de commerce – qui intéressent l'État au premier chef. Mais si les échanges intellectuels s'intensifient, les services de comptabilité publique se nourrissent encore bien peu de l'apport théorique avant les années 1760.

LA COMPTABILITÉ CAMÉRALE ET SON AIRE DE DIFFUSION (1760-1780)

Un des grands divulgateurs de l'enseignement des caméralistes allemands, Jakob-Friedrich Bielfeld, publie en 1760 à La Haye son ouvrage le plus célèbre, les *Institutions politiques*. Fils de négociants hambourgeois, il avait parcouru l'Europe occidentale avant d'entrer au service de l'État prussien en 1739. Traduit en anglais, en allemand et en espagnol, l'ouvrage forme un réservoir d'érudition. En Espagne, le

37 Franz Schneider, *Geschichte der formellen Staatswirtschaft von Brandenburg-Preussen*, Berlin, Duncker & Humblot, 1952, p. 101.

38 Jean-Claude Perrot, *Une histoire intellectuelle de l'économie politique XVIII^e-XVIII^e siècle*, Paris, EHESS, 1992.

livre est traduit par Domingo de la Torre y Mollinedo à partir de 1767 et dédié au comte d'Aranda, un des ministres éclairés de Charles III soucieux de contribuer à la diffusion dans la monarchie espagnole d'ouvrages d'économie politique européens³⁹. Dans l'un des deux chapitres consacrés aux finances, Bielfeld condamne l'utilisation de la méthode de tenue des livres en parties doubles dans les finances publiques et recommande

La méthode la plus simple et la plus courte pour les former. Cette considération m'empêche d'approuver l'usage qui s'est introduit dans quelques pays de tenir ces comptes publics en parties doubles à la manière des négociants. Car quoique cette invention, qui est due aux Italiens, soit excellente pour le commerce des particuliers, je ne la crois pas applicable à la Finance, parce qu'elle double le travail de celui qui tient les Comptes, que très peu de gens y sont stylés, que les transports continuels qu'on y fait peuvent donner lieu à trop de méprises et à trop d'erreurs de calcul. Il vaut mieux s'en tenir, je pense, à de simples Registres de recette et de dépense, que tout homme qui a appris à chiffrer sait faire, et qui dépendent des opérations les plus simples de l'arithmétique.

La comptabilité camérale à Vienne

La réforme comptable engagée à Vienne dans les années 1760 et 1770, étendue dans le Milanais et les Pays-Bas au cours de la décennie suivante par Joseph II, fait écho aux propos de Bielfeld : la nouvelle comptabilité camérale, comme l'ancienne, est une comptabilité en recettes, dépense et reprise, et non à partie double⁴⁰. On a affaire à une genèse endogène : l'Autriche produit une méthode nouvelle sans recours particulier au

39 Anne Dubet, « Bielfeld », dans Marie-Laure Legay (dir.), *Dictionnaire historique de la comptabilité publique, vers 1500-vers 1850*, Rennes, PUR, 2010, p. 52.

40 Marie-Laure Legay, « At the Beginnings of Public Management : Administrative Science and Political Choices in the Eighteenth Century (France, Austria, Austrian Netherlands) », *Journal of Modern History*, vol. 81, n° 2, 2009, p. 253-293; *id.*, « La science des comptes dans les monarchies française et autrichienne au XVIII^e siècle. Le modèle colbertiste en cause », *Histoire et Mesure*, t. XXV, n° 1, 2010, p. 231-260.

modèle prussien cher aux historiens du despotisme éclairé⁴¹, ni au modèle mercantiliste français, connu mais dépassé. Cette genèse se comprend si l'on veut bien se rappeler que Johannes Mathias Puechberg, instigateur de la réforme, travailla pour une monarchie multinationale composée de territoires dont la diversité était telle qu'elle défiait toute tentative d'appréciation du revenu « public ». Par la réforme comptable, le pouvoir central espérait donc agir sur la gestion des territoires. Il s'agissait d'améliorer la comptabilité de caisse d'une part, mais aussi de monter une comptabilité de contrôle capable, sans recourir aux méthodes de la partie double, de soumettre toutes les caisses publiques aux ordres viennois. La chambre des comptes fut réformée en 1761 et sa présidence confiée à Ludwig von Zinzendorf.

D'abord actuaire et teneur de livres dans des fabriques de coton dans sa ville natale, puis au sein de la *Peisserschen Compagnie* de Vienne, Puechberg devint administrateur des biens des comtes Joseph Heberstein et Franz Anton Lamberg en 1753. Nul n'ignore que ce conseiller dressa le fameux *Staatinventar*, ce bilan très précis en neuf volumes de la situation fiscale et financière des territoires autrichiens. Rédigé en trois à quatre mois pleins, cet inventaire révélait entre autre l'étendue des dettes publiques. Il importe surtout d'apprécier le parcours de Puechberg dont l'expérience était unique puisqu'il cumulait les connaissances sur la comptabilité marchande et sur la comptabilité domaniale. Il tira de cette expérience des enseignements transposables à la comptabilité publique et les proposa dès 1762 dans son ouvrage *Anleitung zu einem verbesserten Kameral-Rechnungs-Fuss auf die Verwaltung einer Kameral-Herrschaft angewendet*. Comme le signale Hanns Leo Mikoletzky, Puechberg travailla avec constance à l'amélioration de ses idées, de sorte que son apport intellectuel relevait plus de l'imprégnation que de l'invention⁴². En fait, Puechberg simplifia la tenue des livres en partie double pour

41 Otto Hintze, « Der österreichische und der preussische Beamtenstaat im 17. und 18. Jahrhundert », dans *id.*, *Gesammelte Abhandlungen*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, 1962, t. I, p. 321-358.

42 Hans Leo Mikoletzky, « Johann Matthias Puechberg und die Anfänge der Hofrechnenkammer », *Jahrbuch des Vereines für die Geschichte der Stadt Wien*, t. XVII-XVIII, 1961-1962, p. 144.

l'adapter à la comptabilité publique en réduisant « les formalités superflues » (*entbehrlichen Weitläufigkeiten*)⁴³. Outre ses écrits de 1762, Puechberg rédigea des mémoires d'un grand intérêt pour comprendre l'avancée de la science comptable dans la capitale des Habsbourg. En effet, la nouvelle chambre des comptes reçut en 1768-1769 la tâche de transformer la comptabilité publique et l'on fit naturellement appel aux modèles de Puechberg. Le nouveau système fut critiqué néanmoins dans les rangs militaires, et Puechberg chercha à répondre aux reproches en produisant de nouveaux mémoires. Encouragé par l'impératrice, il défendit son œuvre avec acharnement. Parmi ses écrits, on retiendra notamment cet important mémoire de quarante-trois chapitres publié en 1772 et portant le titre : *Ausführliche Erklärung der dormalige im Jahre 1770 von der Rechenkammer eingeführten Staatsbuchführung, welche dem über solche ertheilen kurzen Begriffe zum Nachtrage zu dienen hat* (explication détaillée de la comptabilité introduite en 1770 par la Chambre des comptes, donnant de courtes notions en supplément)⁴⁴. Comme il l'indique lui-même dans le préambule, son objectif consista à faire mieux comprendre la finalité de la comptabilité d'Etat et à faire admettre la nécessité d'adapter les principes de la comptabilité marchande à l'administration.

Cette remarquable synthèse a été peu diffusée en Europe. La correspondance de Schlözer en publia néanmoins des extraits à l'intention des lecteurs éclairés allemands⁴⁵. En outre, on apprend par cette même correspondance que Puechberg donna des conférences publiques en 1770 dans la redoute aménagée de la minoterie de Vienne (*Mehlgrube*), conférences auxquelles participèrent plusieurs étrangers dont des sujets du roi de Prusse⁴⁶. Ce mode de diffusion oral de la

⁴³ August Ludwig Schlözers *Briefwechsel*, op. cit., p. 309.

⁴⁴ Haus-Hof-und Staatsarchiv [désormais HHStA], Nachlass Zinzendorf, 70. Ouvrage en quatre parties et 43 chapitres.

⁴⁵ August Ludwig Schlözers *Briefwechsel*, op. cit., p. 306 : « Diese Piece [il s'agit de *Ausführliche Erklärung* de Puechberg] ist meines Wissens niemals in Buchladen gekommen [...]. Finden Dieselbe diesen Auffass werk, Ihrem Briefwechsel einzuschalten ; so werden Sie dadurch wenigstens das Gute sistem, dass Sie das Publikum auf einen Gegenstand aufmerksam machen, welcher seiner Wichtigkeit und Folgen wegen es vorzüglich verdient ».

⁴⁶ *Ibid.*, p. 309.

science comptable est intéressant à observer. Le prince Adam Auersperg y assista également et imposa la méthode à ces employés, jugeant que l'art des comptes « est une verge que craignent les employés parce qu'elle fait voir leurs erreurs et les éloigne de l'opprobre »⁴⁷.

Vienne-Heidelberg

Est-ce en lisant la correspondance de Schlözer que Johann Heinrich Jung-Stilling, médecin des yeux, économiste et écrivain allemand né à Grund dans la principauté de Nassau-Siegen, prit connaissance des travaux de Puechberg ? Jung-Stilling est l'auteur de *Anleitung zur Cameral-Rechnungs Wissenschaft* publié en 1786. Il est nommé en 1778 à Kaiserslautern professeur d'économie. Cette chaire sera ensuite transférée en 1784 à Heidelberg à la *Staatswirtschafts Hohen Schule*. Dans la préface de son ouvrage, *Anleitung zur Cameral Rechnungs-Wissenschaft*, Jung indique clairement sa démarche : il s'inspire du style des comptes adopté en Autriche et de l'ouvrage de Müller (*Verbesserter Entwurf [...] über Privat und Cameral Staatsrechnungen*, 1785) pour proposer à son tour d'utiliser les vertus de la partie double dans les comptes publics. À l'instar de Puechberg, Jung transpose la méthode des marchands en remplaçant les mots « débit » et « crédit » par les termes *Schuldigkeit* et *Berichtigung* (que l'on peut traduire par « engagé » et « réalisé »). Le journal dit « natural Tagesbuch » qui, dans l'ancienne comptabilité camérale n'était qu'un registre d'écritures privées, devient un *Geld-journal* tenu en recette et en dépense, et pour chacune d'entre elles, en engagement (*Schuldigkeit*) et en correction ou réalisation (*Berichtigung*). Le grand-livre, quant à lui, doit faire apparaître les rubriques sur deux pages : le débit à gauche et le crédit à droite, l'un et l'autre se contrôlant à l'aide du journal.

Au-delà, il apparaît clairement que les caméralistes, dont les ouvrages relevaient à la fois du traité d'économie politique et du manuel pratique, formaient la communauté de pensée la plus à même de diffuser les sciences administratives appliquées. La réforme de Marie-Thérèse étendit à la Lombardie autrichienne le principe de séparation nette entre

47 *Ibid.*, p. 310.

les affaires judiciaires et les compétences administratives de la chambre des comptes et la volonté de faire examiner tous les comptes de toutes les caisses par un même bureau⁴⁸.

Vienne, Bruxelles, Milan

Son fils, Joseph II, agit de même à Bruxelles. L'objectif général de Joseph II était de rationaliser et d'accélérer tout le processus décisionnel concernant les finances publiques, en commençant par l'élaboration du budget, confié à Vienne à la chancellerie de cour (*Hofkanzlei*). Par ailleurs, tous les receveurs particuliers en devoir de verser leurs excédents à la Recette générale, durent communiquer tous les huit jours l'état de leurs fonds de caisse accompagné d'un aperçu des recettes et dépenses les plus importantes prévues pour le mois suivant.

200

Le nouveau plan de comptabilité fut introduit aux Pays-Bas par les décrets du 31 octobre 1782 et du 21 octobre 1783⁴⁹. L'objectif de la réforme était triple : connaître le revenu brut des Pays-Bas, connaître et maîtriser le revenu net, accélérer et accroître la participation de la Belgique au financement de la monarchie. Quant à la comptabilité de caisse, chaque receveur devait adopter à partir du 1^{er} novembre 1783 la méthode basée sur le journal de caisse, dont on tirait des états hebdomadaires, « entièrement conformes aux journaux de caisse des revenus nets des autres États de sa Majesté »⁵⁰.

Il fallait aussi dresser le bilan général réel des revenus, dépenses et dettes des Pays-Bas, ce qui n'avait jamais été réalisé jusque là. L'empereur voulait faire adopter par Bruxelles l'ensemble des formulaires modélisés par Puechberg et l'auditeur des comptes Baals et déjà mis en œuvre dans le reste des territoires habsbourgeois. Les formulaires étaient au nombre de six : le livre-journal, un livre auxiliaire contenant les rubriques de recettes, un livre auxiliaire contenant les appointements et les pensions, un livre contenant les capitaux et les dettes, le grand Livre

48 Carlo Capra, *I Progressi della ragione. Vita di Pietro Verri*, Bologna, Il Mulino, 2002.

49 Archives générales du royaume [désormais AGR], Conseil des finances, 7195, mémoire de 1784.

50 AGR, Chambre des comptes (de Flandre et de Brabant), cartons, 427/1, journal de Locher, 4 octobre 1783.

des finances belgiques et les « extraits qui se forment hors de ce livre tous les trois mois destinés pour le grand Livre au centre du souverain »⁵¹. Auparavant, « on redigeoit des rapports séparés à la fin de l'année sur les branches principales des revenus »⁵². Les bilans mensuels des recettes des domaines, des douanes ou des subsides n'étaient pas établis sur le même mode, de sorte que le véritable bilan des finances belgiques n'était dressé que tardivement par la chambre des comptes, après la vérification des pièces, et que les assignations de dépenses sur les recettes restaient aléatoires. Cette réforme ne voulut pas se contenter d'un aperçu des revenus nets des Pays-Bas, mais apprécier aussi le revenu brut, c'est-à-dire l'ensemble des revenus avant le calcul des prélèvements, validations et autres charges. Cette exigence supposait d'entrer dans le détail de la gestion de toutes les administrations.

Il fallait trouver le moyen d'unifier les opérations sans vexer les administrations. Ce fut la mission des deux commissaires viennois, Johannes Schwarzer et Dominique de Locher qui s'installèrent à Bruxelles entre 1783 et 1786. Le premier était auparavant secrétaire aulique au département des mines. Il travailla par la suite au bureau de comptabilité de la banque de Vienne et « avec le même succès » à celui du grand Livre au centre⁵³. Schwarzer avait lui-même écrit sur la comptabilité « d'une manière claire et précise ». Nous avons retrouvé un manuel qui porte le titre *Arithmetica mercatorum oder vollstandiges Kaufmännisches Rechenbuch...* publié à Vienne et Leipzig en 1771⁵⁴. La préface indique bien la qualité de l'expertise de l'auteur, qui, à l'instar de Puechberg, maîtrisait autant la comptabilité marchande que la comptabilité en finances⁵⁵. Son second, Dominique de Locher, était

51 HHStA, Nachlass Zinzendorf, 185, fol. 242 (« Mémoire à Sa Majesté par lequel on propose un nouveau plan de comptabilité pour les finances belgiques »).

52 AGR, Conseil des finances, 7046 (rapport du 13 février 1783).

53 HHStA, Nachlass Zinzendorf, 185, fol. 248.

54 F. Johannes Mickael Schwarzer, *Arithmetica mercatorum oder vollstandiges Kaufmännisches Rechenbuch, in welche malle rechnungsarten so bei der Handlung vollkommen*, Wien und Leipzig, 1771. Ce livre est consultable à la Bibliothèque nationale de Vienne.

55 *Ibid.*, Préface : « L'auteur de cet important travail était le grand et célèbre maître des comptes F.J. Mickael Schwarzer, qui, d'après ses amis comme d'autres connaissances qui ont travaillé à cette partie de la science, a été poussé à rendre

secrétaire aulique au département de Flandre, sous la direction du baron de Lederer, et chargé de la comptabilité de ces provinces. « Connaissant la langue et les branches des revenus belgiques et ayant quelques notions de la bonne comptabilité, il est fort en état de concourir au but qu'on se propose », estimait-on en 1782⁵⁶. Les deux conseillers reçurent leurs lettres de commissions rédigées par Kaunitz le 8 septembre 1783⁵⁷.

Les commissaires s'occupèrent notamment de réorganiser la Chambre des comptes⁵⁸. Il revint à de Locher de mettre en œuvre cette réforme institutionnelle en s'inspirant de celle achevée à Milan : « Les écrits touchant la réforme du gouvernement général dans la Lombardie autrichienne m'ont parfaitement instruit de l'intention de Sa Majesté »⁵⁹.

202

L'*opus magnum* du conseiller impérial fut sans doute ce « plan de la composition de la chambre », mémoire très complet de 159 pages présenté le 3 août 1786⁶⁰. Ce plan avait pour objectif d'ôter à la chambre « toute influence dans l'administration en la mettant sur le même pied et dans les mêmes termes que celle de Vienne »⁶¹. Les instructions de Kaunitz étaient claires : il fallait subordonner la chambre au Conseil royal d'une part et à la Chambre aulique des comptes de Vienne d'autre part. Ainsi, les fonctions de la chambre des comptes des Pays-Bas furent drastiquement réduites dans l'esprit des institutions adoptées dans les autres territoires de la monarchie. Comme à Presbourg et à Milan, on orienta les compétences de la chambre vers le strict contrôle comptable en lui ôtant les tâches de gestion du Domaine et d'enregistrement des actes. Elle devait dorénavant se contenter de fournir à Vienne « les

public son ouvrage, finalement livré en Prusse en 1762. Il avait étudié les calculs algébriques pendant de nombreuses années et a employé son temps à rapporter ces nouveaux principes et sources de vérités mathématiques, ce qui fut suffisamment connu pour en projeter la publication ». L'utilisation du passé dans cette préface semble indiquer qu'il s'agit de son père.

56 HHStA, Nachlass Zinzendorf, 185, fol. 248.

57 *Ibid.*, fol. 409.

58 Erik Aerts, *Administratieve briefwisseling van de hervormde Rekenkamer (1787-1789)*, Bruxelles, Algemeen Rijksarchief. Inventarissen, n° 240, 1988.

59 AGR, Chancellerie aulique des Pays-Bas à Vienne, 621 (mémoire de Locher, 3 août 1786).

60 *Ibid.*

61 AGR, Chambre des comptes (de Flandre et de Brabant), cartons, 426 (lettre de Kaunitz, 22 octobre 1785).

tableaux et les journaux nécessaires pour la connaissance de l'ensemble des finances de la monarchie »⁶². De Locher insista pour faire venir à Bruxelles des employés allemands capables d'instruire les Belges sur la nouvelle comptabilité⁶³. Ce faisant, il répondait aux vues de Joseph II qui avait estimé nécessaire en 1782 de « débarrasser la chambre des comptes de plusieurs individus qui n'ont plus ou n'ont peut-être jamais eu les facultés nécessaires pour être employés comme auditeurs »⁶⁴. Il obtint notamment la nomination des auditeurs Siccard (employé à la *Kameralhauptbuchhaltere* de Vienne, Bongard (de la *Bancohofhaltere*), de l'official Eberl (également du bureau central de la comptabilité à Vienne), du directeur de l'hôtel des monnaies, Wouters, tandis que l'ancien secrétaire du comte de Cobenzl, Charlier, partit de Bruxelles à Vienne pour se mettre au fait de la nouvelle comptabilité et être nommé conseiller maître dans la nouvelle chambre.

Au total, la science administrative n'a pas commencé à se diffuser en Europe avant les années 1760. Auparavant, point de République d'administrateurs, mais des experts, financiers, qui ont cherché à servir ponctuellement le prince. Après la guerre de Sept Ans, les souverains, contraints de maîtriser la dette « publique », renforcent en effet le contrôle sur leur administration et cherchent à connaître plus exactement les recettes et les dépenses consommées. Les solutions, qui la plupart du temps ont été trouvées au sein des organisations étatiques, ont respecté les cultures juridiques et administratives anciennes. Si les savoirs d'État se sont développés à l'extrême fin du XVIII^e siècle, leur diffusion demeura souvent limitée aux sphères de souveraineté comme dans le cas de la nouvelle comptabilité camérale. À l'aune de l'exemple comptable, il importe donc de rester prudent sur la circulation effective des savoirs administratifs en Europe au XVIII^e siècle.

62 AGR, Chancellerie aulique, 621.

63 AGR, Chancellerie aulique, 621, fol. 109 v^o.

64 HHStA, Nachlass Zinzendorf, 185, fol. 90.

TABLE DES MATIÈRES

Préface

Lucien Bély.....7

PREMIÈRE PARTIE CIRCULATIONS DES HOMMES ET MARCHANDISES, EN TEMPS DE PAIX ET DE GUERRE

Pratiques et contrôles de la circulation maritime en Méditerranée
(1680-1780)

Gilbert Buti..... 11

Production et échanges commerciaux :
l'exemple du fer suédois au XVIII^e siècle

Pierrick Pourchasse..... 45

L'espace européen de la guerre : La circulation des soldats et des armées
en Europe (1680-1780)

Hervé Drévilion..... 67

Sous le masque des neutres : la circulation des marchandises
en temps de guerre (1680-1780)

Éric Schnakenbourg.....101

SECONDE PARTIE CIRCULATIONS DES SAVOIRS

Entre « société des princes » et stratégies de publication des lumières.

La *correspondance littéraire* de Friedrich Melchior Grimm comme
observatoire et vecteur des circulations culturelles et mondaines

Pierre-Yves Beaurepaire..... 123

Les réseaux alpins de la circulation de l'imprimé en Europe au XVIII^e siècle

Laurence Fontaine..... 137

205

LES CIRCULATIONS INTERNATIONALES EN EUROPE • PUPS • 2011

La construction d'une « science des mines » française un exemple de la circulation des hommes et des savoirs dans l'Europe du XVIII ^e siècle Isabelle Laboulais	155
La circulation de la science comptable entre états européens au XVIII ^e siècle : capillarité géographique et hybridations administratives Marie-Laure Legay	177

